BIBLIOTECA NAZ.
Vittorio Emanuele III
XVII
B
43
NAPOLI

43 -

HISTOIRE
DES
NEGOTIATIONS
DE NIMEGUE.

Par le Sieur

DE St DISDIER.

Suivant la Copie, imprimée

A PARIS,
Chez CLAUDE BARBIN.
M. DC. LXXX.

A MONSEIGNEUR

COLBERT,

MARQUIS DE CROISSY,

Preſident à Mortier au Parlement de Paris, Miniſtre & Secretaire d'Eſtat.

MONSEIGNEUR,

Si l'Aſſemblée de Nimegue doit eſtre celebre dans la poſterité

par l'importance des Traitez qui ont donné la Paix à toute l'Europe; Elle ne le doit pas estre moins par le merite des Grands-Hommes qui ont si utilement sacrifié leurs soins & leurs veilles au rétablissement du repos de tant de Peuples. Il n'estoit pas moins necessaire à la France d'avoir des Personnes d'un rare merite pour deffendre dans cette Auguste Assemblée la justice de sa Cause par la force des raisons; que d'avoir de Vaillans Capitaines pour la soutenir glorieusement par les Armes: Et ce fut dans cette veuë que le Roy vous choisit comme un des principaux instruments d'une Negociation si importante au bien de son Royaume. Les grands Emplois, MONSEIGNEUR, dont Sa Majesté vous avoit déja honoré, & dont vous vous estiez acquité avec tant de

ſuccez & de gloire, luy avoient fait connoiſtre cette penetration d'eſprit toute extraordinaire, & cette experience conſommée dans le maniement des plus difficiles & des plus grandes Affaires. Les differens qui avoient allumé la Guerre entre les Eſtats Generaux & l'Eveſque de Munſter, terminez à Cleves par voſtre Mediation; la Paix qui rendit le calme aux Païs-bas, concluë par Vous à Aix-la Chapelle; l'Ambaſſade extraordinaire d'Angleterre, où malgré tant d'oppoſitions & tant d'obſtacles, Vous aviez eſtably une ſi forte union entre les deux Roys; tout cela avoit donné à Sa Majeſté des aſſeurances indubitables de ce qu'Elle devoit attendre de Vous dans une Negotiation où tant d'habiles Miniſtres devoient faire tous leurs efforts

pour traverſer la concluſion de la Paix. Vous avez reſpondu ſi dignement, MONSEIGNEUR, à ce que le Roy avoit dû ſe promettre de voſtre prudence, que Vous avez eu l'avantage de mettre la derniere main aux grandes Negociations de Nimegue, & la ſatisfaction de voir en même temps vos travaux ſuivis de tout le ſuccez que Sa Majeſté avoit pû ſouhaiter pour le comble de ſa Gloire. Auſſi luy eûtes vous à peine rendu compte d'un Employ ſi conſiderable, qu'Elle vous choiſit pour aller traiter à Muncken le Mariage de Monſeigneur le Dauphin, qui faiſoit la principale attention de Sa Majeſté, & le plus ardent ſouhait de tous ſes Peuples. Vôtre conduite, MONSEIGNEUR, n'a pas moins heureuſement terminé cette Negociation, que tou-

toutes les autres qui vous ont eſté commiſes; De ſorte qu'aprés tant de ſignalez ſervices rendus à l'Eſtat, le Roy a crû ne pouvoir mettre le ſoin des Affaires Eſtrangeres en de meilleures mains que les voſtres. Comme de toutes les grandes choſes où vous avez eu tant de part, la Paix de Nimegue ſera un des plus illuſtres Monumens de Gloire que vous puiſſiez laiſſer à la poſterité; J'oſe me promettre que vous ne condamnerez pas le deſir que j'ay eu de contribuer de mon coſté à en éterniſer la memoire: Et je me flatte de pouvoir réuſſir dans ce deſſein, en conſacrant à voſtre Nom l'Hiſtoire que j'ay écrite de ces celebres Negociations. Je vous ſupplie, MONSEIGNEUR, de la vouloir prendre ſous voſtre protection, & de la recevoir comme

le plus authentique témoignage que je pouvois donner de la veneration ſinguliere que j'ay pour voſtre Perſonne, & du profond reſpect avec lequel je ſuis,

MONSEIGNEUR,

Voſtre tres-humble & tres-obeïſſant ſerviteur.

DE SAINT DISDIER.

AU

AU LECTEUR.

SI l'on considere le nombre & la puissance des Princes qui s'estoient engagez dans la derniere Guerre; les diverses Provinces de l'Europe, & mesme du Monde, où elle s'est fait sentir; & les avantages que la France seule contre tant d'Ennemis, a remportez dans tous ces endroits differens: On tombera d'accord que les Traitez de Nimegue, qui ont rendu le calme à toute la Chrestienté, n'auront pas moins de reputation dans les siecles à venir, que de poids & d'authorité pour maintenir la Paix Generale. Cette consideration me fait juger que je ne seray pas le seul qui auray entrepris d'écrire l'Histoire de

ces fameux Traitez: Auſſi je ne doute pas que quelqu'autre que moy travaille & n'en donne une plus ample connoiſſance, par un plus grand détail de tout ce qui s'eſt paſſé dans cette celebre Aſſemblée.

Si j'euſſe voulu m'arreſter à toutes les difficultez préliminaires, & au Ceremoniel particulier de chaque Ambaſſadeur; & ſi j'euſſe inſeré dans cette Ouvrage tous les Traitez & toutes les Ecritures qui ont paru au ſujet de tant de differentes Negociations: J'aurois ſans doute compoſé pluſieurs volumes. Mais comme dans un ſujet de ſi grande eſtenduë, j'ay trouvé plus à propos de me preſcrire des bornes fort étroites, j'ay tâché de demeurer renfermé dans les ſeules matieres que j'ay crû abſolument neceſſaires à cet Ouvrage.

Il ſembloit cependant que ſans m'attacher aux choſes dont je viens de parler, il me ſeroit difficile de rem-

plir

plir une Relation de cette nature. En effet les deux années qui se sont passées depuis le commencement de l'Assemblée de Nimegue, jusques au temps que les Alliez se mirent en estat d'agir serieusement pour la Paix, me parurent d'abord si vuides de matieres importantes, que ne croyant pas qu'elles dûssent meriter qu'on y fist beaucoup de reflexion, je doutay que toute la Negotiation entiere pûst fournir dequoy composer cette Histoire. J'ay trouvé neanmoins que ces deux premieres années ont produit des évenemens si considerables, pendant que les difficultez préliminaires éloignoient la Paix, que ce vuide n'est guere moins remply, que le reste du temps l'a esté par la multitude des Affaires qui se sont Traitées dans le fort de la Negotiation : L'on voit évidemment dans ce temps-là, que la grande opposition que les Alliez firent paroître à donner les mains aux verita-

bles moyens de ſortir de cette Guerre par une prompte Paix, ne pouvoit jamais eſtre autrement ſurmontée, que par cette admirable continuation de ſuccés avantageux, qui rendront immortelle la Gloire du Grand Monarque qui en a eſté le principal Autheur.

Tout ce qui s'eſt paſſé de conſiderable dans le Monde depuis le commencement de l'Aſſemblée de Nimegue, a eu tant de rapport aux Affaires qu'on y traitoit, que les Ambaſſadeurs des Puiſſances unies ne faiſoient de démarches & ne prenoient de meſures que ſur les diverſes évenemens que la Guerre produiſoit. C'eſt ce qui m'a perſuadé que pour faire une veritable Hiſtoire de ces Negotiations, je devois neceſſairement y faire entrer les plus importans de ces grands évenemens, qui dans les rencontres, diverſifioient ſi fort la conduite des Ambaſſadeurs des Princes Alliez. Je n'en ay donc preſque point laiſſé paſ-

ſer

ſer ſans y faire quelque attention: Et prenant ſoin outre cela de faire un extrait tres-exact & tres-fidele des plus importantes Ecritures qui ſe ſont faites touchant les differens Traitez de Paix; j'ay donné à toutes ces matieres le plus de liaiſon qu'il m'a eſté poſſible, avec ce qui regardoit eſſentiellement la Negotiation, pour en compoſer cette petite Hiſtoire.

J'ay volontiers laiſſé faire à d'autres perſonnes les Recueils de tous les Traitez, & d'un nombre preſque infini de Procedures & de Memoires qu'on a veu paroiſtre à Nimegue, & j'ay tres-ſoigneuſement évité d'embarraſſer le Lecteur de tout ce qui n'eſtoit pas entierement neceſſaire à mon deſſein. Je me ſuis empéché ſur tout de mettre dans cet Ouvrage aucune Piece détachée; parce que la Lecture entiere n'en eſt pas ſeulement ennuyeuſe, mais encore parce qu'elle rompt le fil de la narration,

tion, & en fait infailliblement perdre la ſuite.

Je n'ay pas dû negliger cependant ce qui regarde le Ceremoniel ; parce qu'encore que les difficultez qui naiſſent ſur cette matiere ſoient purement accidentelles, elles ne laiſſent pas neanmoins de retarder ſouvent la concluſion des Traitez de la plus grande importance, & d'en faire meſme perdre quelquefois toute l'eſperance. J'ay donc rapporté icy avec beaucoup d'exactitude les principaux incidens qu'il y a eu ſur cette matiere dans les Préliminaires de la Paix : De ſorte qu'il ne ſera pas inutile de voir que ſi l'Aſſemblée de Munſter a ſervi de regle là-deſſus à celle de Nimegue, dans toutes les rencontres où elle a pu fournir des exemples ; celle de Nimegue, à plus forte raiſon, pourra ſervir de regle à l'avenir à toutes les autres, puis qu'en celle-cy on a eſté tres-exact ſur les Points eſſentiels du

Ce-

Ceremoniel, & que toutes les choſes qui le concernent y ont eſté eſtablies beaucoup plus diſtinctement qu'elles ne furent en Weſtphalie.

J'ay crû outre cela qu'on ſeroit bien-aiſe de voir dans cette Relation un leger crayon du genie particulier des Ambaſſadeurs qui compoſoient cette Auguſte Aſſemblée; & je l'ay fait avec auſſi peu de paroles que de paſſion: De-ſorte que je m'aſſeure qu'on ne peut eſtre en cela ny plus deſintereſſé, ny plus éloigné de la haine & de la flaterie que je l'ay eſté dans cette rencontre.

Il ne me reſte autre choſe à dire préſentement, ſinon que j'aurois ſouhaité de n'eſtre pas François pendant le temps que j'ay écrit toutes ces choſes; afin d'eſtre entierement depouillé des moindres ſentimens que la Patrie inſpire, lors qu'on parle de ſes intereſts: Mais je veux eſperer non-obſtant cela, que ſi l'on y prend garde, l'on ne m'ac-

m'accusera pas de partialité, sur tout à l'égard des Actions du Roy, lequelles sont d'elles mesmes si glorieuses & si extraordinaires, qu'à ne les rapporter que nuëment, il semble d'abord qu'on tombe dans l'hyperbole.

TA-

TABLE

Des Mediateurs, Ambaſſadeurs Plenipotentiaires, & Envoyez, dont il eſt parlé dans cette Hiſtoire.

MEDIATEURS.

De la part du Pape

Mr Bevilaqua. Pag. 64.67.72.79.143.153.186. 212.225.281. 307.310.

De la part de l'Angleterre

Mylord Barclay. 16. 73
Mylord Hyde. 28. 29
Mylord Temple. 7.12.23.81.146.168.171. 173.181.235.245
Mylord Jenkins. 7.12. 83. 103.232. 239.310. 311

AMBASSADEURS.

Pour l'Empereur

Mr l'Eveſque de Gurck. 87. 89. 189
Mr le Comte de Kinski. 18. 22. 26. 31.82
Mr Stratman. 33. 42. 82. 247

Pour la France

Mr le Mareſchal d'Eſtrades. 7. 8. 29. 46.286
Mr Colbert. 3.16.48.171.202.234.236.247. 283.286. &c. 295.298.300. 303.307.309.
Mr le Comte d'Avaux. 3.16.110.113.171.200. 202.211.215.219.247.251.314.319

Pour

Pour l'Eſpagne

Mr le Marquis de Los Balbaſes. 69.75.77.130. 135.211
Mr le Marquis de la Fuente. 111.119.151. 157.311
Don Pedro Ronquillo. 19.23.69.75.105.
Mr Chriſtin. 52.75

Pour la Suede

Mr le Comte d'Oxenſtiern. 13.16.100
Mr d'Olivenkrantz. 14.99.106.314

Pour le Danemarck

Mr le Comte Antoine d'Oldembourg. 83.89. 105.106
Mr Heugh. 15.248.253.261.265.296

Pour les Eſtats Generaux

Mr de Beverningh. 58.61.99.110.115.137 181.195.198
Mr d'Odyck. 92.140.153.169
Mr de Haren. 6.116.181

Pour Monſieur l'Electeur de Brandebourg

Mr de Somnitz. 19. 96
Mr de Blaſpiel. 19.96.283.298

ENVOYEZ PLENIPOTENTIAIRES.

Pour le Roy de Danemarck

Mr de Meyerkron. 219.245.251.278.296. 306.319
Mr Petkum. 84

Pour

Pour les Eſtats Generaux

Mr Boreel. 159.170

Pour Monſieur l'Electeur de Brandebourg

Mr Meinders. 224.234.278.287.297

Pour Monſieur le Duc de Savoye

Mr le Comte de Provana. 167

Pour Monſieur le Duc de Lorraine

Mr le Preſident Canon. 63. 132. 212. 230. 280

Pour Monſieur l'Evêque d'Oſnabrug

Mr le Baron de Platen. 101. 105

Pour Monſieur le Duc de Zell & les Princes de Brunſvvick

Mr Muller. 42. 243
Mr Schutz. 42. 243

Pour Monſieur l'Evêque de Munſter

Mr Termeulen. 175

Pour Monſieur l'Evêque de Strasbourg

Mr Duker. 41

Pour Monſieur le Duc de Holſtein Gottorp

Mr Ulkens. 41. 82
Mr Wetterkop. 41

A U-

AUTRES ENVOYEZ.

Pour les Electeurs de Mayence & de Treves

M^r le Baron de Leyen. 210

Pour le Prince & Chapitre de Liege

Mr Charneux. 240
M^r van der Veck. 240

Pour Monsieur l'Electeur Palatin

Mr Spanheim. 63. 105

Pour Monsieur le Duc de la Tremouille

Mr Sanguiniere. 141

Pour Monsieur le Mareschal de Luxembourg

Mr de Villewrat. 159

L'HI-

L'HISTOIRE DES NEGOTIATIONS DE NIMEGUE.

L'Assemblée qu'on avoit formée à Cologne en 1673. sous la Mediation de la Suede, avoit fait esperer que la guerre qui s'étoit allumée dans toute l'Europe, seroit bien-tost terminée, par la conclusion d'une Paix generale; lorsque l'enlevement du Prince Guillaume de Furstemberg, & quarante mille écus pris sur les chariots des Ambassadeurs de France, dans cette Ville neutre, rompirent le cours des Negotiations qu'on y avoit heureusement commencées.

La violence exercée envers ce Prince, par les Ministres de l'Empereur, & l'injustice commise envers le Roy, donnoient lieu de craindre que la Paix ne fust de

long-temps rétablie dans l'Europe, & que ſa Majeſté ne conſentiſt jamais qu'on en repriſt les Negotiations, que ces deux excez n'euſſent eſté reparez : Neanmoins à l'inſtance du Roy d'Angleterre, dont la Mediation avoit eſté generalement acceptée par tous les Princes intereſſez dans cette guerre, depuis que les Suedois s'étoient déclarez pour la France, & à la ſollicitation particuliere de Monſieur l'Eveſque de Strasbourg, qui témoigna par une declaration publique, qu'il preferoit les avantages de la Paix à la liberté du Prince ſon Frere : Le Roy fit ceder les raiſons de ſa propre gloire, & de ſes intereſts, à l'inclination qu'il avoit de donner le repos à toute l'Europe : Et aprés avoir accepté la ville de Nimegue pour le lieu des Conferences, ſa Majeſté reſolut d'y envoyer inceſſamment ſes Ambaſſadeurs Plenipotentiaires, & nomma Monſieur le Duc de Vitry, Monſieur Colbert, & Monſieur le Comte d'Avaux, le 17 Fevrier 1675.

Comme l'on ne vit pas d'abord que tous les Princes alliez fuſſent dans la meſme diſpoſition pour la Paix, il ne ſe fit aucune démarche pour former l'Aſſem-

ſemblée de Nimegue, juſques au mois de Novembre, que le Roy d'Angleterre diſpoſa toutes les Puiſſances intereſſées à envoyer au pluſtoſt leurs Ambaſſadeurs à Nimegue.

Le Roy fut le premier à donner ordre aux ſiens de partir avant la fin de Decembre pour ſe rendre au lieu des Conferences; ſa Majeſté ne leur ayant donné que huit jours de temps pour faire leur équipage, & le 28 Decembre M. Colbert & M. le Comte d'Avaux partirent de Paris, ſans attendre M. le Duc de Vitry, parce que ſa maladie ne luy permettoit pas de ſe mettre en chemin, pendant la rigueur de la ſaiſon.

Ils arriverent à Charleville le 3 Janvier, eſperant d'y trouver des Paſſeports de tous les Princes qui leur en devoient donner, & ſur tout ceux d'Eſpagne & de Hollande, pour deſcendre à Nimegue par la Meuſe; mais ces Paſſeports n'eſtoient pas ſi preſts qu'on leur avoit fait eſperer; auſſi une Perſonne de Charleville prédit à M. le Comte d'Avaux, qu'il ne ſeroit pas moins de temps dans cette Ville-là que feu Monſieur le Comte d'Avaux ſon Oncle, qui y avoit atten-

du quatre mois ſes Paſſeports, lorſqu'il fut à Munſter, Ambaſſadeur Extraordinaire du Roy, & Plenipotentiaire pour la Paix Generale qui s'y conclut depuis.

Comme les Ambaſſadeurs virent aprés deux mois de ſejour, que les difficultez qu'on formoit, tantoſt ſur la liberté reciproque de pouvoir dépeſcher des Couriers de Nimegue ſous leurs ſimples Paſſeports, tantoſt ſur les Qualitez du Prince Charles, qui faiſoit demander au Roy celles de Frere & de Duc de Lorraine, pourroient les faire reſter encore long-temps à Charleville, ils prirent le party de faire débarquer tous leurs équipages, qu'on avoit déja embarquez, & d'attendre leurs Paſſeports dans cette Ville, qui arriverent enfin le 4 Juin, datez du dernier Decembre de l'année precedente, avec ordre de la Cour de partir inceſſamment, ils s'embarquerent le 7.

La maladie de Monſieur le Duc de Vitry continuoit toujours, & paſſoit même pour incurable, ce qui obligea le Roy à nommer en ſa place Monſieur le Maréchal d'Eſtrade, que ſes Collegues virent en paſſant à Maſtricht, où ils ne ſé-

séjournerent qu'un jour entier, & se rendirent à Moock à deux lieuës de Nimegue, le Dimanche 13 Juin à une heure aprés midi, où ayant incontinent fait débarquer leurs Carrosses & la plus grande partie de leur équipage sur environ soixantes charrettes, ils arriverent à Nimegue sur les cinq heures du soir.

Quoyque les Ambassadeurs de France fussent *incognito* & sans train, ayant laissé presque tous leurs gens aux bateaux, avec le reste de leur équipage, qui n'arriva que le lendemain; l'on peut dire neanmoins qu'ils firent une entrée publique par le grand concours de peuple, que la curiosité & l'impatience de voir des Ambassadeurs si fort desirez, avoit attiré dehors la ville, sur les remparts, dans les ruës & aux fenêtres. Le grand nombre de Charrettes chargées de ballots qui suivoient, & qui tenoient depuis la porte de la Ville jusques aux maisons des Ambassadeurs, fut un sujet de grande admiration pour tout ce peuple, qui n'avoit encore rien veu de semblable.

Tout cela joint à la persuasion commune de la grandeur de la France, faisoit croire à ces gens-là que ces Ambassa-

deurs apportoient avec eux des richeſſes immenſes. Leurs Hoſtels furent d'abord remplis de monde, qui s'empreſſoit pour les voir; & l'on ne les regardoit pas ſeulement comme des gages aſſeurez de la Paix, mais encore comme la cauſe prochaine de l'opulence de la Ville, s'eſtant tous fauſſement perſuadez, qu'il ne tenoit qu'aux François que l'Aſſemblée ne ſe formaſt, & que puiſqu'ils eſtoient enfin arrivez, Nimegue alloit devenir dans peu le theatre où devoit paroiſtre ce qu'il y avoit de plus grand & de plus magnifique dans l'Europe. La choſe n'alla pas cependant auſſi viſte qu'on ſe l'eſtoit imaginé. Il n'y avoit encore à Nimegue que Monſieur Jenkins le troiſiéme des Ambaſſadeurs Mediateurs d'Angleterre, & Meſſieurs de Beverningh & de Haren Ambaſſadeurs Plenipotentiaires des Eſtats Generaux des Provinces Unies.

Les Ambaſſadeurs de France donnerent incontinent part de leur arrivée à M. Jenkins, qui leur rendit le compliment, & les viſita le lendemain en Caroſſe à ſix chevaux. La meſme choſe fut pratiquée à l'égard des Ambaſſadeurs de Hollande. Et ceux de France rendirent

ces

ces visites aussi-tost que leur train & leur équipage furent en estat de paroistre.

Monsieur le Mareschal d'Estrades eut ordre de partir plutost de Mastricht: & quoyque son train ne fust pas encore fait, il arriva à Nimegue le 28 Juin, où Monsieur le Chevalier Temple, le second des Mediateurs d'Angleterre, arriva peu aprés avec Madame Giffart sa sœur; Madame Temple ne s'y estant renduë que deux mois aprés luy.

M. Temple a beaucoup de belles lettres, il est singulier en ses manieres & en ses sentimens. Il a passé pour partial dans la fonction de la Mediation. Beaucoup de personnes on crû reconnoître de la vanité & de l'inégalité dans son humeur. D'ailleurs il est trés-habile & tout à fait Republicain, comme l'on peut voir par les Remarques, qu'il a écrites sur l'Estat des Provinces Unies des Païs-Bas. M. Jenkins son Collegue est honneste, civil, équitable, droit dans ses sentimens, attaché à sa Religion; il a beaucoup de belles connoissances & il a toujours paru bon Mediateur. Ces Ambassadeurs touchoient cent livres Sterlin par semaine, qui font mille trois cens livres, outre cent cinquante li-

vres Sterlin qu'ils avoient touchez pour faire leur équipage, avec l'ameublement de la Chambre d'Audiance, & un ſervice de vaiſſelle d'argent de la Couronne, ſuivant l'uſage d'Angleterre.

Le bruit qui ſe répandit alors que le Prince d'Orange alloit aſſiéger Maſtricht, paroiſſoit auſſi peu vray-ſemblable, que l'entrepriſe eſtoit hazardeuſe. Les Hollandois neanmoins ſe flattoient d'emporter cette Place dans quinze jours; & il ſembloit qu'ils n'avoient attendu que la ſortie de M. le Mareſchal d'Eſtrades pour venir plus facilement à bout de leurs deſſeins; mais la fin de ce ſiege, ſur lequel toute l'Europe avoit les yeux ouverts, fut ſi glorieuſe pour les armes du Roy, qu'il ſembloit que le Ciel ſe fuſt ouvertement declaré cette année en faveur de la France par mer & par terre.

Le Roy avoit pris Condé en quatre jours, & l'avoit obligé de ſe rendre à diſcretion, le 25. Avril. Bouchain fut emporté par Monſieur en cinq jours, le 12. May, & en preſence de la plus puiſſante armée que les Alliez ayent euë dans les Païs-Bas, ſous le commandement du Prince d'Orange, que le Roy tenoit arreſté

reſté à la portée du canon avec une armée beaucoup inferieure, & dans une plaine ouverte, ſans que le Prince d'Orange vouluſt hazarder une bataille. Aire ſuivit le ſort de ces deux Places, le dernier Juillet: Le Roy en forma le projet, & Monſieur le Marquis de Louvois le vint faire executer en ſa preſence, dans le commandement de Monſieur le Mareſchal d'Humieres. Le Fort de Linck fut pris le 9 Aouſt. Monſieur le Mareſchal Duc de Vivonne avoit eu de grands avantages dans les combats qu'il avoit donnez ſur les mers de Sicile, & avoit brûlé dans le port de Palerme une partie de la Flote d'Eſpagne & de Hollande. La mort de Ruyter arrivée peu de temps auparavant, d'un coup qu'il receut ſur ſon bord, dans un combat naval contre la Flote de France, eſtoit une perte irreparable pour les Hollandois, qui n'avoient jamais eu un Lieutenant-Amiral-General d'un ſi grand merite.

Il eſtoit cependant aiſé de juger par ce qu'on commençoit de voir, que ſi le Prince d'Orange euſt pris Maſtricht, il ne falloit pas eſperer de trouver les Hollandois traitables en aucune maniere; mais un évenement tout contraire à leur eſperan-

ce, & la ruine de la plus-grande partie de leur armée, dont on vit paſſer à Nimegue preſque tout le debris, les mortifia extrémement.

La premiere affaire, dont on parla, fut celle de la neutralité du païs autour de Nimegue; les Mediateurs, à la ſollicitation des Hollandois, prioient les Ambaſſadeurs de France d'en vouloir étendre les limites un peu plus loin; mais comme cette conceſſion de neutralité portoit auſſi une exemption de contributions, ſous leſquelles la garniſon de Maſtricht mettoit tout le païs juſques aux portes de Nimegue, & que l'execution qui s'eſtoit faite dans le Maaſwaal ſous Monſieur de Calvo quelques mois auparavant, avoit jeté la frayeur juſques dans le cœur de la Hollande, les Ambaſſadeurs des Eſtats Generaux ſouhaitoient fort une étenduë de Neutralité, qui allaſt depuis le Fort de Schençk juſques à celuy de Saint André, le long du Waal, & qui s'étendiſt en largeur juſques à la Meuſe.

L'on eſtoit bien éloigné à la Cour de conſentir à une ſi grande étenduë de Neutralité, qui auroit exempté les ennemis de tenir de fortes garniſons dans les Places voiſines,

sines, pour couvrir tout ce païs; c'est pourquoi l'affaire demeura longtemps indecise.

La beauté de la saison invitoit cependant les Ambassadeurs d'aller souvent à la promenade en Carrosse hors la Ville; mais ceux de Hollande firent entendre à ceux de France, que puis qu'il n'y avoit point encore de seureté pour le païs, contre les entreprises de la garnison de Mastricht, ils ne répondoient pas non plus de ce que pourroit faire la garnison de Grave, qui n'est éloignée que de deux lieuës de Nimegue, du seul costé où la promenade est agreable. Cela fit que les Ambassadeurs de France deffendirent à leurs gens de s'écarter hors de la Ville; mais cela n'empescha pas neanmoins qu'ils n'y allassent eux-mesmes tous ensemble: il est vray qu'ils prenoient la précaution de se faire accompagner par un grand nombre de leurs domestiques à cheval.

Enfin les dépesches estant venuës dans le mois de Septembre, par lesquelles le Roy accordoit une demie lieuë de neutralité à l'entour de la Ville; les Ambassadeurs de France allerent plusieurs fois avec les Mediateurs, pour reconnoître les endroits qui pouvoient servir de limites:

mites : mais ayant trouvé que l'Echevinat de Nimegue contient trois Villages, dont le plus éloigné n'en est qu'à une trés-petite lieuë, ils firent lever un plan de tout ce qui se trouvoit dans le circuit de cette étenduë, lequel ayant esté envoyé au Roy, fut agreé, comme les Ambassadeurs l'avoient proposé.

Un Conseiller de la Ville & un Gentil-homme François, nommé par les Ambassadeurs de France, furent choisis pour marquer les endroits, sur lesquels l'on planta les bornes de la neutralité, dont toute l'étenduë formoit à peu prés un demy ovale le long du Waal, où se trouvoient renfermées neuf Paroisses & leurs dépendances. Il resta cependant entre la Meuse & le Waal plus d'une lieuë de païs, qui laissoit aux partis de Mastricht un passage libre pour aller exiger les contributions dans le païs de Maaswaal, qui est entre le Waal & la Meuse.

Les Ambassadeurs de France avoient mangé chez Monsieur Jenkins dés le mois de Septembre, & avoient depuis mangé chez Monsieur Temple ; mais comme celuy-cy declara à la fin d'Octobre qu'il ne mangeroit chez personne, soit

que

que comme Mediateur il voulût affecter par là de paroître moins partial qu'il ne l'estoit en effet, bien-que cet usage, qui se pratiquoit à l'Assemblée de Cologne, n'eust rien qui parust contraire à la Mediation, ou plutost soit qu'il en vouluſt éviter l'embarras & la dépense. Cette maniere de vivre qu'on avoit commencé avec beaucoup de plaisir, fut par là interrompuë, & les Ambassadeurs ne se virent plus que chez les Ambassadrices, où il y avoit Assemblée.

Monsieur le Comte d'Oxenstierne & Monsieur Olivenkrantz, Ambassadeurs Plenipotentiaires de Suede, arriverent pour lors à Nimegue, & ils donnerent part de leur arrivée aux Ambassadeurs de France, qui les furent voir dés le mesme jour en Carrosse à six Chevaux, chacun chez eux; mais ces Ambassadeurs n'étoient pas encore en estat de pouvoir rendre leurs visites avec la mesme ceremonie.

Le Comte d'Oxenstierne est un homme dont la mine répond à sa naissance: Il est magnifique; mais le trop de dépense qu'il faisoit, estoit cause que sa maison n'estoit pas toûjours bien reglée: Son air froid,

joint à une gravité naturelle, le faiſoient paſſer pour glorieux. Son Collegue eſt un homme de lettres, qui écrit bien en Latin & en François; il a la reputation d'eſtre bon Negotiateur; il parle net, & méne une vie retirée: ſon train eſtoit propre; il touchoit cinquante écus par jour du Roy ſon Maiſtre, & le Comte d'Oxenſtierne en avoit cent.

L'on ne voyoit point encore que les Imperiaux ny les Eſpagnols fiſſent aucune démarche pour ſe rendre à Nimegue, quelque inſtance qu'en fiſt le Roy d'Angleterre par ſes Miniſtres. Philipsbourg qui s'eſtoit rendu en Septembre, faute de munitions, aprés avoir ſoûtenu le ſiege depuis le commencement de Juin, leur faiſoit eſperer que les grandes forces de l'Allemagne remporteroient des avantages conſiderables ſur celles de France; Mais les Ambaſſadeurs du Roy receurent ordre à la fin de Septembre de declarer aux Mediateurs, qu'aprés toutes les avances que ſa Majeſté avoit faites pour procurer la Paix, elle les rappelleroit, ſi dans un mois les Ambaſſadeurs des principaux Princes Alliez ne ſe rendoient à Nimegue.

Cet-

Cette declaration ayant eſté communiquée aux Ambaſſadeurs de Hollande, ils en donnerent avis aux Eſtats Generaux. La réponſe fut, que ſi dans le premier du mois de Novembre prochain les Miniſtres des Alliez ne ſe trouvoient à Nimegue, ils commenceroient à traiter en leur particulier. Mais ce terme eſtant expiré, ils demanderent encore dix jours, conformément au vieux ſtile qu'on ſuit dans la Gueldre & en pluſieurs Provinces d'Allemagne, ſçachant bien que la fin de ce terme ne les mettoit dans aucun engagement; car ſi leurs Alliez tardoient davantage, ils pouvoient en tout cas dans la communication des pleinpouvoirs, faire naître aſſez de difficultez, & trouver les moyens de couler encore le temps, comme ils firent, ſans entrer en matiere, que l'Aſſemblée ne fuſt formée.

Monſieur Hoegh ſecond des Ambaſſadeurs de Dannemarck arriva pour lors à Nimegue, avec Madame ſa femme. C'eſt un Gentil-homme de naiſſance, bien fait, & qui eſt monté à ce rang par les divers emplois qu'il a eus. Il logea dans une maiſon qu'on luy avoit preparée au voiſinage de celles de France, parce que ce quar-

quartier eſtant le plus haut de la Ville, eſtoit auſſi le plus agreable : Dés qu'il eut donné part de ſon arrivée, il fut viſité par les Mediateurs & par les Ambaſſadeurs de France, & enſuite par tous les autres en ceremonie, à ſix chevaux. Il recevoit du Roy ſon Maiſtre 6000 livres par mois, & il les dépenſoit honorablement & en homme du monde.

Milord Barclay qui venoit d'eſtre Ambaſſadeur Extraordinaire d'Angleterre en France, & qui eſtoit le premier des Mediateurs, arriva à Nimegue avec Madame ſa femme, vers le milieu du mois de Novembre, & aprés avoir eſté quelques jours *incognito*, il fit ſçavoir ſon arrivée, & fut viſité par les autres Mediateurs, & immediatement aprés par les trois Ambaſſadeurs de France l'un aprés l'autre, à deux Carroſſes à ſix chevaux.

Le Comte d'Oxenſtierne, qui avoit demandé ſon Audience avec empreſſement à Milord Barclay, à ce qu'on croyoit, pour n'eſtre pas precedé par l'Ambaſſadeur de Dannemarck, l'avoit obtenuë pour trois heures trois quarts : c'eſtoit immediatement aprés celle de M. le Comte d'Avaux, qui, pour ne perdre aucun temps, avoit des

gens

gens sur les avenuës pour l'avertir au moment que M. Colbert sortiroit de l'Audiance : ainsi il s'y rendit ponctuellement à trois heures & demie : Mais à peine y fut-il entré, qu'on avertit Milord Barclay que le Comte d'Oxenstierne estoit dans la Cour. Il fit répondre qu'il estoit avec le Comte d'Avaux & que l'Audiance du Comte d'Oxenstierne ne devoit estre que demi-heure aprés celle-là.

L'Ambassadeur de Suede, qui ne vit venir personne audevant de luy pour le recevoir au bas de l'escalier, fit sortir son Carrosse, sans attendre la réponse. Cette action fut differemment interpretée ; car l'on disoit qu'il ne pouvoit ignorer que M. le Comte d'Avaux ne fust à l'Audiance. L'on passoit devant sa porte de derriere pour aller chez Milord Barclay ; on avoit veu de ses gens sur la ruë, & il n'estoit alors que trois heures & demie precises : que s'il l'eust ignoré, & n'eust pas eu d'autre dessein, il pouvoit en ce cas, retourner, aprés avoir fait un tour pour attendre que M. le Comte d'Avaux fust sorti : ou s'il pretendoit que sa visite fust tenuë pour faite, comme il s'avisa de le pretendre ensuite, il devoit avoir envoyé

son

ſon Collegue à l'Audiance immediatement aprés M. le Comte d'Avaux.

Que ce fuſt par ignorance, ou de deſſein premedité, comme pluſieurs perſonnes ſe le perſuaderent, ſans toutefois pouvoir bien comprendre le fin de cette entrepriſe, la choſe s'accommoda par l'entremiſe des Ambaſſadeurs de France. La viſite fut tenuë pour faite; & neanmoins Milord Barclay ne la rendit point, & ne vit le Comte d'Oxenſtierne que comme par rencontre chez Madame Colbert.

La Paix inopinée de la Pologne avec les Turcs, les avantages que le Roy de Suede commençoit de remporter ſur celuy de Dannemarck en Schanie par la priſe d'Elſembourg, & le ſecours de Malmoe, la vigoureuſe reſiſtance de la Ville de Stetin d'où M. l'Electeur de Brandebourg fut pour lors contraint de lever le ſiege: Tout cela, dis-je, & encore plus les progrés que faiſoient en ce temps là les Armes du Roy en Sicile, donnoient lieu d'eſperer que les ennemis de la France ſe rendroient enfin plus traitables, quils n'avoient encore fait.

Le Comte de Kinski cependant, qui eſtoit le ſecond des Ambaſſadeurs de l'Em.

l'Empereur, se tenoit toujours à Cologne, où l'on disoit que la goute l'arrestoit, & Dom Pedro Ronquillo, second Ambassadeur d'Espagne, venant d'Angleterre, où il n'avoit esté qu'Envoyé extraordinaire, ne partoit point de la Haye pour se rendre à Nimegue, faute d'avoir son équipage qui estoit resté en Angleterre; mais y estant enfin arrivé, il s'y tint long-temps *incognito*, parce que n'ayant que le caractere de Plenipotentiaire, les Ambassad. de France ne luy vouloient pas donner la main.

Messieurs de Somnitz & de Blaspiel Ambassadeurs de Monsr. l'Electeur de Brandebourg, qui estoient à Nimegue depuis quelque temps, donnerent part de leur arrivée, le 24 Decembre. Les Ambassadeurs de France consulterent ensemble, & ensuite avec les Mediateurs, à cause que contre ce qui s'estoit pratiqué à Munster, les Plenipotentiaires de Brandebourg demandoient tous deux également la main & le titre d'*Excellence*: Mais les Ambassadeurs de France ne voulurent traiter de cette sorte, que celuy qui estoit nommé le premier dans le pleinpouvoir: & sur cette difficulté ils ne les virent point.

Les Mediateurs Anglois firent leur visite,

ſite, aprés avoir pris reſolution neanmoins de ne donner de l'*Excellence* qu'à M. de Somnitz, & de ne pas demander à voir M. de Blaſpiel. Cependant comme ils eſtoient logez en meſme maiſon, le ſecond ne manqua pas de ſe trouver à l'Audiance: & le premier voyant que les Mediateurs n'adreſſoient leurs diſcours qu'à luy ſeul, leur montra ſon Collegue, en luy donnant de l'*Excellence*. Et eux luy répondirent, qu'ils n'eſtoient venus voir que luy. L'Ambaſſadeur de Dannemarck ne s'arreſta point à ces formalitez, ayant à traiter avec les Miniſtres d'un des principaux Alliez de ſon Maître. Mais les Ambaſſadeurs de Suede ſuivirent l'exemple de ceux de France: De ſorte que les Miniſtres de M. l'Electeur de Brandebourg ſe virent bien éloignez de pouvoir établir leur pretention à Nimegue.

Les Eſtats Generaux, qui payoient de grands ſubſides à tous les Princes qui étoient entrez dans leur Alliance, délibererent pour lors de retrancher cette grande dépenſe: Et ils croyoient en avoir d'autant plus de raiſon, qu'ils s'épuiſoient inutilement par les frais d'une guerre qui eſtoit purement devenuë celle de leurs Alliez, &

dans

dans laquelle ils ne devoient plus entrer que comme dans une affaire commune.

Quelque gloire qui revint aux Estats Generaux de pouvoir conter parmy leurs Pensionnaires, l'Empereur, le Roy d'Espagne, le Roy de Dannemarck, presque tous les Electeurs, les Princes de Brunswick, le Duc de Newbourg & l'Evesque de Munster, cela n'empécha pas qu'ils ne leur fissent connoître l'impuissance où ils estoient de pouvoir leur continuer ces grands subsides, exceptant neanmoins le Duc de Newbourg, en consideration de la nouvelle Alliance qu'il avoit faite avec eux, & l'Evesque de Munster, dont les Estats Generaux ont toujours apprehendé l'humeur & le voisinage. Ce retranchement de subsides ne se fit point encore; mais les Ambassadeurs de Hollande declarerent à ceux de leurs Alliez, qu'ils n'en donneroient aucuns pour la Campagne prochaine, s'ils ne mettoient les François dans leur tort, c'est-à-dire, s'ils ne faisoient voir par le refus de propositions raisonnables, qu'il ne tenoit qu'à eux que la Paix ne se fist.

Les Hollandois par ce moyen fermoient la bouche à leurs Alliez, ils les obli-

obligeoient de hâter l'ouverture des Conferences, pour leſquelles il ne s'eſtoit encore fait aucune démarche, & ils ſe mettoient en droit de ſe plaindre de ceux qui pour leurs intereſts particuliers ne déſiroient pas de voir ſi-toſt la fin de la guerre: C'eſt pourquoy ils ne ſe contentoient pas de parler du retranchement des ſubſides, ils parloient encore de leur accommodement particulier d'une maniere que les Alliez en prenoient d'autant plus facilement l'allarme, que les dépenſes exceſſives que les Eſtats Generaux avoient faites pendant cette guerre, avoient extraordinairement incommodé toutes les Provinces.

Le Comte de Kinski arriva enfin à Nimegue le 3 Janvier 1677. C'eſt un Gentilhomme de Boheme, qui n'avoit jamais eſté employé dans les Ambaſſades; c'eſt pourquoy toutes ſes démarches eſtoient au commencement pleines de difficultez & de défiances; mais on reconnut enfin qu'il eſtoit mieux intentionné pour la Paix que ſes Collegues, avec qui il ſe brouilla, à n'en point revenir: c'eſt un homme de peu de ſanté, melancolique & particulier, mais de beaucoup de merite, & d'u-

d'une tres-grande penetration. Il touchoit deux mille florins d'Allemagne par mois, qui font quatre mille livres de France.

Dom Pedro Ronquillo se tenoit *incognito* depuis plus d'un mois : & luy ny les autres Ministres des Alliez ne se mettoient point du tout en état d'agir avec la mesme franchise & la mesme sincerité que les François, au jugement mesme de M. Temple, qui avoüoit qu'on ne pouvoit pas douter que les François ne vouluſſent faire la Paix, & qu'ils estoient comme ces joüeurs qui aprés avoir gagné grosse somme, se retireroient volontiers du jeu, si ceux qui perdent ne les obligeoient à le continuer.

Cependant ceux qui examinoient sans passion l'estat present des choses, & les interests de la plus grande partie des Princes qui estoient engagez dans la guerre, s'étonnoient de voir qu'ils vouluſſent continuer avec tant de desavantage, sur des esperances qui n'avoient pas beaucoup de fondement. La Hollande n'avoit rien à gagner, & perdoit beaucoup par les dépenses excessives qu'elle estoit obligée de faire. L'Empereur se voyoit bien effectivement au plus haut point de sa grandeur, par l'établissement de son au-

authorité reconnuë dans tout l'Empire; mais il n'y avoit preſque plus moyen de faire trouver des quartiers d'hyver aux troupes Imperiales; & la pluſpart des Princes d'Allemagne eſtoient ſi las & ſi incommodez de la guerre, qu'il eſtoit à craindre que l'Empereur ne s'en viſt abandonné au beſoin.

L'Eſpagne avoit preſque toutes les Puiſſances de l'Europe dans ſes intereſts, & ne pouvoit jamais s'en promettre un pareil ſecours dans nulle autre conjoncture: Mais quel avantage en recevoit-elle? puiſque nonobſtant cela, la France luy enlevoit ſes meilleures Places dans les Pays-Bas. Cambray & Valenciennes eſtoient pour lors ſi étroitement bloquées, qu'on ne doutoit pas que l'une de ces deux Places ne ſe perdiſt avant le commencement de la Campagne. Il n'y avoit que les Alliez du Nort qui fuſſent portez à la continuation de la guerre, par le deſir de conſerver, & meſme d'augmenter les conqueſtes qu'ils avoient faites ſur la Suede: Mais une bataille gagnée en Schanie par le Roy de Suede, faiſoit eſperer que les Suedois reprenant courage ſous un ſi grand Prince, pourroient rétablir leurs af-

affaires. Quoy que l'Eſpagne perdiſt le plus dans cette guerre, neanmoins les Ambaſſadeurs de cette Couronne eſtoient ceux qui agiſſoient avec le plus de lenteur pour l'avancement de la Paix : On ne pouvoit attribuer cette façon d'agir qu'à l'irreſolution ordinaire des Eſpagnols, à qui cependant il n'eſtoit pas bien facile de ſe determiner dans la conjoncture preſente de leurs affaires : L'éloignement de Valenſuela premier Miniſtre de cette Cour, & l'arrivée de Dom Juan à Madrid, ſoûtenu de toute la Nobleſſe du Royaume contre les intereſts de la Reine Regente, faiſoient craindre quelque revolution dangereuſe : De-ſorte que les Eſpagnols abandonnoient le ſort des Pays-Bas à la protection de leurs Alliez ; Mais on euſt dit pour lors, qu'une veritable lethargie occupoit tous les eſprits, & empeſchoit qu'on ne s'appliquaſt ſoigneuſement aux moyens d'établir une ſolide Paix.

Cependant on ne s'endormoit point en France : Le Roy faiſoit marcher un corps conſiderable de troupes en Flandre, dans la plus grande rigueur de l'hyver : Ce qui jetoit la terreur dans le cœur des Pays-Bas, & donnoit ſujet de croire que Sa Ma-

jeſté pouſſeroit ſes conqueſtes bien loin la Campagne prochaine; ſi les Negotiations de Nimegue n'y oppoſoient un obſtacle plus puiſſant que les forces des ennemis. Mais l'Aſſemblée n'eſtoit pas encore formée, & l'on n'avoit pas meſme achevé de regler les Preliminaires de la Paix.

Les Ambaſſadeurs de France furent pour lors avertis que le Comte de Kinski recevoit les viſites des Miniſtres des Alliez : Ils furent fort étonnez de cette conduite, quoy qu'on diſt que ce n'eſtoient que des viſites particulieres ſur des complimens qu'il leur avoit fait faire, comme entre amis, incontinent aprés eſtre arrivé à Nimegue. Les Mediateurs neanmoins avoient pris ce compliment pour une veritable notification de ſon arrivée, parce que le Roy d'Angleterre ayant ſouhaitté que les Ambaſſadeurs ne fiſſent point d'entrée publique à Nimegue, pour éviter les divers incidens que ces ceremonies ont accoutumé de produire : Ils ne devoient non-plus y notifier leur venuë deux fois : C'eſt pourquoy ils luy firent demander Audiance en meſme temps, pour le lendemain à deux heures; car il en eſtoit pour lors dix du ſoir. Mais comme

me on répondit que l'Ambaſſadeur de Dannemarck avoit pris cette heure-là, les Mediateurs furent ſi ſurpris de cette réponſe, qu'ils auroient abſolument refuſé de le voir, ſi on ne les avoit aſſeurez que la viſite de cet Ambaſſadeur eſtoit particuliere & ſans Ceremonie, proteſtant que le Comte de Kinski ne pretendoit avoir donné part de ſon arrivée à perſonne. Les Mediateurs prétendirent l'avoir receuë, & prirent onze heures du matin, au-lieu de deux heures aprés midy, pour faire leur viſite de ceremonie, qui fut receuë pour telle, & renduë de meſme.

Les Ambaſſadeurs de France voulurent eſtre éclaircis de cette maniere d'agir de l'Ambaſſadeur de l'Empereur; mais aprés une longue negotiation faite par les Mediateurs ſur les moyens d'ajuſter la choſe, les François ne trouverent pas dans la conduite du Comte de Kinski toute la netteté, ny toutes les ſeuretez requiſes à ce qu'aucun Ambaſſadeur n'en puſt tirer avantage au préjudice de la préſeance qui eſt deüe à la France. Cet Ambaſſadeur voulut bien donner une declaration par écrit pour deſavoüer la premiere notification qui avoit eſté faite de ſon arrivée,

avec aſſeurance d'agir d'une maniere que les Ambaſſadeurs de France auroient ſujet d'en eſtre ſatisfaits : Mais non-obſtant cela, ceux-cy ne voyant que de l'ambiguité dans ſes expreſſions, reſolurent de ne le point voir, comme ils avoient fait à l'égard des Ambaſſadeurs de Brandebourg.

Le Comte de Kinski cependant, pour ſoûtenir la choſe comme il l'avoit commencée, donna part de ſon arrivée dans les formes ordinaires, à tous les Ambaſſadeurs, excepté à ceux de France, qui ne la voulurent point recevoir, & aux Mediateurs qui en eſtoient déja quittes, & il rendit ſes viſites les derniers jours de Janvier, bien qu'il n'euſt encore que deux Carroſſes de campagne, & que ſes gens n'euſſent point de livrées.

Dans ce meſme temps Monſieur Hide fils du défunt Chancelier d'Angleterre, & beaufrere de Monſieur le Duc d'Yorc, arriva à Nimegue, pour y tenir le ſecond rang parmy les quatre Mediateurs de ſa Majeſté Britannique. Il n'y avoit que quinze jours qu'il avoit paſſé par cette Ville revenant de l'Ambaſſade extraordinaire de Pologne : mais au-lieu du Jacht qu'il devoit trouver à Rotterdam pour le porter

ter à Londres, il y receut les depeſches du Roy ſon Maiſtre, pour retourner à Nimegue, où ayant avis donné de ſon arrivée, les trois Ambaſſadeurs de France le viſiterent les premiers avec un tres-magnifique cortege : Ils eſtoient tous trois dans le Carroſſe de Monſieur le Mareſchal d'Eſtrades, les autres Carroſſes du corps ſuivoient aprés, & ceux de ſuite dans le meſme ordre.

Ces Ambaſſadeurs prirent la reſolution de faire ainſi toutes leurs viſites de ceremonie, pour ſe precautionner contre tous les incidens qui pouvoient ſurvenir en pareilles rencontres. M. le Mareſchal d'Eſtrades donnoit la main à ſes Collegues dans ſon Carroſſe & chez luy auſſi, excepté lors qu'il y avoit d'autres Ambaſſadeurs preſens, & que la dignité de l'Ambaſſade obligeoit chacun de tenir ſon rang. Et pour ce qui regardoit les depeſches de la Cour, ces Meſſieurs avoient reglé d'y travailler chacun par ſemaine, & les ſignoient tous trois conjointement.

Le Roy d'Angleterre n'avoit envoyé M. Hide à l'Aſſemblée de Nimegue, que pour l'honorer du caractere d'Ambaſſadeur Plenipotentiaire, & pour faire mettre

ſon nom dans le Traité de Paix qui devoit ſuivre les Negotiations commencées; car ſa Majeſté Britannique avoit affaire de luy dans l'Aſſemblée du Parlement qui s'alloit tenir.

Les Ambaſſadeurs des Alliez commencerent de s'aſſembler à la fin de ce meſme mois, & ils choiſirent pour ce ſujet un appartement du petit Hoſtel de Ville, qui eſt contigu, & qui communique dans le grand. C'eſt-là où les Deputez de la Province de Gueldre pour le quartier de Nimegue, tiennent leur Aſſemblée ordinaire.

Les Ambaſſadeurs de France ne furent pas plutoſt avertis de cette démarche des Alliez, qu'ils s'en plaignirent aux Ambaſſadeurs des Eſtats Generaux, ſoûtenant que dans une Ville neutre également commune à tous les Ambaſſadeurs, les uns ne pouvoient s'approprier un lieu public au préjudice des autres, ſans en violer la neutralité. Les Ambaſſadeurs de Hollande avoient eu de fortes raiſons pour choiſir un lieu public pour les Conferences, ſçachant bien qu'elles ſe feroient avec plus de liberté que chez les Imperiaux, qui vouloient s'en rendre les maiſtres. Cependant

dant pour satisfaire les François, on laissa à leur choix tel appartement qu'il leur plairoit dans le grand Hostel de Ville, où ils allerent marquer celuy qu'ils trouverent le plus commode pour s'y assembler quand il leur plairoit ; quoy qu'estant seuls & n'ayant à conferer qu'avec les Suedois, ils n'eussent pas besoin d'un semblable appartement : Et il y a apparence que si les Ministres des Confederez avoient préveu que les Ambassadeurs de France eussent deu disposer de l'Hostel de Ville, ils ne se seroient pas fixez à l'endroit qu'ils avoient choisi.

Ce qu'il y eut de plus remarquable dans l'Assemblée des Alliez, fut qu'aprés que le Comte de Kinski, qui comme Ambassadeur de l'Empereur, estoit assis au bout de la table, celuy de Dannemarck disputa à celuy d'Espagne la premiere place à main droite : Desorte que Dom Pedro Ronquillo fut obligé à consentir de ne l'avoir qu'alternativement ; & pour regler qui de ces deux Ambassadeurs occuperoit cette place dans la premiere Seance, il fallut s'en remettre au sort, qui la donna à celuy de Dannemarck. La mesme difficulté estoit arrivée entre les

Ambaſſadeurs de Brandebourg & ceux des Eſtats Generaux, leſquels bien qu'ils fuſſent chez eux, ne voulurent pas ceder : de ſorte que ce different fut terminé de la même maniere que le precedent.

Les troupes du Roy commençoient déja d'inonder la Flandre, malgré la rigueur de la ſaiſon, & l'on parloit de faire au-plutoſt quelque Siege conſiderable. D'un autre coſté le Roy mettoit la frontiere d'Allemagne hors d'eſtat de pouvoir rien fournir aux grandes Armées, dont il eſtoit menacé de ce coſté-là : Et M. l'Electeur de Baviere venoit de faire une declaration à la Diéte de Ratisbonne, par laquelle il oſtoit aux Alliez l'eſperance qu'ils avoient conceuë depuis la mort de l'Electrice, qu'il joindroit ſes troupes à celles de l'Empire contre les forces de la France.

Ce Prince declaroit qu'il n'avoit jamais conſenti à la guerre que l'Empire avoit entrepriſe au ſujet de celle de Hollande ; il proteſtoit que bien-loin d'y contribuer pour ſa part, il avoit vingt mille hommes tout preſts pour agir contre ceux qui refuſeroient la Paix, & qu'il vouloit ponctuellement obſerver les Traitez de Weſtpha-

phalic, d'où dépendoit la seureté & la tranquillité de l'Empire. Ce qui estoit assez se declarer en faveur de la France, qui ne demandoit rien autre chose en Allemagne.

Le 20 Février M. Stratman le troisiéme des Ambassadeurs de l'Empereur, arriva à Nimegue, où toutes les difficultez qu'on avoit formées dans la communication des Plein-pouvoirs, commençoient d'estre terminées; Et l'on n'avoit point trouvé de meilleur expedient pour en venir à bout, que de reduire tous les Pouvoirs à une même forme quant aux paroles essencielles, suivant l'usage de la Chancellerie de France. Les cinq principaux Alliez, l'Empereur, l'Espagne, le Dannemarck, la Hollande & Brandebourg, souhaiterent que les Ambassadeurs de France eussent à leur égard cinq Pouvoirs particuliers; mais les François n'en vouloient produire que deux, l'un pour traiter avec les Princes Catholiques, où il estoit fait mention de la Mediation du Pape; & l'autre pour les Princes Protestans, qui ne reconnoissoient pas cette Mediation: & ils refusoient sur tout d'en representer un pour l'Electeur de Brandebourg, afin que tous les autres Princes de l'Empire ne formassent pas une

meſme pretention : Mais ſur la parole qu'on ne demanderoit aucun autre Pouvoir, les Ambaſſadeurs de France jugeant qu'il eſtoit de l'intereſt du Roy de pouvoir traiter ſeparément avec les Alliez, ſe rendirent moins difficiles ſur cette matiere, afin ſur tout de s'oppoſer à la prétention du Comte de Kinski, qui vouloit manier les intereſts de tous les Alliez, & leur oſter la liberté d'agir d'eux-meſmes.

L'Ambaſſadeur de Dannemarck fut celuy qui ſe rendit le plus difficile ſur les Plein-pouvoirs ; il s'opiniâtra à vouloir donner le ſien en langue Danoiſe, s'il falloit qu'il receuſt celuy de France en François, ou s'il donnoit le ſien en Latin, il prétendoit que les Ambaſſadeurs de France luy donnaſſent le leur en cette meſme langue. Il diſoit que le Roy ſon Maiſtre n'éſtoit plus ſur le meſme pied qu'il avoit eſté autrefois, & qu'il pouvoit bien pretendre le droit d'établir un nouvel uſage. Mais les Danois ne gagnerent rien en cela, l'on ſuivit l'uſage ancien, qui eſt que la France leur parle François, & qu'eux luy parlent Latin.

Le troiſiéme Mars tous les Ambaſſadeurs mirent éntre les mains des Mediateurs

teurs leurs propoſitions de Paix, par leſquelles l'on voyoit les prétentions de toutes les Puiſſances intereſſées dans la guerre; & le cinquiéme l'échange en fut fait par les Mediateurs.

Celles de l'Empereur eſtoient que le Roy & le Royaume de France reſtituaſſent à l'Empereur, à l'Empire, & à tous les Alliez, tout ce qui leur avoit eſté pris; qu'on les indemniſaſt de tous les dommages ſoufferts, & que la Paix fuſt rétablie par les meilleurs moyens qu'il ſeroit poſſible.

La France propoſoit à l'Empereur & à l'Empire, que le Roy n'ayant jamais rien tant déſiré que la religieuſe obſervation des Traitez de Weſtphalie, Sa Majeſté verroit avec plaiſir, que l'Allemagne fuſt redevable une ſeconde fois, à l'obſervation de ces meſmes Traitez, du rétabliſſement de ſon repos, & pour cét effet Sa Majeſté demandoit qu'ils fuſſent rétablis en leur entier.

L'Eſpagne demandoit que la France reſtituaſt entierement tout ce qui avoit eſté pris dans les Royaumes d'Eſpagne depuis 1665. qu'elle rendiſt toutes les munitions & l'Artillerie enlevée tant par

mer que par terre ; que toutes les ruines, demolitions, & incendies fuſſent reparez ; que le Roy donnaſt une entiere ſatisfaction à tous les Alliez : & par trois articles differens, l'Eſpagne demandoit la meſme choſe à la Suede.

La France diſoit que comme le Roy s'eſtoit veu attaqué par le Roy Catholique contre la juſtice & la foy du Traité d'Aix-la-Chapelle, Sa Majeſté prétendoit avec raiſon, qu'à l'égard de cette Couronne, toutes choſes demeuraſſent en l'eſtat que le ſort des armes les avoit miſes, ſans préjudice deſdits droits de Sa Majeſté, qui eſtoient toujours reſervez en leur entier.

Les Danois prétendoient que la France leur donnaſt une pleine ſatisfaction, & leur rembourſaſt tous les frais de la guerre : & par quatre articles ils demandoient à la Suede que toutes choſes fuſſent rétablies entre les deux Roys & les deux Royaumes au meſme eſtat qu'elles eſtoient avant la guerre, qui fut terminée par les Traitez de Weſtphalie, & que ceux de Rochilde & de Copenhague fuſſent abolis, & que toutes les Provinces qui avoient eſté ſeparées du Dannemarck & de la Norwegue, fuſſent

fussent renduës aux Danois ; que toutes celles que la Suede possedoit dans l'Empire, luy fussent ostées ; que Wismar & l'Isle de Rugue demeurassent à la Couronne de Dannemarck ; & que pour la seureté de Sa Majesté Danoise & de son Royaume, ils pussent mettre des garnisons dans toutes les Places fortes de Suede, qui sont sur les Frontieres des deux Royaumes.

Les propositions de la France à l'égard des Danois, estoient que comme le Roy n'avoit declaré la guerre au Roy de Dannemarck, que parce qu'au prejudice du Traité de Copenhague de l'année 1660. de l'execution duquel sa Majesté avoit donné la garantie, le Roy de Dannemarck n'avoit pas laissé d'attaquer la Suede, Sa Majesté Tres-Chrestienne estoit preste de faire cesser la guerre de sa part, pourveu que lesdits Traitez & ceux de Westphalie fussent rétablis.

Les Estats Generaux disoient à l'égard de la France & de la Suede, que Mastricht, Dalen, Fauguemont, & toutes les dependances de Mastricht leur fussent restituez ; qu'ils vouloient bien sacrifier au repos public les dommages inestimables, dont ils pourroient prétendre reparation ;

& que pour éviter à l'avenir tous ſujets de démélez, le Traité continſt une renonciatiation generale & particuliere de toutes ſortes de pretentions.

Il y avoit enſuite ſeize Articles concernans la ſatisfaction entiere du Prince d'Orange, en ce qui dependoit de la France; & particulierement le rétabliſſement des Fortifications d'Orange ruinées en 1660. & du Château démoli en 1663. les droits de Peage ſur les voitures de Sel & autres, tant ſur le Rhône qu'à travers la Principauté d'Orange; les droits de Monoye; de Patronage Laïque pour la nomination à l'Eveſché; les Exemptions, Privileges, & autres Prerogatives accordées aux habitans de cette Principauté par les Roys Predeceſſeurs de Sa Majeſté, & particulierement par Louis XIII.

Les Eſtats Generaux ne demandoient à la Suede autre choſe, ſinon qu'on ajoûtaſt au Traité qui interviendroit, des Reglemens pour obvier aux frequents inconveniens qui arrivoient touchant le Commerce.

La France propoſoit aux Eſtats Generaux, que comme l'union qui a toujours eſté entre la Couronne de France & les

Eſtats,

Estats, n'avoit esté interrompuë depuis quelques années, que pour des sujets de mécontentement, qu'il estoit facile de faire cesser presentement, & mesme d'empescher qu'ils ne pussent renaître à l'avenir, Sa Majesté vouloit bien rendre aux Estats Generaux sa premiere amitié, & écouter favorablement toutes les propositions qui luy seroient faites de leur part, mesme touchant un Traité de Commerce. Et à l'égard des propositions faites pour le rétablissement de Monsieur le Prince d'Orange, les Ambassadeurs de France n'y firent point de réponse; mais ils opposoient, dans les occasions, les pretentions de Monsieur le Comte d'Auvergne, demandans que son Marquisat & sa Ville de Bergen-op-Zoom fussent restablis dans tous les Privileges de Souveraineté, dont joüissent les autres Villes de Hollande, conformément aux Traitez de la Pacification de Gand.

L'Electeur de Brandebourg demandoit que la France l'indemnisast des dommages que les troupes Françoises avoient faits dans ses Estats, pendant le cours de cette guerre; qu'elle luy donnast pour l'avenir toute sorte de seureté dans ses mê-

mes

mes Eſtats, & que tous les Alliez fuſſent compris dans un Traité general.

La France ne faiſoit point de propoſitions à l'Electeur de Brandebourg, que celles qu'elle avoit faites à l'Empereur, & à l'Empire, qui comprenoient l'entiere execution des Traitez de Weſtphalie.

Par toutes les propoſitions que la Suede faiſoit à l'Empereur, à l'Eſpagne, au Dannemarck, aux Eſtats Generaux & à l'Electeur de Brandebourg, elle ne demandoit aux uns que le reſtabliſſement de leur premiere amitié & bonne correſpondence; & aux autres que l'execution des Traitez de Weſtphalie & de Copenhague, qui renfermoient la reſtitution de ce qui avoit eſté pris ſur cette Couronne.

Le Prince Charles de Lorraine, à qui le Roy avoit accordé la qualité de Duc, ſous l'acte de la proteſtation generale faite aux Mediateurs, que les qualitez priſes, ou accordées ſeroient ſans préjudice, fit donner des propoſitions, par leſquelles il diſoit que comme heritier de ſes Predeceſſeurs, il eſperoit de la juſtice du Roy la reſtitution des Duchez de Lorraine & de Bar, & de leurs dépendences, de ſes Titres,

tres, Archives, meubles & effets enlevez, & le dédommagement des ruines des Villes, Bourgs, Châteaux & Villages de tous ſes Eſtats.

Mais comme les Miniſtres des Alliez n'avoient pas voulu reconnoître le Sieur Duker Envoyé de Monſieur l'Eveſque de Strasbourg, que le Roy mettoit au nombre des Princes ſes Alliez, les Ambaſſadeurs de France ne donnerent point de propoſitions touchant la Lorraine, ny de Pleinpouvoir particulier pour traiter les intereſts de ce Prince, quelque inſtance qu'en fiſſent les Alliez, afin d'obliger par ce moyen les Imperiaux à reconnoître le Miniſtre de M. l'Eveſque de Strasbourg.

D'autre coſté les propoſitions de M. le Duc d'Holſtein Gottorp, que les Sieur Ulkens, & Wetterkop Envoyez de ce Prince, avoient miſes entre les mains des Mediateurs, demeurerent ſans échange & ſans réponſe, parce que l'Ambaſſadeur de Dannemarck avoit toujours empeſché qu'on ne reconnuſt le Miniſtre de ce Prince allié de la Suede & protegé de la France, & pour cette raiſon dépoſſedé de ſes Eſtats par le Roy de Dannemarck.

Les propoſitions des Ducs de Bruns-

wick,

wick, & Lunebourg ne furent point publiques, à cauſe que les Miniſtres de ces Princes ſe tenoient *incognito*, parce qu'ils prétendoient le caractere & le rang d'Ambaſſadeurs : Ces Princes avoient meſme écrit au Roy d'Angleterre, pour leur faire obtenir l'effet de leurs pretentions; mais quelques inſtances qu'ils fiſſent, pendant tout le cours de la Negotiation, aucune Teſte Couronnée ne leur accorda leur demande.

Je n'ay mis icy que la ſubſtance des premieres propoſitions de Paix ; mais on ne laiſſera pas de voir combien celles de l'Eſpagne & de Dannemarck eſtoient peu raiſonnables, puiſque non ſeulement les Mediateurs, mais meſme les Ambaſſadeurs des Eſtats Generaux les trouvoient exorbitantes.

Le ſixiéme du mois Monſieur Stratman fit ſçavoir ſon arrivée aux Ambaſſadeurs de France, qui envoyerent en meſme temps chacun un Secretaire, pour luy faire compliment de leur part & luy demander audiance, ou pour ce meſme matin, ou pour immediatement aprés ſon diſné. Mais il s'en excuſa, diſant qu'il avoit une affaire

aire d'importance à terminer cette jour-
ée-là avec un Envoyé de l'Electeur de
Cologne pour de preſſans intereſts de Sa
Majeſté Imperiale ; & il donna ſix heu-
es du ſoir. On commença de douter
lors de la ſincerité de ſa conduite à l'é-
ard des Ambaſſadeurs de France, & l'on
e pouvoit s'imaginer quel pouvoit eſtre
on pretexte. Il eſt vray que le Gen-
il-homme qui avoit fait le Compliment
ux Ambaſſadeurs de France de la part
e M. Stratman, avoit eſté quelque temps
attendre chez M. le Comte d'Avaux,
ù ils eſtoient pour lors tous trois en
onference : Mais ce temps avoit eſté
ort court, & ces Ambaſſadeurs voyoient
ien que M. Stratman manquoit à ce
ui eſtoit deu à leur caractere, quoy
u'il aſſeuraſt qu'il leur avoit Envoyé
on Secretaire, & qu'il avoit pris tou-
es les meſures qu'il avoit crû neceſ-
ires pour leur donner toute ſorte de
tisfaction. Quoy qu'il en ſoit, l'af-
aire que M. Stratman avoit pretex-
ée pour des intereſts qui eſtoient im-
ortans à l'Empereur, n'eſtoit en effet
ue pour avoir le temps de recevoir à
eux heures la viſite de l'Ambaſſadeur
de

de Dannemarck, & à quatre heures celles du premier Ambaſſadeur de Suede.

Les Ambaſſadeurs de France firent obſerver toutes les circonſtances de la conduite de M. Stratman : Ils ne laiſſerent pas neanmoins de faire leur viſite à ſix heures du ſoir tous trois enſemble, avec ſept Carroſſes à ſix chevaux, un grand nombre de gens de livrée & quantité de flambeaux : De-ſorte qu'on n'avoit point encore veu à Nimegue un plus beau Cortege. Ces Ambaſſadeurs voulurent mettre Monſieur Stratman dans ſon tort ; ils ſçavoient bien que la veritable diſtinction de preference ne ſe fait pas ſuivant l'ordre qu'on va faire les viſites ; mais ſuivant l'ordre que les rend celuy qui les a receuës. C'eſtoit là qu'ils attendoient de voir dans quelle diſpoſition Monſieur Stratman eſtoit à leur égard, pour prendre là-deſſus les meſures qu'ils devoient garder avec luy.

Il ſe paſſa plus de quinze jours ſans que M. Stratman ſe miſt en eſtat de rendre aucune viſite, & pendant ce temps-là il feignit d'eſtre indiſpoſé. On ne pouvoit attribuer ce retardement qu'à l'attante d'un Courrier, par lequel on diſoit qu'il

ſeroit

ſeroit inſtruit de ce qu'il avoit à faire dans la veuë des inconveniens qu'il preſſentoit de la part des Ambaſſadeurs de France, s'il ne donnoit pas à cette Couronne la preference qu'elle a toujours eüe ſur toutes les autres. Il s'excuſa cependant de ce retardement, par une Lettre qu'il écrivit à M. le Mareſchal d'Eſtrades, ſur l'incommodité qui luy eſtoit ſurvenuë. Les Ambaſſadeurs de France envoyerent un Gentilhomme pour luy faire un compliment ſur ſon indiſpoſition. Il répondit qu'il eſperoit d'eſtre au plutoſt en eſtat de les aller remercier de leur civilité.

On ne doutoit pas que Monſieur Stratman ne ſe trouvaſt bien embarraſſé, & ne connuſt aſſez combien il luy ſeroit difficile de continuer ce qu'il avoit commencé, ſans s'expoſer à des ſuites fâcheuſes: Il voyoit comment les Ambaſſadeurs de France en avoient uſé avec M. de Kinski, qui avoit voulu tenir à leur égard une conduite particuliere. Il avoit ſceu que les Ambaſſadeurs de France refuſeroient ſa viſite, s'il manquoit à leur donner la preference: Et il n'ignoroit pas que ſi ſon procedé le privoit de voir ces Ambaſſadeurs pendant tout le temps de l'Aſſemblée,

blée, il ſeroit difficile que les affaires de la Paix n'en receuſſent un grand préjudice.

Enfin le 22 M. Stratman Envoya chez M. le Mareſchal d'Eſtrades demander audiance; mais ce ne fut qu'aprés avoir viſité le premier Ambaſſadeur de Suede, & aprés avoir Envoyé pour la forme chez celuy de Dannemarck, qui n'eſtoit pas à la Ville. Les Ambaſſadeurs de France avoient concerté enſemble la maniere dont il falloit répondre au Gentil-homme qui demanderoit l'audiance. Comme il eut fait ſon compliment, M. le Mareſchal d'Eſtrades luy dit que M. Stratman ne ſçavoit pas ce qui eſtoit deu au Roy ſon Maiſtre & à ſes Ambaſſadeurs, & que pour cette raiſon il ne vouloit pas recevoir ſa viſite. M. Stratman ne voulut pas s'expoſer à recevoir la meſme réponſe des autres Ambaſſadeurs de France, c'eſt pourquoy il n'envoya pas chez eux. Il avoit bien crû que les François témoigneroient quelque mécontement; mais comme Ambaſſadeur de l'Empereur, il ne s'eſtoit pas attendu à une réponſe de cette nature. Ce Miniſtre eſt un homme de lettres, il écrit bien en Latin & en François. Il a toujours eſté uni à M. l'Eveſque de Gurck, & op-

& opposé à M. de Kinski. Il passa du service de M. le Duc de Neubourg à celuy de l'Empereur, lors que sa Majesté Imperiale épousa la fille de ce Prince.

On ne parloit pour lors à Nimegue que des grands efforts que les Alliez pretendoient faire dans cette Campagne. M. l'Electeur de Brandebourg estoit venu pour donner les ordres dans le Païs de Cleves, que la garnison de Mastricht menaçoit tous les jours pour l'obliger au payement des contributions qui y avoient esté establies. La goute retenoit l'Electeur de Brandebourg à Ham, quatre lieuës au delà de Wesel, où l'Ambassadeur de Dannemarck l'estoit allé visiter, & où devoient se trouver plusieurs autres Ministres des Alliez. Le Prince d'Orange s'estoit même avancé pour se rendre à cette Assemblée, à laquelle on donnoit le nom de grand Conseil de Guerre: Mais la nouvelle du siege de Valenciennes, & les pressantes instances du Duc de Villa-Hermosa, pour avoir du secours des Estats Generaux, firent changer de route au Prince d'Orange, diviserent l'Assemblée de Ham, & rompirent pour quelque temps les mesures des Alliez.

Ce-

Cependant les difficultez qui avoient empeſché les Ambaſſadeurs de France de viſiter ceux de l'Empereur & de Brandebourg, faiſoient un mauvais effet, & elles auroient pû arreſter le cours de la Negotiation qu'on avoit commencée, ſi leurs pretentions n'euſſent pas eſté auſſi-bien fondées qu'elles l'eſtoient : Ceux de Brandebourg avoient publié un écrit imprimé, pour faire voir le droit & la poſſeſſion que leur Maiſtre avoit d'envoyer & de faire reconnoître pluſieurs Ambaſſadeurs dans une meſme Aſſemblée : Ils s'efforçoient d'en donner des preuves tirées des Relations que l'Abbé Ciry a imprimées de tout ce qui ſe paſſa aux Traitez de Munſter & d'Oſnabrug. Tout cela cependant ne concluoit rien à leur avantage. Ils nioient les faits contraires à leurs pretentions, qui ſont rapportées dans les Memoires de M. Chanut, auſſi-bien que les derniers exemples de l'Aſſemblée de Francfort au Couronnement de l'Empereur : Et ils ſe fondoient particulierement ſur la conduite que Monſieur Colbert avoit tenuë à Cleves à l'égard de trois Ambaſſadeurs de l'Electeur, qu'il avoit traitez également & ſans aucune diſtinction.

Ce

Ce dernier exemple ne faiſoit rien pour l'établiſſement de cette pretention. M. Colbert n'avoit dans cette rencontre que la qualité d'Envoyé Extraordinaire pour la Mediation des differens qu'il y avoit pour lors entre les Eſtats Generaux & l'Eveſque de Munſter ; & comme M. Colbert eſtoit dans le païs de l'Electeur, il ne devoit former aucune conteſtation ſur ce point.

Les Ambaſſadeurs de l'Empereur ſe plaignoient auſſi du refus public que les François avoient fait de la viſite de M. Stratman. L'on attribuoit la cauſe de ces brouilleries aux Eſpagnols, leſquels voyant qu'il leur eſt impoſſible d'avoir jamais avec la France l'égalité qu'ils recherchent ſi fort, ne la diſputent point aux autres Couronnes, afin de les unir toutes, & de pouvoir ainſi s'oppoſer avec plus de force à la preſſeance qui eſt deuë à la France, ou du moins pour la troubler autant qu'il leur eſt poſſible, dans la poſſeſſion d'un avantage qu'ils ne peuvent obtenir pour eux-meſmes.

On ne voulut rien innover à Nimegue en ce qui avoit eſté pratiqué à Cologne à l'égard des Mediateurs, auſquels en cet-

te qualité toutes les Puiſſances avoïent accordé la preference dans les choſes qui concernoient la Mediation. Et les Mediateurs de leur coſté, deſirant prévenir tous les ſujets de demélez, qui arrivent le plus ſouvent à l'occaſion des gens de livrée, ſur tout lors qu'il s'en rencontre un grand nombre de pluſieurs Nations differentes dans un meſme lieu, firent trouver bon avant toutes choſes à tous les Ambaſſadeurs, que les Pages & les Laquais ne portaſſent point d'épée; ce qui fut ponctuellement obſervé. Et comme la pluſpart des ruës de Nimegue ſont ſi étroites que deux Carroſſes ont peine d'y paſſer de front, les Mediateurs dreſſerent un écrit pour le faire ſigner à tous les Ambaſſadeurs, moyennant quoy ils obvioient ſuffiſamment à tous les inconveniens qui eſtoient à craindre pendant l'Aſſemblée.

Cet écrit portoit, que eu égard à la petiteſſe des ruës, lors que deux Carroſſes ſe rencontreroïent oppoſez, celuy qui ſeroit le moins avancé dans la ruë, reculeroit, ſans que cela tiraſt à aucune conſequence, & ſans préjudice des prétenſions d'un chacun: qu'on tiendroit même pour mieux intentionné pour la

Paix,

Paix, celuy qui executeroit plus ponctuellement ce Reglement. La choſe n'ayant eſté ainſi reſpectivement accordée que pour éviter les occaſions de toute ſorte de demélez, & pour tenir en bonne intelligence ceux qui travailloient au rétabliſſement du repos public.

Les Ambaſſadeurs de France furent les premiers à ſigner cet écrit, ceux de Suede en firent de meſme, & celuy de Dannemark ſuivit leur exemple; mais la choſe ne paſſa pas plus avant; de-ſorte qu'il y avoit ſujet de craindre qu'il n'arrivaſt dans la ſuite quelque fâcheuſe rencontre parmi tant d'Ambaſſadeurs; mais l'on tint exactement la main à l'execution des Reglemens, qui eſtoient faits pour empeſcher les deſordres parmy les Domeſtiques.

Il y eut pour lors de longues conteſtations touchant la maniere de traitter dans la Negotiation de la Paix, & l'on eut beaucoup de peine à convenir ſur ce ſujet. Tous les Alliez vouloient abſolument que ce fût par écrit. Les Ambaſſadeurs de France ſoûtinrent, aprés avoir donné par écrit les premieres propoſitions que la voye de traiter de bouche par les Mediateurs eſtoit la plus courte. Les Alliez n'y donnerent

irerent pas les mains, & ils firent aux propoſitions de la France de trés-longues réponſes par écrit, leſquelles paroiſſoient plutoſt des invectives que des réponſes à des propoſitions de Paix. Mais les François laiſſant-là toutes ces diſputes, qui ne produiſent jamais que de l'aigreur, répondirent de bouche, & en peu de mots par les Mediateurs. Les Hollandois approuverent les premiers cette methode. Et tous les Alliez ſe rendirent enfin à cette maniere de traiter, comme la plus propre pour finir les affaires en moins de temps.

Dom Pedro Ronquillo ſe tenoit toujours *incognito* à Nimegue, où M. Chriſtin arriva le 18 Mars. Ce troiſiéme Ambaſſadeur d'Eſpagne eſt Flamand, Docteur en Droit, Conſeiller du Conſeil de Flandre en Eſpagne; il eſperoit la Charge de Chancelier de Brabant pour recompenſe de ſes ſervices. Cependant la nouvelle du Siege de Valenciennes, où le Roy s'eſtoit rendu le cinquiéme du mois, laiſſoit tout le monde dans une grande impatience de ſçavoir le ſuccez de cette entrepriſe; vû qu'on n'ignoroit pas les grandes précautions qu'on avoit euës pour con-

conſerver cétte Place : mais la nouvelle qu'on eut que l'ouverture de la tranchée s'eſtoit faite la nuit du neuf au dix, fut bien-toſt ſuivie de la priſe de la Place, le dix-ſept à neuf heures du matin.

La maniere dont Valenciennes fut emporté, ſurprit tout le monde, & conſterna les Eſpagnols. Le Roy avoit commandé d'inſulter la Contre-eſcarpe, & deux Demy-lunes qui flanquoient un Ouvrage couronné, & de ſe loger ſur le front de cet Ouvrage, qui en couvre un autre, qui eſt devant la porte de la Ville: mais les Troupes du Roy paſſant à travers ces Demy-lunes, attaquerent par le front, par les eſpaules & par la gorge le grand Ouvrage couronné: ils y entrerent de toutes parts, tuerent, ou firent priſonnier tout ce qui leur fit reſiſtence, & pouſſant ceux qui ſe ſauvoient dans la Ville, ils occuperent le Pont & le ſecond Ouvrage, & par un guichet, où l'on ne pouvoit paſſer qu'un à un, ils ſe rendirent maiſtres de la porte de la Ville ; de ſorte que le Roy vit forcer en moins d'une demi-heure une Place de cette conſequence.

Les Alliez s'eſtoient flatez que le ſie-

ge de Valenciennes entrepris dans une ſaiſon ſi contraire, ruineroit une grande partie des troupes du Roy. Mais cette conqueſte avec les autres qu'on prévoyoit dans la ſuite, abatoit beaucoup le courage des ennemis de la France. Cependant les Negotiations de la Paix n'en avançoient pas pour cela davantage. Les Alliez fondoient leur eſperance ſur les grands efforts que les armées d'Allemagne devoient faire en Alſace, & ſur la declaration d'Angleterre, qu'ils attendoient en leur faveur, ne doutant pas que le Parlement, où ſe faiſoient joüer tous les reſſorts imaginables, n'obligeaſt le Roy de s'unir à leur parti pour s'oppoſer aux progrez de la France. Mais comme le trop d'artifice eſt ordinairement plus nuiſible qu'avantageux, il arriva dans cette rencontre, que les ennemis de la France eurent un ſuccez tout contraire à leurs eſperances.

Les deux Chambres avoient fait repreſenter au Roy d'Angleterre la neceſſité qu'il y avoit d'arreſter les conqueſtes que la France faiſoit dans les Païs-Bas.

Le Roy avoit répondu aux Deputez du Parlement, que c'eſtoit à quoy il penſoit,

soit, & qu'il feroit ensorte que la France ne donneroit point d'ombrage à ses sujets, & que ses sujets n'eussent pas lieu d'en prendre. Sa Majesté Britannique sceut aprés cette Deputation, que Dom Bernardo de Salinas, Envoyé d'Espagne, publioit que Sa Majesté avoit traité de coquins les auteurs de cette remontrance. Le procedé de ce Ministre offensa d'autant plus le Roy d'Angleterre, que dans une conjoncture si delicate, il estoit capable de produire dans son Royaume des effets trés-dangereux. C'est pourquoy il envoya dire à Dom Bernardo de Salinas, & au Consul d'Espagne, qu'ils eussent à se tenir dans leurs maisons, & à se mettre en estat de sortir du Royaume dans vingt jours.

Les Ambassadeurs demeuroient cependant comme immobiles à Nimegue, & l'on ne s'occupoit qu'à considerer ce qui se passoit aux Païs-Bas, où depuis la prise de Valenciennes le Roy s'estoit rendu maistre de Cambray le 3 Avril, en cinq jours de tranchée ouverte, toute la Garnison s'estant retirée avec le Gouverneur dans la Citadelle, & Monsieur, qui jusqu'à lors n'avoit tenu Saint-Omer

que bloqué, y fit ouvrir la tranchée en meſme temps. Mais ſur l'avis que le Prince d'Orange s'avançoit avec de grandes forces pour ſecourir Saint-Omer, le Roy détacha de ſon armée le Mareſchal de Luxembourg avec huit bataillons, les deux Compagnies de ſes Mouſquetaires, & quelques Dragons, ne retenant que ce qu'il luy falloit de troupes pour forcer la Citadelle de Cambray.

Ce détachement arriva tout à propos, pour fortifier l'armée de Monſieur; car le combat s'eſtant donné le 11 proche le Mont-Caſſel, le choc y fut rude: mais aprés une vigoureuſe reſiſtance de l'Infanterie Hollandoiſe, la victoire ſe déclara pour la France, les ennemis plierent & perdirent dans cette déroute huit mille hommes tant morts que priſonniers, beaucoup de leurs Drapeaux, huit pieces de Canon, deux mortiers, tout leur gros bagage, & pluſieurs charrettes chargées d'armes & de munitions deſtinées pour le ſecours de Saint-Omer, qui fut le fruit de la bataille.

La nouvelle de cette victoire, la priſe de Cambray le 18, & celle de Saint-Omer le 20, étourdiſſoient les ennemis de la France:

France : Et tant de conqueſtes en un mois & demy, & avant le temps qu'on a accoûtumé de ſe mettre en campagne, oſtoient aux Eſpagnols l'eſperance de pouvoir rien conſerver en Flandre, ſi la paix n'en arreſtoit le cours. Mais ce qu'il y avoit de plus faſcheux en cela pour eux, eſtoit de voir ceſſer par ces conqueſtes toutes les contributions qu'ils tiroient de la frontiere, & qui eſtoient le plus aſſeuré moyen qu'ils euſſent de payer le peu de troupes qu'ils entretenoient dans le Païs-Bas.

Cependant M. l'Electeur de Brandebourg s'eſtant rendu à Weſel, on y tint une grande Conference touchant les entrepriſes que les armées d'Allemagne devoient faire en trois differens endroits. L'Ambaſſadeur de Dannemark y alla de Nimegue, le Penſionnaire Fagel & l'Amiral Tromp y furent pour les Eſtats Generaux : les Envoyez des Electeurs de Cologne, de Treves, du Palatin, des Princes de Brunſwic & de l'Eveſque de Munſter, ſe trouverent auſſi à ce Conſeil de Guerre, & Monſieur le Duc de Neubourg y fut en perſonne. Mais les grands avantages que le Roy venoit de rem-

porter, firent avorter les desseins que les Alliez avoient encore formez sur Mastricht & sur la Lorraine.

Plusieurs personnes se persuadoient que la perte que les Hollandois venoient de faire, les porteroit à traiter leur Paix particuliere, si les Estats Generaux en avoient autant d'envie que le peuple; & tous les bien-intentionnez témoignoient de l'impatience de se voir délivrez d'une si fâcheuse guerre. Ils ne pouvoient en avoir un plus fort pretexte que la perte de la bataille de Cassel, & le prompt retour de M. de Berverning, que cette nouvelle fit partir de chez luy pour se rendre en diligence à Nimegue, confirmoit la conjecture qu'on avoit d'un accommodement particulier de la Hollande avec la France. Cet Ambassadeur paroissoit si affectionné aux veritables interêts de sa patrie, que s'il y avoit quelque Negotiation particuliere à attendre, ce ne pouvoit estre que par son moyen: & si des interêts differens n'avoient toujours partagé les Estats Generaux, on n'auroit pas esté long-temps sans les voir détachez des Alliez, dont les esperances s'évanouissoient tous les jours, sans qu'ils pussent se resoudre à se retirer

des

des mal-heurs de la guerre par une bonne Paix, qui paroiſſoit aux Hollandois le plus promt & le plus ſalutaire remede qu'on puſt apporter aux maux preſents, & à ceux dont ils eſtoient menacez.

Aprés une ſi courte & ſi glorieuſe Campagne, le Roy mit ſes troupes en quartier de rafraîchiſſement; & eſtant allé à Dunkerque, il envoya le 23 Avril Monſieur le Duc de Crequi au Roy d'Angleterre, pour luy faire compliment, & luy porter une Lettre, par laquelle Sa Majeſté faiſoit voir que quoy que toutes les facilitez qu'elle apportoit à la Paix, n'en avançaſſent pas la concluſion, elle vouloit bien neanmoins, au milieu des proſperitez, dont le Ciel ne ceſſoit de la favoriſer, conſentir à une Tréve generale de quelques années, comme au moyen le plus aſſeuré de rétablir la tranquillité de l'Europe, pourveu que le Roy de Suede ſe trouvaſt dans les meſmes ſentimens. Et comme Sa Majeſté ne pouvoit avoir un libre commerce avec ce Prince, elle prioit le Roy d'Angleterre d'en ſçavoir les intentions: ne doutant pas qu'il

ne fuſt bien perſuadé du veritable deſir qu'elle avoit de ſeconder les bons offices de ſa Mediation, & de contribuer même à la Paix generale de tout ſon pouvoir, quelques avantages qu'elle euſt lieu d'attendre de ſes armes.

On ne ceſſoit cependant de publier que le Roy ne faiſoit que de ſimples démonſtrations de vouloir la Paix, pendant qu'il ſe voyoit aſſez heureux & aſſez puiſſant pour ſe rendre maiſtre de tous les Païs-bas: que s'il conſentoit effectivement à une Tréve, il falloit ou qu'il ſe ſentiſt trop foible pour ſoutenir les efforts qu'on ſe preparoit de faire contre luy en Allemagne & en Catalogne, ou qu'il meditaſt quelque entrepriſe qu'ils ne pouvoient penetrer. Quelques-uns diſoient que la Lettre du Roy eſtoit un trait de politique, par lequel il donnoit moyen au Roy d'Angleterre de ſe deffendre de la declaration que ſon Parlement ſollicitoit ſi puiſſamment, & que la condition du conſentement de la Suede, ſeroit toujours un pretexte aſſeuré pour faire échoüer la propoſition de la Tréve, lors qu'il plairoit à la France.

Le meſme jour que cette Lettre fut por-

portée à Nimegue, les Ambaſſadeurs de Hollande ayant demandé audiance à ceux de France, ſe rendirent tous chez Monſieur le Mareſchal d'Eſtrades, où ils porterent le projet d'un Traité de commerce, dont les Articles eſtoient extraits des derniers Traitez qu'ils avoient faits avec la France. Mais le peuple diſoit aſſez haut que c'étoit les amuſer vainement, qu'il valoit bien mieux faire un Traitté de Paix, qu'un Traitté de Commerce. Les Eſtats Generaux avoient cependant envoyé trois cens mille écus au Prince d'Orange, pour faire les recruës neceſſaires pour le rétabliſſement de leurs troupes, publians que la perte qu'ils avoient faite à Caſſel, n'empeſcheroit pas l'équipement des Flotes qu'ils deſtinoient au ſecours de la Sicile & du Dannemark.

Les Alliez cependant prenoient de grands ombrages de la Negotiation des Hollandois. La diſpoſition dans laquelle ils voyoient Monſieur de Beverningh de traiter ſéparément, leur donnoit d'autant plus de ſujet de craindre, que ce Miniſtre ne ceſſoit de les preſſer,

& de ſe plaindre de leur lenteur. Et Monſieur le Duc de Zell ſe voyant ſollicité de donner cinq mille hommes pour joindre aux troupes des Alliez, comme il avoit fait l'année précedente, il en faiſoit difficulté, & demandoit cent mille écus aux Eſtats Generaux, & autant aux Eſpagnols; & vouloit que l'Empereur fiſt donner le titre & le rang d'Ambaſſadeurs aux Miniſtres que la Maiſon de Brunſwik envoyeroit à Nimegue. Ces conditions faiſoient craindre que ce Prince, & quelques autres d'Allemagne, n'euſſent plus la meſme diſpoſition de favoriſer la cauſe commune. En effet, ils s'appercevoient aſſez qu'ils s'eſtoient engagez plus avant qu'ils n'euſſent voulu; ce qui faiſoit craindre aux Eſpagnols que s'ils acceptoient une Tréve, ils ne ſe viſſent en peu de temps abandonnez de la plus grande partie de leurs Alliez.

L'on apprit le 5 par les Lettres d'Angleterre, que le Parlement s'eſtoit ſeparé le 26 du mois precedent, & que le Roy en avoit eu toute ſorte de ſatisfaction, ſans qu'il s'y fuſt fait aucun Acte contraire aux interêts de la France; mais

mais que Sa Majesté Britannique l'avoit adjourné au 27 May, pour aviser aux moyens de faire prendre une face nouvelle aux affaires presentes. L'on apprit aussi avec quelque sorte de joye, que les premiers Ambassadeurs de l'Empereur & du Roy d'Espagne se devoient rendre peu de temps aprés avec Monsieur le Nonce à Nimegue, où toutes les affaires estoient sursises, parce que le Comte de Kinski n'avoit pouvoir de convenir que des Preliminaires, jusques à l'arrivée de M. l'Evesque de Gurck Chef de l'Ambassade Imperiale.

Le 25 May M. le President Canon Envoyé & Plenipotentiaire de M. le Duc de Lorraine estant arrivé à Nimegue, rendit visite aux trois Ambassadeurs de France dans un Carrosse de Dom Pedro Ronquillo qui demeuroit toûjours *incognito*. Monsieur Spanheim qui estoit à Nimegue pour les affaires de Monsieur l'Electeur Palatin, vit aussi ces mesmes Ambassadeurs, qui rendirent ces visites sans aucune ceremonie; Comme ce dernier avoit eu la qualité d'Envoyé dans d'autres Negotiations,

tions, on ne doutoit pas qu'il n'euſt le meſme caractere dans celle-cy; mais l'on ſceut enſuite qu'il n'avoit qu'une Lettre de creance de l'Electeur ſon Maiſtre: C'eſtpourquoy les Alliez ne voulurent pas l'admettre dans leurs Conferences.

Dans ce temps-là Monſieur l'Electeur de Brandebourg écrivit au Roy d'Angleterre, ſur l'injuſtice qu'il prétendoit que la France avoit faite à ſes Ambaſſadeurs; & la choſe luy eſtoit d'autant plus ſenſible, diſoit-il, qu'on laiſſoit à ſes ennemis la deciſion de cette difficulté, ſans luy rendre la juſtice qui luy étoit deuë, & qu'il attendoit de ſa Majeſté Britannique, ſans quoy il ſeroit obligé de rappeller ſes Ambaſſadeurs de l'Aſſemblée de Nimegue. Mais cette Lettre, & toutes les inſtances qui furent faites ſur ce ſujet, n'eurent aucun effet à l'égard de la France, qui n'avoit pas les meſmes raiſons que l'Angleterre, pour acquieſcer à ces nouvelles prétentions.

Le 1 Juin M. Bevilàqua, qui venoit d'eſtre Nonce Extraordinaire du Pape auprés de l'Empereur, pour le porter

à

à contribuer à la Paix de la Chreſtienté, arriva de Cologne par batteau, & ſe rendit à la maiſon qui luy avoit eſté préparée proche les Ambaſſadeurs de France; le manque de maiſons commodes n'ayant pas permis à celuy qui avoit eſté envoyé devant, de ſuivre l'ordre exprés qu'il avoit eu de choiſir une maiſon dans un endroit de la Ville, qui fuſt également éloigné des François & des Eſpagnols, pour ne donner aucun ſujet de jalouſie à ces deux Nations.

L'arrivée d'un Mediateur, auſſi desintereſſé que doit l'eſtre le Nonce de ſa Sainteté, fit eſperer que ſa Mediation contribueroit beaucoup à l'avancement de la Paix, à cauſe de la confiance que les principales Parties intereſſées avoient en luy. Monſieur Bevilaqua eſt d'une trés-bonne maiſon de Ferrare, & fort riche de patrimoine; il eſt Patriarche d'Alexandrie, & il a eſté Gouverneur de Rome ſous le Pape Clement IX. L'on ne trouva pas meſme à propos de luy oſter cet employ, ſous le Pontificat de Clement X ſon ſucceſſeur; qu'en luy donnant la Nonciature extraordinaire de Vienne,

ne, d'où il fut envoyé Mediateur à Nimegue par Innocent XI. qui occupe à preſent le S. Siege, bien-que les Appointemens des grands Nonces ne ſoient que de 370 écus Romains par mois, & qu'il n'en fuſt pas bien payé; ſon train eſtoit toutefois magnifique, & ſa maiſon bien reglée. Son procedé honneſte & familier luy attiroit l'affection de tout le monde, & les bonnes intentions qu'il avoit pour la Paix, le faiſoient également conſiderer de tous les Ambaſſadeurs.

Dés le lendemain matin qu'il fut arrivé, les Ambaſſadeurs de France luy envoyerent trois Gentils-hommes enſemble, pour luy témoigner la joye qu'ils avoient de ſon heureuſe arrivée, & luy offrir tout ce qui dépendoit d'eux, attendant avec impatience le temps propre pour aller eux-meſmes le ſaluer. Les trois Gentilshommes furent receus par Monſieur le Nonce, ſuivant l'uſage d'Italie, dans la chambre d'Audience ſur trois fauteuils. Ils parlerent couverts, & ils furent reconduits par le Nonce juſques à la porte de la derniere Antichambre qui eſtoit ſur la cour. On

fit

fit le meſme honneur au Gentil-homme qui rendit de ſa part ce compliment ; Et le lendemain aprés midi les trois Ambaſſadeurs de France furent l'un aprés l'autre viſiter M. le Nonce *incognito* & à pied, n'y ayant que peu de pas de leurs maiſons à la ſienne ; mais ils étoient ſuivis de tous leurs gens. Les Ambaſſadeurs de l'Empereur y avoient eſté le matin auſſi *incognito*.

M. le Nonce donna part de ſon arrivée le 5 Juin aux deux Ambaſſadeurs de l'Empereur, qui eurent leur audiance de ceremonie à cinq heures aprés midi ; & aux Ambaſſadeurs de France, qui le viſiterent à ſept heures avec un Cortege de ſept Carroſſes à ſix chevaux. La curioſité des Bourgeois eſtoit grande pour ces ceremonies ; mais elle le fut encore davantage pour celle-cy, dans l'impatience où ils eſtoient de voir comment eſtoit fait un Nonce du Pape. Les Bourguemaiſtres de la Ville & un grand nombre d'autres perſonnes, s'eſtoient placées aux feneſtres des maiſons voiſines pour le voir à ſa porte, lors qu'il receut & reconduiſit les Ambaſſadeurs à leurs Caroſſes. Il eſtoit ſimple-

plement veſtu d'un habit long violet doublé de rouge, & portoit une Croix de diamants; mais pour l'ordinaire il eſtoit en habit court. On ne s'étonnoit pas de la curioſité de ce peuple, puiſque c'eſtoit une choſe bien extraordinaire de voir un Nonce du Pape dans une Ville Proteſtante. Les habitans de la campagne, Proteſtants & Catholiques, venoient en grand nombre à Nimegue pour ce ſujet; ceux-cy y trouvoient leur conſolation ſpirituelle, & ceux-là contentoient la grande curioſité qu'ils avoient de voir un Ambaſſadeur envoyé par le Pape, dont leurs Miniſtres leur font une effroyable peinture.

Les Bourguemaiſtres de Nimegue, en conſequence de la neutralité de la Ville & de la negotiation d'un auſſi grand ouvrage que celuy de la Paix generale, viſiterent le Nonce & luy offrirent tout ce qui dépendoit d'eux pour le libre exercice de la Religion Catholique : Mais il ſe contenta de faire faire chez luy une grande Chapelle, où les Catholiques pouvoient aller avec liberté, comme ils alloient à celle des trois Ambaſſadeurs de France, où le Service ſe fai-

faisoit les jours de Festes, avec toutes les solemnitez qu'on voit d'ordinaire dans les Paroisses, ayant même élevé une Cloche au haut d'une tour, qui s'entendoit d'une grande partie de la Ville.

Quelques jours avant que le Nonce arrivast, un Pere Jesuite que Dom Pedro Ronquillo avoit dans sa maison, marcha par les ruës avec l'habit de son Ordre: cela parut si nouveau, qu'il excita la curiosité de tout le peuple. C'est pourquoy les Magistrats qui craignoient que de pareilles nouveautez ne donnassent lieu à quelques desordres, firent publier le lendemain une défense sous peine corporelle, à toutes personnes de rien dire, ny de rien faire à qui que ce fust, quelque sorte d'habit Ecclesiastique qu'on vist porter: Mais Dom Pedro Ronquillo ne trouva pas à propos que ce Pere continuast de paroistre de la sorte. Le Nonce laissa mesme à Cleves deux Capucins de sa maison, & ne les fit venir qu'aprés qu'il fut asseuré qu'ils auroient une entiere liberté.

Dom Paolo Spinola Doria Marquis de

los

los Balbaſes premier Ambaſſadeur d'Eſpagne, arriva à Nimegue le 4 Juin: & comme il venoit d'Allemagne, il deſcendit par le Rhin, comme avoit fait le Nonce. Cet Ambaſſadeur eſt Genois, Grand d'Eſpagne & petit-fils du grand Spinola: Il a eſté General de la Cavalerie du Milanois, & enſuite Gouverneur, par *interim*, de cét Eſtat. Il venoit de l'Ambaſſade Extraordinaire de Vienne, où il avoit eſté pendant ſept ans. C'eſt un grand homme maigre, tres-honneſte & tres-civil; il poſſede de grandes richeſſes, & il a épouſé la ſœur du Coneſtable Colomne. Leur fille aînée eſt mariée à un Spinola Duc de Saint Pierre, qui eſt un des plus riches Gentils-hommes d'Italie, & qui a eſté à Nimegue juſques à la fin de l'Ambaſſade. Cét Ambaſſadeur avoit encore avec luy une fille mariée par Procureur au Marquis Quintana, fils du Preſident de Caſtille, qu'elle devoit aller trouver en Eſpagne. Il avoit auſſi un fils unique âgé de dix ans, qu'on appelloit le Duc del Seſto. Cette grande famille faiſoit un train fort nombreux; mais parmi tant de domeſtiques,

ques, il n'y avoit que cinq ou six Espagnols naturels.

Lors que les Ambassadeurs de France arriverent à Nimegue, ayant sceu que les Catholiques, quoy que soumis à l'Evesque de Ruremonde, suivoient le vieux stile conformément à l'usage de la Gueldre Hollandoise, ils voulurent aussi s'y conformer: Les Catholiques du païs ont permission d'en user ainsi, afin de solemniser Pasques & les principales Festes de l'année en mesme temps que les Reformez, & de ne se pas faire distinguer dans un païs où ils ne sont soufferts qu'avec beaucoup de peine & de difficulté. Les Ambassadeurs de France prirent le mesme stile, pour ne pas faire un espece de schisme entre eux & les Catholiques de la Ville, & pour faire que leur Chapelle, où il se disoit cinq ou six Messes par jour, peust servir à la devotion du peuple Catholique.

Les Ambassadeurs de l'Empereur & d'Espagne, ne s'estoient pas d'abord conformez à ce stile; mais M. le Nonce avoit pris dés Cologne la resolution de le suivre; il fit mesme les Rogations

à Ni-

à Nimegue ſuivant cét uſage, cependant le lendemain à dix heures du ſoir, il envoya dire aux Ambaſſadeurs de France qu'il prenoit le ſtile nouveau, ſelon lequel le jour ſuivant eſtoit la veille de la Pentecoſte. Les Ambaſſadeurs firent dire au Nonce, qu'ayant pris le vieux ſtile pour des conſiderations tres-preſſantes, & particulierement pour ſe conformer aux Reglemens de l'Eveſque auquel les Catholiques du lieu eſtoient ſoûmis, ils ne pouvoient le quitter. Le Nonce répondit qu'il ne pretendoit obliger perſonne, & que ce qu'il faiſoit, ne regardoit que ſa maiſon : Neanmoins huit jours aprés il changea d'avis. Les Ambaſſadeurs de l'Empereur, ceux d'Eſpagne, & tous les Miniſtres des Princes Catholiques ſuivirent l'exemple des Ambaſſadeurs de France, & toutes les Chapelles n'eurent qu'un meſme ſtile.

M. le Nonce rendit pour lors ſes viſites en ceremonie aux Ambaſſadeurs de l'Empereur, & à ceux de France en un meſme jour. Ceux-cy s'aſſemblerent chez M. le Mareſchal d'Eſtrades pour le recevoir, s'eſtant contentez de cette ſeule viſite, au-lieu d'en avoir cha-

châcun une, comme le Nonce la leur offroit. Mais cela n'empeſcha pas qu'il ne viſt enſuite ces Ambaſſadeurs ſeparément. Son train paroiſſoit beaucoup : Il avoit trois Carroſſes à ſix chevaux, & quantité de gens de livrée veſtus à la Romaine, les manches pendantes, les unes chamarrées, & les autres de velours, avec de grands manteaux. Mais tous les autres Ambaſſadeurs avoient leurs équipages à la Françoiſe.

Milord Barclay ayant pour lors obtenu la permiſſion de s'en retourner en Angleterre, à cauſe de ſon grand âge & de ſes infirmitez, partit de Nimegue le 5 de Juin. Il eſt vray que la Negotiation eſtoit tellement tombée, qu'on n'y parloit en ce temps-là d'aucune ſorte d'affaires, & que les Ambaſſadeurs & les Mediateurs y eſtoient également oiſifs. On apprit dans ce meſme temps-là par les nouvelles d'Angleterre, que le Parlement s'eſtant aſſemblé le 4 Juin, avoit fait à S. M. B. une Remontrance, accompagnée de tres-preſſantes inſtances, pour la porter à faire une ligue offenſive & deffenſive avec les Eſtats Generaux des Provinces-Unies, pour s'oppoſer aux Conqueſtes de la France, témoi-

moignant qu'ils ne pouvoient autrement accorder à S. M. B. l'argent qu'elle leur avoit demandé, afin de ne pas introduire une coûtume, dont les ſuites ne pourroient eſtre que dangereuſes, puis qu'ils devoient ſçavoir à quoy s'employoient les deniers du Royaume.

Le Roy fut ſi offenſé de cette Remontrance, qu'il répondit qu'elle faiſoit bréche à un droit ſi eſſentiel à la Couronne, qu'on n'y avoit jamais donné aucune atteinte, que pendant les guerres civiles. Que ce n'eſtoit pas au Parlement à luy preſcrire quelles alliances, & encore moins avec qui, il en devoit faire. Qu'il ſembloit que ce fuſt avec leur permiſſion plutoſt qu'à leur ſollicitation, qu'il deuſt s'y engager. Que les Princes Eſtrangers auroient ſujet de douter, ſi la Souveraineté reſidoit en ſa perſonne, & de refuſer à l'avenir de traiter avec un Roy, qui n'en auroit que le ſeul nom. En un mot, qu'il ne pouvoit ſouffrir qu'on attentaſt à un droit, auquel aucune ſorte de conſideration ne le feroit jamais renoncer, puis qu'il eſtoit le fondement de la Couronne. Et il licentia le Parlement ſans en avoir obtenu les Sommes qu'il demandoit, pour procu-

rer

rer la satisfaction & la seureté de ses Sujets.

Le 23 Juin le Marquis de los Balbases, qui vouloit commencer de paroître en public, fit faire de sa part & de celle de ses Collegues un compliment à tous les Ambassadeurs des Princes ; mais ceux de France le receurent & le rendirent les premiers. La substance du compliment qui fut fait à chaque Ambassadeur en particulier par un Gentilhomme du Marquis de los Balbases, accompagné de deux autres, estoit que les Ambassadeurs d'Espagne à leur arrivée à Nimegue envoyoient saluer Leurs Excellences, pour leur témoigner la joye qu'ils avoient de se trouver dans une si celebre Assemblée, & d'avoir à traiter avec des personnes d'un merite aussi connu qu'estoit celuy de Leurs Excellences, & que son Maistre attendoit avec impatience, que ses Collegues fussent en estat de pouvoir estre Traitez, comme il convenoit à leur caractere, pour aller luy-même témoigner sa joy e à Leurs Excellences.

Le Marquis de los Balbases faisoit entendre par là que Dom Pedro Ronquillo, & M. Christin n'avoient pas encore la qualité d'Ambassadeurs : Mais l'on sçavoit

que la Cour d'Eſpagne avoit Envoyé au Duc de Villa-Hermoſa des Plein-pouvoirs en differentes formes, & qu'elle avoit laiſſé à la diſpoſition du Marquis de leur donner caractere, s'il le trouvoit à propos; mais il n'avoit garde d'y manquer, parce que n'eſtant pas Eſpagnol naturel, & ayant à faire un Traité d'une ſi grande importance pour l'Eſpagne, qu'il prévoyoit meſme ne pouvoir eſtre à l'avantage de cette Couronne, il eſtoit de ſon intereſt, autant que de la dignité de l'Ambaſſade, d'autoriſer ſes Collegues, afin de ſe moins charger de l'évenement.

Les Ambaſſadeurs de France luy firent rendre le compliment en meſmes termes d'eſtime & de civilité par trois Gentilshommes, auſquels cet Ambaſſadeur fit réponſe en François; ce qui parut tout-à-fait extraordinaire. Ces meſmes Gentilshommes eurent ordre d'aller auſſi chez les deux autres Ambaſſadeurs d'Eſpagne, & de les complimenter en particulier: Mais comme on venoit de declarer qu'ils n'en avoient pas encore le caractere, ces Gentilshommes eſtoient avertis de ne leur pas donner de l'*Excellence*: Et ce fut pour cette raiſon que Dom Pedro Ronquillo ne ſe

trouva

trouva point chez luy, bien-qu'on y allaſt deux fois & à l'heure de ſon dîner : Mais M. Chriſtin ne fit pas la moindre difficulté de recevoir ce compliment.

M. le Nonce ne doutoit pas que ſi dans les premieres démarches qui ſe feroient entre les François & les Eſpagnols, il ſe paſſoit quelque choſe dont les premiers euſſent ſujet de n'eſtre pas contens, la Negotiation n'en receuſt un grand préjudice : C'eſt pourquoy dans le deſſein de prevenir les meſmes incidens auxquels la conduite des Ambaſſadeurs de l'Empereur à l'égard de ceux de France, avoit donné occaſion, il fit enſorte que le procedé des Eſpagnols ne donnaſt aux François aucun ſujet de plainte. Ainſi ce Mediateur extrémement zelé pour le repos de la Chreſtienté, eſperoit que faiſant enſorte que les Ambaſſadeurs de France & ceux d'Eſpagne ſe puſſent voir familierement enſemble, les affaires de la Paix en avanceroient davantage.

Bien-que le Marquis de los Balbaſes demeuraſt encore *incognito*, cela n'empécha pas que les Ambaſſadeurs de France n'envoyaſſent complimenter Madame la Marquiſe de los Balbaſes, & luy demander

audiance. Ils la viſiterent ſeparément, ſans beaucoup de ceremonie. Tous les autres Ambaſſadeurs & Ambaſſadrices en firent autant, en attendant qu'on luy puſt rendre les viſites publiques.

De toutes les Ambaſſadrices qui eſtoient à Nimegue, la Marquiſe de los Balbaſes eſtoit la ſeule qui ne parlaſt pas François; mais comme elle en entendoit quelque choſe, & que les autres Dames n'avoient pas beaucoup de peine à comprendre l'Italien de la converſation & du jeu, elle n'eurent pas beſoin d'Interprete.

L'on s'apperceut à Nimegue du progrés que la Langue Françoiſe avoit fait dans les Païs étrangers; car il n'y avoit point de maiſon d'Ambaſſadeurs où elle ne fuſt preſque auſſi commune que leur langue naturelle. Bien davantage, elle devint ſi neceſſaire, que les Ambaſſadeurs Anglois, Allemans, Danois, & ceux des autres Nations, tenoient toutes leurs Conferences en François. Les deux Ambaſſadeurs de Dannemarck convinrent meſme de faire leurs dépeſches communes en cette Langue, parce que le Comte Antoine d'Oldembourg parloit bon Allemand & n'entendoit point le Danois, comme ſon Col-

Collegue. Deſorte que pendant tout le cours des Negotiations de la Paix, il ne parut preſque que des Ecritures Françoiſes, les Etrangers aimant mieux s'expliquer en François dans leurs Memoires publics, que d'écrire dans une langue moins uſitée que la Françoiſe.

Comme l'Aſſemblée commençoit d'éſtre formée, & qu'avec les Ambaſſadeurs il y avoit beaucoup d'Etrangers à Nimegue, les Mediateurs trouverent à propos le 2 Juillet, de refaire l'Ecrit dont j'ay parlé cy-devant, concernant les moyens d'éviter les inconveniens qui auroient pû arriver par la rencontre des Carroſſes: Ils prioient auſſi les Ambaſſadeurs de défendre à leurs Gentils-hommes, ſous de rigoureuſes peines, de ſe battre en duel, & à tous leurs gens de n'exciter aucun deſordre dans la Ville ny le jour, ny la nuit. Ce qui fut approuvé par tous les Ambaſſadeurs, à cauſe de quelques combats qui s'eſtoient déja faits. M. le Nonce, qui n'eſtoit pas moins zelé pour conſerver la Paix particuliere entre les familles de ceux qui devoient procurer le repos à toute l'Europe, fit un pareil Ecrit en Italien, qui fut ſigné des Ambaſſadeurs,

de-meſme que celuy des Mediateurs Anglois.

Les Alliez cependant dreſſoient toutes leurs batteries en Angleterre, & ils ne ſe rebutoient point. Leurs Miniſtres firent de nouvelles inſtances au Roy de la Grand'-Bretagne, afin qu'il luy pluſt de retirer les Troupes qu'il avoit au ſervice de la France; luy repreſentant meſme qu'elles eſtoient la cauſe du gain de la Bataille de Mont-Caſſel. Sa Majeſté leur fit voir que dans cette occaſion, il n'y avoit dans l'Armée de France, que la ſeule Compagnie des Gens-d'armes Anglois, dans laquelle, il n'y avoit que dix-ſept Anglois, tout le reſte eſtant François, & qu'au-contraire, les Hollandois avoient dans leurs Troupes deux Regimens Eſcoſſois, qui avoient mieux fait leur devoir dans cette rencontre, qu'aucun autre de leurs Corps. Qu'au reſte, il ne pouvoit retirer ſes Troupes du ſervice de la France, ſans ſe declarer contre elle; puis qu'il les avoit données, avant qu'il fuſt receu Mediateur, & que voulant ſe conſerver cette qualité, & ne travailler qu'à la Paix, il ne pourroit r'appeller celles-là, ſans r'appeller en meſme temps celles qui eſtoient à leur ſervice.

Les

Les Alliez n'avoient rien à dire à une réponſe auſſi juſte, que celle-là, & ils ſe trouvoient bien éloignez de leurs eſperances, voyant que cette puiſſante Armée d'Allemagne, qui devoit entrer en France, eſtoit arreſtée ſur la frontiere, par celle que commandoit M. le Mareſchal de Crequi, & tellement incommodée par le manque de vivres & par les partis des Places voiſines, qu'elle eſtoit obligée de retourner en arriere. Ils conceurent meſme de ſi grands ombrages de ce que le Roy d'Angleterre aſſembloit des Vaiſſeaux, qu'ils doutoient s'ils n'avoient pas autant à craindre, qu'à eſperer de ce coſté-là.

Il arriva à Nimegue le 13 Juillet un Courrier extraordinaire d'Angleterre, portant ordre à M. Temple de ſe rendre inceſſamment à Londres: Et le 15 à cinq heures du matin il s'embarqua pour ce voyage. Chacun raiſonna diverſement ſur le depart precipité de ce Mediateur, ſans pouvoir convenir ſi l'on en devoit tirer un bon, ou un mauvais augure pour la Paix.

Le 16 le Marquis de los Balbaſes revint de Hollande, fort peu ſatisfait du peuple d'Amſterdam, dont il ne receut pas l'ac-

cueuil favorable qu'il en avoit deu attendre, par l'opinion que ces peuples avoient que les Eſpagnols, pour leurs intereſts particuliers, eſtoient ſeuls la cauſe de la continuation de la guerre.

M. Ulkens Envoyé de M. le Duc d'Holſtein-Gottorp, Prince allié du Roy de Suede, & qui a eſté depouillé de ſes Eſtats par le Roy de Dannemarck, rendit ſes premieres viſites aux Ambaſſadeurs de France, le 3 Aouſt, & ce jour là M. le Comte de Kinski & M. Stratman Ambaſſadeurs de l'Empereur, viſiterent en ceremonie les Ambaſſadeurs d'Eſpagne, qui leur rendirent le meſme jour leur viſite.

M. Le Nonce devoit ſe trouver bleſſé de ces viſites de ceremonie faites avant qu'on luy euſt rendu ce qui luy eſtoit deu, comme Mediateur & comme Nonce du Pape; d'ailleurs les Ambaſſadeurs de France declaroient que du moment qu'on ne rendroit pas à l'Angleterre la civilité qu'on eſtoit convenu de luy rendre, comme Mediatrice, & que les Ambaſſadeurs de cette Couronne ſouffriroient que ceux de l'Empereur euſſent la preſſéance, ils reprendroient auſſi le rang qu'ils devoient avoir, ſans aucune conſideration pour la Media-

tion..

tion. C'eſt pourquoy les Ambaſſadeurs d'Eſpagne donnerent un Ecrit à M. le Nonce, & ils écrivirent une lettre à M. Jenkins, declarant dans l'un & dans l'autre, qu'ils ſuivoient un uſage établi entre les deux branches de la maiſon d'Auſtriche, qui ſe rendoient ces viſites à cauſe de la parenté; que ces viſites faites avant la notification de l'arrivée, eſtoient ſans conſequence. Le Nonce & M. Jenkins donnerent Copie de ces Declarations aux Ambaſſadeurs de France, & en chargerent les Memoires de la Mediation.

Le 4. les Ambaſſadeurs d'Eſpagne ayant donné part de leur arrivée, furent viſitez en ceremonie par M. le Nonce; Monſieur Jenkins qui ſe trouvoit alors le ſeul Mediateur d'Angleterre leur rendit viſite immediatement aprés, & les Ambaſſadeurs de France y furent enſuite tous trois enſemble avec leur Cortege ordinaire. L'Ambaſſadeur de Dannemarck, qui affectoit toujours de ne pas eſtre des derniers, eut ſon audiance le ſoir du meſme jour, & tous les autres Ambaſſadeurs les viſiterent le lendemain.

Comme M. le Comte Antoine d'Ol-

dembourg n'arrivoit point à Nimegue, quoyque ſa maiſon y fuſt preparée depuis long-temps, Monſieur Petkum avoit pris les devants. Il prenoit la qualité d'Envoyé de Dannemarck, & il viſita tous les Ambaſſadeurs en cette meſme qualité, qu'il conſerva dans tout le cours de la Negotiation, ayant ſigné les Memoires qui furent donnez par l Ambaſſadeur de Sa Majeſté Danoiſe.

Les Ambaſſadeurs d'Eſpagne viſiterent les Mediateurs le 6. & firent demander audiance ce meſme jour aux Ambaſſadeurs de France, qui ſe trouverent tous trois chez M. le Mareſchal d'Eſtrades, & les y receurent à trois heures aprés midy : Leur Cortege eſtoit nombreux ; ils avoient neuf Carroſſes à ſix chevaux : Les cinq premiers eſtoient des Carroſſes de ſuite, dont trois appartenoient au Marquis de los Balbaſes ; les trois Carroſſes du corps des trois Ambaſſadeurs ſuivoient aprés, ils eſtoient enſemble dans le troiſiéme qui eſtoit au Marquis de los Balbaſes, lequel y occupoit la premiere place ; le neuviéme eſtoit du Duc de Saint Pierre, dans lequel il eſtoit avec le petit Duc del Seſto : Comme l'attelage du Marquis de los Balbaſes.

baſes eſtoit de chevaux neufs, le Cocher n'oſa pas s'embarraſſer dans la cour de M. le Mareſchal d'Eſtrades, à cauſe qu'elle eſtoit petite: Cela fit que les Ambaſſadeurs de France allerent recevoir ceux d'Eſpagne à la porte de la ruë: Le Cortege des Gentils-hommes fit une double haye dans la Chambre d'Audience, parce que la meſme choſe s'eſtoit pratiquée chez les Eſpagnols; mais les Pages preſenterent les chaiſes à l'ordinaire, n'y ayant que M. le Nonce, à qui les Gentils-hommes les donnoient, à cauſe que chez luy on en uſoit de cette maniere. Aprés cette viſite commune, les Ambaſſadeurs de France virent chacun en particulier les Ambaſſadeurs d'Eſpagne, & ils en furent viſitez de la meſme maniere.

Dans ce temps-là les Alliez ne perdoient point encore l'eſperance qu'ils avoient fondée ſur l'Armée d'Allemagne commandée par le Duc de Lorraine, qui pour faire agir ces grandes forces avec quelque ſorte d'éclat, s'eſtoit avancé juſqu'à Mouſon, dont on avoit raſé les Fortifications long-temps auparavant: Il y prit ſon poſte, comme s'il euſt voulu paſſer la Meuſe, & entrer en Champagne; mais il n'oſa ſe hazarder de

paſſer outre, à cauſe que Monſieur le Mareſchal de Crequy l'obſervoit de prés. Toutes les démarches du Duc de Lorraine n'eſtoient que pour favoriſer les deſſeins du Prince d'Orange, & ſe joindre à luy, s'il euſt reüſſi dans l'entrepriſe qu'il alloit faire ſur Charles-Roy.

Ce fut dans ce temps-là qu'on vit éclater les deliberations qu'on avoit priſes à la grande Conference de Weſel. Le Prince d'Orange qui a paru pendant tout le cours de cette Guerre, avoir toujours eu de grandes veûës, marcha avec les troupes de Hollande, d'Eſpagne, de Zel, & de Munſter, qu'il commandoit, & alla inveſtir Charles-Roy: on y fit les lignes, & l'on diſpoſa les quartiers. Pluſieurs Seigneurs Anglois furent offrir leur ſervice à ce Prince, lequel ne voyant point d'Armées preſtes pour ſecourir la Place, ſe promettoit d'avoir un meilleur ſuccés à ce Siege, qu'il n'avoit eu la premiere fois qu'il l'avoit entrepris: Mais ſes meſures ne ſe trouverent pas juſtes, parce que Monſieur le Marquis de Louvois, qui prévoit tout, mit, en peu de jours, un puiſſant corps de troupes en campagne, & s'y trouva luy-meſme en perſonne en eſtat de les faire agir: quan-

quantité de Seigneurs de la Cour s'y rendirent en poſte; pluſieurs Anglois de qualité s'y trouverent auſſi pour ſe ſignaler au ſervice de ſa Majeſté: Deſorte que M. le Prince d'Orange voyant évanouïr ſes eſperances, trouva à propos de ſe retirer, le quatorziéme: & le Duc de Lorraine en ayant receu avis, quitta Mouſon le meſme jour, & paſſa en diligence au-delà de Treves. Pendant tout le temps que ce Prince avoit campé ſur la Meuſe, M. le Mareſchal de Crequy l'avoit toujours ſerré de ſi prés, & l'avoit ſi fort incommodé, que ſans avoir donné de combat, il ruina ſon Armée: Effectivement depuis ce temps-là, l'Armée de l'Empereur n'a paru par tout que ſur la défenſive.

M. l'Eveſque de Gurck arriva à Nimegue environ ce temps-là: La dignité de ce Prelat que ſes domeſtiques appeloient tout court Monſeigneur le Prince, & la qualité de Chef de l'Ambaſſade Imperiale, luy donnoient, ſans contredit, le premier rang parmy tous les Miniſtres des Alliez. Les Eſpagnols le viſiterent d'abord: & il leur rendit la viſite le meſme jour: mais il fut obligé de donner aux Mediateurs & aux Ambaſſadeurs de France

ure

une Declaration dans la meſme forme que ceux d'Eſpagne l'avoient donnée lors qu'ils avoient viſité les Imperiaux, afin que cet uſage particulier fuſt toujours ſans préjudice de ce que les autres Ambaſſadeurs rendoient aux Mediateurs & des droits legitimes de preſeance que la France a ſur les autres Couronnes.

Ce Prelat donna part de ſon arrivée aux Mediateurs & aux Ambaſſadeurs de France le 3 Septembre. M. le Nonce & M. Jenkins le viſiterent le matin, & les Ambaſſadeurs de France luy ayant envoyé demander audiance par trois Gentils-hommes, luy rendirent viſite à trois heures aprés midy, avec un manifique Cortege de Carroſſes qui marcherent en cet ordre. Les trois premiers eſtoient remplis de Gentils-hommes, les trois Carroſſes du corps ſuivoient, les Ambaſſadeurs eſtant dans le troiſiéme, & un ſeptiéme Carroſſe de M. le Mareſchal d'Eſtrades, alloit le dernier. Preſque tous les autres Ambaſſadeurs rendirent le meſme jour leur viſite à M. de Gurck, qui dés le lendemain viſita M. le Nonce & M. Jenkins le matin, & l'aprés-midy il fut chez les Ambaſſadeurs de France, qui le receurent tous trois en-

enſemble chez M. le Mareſchal d'Eſtrades.

M. l'Eveſque & Prince de Gurck, autrefois le Baron de Goes avoit la reputation d'eſtre un grand Negociateur, puiſque la dignité à laquelle il avoit eſté élevé, eſtoit la recompenſe des ſervices qu'il avoit rendus à l'Empereur dans pluſieurs Negotiations: Mais comme l'on vit que toute ſon habileté conſiſtoit à faire de longs & vagues diſcours remplis d'une infinité de queſtions & de ſuppoſitions éloignées, qui tendoient à tirer le ſecret de ceux avec qui il conferoit, ſans jamais dire nettement ſa penſée, les habiles Miniſtres ſe rebuterent bien-toſt de ſes longues viſites qui duroient toujours, pour le moins, trois heures. Il parut ſi irreſolu dans les plus preſſantes conjonctures, que ce ne fut pas là un des moindres obſtacles qu'il y euſt à la concluſion de la Paix de l'Empire. Il fut toujours en mesintelligence avec ſon Collegue le Comte de Kinski, & avec le Marquis de los Balbaſes. Ses appointemens eſtoient de 3400 Florins d'Allemagne par mois, & il eut toujours à ſa ſuite pluſieurs perſonnes de qualité.

Le Comte Antoine d'Oldembourg pre-

premier Ambaſſadeur de Dannemarck étoit arrivé le 7 à Nimegue : mais comme il ſe diſpoſoit à donner part de ſon arrivée aux Mediateurs, & à tous les autres Ambaſſadeurs, ceux de l'Empereur luy firent entendre qu'ils pretendoient la préference ſur les Mediateurs Anglois. Cet Ambaſſadeur qui voyoit un uſage tout contraire établi, & qui eſtoit entierement conforme à celuy qu'on avoit ſuivi à Cologne, ne voulut pas conſentir aux pretentions des Imperiaux. Il voyoit bien que non-ſeulement les Mediateurs auroient abſolument refuſé de le voir ; mais encore les Ambaſſadeurs de France, & tous les autres, qui ſoûtenoient comme eux l'honneur de la Mediation : C'eſt pourquoy il ne donna aucune part de ſon arrivée : il ne receut & ne rendit aucune viſite, & il demeura toujours *incognito* à Nimegue : mais cela n'empeſcha pas qu'il ne ſe trouvaſt aux Aſſemblées, & ſur tout où on joüoit.

Ce Comte eſt Fils naturel du dernier de ce nom, dont le Roy de Dannemarck a herité, comme eſtant de la meſme maiſon ; mais celuy-cy en a eu de grands biens, avec le Gouvernement du Comté d'Oldembourg ;

bourg; il a l'Ordre de l'Elephant, eſt fort bien fait, ſa mine, ſes manieres, ſon grand équipage, & la dépenſe qu'il faiſoit, ſentoient extrémement ſon Grand-Seigneur: mais ſon honneſteté & ſa franchiſe le faiſoient aimer & honorer d'unchacun: deſorte que les Aſſemblées de Nimegue perdirent beaucoup à ſon départ, qui fut huit mois aprés ſon arrivée.

Comme la fin de la Campagne approchoit, les Alliez ne croyoient pas que les Armes du Roy puſſent faire aucune entrepriſe conſiderable. Neanmoins M. le Mareſchal de Crequi aſſeura le Roy qu'il le rendroit maiſtre de Fribourg, ſi Sa Majeſté le ſouhaittoit. L'execution en paroiſſoit extrémement difficile: mais ce Mareſchal ayant receu la permiſſion, & tout ce qui eſtoit neceſſaire pour faire reüſſir un ſi grand deſſein, tâcha de faire croire au Duc de Lorraine qu'il vouloit entreprendre quelque choſe ſur Sarbruck, & il fit en meſme temps paſſer le Rhin à Briſſac, à un Corps conſiderable qui inveſtit Fribourg le 9 Octobre, & s'y eſtant rendu en diligence, il obligea la Place de ſe rendre, avant que le Duc de Lorraine y puſt arriver à temps pour la ſecourir.

La

La conſternation fut ſi grande à Nimegue parmi les Allemans, & parmi tous les Miniſtres des Alliez, que meſme aprés la priſe de cette Place, ils avoient encore de la peine à ſe perſuader qu'on euſt oſé en entreprendre le Siege. Fribourg a une Citadelle forte par ſa ſituation & par de bons travaux; la Ville eſt grande & bien peuplée à cauſe de l'Univerſité qui y eſt, l'Empereur en tiroit un revenu tres-conſiderable: Mais l'on connut beaucoup mieux dans la ſuite que l'on ne faiſoit alors, l'importance de cette conqueſte.

Le voyage que le Prince d'Orange ſe diſpoſoit de faire en Angleterre, faiſoit raiſonner un chacun de differente maniere. Il s'embarqua à la Brille le 17 Octobre, accompagné des perſonnes les plus qualifiées de ſa maiſon, & de Monſieur d'Odijk Ambaſſadeur Extraordinaire des Eſtats Generaux, qui n'avoient pas donné à ce Miniſtre, comme on le publioit, un Plein-pouvoir de conclure la Paix, ou de faire une nouvelle Alliance. Ce Prince arriva le 19 en Angleterre, où ſon mariage avec la Princeſſe Marie fille aînée de Monſieur le Duc d'Yorck, ſe traita ſi ſecrettement, que la premiere nouvelle qu'on

qu'on en eut à la Cour, fut celle de la conclusion.

La nouvelle de ce mariage fut portée à Nimegue le 29. Et comme tous les Alliez avoient commencé à esperer plus que jamais que l'Angleterre ne seroit pas long-temps sans se declarer en leur faveur; ils n'en douterent plus aprés cette Alliance. Aussi tous les Ministres des Alliez en firent leurs complimens à M. Jenkins, & à Madame Temple aussi, qui estoit demeurée à Nimegue, depuis le depart de M. son mary, dont on ne doutoit pas que le mariage du Prince d'Orange n'eust esté la veritable cause qu'on avoit ignorée jusqu'alors.

Les affaires du Nord continuoient d'aller de mal en pis pour les Suedois, sur tout en Pomeranie: Stetin estoit assiegé depuis le commencement de l'Esté, & se trouvoit extrémement pressé. Les Danois s'éstoient rendus maistres de l'Isle de Rugen: Et bien que le Comte de Koningsmark les y défit ensuite, & les en chassat entierement, cela n'empécha pas que la Ville de Stetin privée de toute sorte de secours, & sans esperance d'en pouvoir recevoir aucun, ne fust enfin obligée de se rendre à M. l'Ele-

M. l'Electeur de Brandebourg, aprés avoir fait paroiſtre une trés-grande fidelité envers la Suede, & aprés avoir laiſſé un exemple à la poſterité d'une conſtance, & d'une fermeté extraordinaire.

Les affaires eſtoient entierement ſurſiſes à Nimegue, il ne s'y faiſoit d'Aſſemblée que pour le jeu, la danſe & les collations chez les Ambaſſadeurs de France, d'Eſpagne, de Suede & de Dannemarck : mais le Traité de ligue qui fut ſigné à la Haye, le 10 Janvier entre l'Angleterre & les Eſtats Generaux, pour obliger le Roy à faire la Paix aux conditions qu'ils y avoient ſtipulées, faiſoit eſperer à tous les Alliez que les affaires alloient changer de face à leur avantage, que la France ſeroit enfin obligée de recevoir la Loy, ou qu'elle ſe verroit accablée par la multitude de ſes ennemis.

L'Angleterre paroiſſoit effectivement portée à une declaration ouverte, & le Roy ne pouvoit plus reſiſter aux inſtances de ſon Parlement : auſſi y haranguat-il d'une maniere bien differente de celle que j'ay remarquée cy-devant : Il donna part aux deux Chambres de la Ligue qu'il venoit de faire avec les Eſtats Generaux,

raux, pour la conſervation de la Flandre, & pour obliger à la Paix ceux qui ne voudroient pas accepter les conditions qu'ils avoient jugées raiſonnables : Il leur fit connoiſtre les grandes Sommes dont il avoit beſoin pour venir à bout de ſes deſſeins : Il leur rendoit en quelque façon compte de l'employ de l'argent qu'il avoit touché pour l'équipement des Vaiſſeaux ; & conſentoit qu'on fiſt diſpenſer les deniers qu'on donneroit dans cette rencontre par telles perſonnes que le Parlement trouveroit à propos de propoſer : mais ſur tout Sa Majeſté ne manquoit pas de leur faire faire une ſerieuſe reflexion ſur les avantages que l'Angleterre avoit tirez & tiroit encore de la Paix dont elle jouïſſoit pendant que tout le reſte de l'Europe eſtoit en guerre.

Il falloit neceſſairement que la France, pour ſoutenir tant d'heureux ſuccez, euſt de nouvelles proſperitez, & que rompant ainſi les meſures de ſes ennemis, elle fit changer de langage aux Ambaſſadeurs des Alliez. La priſe de l'Iſle Tabago, de tous les Vaiſſeaux qui eſtoient dans le Port, des munitions qu'il y avoit dans le Fort, la mort de Binkes Admiral de Zelan-

lande, & la ruine entiere de cette Colonie, furent tres-ſenſibles aux Eſtats Generaux; la priſe de Saint Guillain pendant la rigueur d'un temps de neiges & de glace, avoit jeté l'épouvente dans les Païs-Bas. C'eſtoient-là les moyens dont le Roy ſe ſervoit pour renverſer les projets de ſes ennemis.

Le 25 de Fevrier M. de Somnitz Ambaſſadeur & Plenipotentiaire de l'Electeur de Brandebourg mourut à Nimegue, âgé de ſoixante-ſix ans. C'eſtoit un gros homme de fort bon ſens; il avoit bien ſervi ſon Maiſtre en pluſieurs emplois. M. de Blaſpiel ſon Collegue demeura ſeul Ambaſſadeur à Nimegue. Il eſt fort honneſte & fort civil, homme du monde, & qui aime la compagnie & la bonne chere: Mais ſa meilleure qualité eſt d'entendre parfaitement les intereſts de M. L'Electeur ſon Maître, & d'y eſtre tout-à-fait attaché. Comme M. l'Electeur de Brandebourg avoit fait défrayer ſes Ambaſſadeurs par un Mareſchal de l'Ambaſſade, ſans qu'ils s'en mélaſſent, & que la dépenſe de la premiere année avoit monté à quarante mille écus, leurs appointemens avoient eſté reglez pour l'avenir.

Le

Le Roy cependant se mit en campagne avec toute sa Maison, qui n'avoit jamais paru plus leste, ny plus richement équipée : Mais pour mieux couvrir le dessein qu'il vouloit executer, il mena la Reine & toutes les Dames jusqu'à Mets, pendant que les divers corps de ses Armées tenoient comme bloquez tout à la fois Luxembourg, Namur, Charlemont, Mons & Ypres, qui estoient les Places les mieux pourveuës des Païs-Bas : Desorte que les forces des Ennemis se trouvant divisées pour la conservation de ces Villes, n'estoient pas en estat d'en pouvoir secourir aucune.

Les François ne furent pas moins surpris que tous les Alliez, lors que le Roy quittant la Reine, traversa tant de païs avec une diligence extrême, & se rendit le 4 Mars devant Gand, qui avoit esté investi par ses ordres le premier jour du mois. Les Ennemis rompirent en vain leurs Digues, & inonderent une partie du Camp. Le Roy fit faire les logemens, & pressa le Siege si vigoureusement, que la Ville fut emportée en peu de jours avec la Citadelle.

Il seroit difficile de pouvoir exprimer l'inquietude que la prise de Gand don-

na à toute la Hollande. L'on voyoit avec une extrême crainte, que les François qui s'en eſtoient éloignez d'un coſté, s'en approchoient ſi fort de l'autre. Tous les Alliez exageroient à Londres l'importance de cette perte, pour exciter plutoſt l'Angleterre à une déclaration ouverte. Le Roy pourſuivit ſes conqueſtes, fit mettre le ſiege devant Ypres le 15 Mars, la prit en peu de jours, quoy que la Garniſon fit une vigoureuſe reſiſtance.

On eſtoit à Nimegue plus éloigné que jamais de parler d'affaire : de ſi grandes proſperitez rendoient muets tous les Ambaſſadeurs des Alliez : ceux de France cependant ne s'en élevoient pas d'avantage. Mais ces meſmes proſperitez faiſoient un grand effet en Hollande: le peuple las de la guerre, & allarmé des conqueſtes qui ſe faiſoient ſur ſes frontieres, ne reſpiroit plus que la Paix. On y faiſoit reflexion ſur l'eſtat floriſſant où avoient eſté les Provinces Unies avant la guerre; on y voyoit les finances épuiſées, & les particuliers dans l'impuiſſance de ſupporter plus long-temps les grandes impoſitions & les taxes du deuxcentiéme denier qu'on avoit levé juſques

ques à sept fois dans une année: C'est pourquoy M. de Beverningh pressoit fort les Ambassadeurs des Alliez, & il estoit fâché de voir qu'ils se flattassent toujours de vaines esperances, bien qu'il ne leur restast pour derniere ressource que la déclaration de l'Angleterre. Aussi ce fut à quoy ils mirent toute leur application, sans faire aucune démarche pour la Paix.

M. Olivenkrantz, qui estoit allé en Suede l'année precedente, pour prendre de nouvelles instructions du Roy son Maître, avec qui les Danois empeschoient le commerce de Lettres, estoit de retour à Nimegue, où il n'avoit pas trouvé les affaires plus avancées que lors qu'il en estoit parti: Il voyoit au contraire beaucoup de froideur entre son Collegue, & les Ambassadeurs de France, à cause du démêlé que Madame Colbert avoit eu avec Madame la Comtesse d'Oxenstiern, qui aprés estre relevée de ses couches, affecta de rendre la premiere visite à l'Ambassadrice d'Espagne.

Ce procedé choqua Madame Colbert, qui refusa ensuite deux fois la visite de Madame d'Oxenstiern, sous des pretextes d'indispositions affectées, qui ne l'empeschoient pas de recevoir en mesme

temps celles de pluſieurs autres Dames. Cela fit éclater le ſujet du démélé, qu'il n'euſt pas eſté difficile d'ajuſter, ſi l'on avoit eu affaire à des perſonnes d'une humeur plus aiſée, qu'on n'eſtoit chez M. d'Oxenſtiern, où il paroiſſoit en toutes choſes un air ſi grave, que ceux qui ſont d'un naturel plus libre avoient peine de s'en accommoder. Cela fit que le démêlé de ces deux Dames, & la froideur qu'il y eut entre les Ambaſſadeurs de France & le premier de Suede, durerent juſqu'à la fin de l'Aſſemblée.

La mort tragique du frere de l'Ambaſſadrice de Dannemarck, fut auſſi cauſe que cette Dame ne vit plus Madame d'Oxenſtiern. Son frere eſtoit établi en Schanie : il y fut accuſé d'avoir intelligence avec les Danois contre le ſervice de la Suede, ſous la domination de laquelle il eſtoit, l'on le met au Conſeil de Guerre, & il y eſt condamné d'eſtre arquebuſé par quatre Enſeignes. Le Roy de Suede luy fait offrir ſa grace, s'il veut s'avoüer coupable de leze-Majeſté ; mais ce pauvre Gentil-homme ayma mieux mourir, & par une generoſité extraordinaire, il fit donner cinquante Ducats à chacun des quatre Enſeignes qui luy oſte-

ostérent la vie. Cette nouvelle affligea si sensiblement l'Ambassadrice de Dannemarck, qu'elle ne pouvoit pas seulement supporter la veuë d'un Suedois.

M. le Baron de Platen Envoyé d'Osnabrug, arriva le 30 à Nimegue : Mais comme la Maison de Lunebourg n'avoit pas obtenu le titre & le rang d'Ambassadeur pour ses Ministres, M. Platen crût qu'en se qualifiant Ministre Plenipotentiaire, il obtiendroit l'égalité des Ambassadeurs des Puissances qui vont aprés les Testes couronnées; mais il ne vint point à bout de ses pretentions; cependant il fit honneur à son Maistre par une belle dépense.

Dans le temps qu'on ne parloit à Nimegue que des dispositions qu'il y avoit en Angleterre de favoriser ouvertement les Alliez, & de reduire la France à recevoir la Loy; On peut dire que le Roy la donnoit en mesme temps à toute l'Europe par les Propositions qu'il fit le 9 Avril, où il declaroit les conditions ausquelles il vouloit faire la Paix avec toutes les Puissances avec qui il estoit en guerre, & ausquelles sa Majesté se fixoit comme au dernier point auquel elle pou-

voit ſe relâcher, & ſur lequel ſes ennemis pouvoient choiſir de la Paix ou de la Guerre, ne prétendant pas meſme que ces conditions l'engageaſſent au de-là du 10 May.

Je ne mettray pas icy le détail de ces conditions ny des Memoires qui ont eſté faits au ſujet de la Negotiation, non plus que les Traittez qui ont eſté conclus, parce que tout cela a eſté rendu public. Je diray ſeulement que les conditions du 9 Avril, ont eſté le commencement des Negotiations de Paix, & le plan ſur lequel tous les Traittez ont eſté faits & ſignez, quoy que rien ne paruſt d'abord plus éloigné, & ne l'ait encore paru dans la ſuite juſqu'au dernier jour que l'acceptation generale de ces conditions.

Les Imperiaux paroiſſoient les moins diſpoſez de tous à donner les mains à de telles conditions. La premiere qui portoit la pleine ſatisfaction de la Suede, eſtoit inſupportable aux Puiſſances du Nord. Les Eſpagnols, & le reſte des Alliez les trouvoient ſi dures, qu'ils riſqueroient tout, diſoient-ils, plutoſt que de les accepter, & lors que les Ambaſſadeurs de France porterent ces conditions

à

à M. Jenckins, pour les communiquer aux Alliez, il leur répondit qu'il ne le pouvoit faire comme Mediateur, mais qu'il en donneroit part dans l'entretien, comme d'une choſe dont il ne leur promettoit pas de réponſe.

Ce Mediateur refuſa d'entrer en Negotiation ſur ces conditions, parce que dans le Traitté d'Alliance qui avoit eſté conclu le 10 Janvier entre l'Angleterre & la Hollande, le Roy ſon Maiſtre & les Eſtats Generaux avoient fait d'autres conditions, auſquelles ils pretendoient obliger la France. Mais il ne prévoyoit pas qu'en refuſant de preſenter aux Alliez les conditions du Roy, qui devoient eſtre la cauſe d'autant de Traitez, qu'il y avoit de Puiſſances en guerre, il s'excluoit en effet de la Mediation.

L'on apprit en ce temps-là que les troupes de France avoient abandonné Meſſine, & toutes les Conqueſtes qu'elles avoient faites en Sicile. L'on fut trés-ſurpris de voir que M. le Mareſchal de la Feuillade, qu'on croyoit avoir eſté envoyé dans ce Royaume-là avec de nouvelles forces pour y faire quelque entrepriſe, n'y fuſt allé que pour retirer les troupes que le

Roy y avoit. On attribuoit l'abandonnement de la Sicile au ſoupçon que la France avoit de la declaration d'Angleterre, où l'on voyoit déja qu'il ſe faiſoit des levées conſiderables: Les uns s'étonnoient que le Roy abandonnaſt ſi aiſément un païs dont le delaiſſement auroit pû luy valoir beaucoup dans le Traité de Paix avec l'Eſpagne: les autres trouvoient au contraire, qu'il eſtoit plus glorieux au Roy de retirer ainſi le ſecours qu'il avoit bien voulu donner aux Meſſinois, ſans avoir eu aucune part à leur revolte, que d'abandonner par un Traité, des peuples qui avoient imploré ſa protection.

On ne douta pas que la conjoncture preſente des affaires n'obligeaſt le Roy de ſe precautionner à tout évenement; c'eſt pourquoy M. le Mareſchal de la Feuillade, aprés avoir expoſé au Senat les Ordres de ſa Majeſté, fondez ſur le beſoin qu'elle avoit de toutes ſes forces, fit embarquer les Troupes. Mais une grande partie des Meſſinois craignant la vangeance certaine des Eſpagnols, ſe rendirent en ſi grand nombre ſur les Vaiſſeaux du Roy, que s'il y en euſt eû davantage, Meſſine ſeroit demeurée entierement deſerte.

Les

Les Alliez ne jettoient plus les yeux que sur l'Angleterre, comme sur le seul endroit d'où il leur pouvoit venir un secours considerable. De-là vint que plusieurs Ambassadeurs quitterent Nimegue. Dom Pedro Ronquillo s'en alla à Bruxelles, pour ne plus revenir; mais c'estoit plutost à cause qu'il ne vouloit pas estre au dessous du Marquis de la Fuente, qui n'étoit venu à Nimegue que comme par rencontre. Dom Pedro Ronquillo, qui passoit pour un des plus éclairés qui fussent dans une si celebre Assemblée, ne put s'empescher de dire à un Gentil-homme François au sujet des Conditions de Paix que le Roy venoit de proposer, qu'il admiroit la prudence de ce grand Prince, & qu'on verroit bien quel succez auroit sa conduite, par la necessité où ils s'alloient trouver de faire la Paix, ou de soûtenir seuls le poids de la guerre. M. le Baron de Platen Envoyé du Prince d'Osnabrug, s'en alla aussi à Bruxelles. M. Spanheim prit la route d'Angleterre en qualité d'Envoyé Extraordinaire de M. l'Electeur Palatin, le 27 Avril. M. le Comte Antoine d'Oldembourg s'embarqua peu de jours aprés pour le mesme dessein: &

M. Olivenkrantz en fit bien-toſt autant: ce qui fit croire à quelques perſonnes que les Suedois penſoient à prendre d'autres meſures, craignant que la France ne fuſt pas à l'avenir aſſez puiſſante pour relever la Suede de l'eſtat où elle ſe trouvoit reduite.

On courroit ainſi de toutes parts, pour ſouffler le feu, qui s'alloit allumer en Angleterre, & qui menaçoit déja la France. Cependant le Parlement s'eſtant pour lors aſſemblé, fut adjourné au 9 May: & dans l'Aſſemblée des Eſtats de Hollande, qui ſe tenoit en meſme temps, les villes furent partagées touchant la continuation de la guerre. Le Roy avoit fait des conditions ſi raiſonnaibles aux Eſtats Generaux, que quelque forte que fuſt la brigue des mal-intentionnez, Amſterſterdam, Leyde, Harlem, & toute la Nord-Hollande furent abſolument pour la Paix.

Comme la Province de Hollande eſt la plus conſiderable de toutes, elle donne toujours le branle aux deliberations: deſorte qu'on envoya des Deputez à Londres & à Bruxelles, pour y repreſenter l'impoſſibilité où ſe trouvoient les

Eſtats

Eſtats Generaux de continuer la Guerre: & l'on peut voir dans les trois Memoires imprimez des Sieurs Boreel & Wede, Deputez Extraordinaires des Eſtats vers le Duc de Villahermoſa, Gouverneur des Païs-Bas, du 8, du 14, & du 27 May, que les raiſons de cette impoſſibilité n'étoient pas moins fondées ſur les forces inſurmontables de la France, que ſur la foibleſſe des Hollandois & des Eſpagnols, & ſur l'inutilité de tous leurs efforts. L'on commença pour lors à bien eſperer de la Paix, quelque éloignement qu'en fiſſent paroître tous les Ambaſſadeurs des Alliez. Le terme que le Roy avoit fixé, n'eſtoit pas loin; & le 5. May les Ambaſſadeurs de France receurent ordre de declarer que Sa Majeſté demandoit que les Meſſinois qui s'eſtoient refugiez en France, fuſſent par le Traité de Paix avec l'Eſpagne, remis & maintenus en poſſeſſion de tous leurs biens, & qu'ils en puſſent diſpoſer comme il leur plairoit. Il eſtoit meſme enjoint aux Ambaſſadeurs d'inſiſter ſur ce point, comme ſur une choſe à laquelle ſa Majeſté s'attachoit fortement. Mais cette demande eſtant faite depuis que les conditions avoient eſté pro-

poſées, elle ne pouvoit pas faire un obſtacle capable d'empeſcher la concluſion de la Paix : L'on vit cependant par la ſuite qu'elle fit naiſtre une difficulté tres-conſiderable, puisqu'elle dura encore long-temps aprés la ſignature du Traité, & qu'elle fut une des cauſes qu'on alleguoit du long retardement que l'Eſpagne apporta à l'échange des Ratifications.

Encore qu'on fuſt accoûtumé à entendre tous les jours quelque nouveau ſuccez des Armes du Roy, on fut toutefois bien ſurpris de la nouvelle qu'aporta un Courrier de Maſtricht, que le 6 un détachement de la Garniſon de cette Place commandé par le Sieur de la Bretéche, avoit ſurpris le Fort de Leew ſitué dans un mareſt avec un double foſſé bien paliſſadé : Les Barreaux de toile cirée qu'on avoit preparez à Maſtricht pour l'execution de cette entrepriſe, ne reüſſirent pas ſi bien qu'on s'eſtoit promis : mais quarante nageurs joignant la valeur au ſtratagéme eurent le plus de part à cet heureux ſuccez : de ſorte qu'en une heure de temps le Roy fut maiſtre d'une tres-forte Place & tres-facile à garder.

Les Eſtats Generaux faiſoient cependant

dant une ſerieuſe reflexion ſur les avantages qu'ils trouvoient à faire la Paix ſous les conditions que le Roy leur avoit offertes. La ville d'Amſterdam, qui a parmy les villes de Hollande la meſme conſideration que cette Province a parmy les ſix autres, eſtoit de cet avis & l'appuyoit puiſſamment. Cette ville a toujours incliné à la Paix plus qu'aucune autre, non ſeulement à cauſe qu'elle ſouffroit plus par l'interruption du Commerce, mais encore parce qu'elle a mieux ſceu conſerver ſa liberté, & qu'elle a des Magiſtrats plus deſintereſſez & plus zelez pour le bien de la Republique.

Rotterdam trouvoit ſon avantage dans la continuation de la guerre, parce que ne ſe faiſant aucun commerce en Hollande pendant ce temps-là que par le moyen des Anglois, tout abordoit à cette ville, comme au centre de la Province, & comme au port le plus commode pour eux. Neanmoins un des plus conſiderables Magiſtrats de Rotterdam ſecondoit ſi puiſſamment les bien intentionnez pour la Paix, qu'ils entraînoient preſque toutes les voix de la Hollande. Toutes les autres Provinces ſe ſont toujours ſi bien trou-

vées de ſuivre l'exemple de celle-là dans les plus importantes affaires; qu'elles avoüent encore qu'elles doivent leur derniere conſervation à ſa prudente conduite. Les Provinces de Gueldres, d'Utrecht & d'Overyſſel, ſur leſquelles le Prince d'Orange s'eſt acquis une grande autorité depuis que le Roy en abandonna la conqueſte, n'oſoient ouvertement ſe déclarer pour la Paix, parce qu'on voyoit évidemment qu'elle eſtoit contraire aux interêts de ce Prince; mais elles s'en remettoient à ce que feroit la Hollande touchant cette grande affaire.

Ce fut enſuite de toutes ces Deliberations que M. de Beverningh receut ordre des Eſtats Generaux de faire entendre ſecretement aux Ambaſſadeurs de France, qu'ils acceptoient les conditions qu'il avoit plû au Roy de leur accorder. Cet Ambaſſadeur, pour agir ſuivant l'intention de ſes Superieurs, qui ne vouloient pas allarmer leurs Alliez, fit ſçavoir à M. le Comte d'Avaux qu'il ſouhaittoit fort de pouvoir l'entretenir en particulier, & que pour ce ſujet il iroit ſe promener tout ſeul à pied ſur les remparts de la ville à ſept heures du matin,

parce

parce qu'à cette heure-là il n'y auroit perſonne. M. le Comte d'Avaux ne manqua pas de s'y rendre, & il eut avec luy une converſation d'une heure, aprés laquelle il donna part à ſes Collegues du reſultat de tout cet entretien, qui fut le ſujet des dépeſches, par leſquelles le Roy apprit la bonne diſpoſition des Eſtats Generaux, & Sa Majeſté leur accorda dix jours qu'ils demandoient audelà du dixiéme May, afin de tâcher pendant ce temps-là de porter leurs Alliez à accepter, comme eux, les conditions propoſées.

M. le Marquis de la Fuente arriva à Nimegue le 6 May. Il eſt fils de l'Ambaſſadeur du meſme nom, qui fut en France aprés le mariage du Roy, & il ſortoit de l'Ambaſſade de Veniſe, où il avoit eſté treize ans: la Cour d'Eſpagne l'en avoit tiré pour l'envoyer en Angleterre; mais l'on croyoit que la nature des affaires importantes qu'il y avoit pour lors à traitter à Londres, furent cauſe que le Duc de Villahermoſa l'arreſta à Bruxelles, pour le faire paſſer à Nimegue & y remplir la place de ſecond Ambaſſadeur.

La Paix commençoit d'eſtre ſi certaine

ne en Hollande, que la joye en éclatoit déja par tout. Le peuple avoit crié à haute voix à la Haye : *Vivent les Eſtats Generaux & le Prince d'Orange, la Paix eſt faite.* Il n'en eſtoit pas de meſme à Nimegue, où le trouble eſtoit parmy les Alliez; parce qu'ils voyoient l'effet que les conditions offertes par le Roy eſtoient ſur le point de produire. Ils déclaroient aux Mediateurs, qu'il n'eſtoit pas poſſible qu'une affaire d'une auſſi grande importance, que l'eſtoit celle de la Paix, puſt ſe reſoudre & ſe conclure dans un terme auſſi court que celuy que le Roy avoit preſcrit.

Le 20 May un Courrier apporta à Nimegue le Duplicata de la Lettre du Roy écrite aux Eſtats Generaux du Camp de Deinſe. Le 18 ſa Majeſté leur témoignoit qu'elle avoit appris avec plaiſir, qu'ils euſſent des ſentimens conformes au ſincere deſir qu'elle avoit, de faire tous les pas qui pouvoient conduire à la Paix; lors qu'elle eſtoit au milieu des avantages que ſes armes luy avoient acquis, & qu'elle pouvoit encore eſperer dans la ſuite de la guerre. Par cette même Lettre le Roy accordoit aux Eſtats Ge-

Generaux le 7 Article du Traité de Commerce, dont les Ambaſſadeurs n'eſtoient point convenus à Nimegue; & pour guerir entierement la crainte qu'ils avoient de la perte de la Flandre, ſa Majeſté leur promettoit, que lors que par un Traité fait ſous les conditions propoſées, ils ſeroient rentrez dans ſon ancienne Alliance, & qu'ils ſe ſeroient obligez de demeurer neutres dans tout le cours de cette guerre, elle accorderoit toujours à leur conſideration, les meſmes conditions à l'Eſpagne, & qu'elle n'attaqueroit cependant aucune Place dans les Païs-Bas, mais qu'elle ſeroit toujours preſte de leur accorder cette barriere qu'ils croyoient ſi neceſſaire à leur repos. Que s'ils jugeoient à propos de luy envoyer des Deputez, ils la trouveroient dans le voiſinage de Gand, juſques au 27 du mois.

Dés que cette Lettre fut arrivée à Nimegue, Monſieur le Comte d'Avaux alla à deux carroſſes avec tous ſes gens en donner part aux Ambaſſadeurs de Hollande. Le bruit de cette Lettre, & cette viſite publique, qui réjouïſſoit beaucoup le peuple, mit l'allarme parmi les Miniſtres des Alliez. Il n'y en eut pas un qui

qui n'expediaſt des Courriers cette même journée, & qui ne viſt bien qu'il eſtoit impoſſible que la conduite du Roy ne fiſt ſur les Eſtats Generaux tout l'effet que Sa Majeſté pouvoit s'en eſtre promis. Ce commencement de Negotiation donnoit une ſi ample matiere aux Conferences des Alliez, que les Aſſemblées qu'ils tenoient depuis long-temps, redoublerent pour lors.

Cette Lettre du Roy fut portée le même jour aux Eſtats Generaux par un Trompette que Sa Majeſté avoit envoyé à la Haye. Elle y fut receuë avec toute la demonſtration d'une joye trés-ſenſible; & aprés avoir eſté quatre jours à prendre les reſolutions ſur la réponſe, les Eſtats l'envoyerent le 25 par un de leurs Trompettes, que celuy du Roy conduiſit au Camp.

Ils exprimoient en peu de mots le profond reſpect avec lequel ils avoient receu la Lettre que Sa Majeſté leur avoit fait l'honneur de leur écrire, & ils marquoient l'excez de la joye que leur donnoit le deſir ſincere que ſa Majeſté avoit, de contribuer à la Paix de l'Europe; la ſuppliant trés-humblement d'écouter fa-

vorablement le Sieur de Beverningh leur Ambaſſadeur Extraordinaire qu'ils alloient envoyer à ſa Majeſté, pour luy témoigner l'impatience, dans laquelle ils eſtoient de luy donner de nouvelles aſſeurances de leur ſincere intention pour la Paix.

Les Ambaſſadeurs de Hollande ayant receu le 26 un Duplicata de la réponſe des Eſtats Generaux, ils le donnerent aux Ambaſſadeurs de France, qui l'envoyerent au Roy par le meſme Courrier, qui avoit apporté à Nimegue la copie de la Lettre de ſa Majeſté, laquelle fut trés-ſatisfaite de voir que les Eſtats Generaux correſpondoient entierement à l'inclination, qu'elle avoit pour la Paix. M. de Beverningh receut en meſme temps ordre de partir dans peu de jours pour ſe rendre auprés du Roy, & pour eſtre plus particulierement inſtruit des intentions de Sa Majeſté. Cet Ambaſſadeur voulut s'en excuſer: mais l'ordre des Eſtats ayant eſté reïteré, il partit le 29 de Nimegue en carroſſes de relays.

L'on attribua la repugnance de M. de Beverningh à la crainte qu'il avoit de deſobliger le Prince d'Orange, dont les

les intereſts ne s'accordoient pas avec ceux de la Paix. Cet Ambaſſadeur avoit paſſé juſques alors pour trés-bon Republicain; mais on le creut enſuite attaché au Prince d'Orange, ſans qu'on ſceuſt ſi la crainte, ou l'inclination eſtoient la cauſe de cet attachement. C'eſt un homme qui a l'eſprit vif, qui connoiſt le bien, & qui y va toujours par la voye la plus droite. Il eſt appliqué & laborieux. Il a eſté employé par les Eſtats dans pluſieurs Ambaſſades, & dans tous les Traitez qui ſe ſont faits depuis 1650. Mais il aime la retraitte, & ce fut avec quelque ſorte de chagrin qu'il quitta la maiſon de campagne qu'il a auprés de Leyde, pour aller à Nimegue. M. de Haren ſon Collegue eſt un Gentil-homme de Friſe, qui a beaucoup de credit dans cette Province, & qui eſt attaché aux intereſts du Prince de Naſſau, Gouverneur & Stathouder hereditaire des Provinces de Friſe & de Groningue.

M. de Beverningh arriva le 30 à Anvers; il y trouva un Trompette du Roy qui l'attendoit, pour le conduire au Camp, où aprés avoir vû Monſieur de Pomponne, il eut audiance de ſa Majeſté. Il la trouva

trouva dans des sentimens si sinceres pour la Paix, & si favorables pour les Estats Generaux, qu'il partit du Camp le premier Juin tout rempli de la generosité & de la grandeur d'ame de ce grand Prince, qu'il voyoit à la teste d'une armée, avec laquelle il luy eût esté facile de se rendre maistre du reste des Pays-Bas: mais dans le compte que cet Ambassadeur rendit à ses Superieurs du détail de sa Negotiation; il leur dit qu'il avoit connu par luy-mesme que le Roy n'estoit pas moins instruit à fond de l'estat où se trouvoient ses ennemis, & de celuy des Places qu'il pouvoit attaquer, qu'il l'estoit de ses propres affaires.

Dans ce mesme temps le Marquis de la Fuente avoit fait donner part de son arrivée aux Ambassadeurs de France; mais comme il avoit déja visité ceux de l'Empereur en ceremonie, sans avoir voulu donner la mesme déclaration que ses Collegues avoient donnée aux Mediateurs, ausquels tous les Ambassadeurs cedoient les premiers honneurs, ceux de France firent dire par un Gentil-homme à celuy qui venoit de sa part, qu'ils ne le pouvoient voir, s'ils ne satisfaisoit auparavant

ravant à ce qu'il devoit aux Anglois comme Mediateurs. Les Ambaſſadeurs de France obligeoient en cela M. Jenckins, à qui ils avoient donné parole de tenir ferme, ſur ce qui regardoit l'honneur de la Mediation.

L'on diſoit qu'il eſtoit inutile que le Marquis de la Fuente donnaſt cette declaration particuliere, puis qu'au lieu d'une ſeule qui pouvoit ſuffire pour les trois Ambaſſadeurs d'Eſpagne, ils en avoient déja donné deux. Mais les Ambaſſadeurs de France ſoutinrent que c'eſtoit pour cette meſme raiſon qu'il en falloit une troiſiéme, & qu'il n'y avoit aucune conſideration qui deuſt empeſcher le Marquis de la Fuente d'imiter en cela ſes Collegues; qu'il y avoit au contraire beaucoup de ſujet de s'étonner, que par un pareil refus, il vouluſt en quelque façon condamner leur conduite: Deſorte que faute de donner cette declaration, les Ambaſſadeurs de France ne virent point le Marquis de la Fuente pendant tout le cours de la Negotiation, ſi ce n'eſt dans les Aſſemblées des Dames, où il ſe trouvoit comme les autres Ambaſſadeurs.

Les nouvelles d'Angleterre eſtoient pour

pour lors fort tumultueuſes : elles portoient que Roy de la Grand'Bretagne avoit prorogé le Parlement au troiſiéme Juin, promettant de luy donner dans ce temps-là de bonnes nouvelles de la Paix. Comme la prorogation abroge d'elle-meſme tout ce qui a eſté propoſé & traité dans les ſéances precedentes, ſans y avoir eſté entierement terminé & confirmé, celle-cy coupoit le cours aux *Adreſſes* peu reſpectueuſes que la Chambre des Communes avoit faites à ſa Majeſté Britannique, comme eſtoit celle par laquelle cette Chambre avoit demandé que le Roy declaraſt qui eſtoient ceux qui avoient conſeillé à ſa Majeſté de faire les réponſes qu'elle avoit faites le mois de May de la precedente année, & le mois de Janvier de la preſente.

Le Marquis de la Fuente qui n'avoit pas encore communiqué ſon Plein-pouvoir, en fit donner le premier Juin une Copie collationée par l'Auditeur de M. le Nonce. Les Ambaſſadeurs de France trouverent qu'il n'eſtoit pas dans la forme qu'il devoit eſtre; parce que les Ambaſſadeurs d'Eſpagne y eſtant nommez tous quatre, & eſtant d'une date poſterieure

à ce-

à celuy des trois Ambaſſadeurs qui avoient eſté reconnus, il ſembloit que par ce moyen les Eſpagnols auroient pu deſavoüer, quand ils l'auroient voulu, tout ce qu'ils auroient fait juſqu'alors, puis que ce nouveau Plein-pouvoir pouvoit annuller le precedent: c'eſt pourquoy les Ambaſſadeurs de France refuſerent de l'accepter, & voulurent que le Marquis de la Fuente en euſt un ſeparé, ou que ce dernier fuſt de meſme date que le premier, ſans quoy ils déclarerent qu'ils ne le connoîtroient pas pour Ambaſſadeur.

Cependant on eſtoit à Nimegue dans une grande impatience de ſçavoir quel auroit eſté le ſuccez de la deputation de M. de Beverningh, que les Alliez n'avoient veu partir qu'avec beaucoup de chagrin, ne doutant pas que toutes ces démarches ne fuſſent enfin ſuivies de la Paix des Hollandois. Il leur eſtoit ſi important de détourner ce coup, que pour en venir à bout, ils employerent toutes ſortes de moyens: mais le 4 Juin un Courrier du Camp apporta aux Ambaſſadeurs de France une copie de la réponſe que le Roy avoit faite à la Lettre des Eſtats Generaux, & une autre du Memoire que

ſa

que Sa Majeſté avoit fait remettre à M. de Beverningh.

Le Roy marquoit par cette lettre le plaiſir qu'il avoit de voir les Eſtats Generaux dans les diſpoſitions de la Paix; les nouvelles facilitez que Sa Majeſté vouloit y apporter en faveur de leurs Alliez, & la joye qu'elle auroit, en leur rendant ſon ancienne amitié, de prendre avec eux les engagemens les plus capables d'affermir pour toujours leur repos & leur liberté.

On ne ſçauroit croire le bon effet que produiſit le mot de *liberté* dans l'eſprit de tous les Hollandois: Cette parole leur fut ſi agreable, & les toucha ſi ſenſiblement, que dans toutes les impreſſions qui ſe ſont faites de cette Lettre en Hollande, on en a retranché le mot de *repos*, pour faire ſonner plus-haut celuy de *liberté*. Ils diſoient hautement que quelque ennemy ſecret ou public qu'ils puſſent avoir, ils n'auroient rien à craindre à l'avenir pour leur liberté, à laquelle la guerre preſente avoit fait une ſi grande bréche.

Par le Memoire remis à M. de Beverningh le Roy accordoit, à la priere des

Eſtats Generaux, une Tréve de ſix ſémaines, à commencer le premier du mois ſuivant. Ce qui étendoit cette Treve juſques au 15 Aouſt, afin que les Eſtats euſſent tout le temps qu'ils ſouhaittoient pour porter leurs Alliez à conſentir à la Paix, moyennant quoy les eſtats promettroient de ne les aſſiſter en aucune maniere, pendant tout le cours de cette guerre, s'ils n'avoient pû leur faire accepter les Conditions offertes par le Roy, n'eſtant pas juſte qu'en l'eſtat où ſe trouvoient les Armes de Sa Majeſté, elle perdiſt les occaſions de les faire agir, & s'engageaſt de nouveau comme elle avoit déja fait par la Lettre du 18 du mois paſſé : Mais pour témoigner la ſincerité de ſes intentions, Sa Majeſté donnoit en meſme temps ordre à M. le Mareſchal de Luxembourg General de ſon Armée, de n'attaquer aucune Place pendant tout ce temps, & d'attendre la réponſe des Eſtats dans le voiſinage de Bruxelles.

La bonne diſpoſition dans laquelle le Roy d'Angleterre paroiſſoit eſtre pour lors, contribuoit beaucoup à l'avancement de la Paix. M. de Ruvigni qui arrivoit de Londres au Camp, rapportoit que

que le Roy d'Angleterre approuvoit toutes les demarches que les Hollandois avoient faites pour la Paix. Et l'on voyoit que Sa Majesté Britannique, dans la Harangue qu'elle avoit faite à son Parlement, le 3 Juin, avoit declaré qu'il ne falloit s'en prendre qu'à la mauvaise conduite de la Chambre-Basse, si elle n'avoit pu entreprendre la guerre. Et le Chancelier fit entendre à tout le Parlement que leur façon d'agir n'auroit sans doute servi qu'à irriter un puissant Roy, qui pouvoit s'en ressentir; & que pour cette raison ils devoient penser à se fortifier au dedans & au dehors du Royaume, pour se garantir de toute sorte d'insulte.

Les Alliez cependant mettoient tout en usage pour porter le Roy d'Angleterre à favoriser leurs interests. M. de Borgomaneiro Envoyé Extraordinaire d'Espagne à cette Cour-là, represenra le 5 Juin à Sa Majesté Britannique, combien il estoit necessaire qu'elle fist approcher des Païs-Bas sa Flote & son Armée, afin que ce fust une bride qui arrestast l'ennemi commun, & garantist toute la Chrétienté de l'oppression & de la ruine dont

voient assez par eux-mesmes, sans qu'il fust besoin de les en faire souvenir; qu'ils avoient à faire à un ennemy qui ne vouloit diviser les Alliez que pour les prendre tous plus facilement; que s'ils estoient dans la necessité absoluë de faire la Paix, l'Empereur s'offroit d'y donner les mains sous des conditions honnestes: Mais qu'ils ne pouvoient prendre des resolutions aussi precipitées que celles que l'ennemy leur demandoit; qu'ils voyoient bien qu'on ne cherchoit qu'à les jeter dans le precipice, puisqu'on ne leur vouloit pas seulement permettre de traiter mesme des choses, sans la decision desquelles il ne pouvoit jamais y avoir de Paix; qu'ils les supplioient de ne rien precipiter; que c'estoit fait de la Paix generale, si la France s'appercevoit que les Estats Generaux fussent dans le dessein de traiter separément; les asseurant que quand l'Empereur feroit sa Paix, il n'auroit pas moins d'égard aux besoins des Provinces Unies & des Païs-Bas, qu'il avoit montré de zele à entreprendre & à soûtenir la Guerre pour leur défense.

L'Ambassadeur de Dannemarck répondoit sur le mesme sujet, qu'il croyoit

bien que les Eſtats Generaux ne feroient jamais rien au deſavantage de Sa Majeſté Danoiſe, qui avoit expoſé ſa perſonne & conſommé tous ſes revenus, pour ſatisfaire aux engagemens dans leſquels il eſtoit entré avec eux; que s'ils eſtoient abſolument obligez d'accepter la Paix, il ſe promettoit qu'ils ne feroient rien qui puſt obliger ceux dont les affaires eſtoient en meilleur eſtat de recevoir des conditions abſoluës; qu'il ne falloit pas que la fermeté que la France témoignoit pour ſes Alliez, triomphaſt de la conſtance de leur Union; qu'ils devroient prendre garde d'éviter le malheur dans lequel la moindre precipitation eſtoit capable de les jeter; & que pourveu que le Roy ſon Maiſtre trouvaſt ſa ſeureté dans un Traité, il ſacrifieroit tous ſes intereſts au bien public.

L'Ambaſſadeur de Brandebourg s'aſſeuroit que les Eſtats Generaux ne voudroient rien promettre au Roy, qui fuſt contraire à l'Alliance que l'Electeur ſon Maiſtre avoit avec eux; puiſqu'il n'avoit épargné ny ſon ſang, ny ſes Eſtats pour ſauver leur Republique de ſon entiere ruine;

ne; & qu'ils voudroient encore moins conclure la Paix avec la France, ſans avoir auparavant procuré à ſon Maiſtre la ſatisfaction qu'ils luy avoient promiſe par leur Traité d'Alliance. Que quant au reſte, ſon Alteſſe Electorale ne ſouhaittoit qu'une Paix raiſonnable, pour laquelle elle feroit toujours paroiſtre ſa moderation, & l'égard qu'elle auroit aux preſſantes raiſons des Eſtats Generaux touchant la concluſion de la Paix.

Pendant que les Alliez faiſoient toutes ces Remontrances à Nimegue aux Ambaſſadeurs des Eſtats Generaux, on ſceut que les Eſpagnols avoient declaré le 12 à la Haye, qu'ils acceptoient les Conditions offertes par la France : Et comme les Deputez des Eſtats Generaux dans leurs Memoires preſentez au Duc de Villa-Hermoſa, avoient allegué l'impuiſſance de l'Eſpagne, comme une des plus fortes raiſons qui les empeſchoient de pouvoir plus long-temps ſoutenir la guerre, ceux-cy ne manquerent pas dans cette occaſion de faire la meſme choſe, & d'appuyer la neceſſité où ils ſe trouvoient d'accepter la Paix, ſur l'im-

puiſſance où eſtoient les Eſtats Generaux de ſupporter plus long-temps le poids & les frais d'une ſi grande guerre.

Les Imperiaux cependant & tous les Miniſtres des Princes du Nord, crioient hautement contre l'inclination que les Eſpagnols & les Hollandois avoient à une Paix ſi deſavantageuſe : Ils interpretoient ſiniſtrement les facilités que le Roy y apportoit, & diſoient que la France leur tendoit des pieges qu'ils ne reconnoîtroient que lors qu'ils ne ſeroient plus en eſtat de s'en ſauver : Ou qu'il falloit qu'il y euſt quelque foibleſſe interieure dans les forces de la France, quelques formidables qu'elles paruſſent ; qu'il n'y avoit qu'à tenir ferme, & que c'eſtoit une trop grande lâcheté de recevoir abſolument la Loy, lorſqu'ils n'eſtoient pas encore hors d'apparence d'obtenir des avantages, qui rendroient leurs conditions meilleures.

Les Hollandois qui voyoient évidemment par toutes les declarations des Ambaſſadeurs de leurs Alliez, que leur deſſein n'eſtoit pas de répondre préciſément au Memoire du Roy, dont ils leur avoient donné communication, & qu'ils refuſoient d'accepter une Tréve, qui eſtant

de

de plus de deux mois, leur eust donné tout le temps de recevoir les instructions des Princes leurs Maistres, sans rien precipiter, ils leur declarerent de nouveau que la necessité dans laquelle ils estoient, ne pouvoit plus souffrir de delay, qu'ils avoient perdu toute esperance du costé de l'Angleterre; que tous les Païs-bas estoient en si mauvais estat, qu'il n'y avoit pas une Place qui pust resister au Roy; que rien ne pouvoit sauver leur Republique de la ruine, où les entraînoit necessairement la perte de ses Provinces, qu'une prompte Paix; c'est pourquoy il les prioient de leur donner une réponse positive.

C'est dans la Conference du 20. que tous les Ambassadeurs des Alliez répondirent; mais en biaisant à leur ordinaire. M. l'Evesque de Gurck fit un long discours, dans lequel il exagera tout ce que l'Empereur avoit fait & souffert dedans & dehors l'Empire, pour la défense des Estats Generaux; il asseura que sa Majesté Imperiale entendoit avec douleur qu'ils fussent reduits à la necessité de faire la Paix; qu'il trouvoit que la France agissoit contre tous les droits des Puissances Souveraines, en prescrivant des Conditions,

ſans admettre de Negotiation ; que l'Empereur ſouhaittoit la Paix ; que les Ambaſſadeurs des Eſtats avoient dit eux-meſmes que les Conditions de la France eſtoient dures, & que leur intention n'eſtoit pas qu'on en duſt paſſer par tout ce qu'elles contenoient ; que pour eux, ils leur avoient declaré que l'Empereur ne pouvoit admettre l'Alternative de Fribourg & de Philipsbourg de la maniere qu'elle eſtoit propoſée ; qu'ils attendoient les Ordres de Sa Maj. Imperiale, & les ſupplioient cependant de diſpoſer par leurs bons offices les Ambaſſadeurs de France à admettre des conditions plus équitables, & à entrer en negotiation avec eux, & de les porter à avoir égard aux intereſts de leurs Alliez, & ſur tout du Duc de Lorraine qui eſtoit le plus maltraité.

Le Marquis de los Balbaſes dit, qu'il n'avoit rien à ajoûter à la derniere réponſe que le Duc de Villa-Hermoſa avoit donnée par écrit aux Deputez des Eſtats Generaux, & que le Roy ſon Maiſtre ne vouloit point s'éloigner des intereſts de ſes Alliez, ny en Paix, ny en Guerre. Par cette ſorte d'expreſſion, cet Ambaſſadeur

deur se declaroit pour la Paix, sans choquer les Alliez, puisque sa declaration estoit conforme à l'acceptation qu'en avoit fait le Gouverneur des Païs-Bas, dans la Réponse du 27 May.

L'Ambassadeur de Dannemarck faisoit voir que dans le peu de temps qui s'estoit passé depuis qu'on luy demandoit une declaration préciſe, il n'estoit pas possible qu'il eust eu des Ordres nouveaux du Roy son Maistre, pour la pouvoir faire; que la chose estoit de telle importance, qu'il ne s'agissoit pas moins que de l'acceptation de la Paix, ou de la continuation de la Guerre; qu'à l'égard des Estats Generaux, il estoit assez inutile de leur donner conseil sur une affaire qui paroissoit si avancée, qu'elle ne tenoit plus qu'à la forme de l'execution; qu'il ne restoit au Roy son Maistre d'autres mesures à prendre que de faire souvenir les Estats que la Paix qu'ils alloient faire, ne les exempteroit pas de l'obligation de leurs Traitez reciproques; & qu'il prioit Dieu d'inspirer aux Estats Generaux des conseils dignes de la reflexion qu'ils devoient faire sur l'estat de ceux qu'ils avoient eux-mesmes en-

traînez dans les hazards de la preſente Guerre.

L'Ambaſſadeur de Brandebourg alleguoit la meſme raiſon, pour ne pas donner la Declaration dont on le preſſoit, & diſoit qu'il n'avoit que deux choſes à repreſenter aux Eſtats Generaux: La premiere, que bienque de la part de l'Electeur ſon Maiſtre, il euſt donné des propoſitions de Paix, avec la France & la Suede; Sa Majeſté Tres-Chreſtienne ne s'éſtoit point expliquée à quelles conditions Elle la vouloit faire. L'autre, que la condition generale de l'entiere ſatisfaction de la Suede eſtant entierement contraire à celle que les Eſtats Generaux eſtoient obligez de procurer à l'Electeur ſon Maître; il eſtoit à croire que la France & la Suede ne vouloient pas la Paix.

Le Preſident Canon qui ne s'eſtoit pas trouvé à la Conference du dix, s'étendit fort ſur la dureté des Alternatives, que le Roy offroit à ſon Maiſtre, puiſque la premiere abſorboit, diſoit-il, preſque tout ſon Païs par un démembrement de la moitié de ſes Eſtats; & que l'autre, en luy oſtant la Capitale & la Souveraineté des quatre Routes que la France demandoit,

luy

luy ostoit en mesme temps la communication de ses propres Terres. Que si la foy de tous les Traitez faits avec les Alliez, ne servoit de rien à son Maistre, pour obtenir son rétablissement, il protestoit que ce Prince se banniroit plutost volontairement de son propre Païs, que d'y rentrer à des conditions si dures, puis qu'il n'avoit jamais rien fait contre la France, qui luy deust attirer un si rude traitement.

Tous ces grands discours, & toutes ces declarations qui tendoient à éloigner la Paix, n'arrestoient pas le cours de la Negotiation. Les Estats Generaux envoyerent le 22 ordre à leurs Ambassadeurs de signer la Paix avec la France dans ce mois; & le mesme jour ils écrivirent au Roy par le Sieur de Launoy un de leurs Officiers, lequel passa par le Camp, & rendit de leur part une Lettre à M. le Mareschal de Luxembourg, par laquelle les Estats faisoient sçavoir à ce General, l'ordre qu'ils avoient donné à leurs Ambassadeurs à Nimegue, de signer la Paix, & luy communiquoient tout ce que contenoit la Lettre qu'ils écrivoient à Sa Majesté sur ce sujet.

Les Estats témoignoient au Roy avec

combien de joye ils avoient vû par la réponſe écrite le 1 de ce mois de ſon Camp de Wetteren, qu'il avoit plu à Sa Majeſté de leur accorder un delay pour induire leurs Alliez à accepter les conditions, dont elle s'eſtoit expliquée; & que pour luy donner toute la ſatisfaction poſſible, ils n'avoient rien omis de tout ce qui dépendoit d'eux. Que bien-qu'ils ne puſſent pas ſe promettre, que tous leurs Alliez vouluſſent y concourir comme eux: Ils n'avoient pas laiſſé neanmoins de donner ordre à leurs Ambaſſadeurs de ſigner le Traité dans la fin du mois; mais que comme ils eſtoient aſſeurez que Sa Majeſté Catholique accepteroit la Paix avec eux, ils ſupplioient Sa Majeſté de vouloir faire ceſſer tous actes d'hoſtilité, de faire retirer ſon Armée dans ſes frontieres, & de donner des ſaufs-conduits aux Vaiſſeaux de leurs ſujets qui eſtoient à la peſche, afin que ceux de Guerre, ni les Armateurs de Sa Majeſté ne les endommageaſſent plus.

Dans la ſituation où eſtoient pour lors les affaires de la Paix d'Eſpagne & de Hollande, il n'y avoit perſonne qui n'eſperaſt d'en voir la concluſion dans peu de

jours,

jours, & l'on n'en attendoit pas moins à tous momens la nouvelle à la Cour, qu'à la Haye. Mais pendant qu'il ne paroiſſoit plus aucune difficulté d'une part ny de l'autre, on en vit naître une à Nimegue, qui n'arreſta pas ſeulement la ſignature de la Paix, mais qui faillit encore à la rompre entierement. Dans le Projet du Traité on n'avoit fait aucune mention du temps de la reſtitution des Places que le Roy rendoit à la Couronne d'Eſpagne & aux Eſtats Generaux. C'étoit une choſe ſur laquelle on ne s'eſtoit expliqué en aucune maniere : Le Roy pretendoit que ce ne ſeroit qu'aprés la Paix Generale, & la ſatisfaction entiere de la Suede, en veüe de laquelle Sa Majeſté apportoit tant de facilité de ſa part. L'Eſpagne & les Eſtats Generaux entendoient que la reſtitution des Places duſt ſe faire immediatement aprés la ratification des Traitez. La Negotiation neanmoins avoit eſté conduite de cette ſorte juſques à la veille de la ſignature de la Paix, ſans qu'on euſt penſé à un plus grand éclairciſſement.

Le Marquis de los Balbaſes fut le premier qui demanda explication ſur le temps de

de la reſtitution des Places. Les Ambaſſadeurs de France ſoupçonnerent diverſes perſonnes d'avoir donné occaſion à cet Ambaſſadeur de faire naiſtre cet incident. Quoy qu'il en ſoit, le Marquis de los-Balbaſes n'eut pas plutoſt conceu cet ombrage, qu'il alla trouver les Ambaſſadeurs de Hollande, pour ſçavoir quels eſtoient leurs ſentimens ſur ce ſujet. Ceux-cy répondirent que ſi l'on pretendoit differer cette reſtitution au-delà de l'échange des Ratifications, c'eſtoit une choſe à laquelle ils ne s'eſtoient pas attendus : Et ſur le champ ils allerent prier les Ambaſſadeurs de France de leur donner leur explication, qu'ils envoyerent aux Eſtats Generaux par un Courrier exprés.

Les Ambaſſadeurs de France diſoient que la ſatisfaction de la Suede, eſtant la premiere des conditions propoſées par le Roy, ſans laquelle Sa Majeſté auroit declaré qu'elle ne pouvoit entendre à aucune Paix, il falloit que les Puiſſances qui acceptoient ces conditions, contribuaſſent, autant qu'il eſtoit en elles, à la ſatisfaction de la Suede, & que la retention des Places eſtoit le moyen le plus facile que Sa Majeſté euſt entre les mains pour la procu-

curer, sans qu'elle demandast que les mêmes Puissances qui n'acceptoient les conditions de Paix que pour se délivrer au-plutost des malheurs de la Guerre, s'engageassent à aucune autre demarche pour faire obtenir cette satisfaction.

Nonobstant toutes les raisons qu'on alleguoit pour autoriser la conduite du Roy, M. de Beverningh, aprés la réponse qu'il eut des Estats Generaux, declara le 25. aux Ambassadeurs de France, qu'ils ne pouvoient signer la Paix, si le Roy ne se relâchoit de cette pretention. Mais les Ambassadeurs de France ne pouvant s'en desister, sans un pouvoir particulier, il leur fallut attendre de nouveaux ordres de la Cour.

Tous les Ministres des Alliez & tous les mal-intentionnez qui avoient vû avec un extrême déplaisir, que la Paix de Hollande qui devoit estre suivie de celle d'Espagne, avoit esté sur le point d'estre signée, ne manquerent pas de se prévaloir de cette conjoncture favorable à leurs desseins, & de faire tout leur possible pour rendre suspecte aux Hollandois la bonne foy de la France. Il leur estoit d'autant plus facile d'y reüssir, que ceux-là mesmes qui dans les

les Eſtats avoient eſté les principaux promoteurs de la Paix, crioient le plus fort contre cette prétenduë nouveauté. Car comme ils ne vouloient pas eſtre ſoupçonnez d'avoir donné les mains à des pieges, avec leſquels on auroit pu les ſurprendre, ils creurent eſtre obligez de ſe montrer les plus fermes & les plus determinez à rompre entierement le Traité, plutoſt que de ſe relâcher ſur ce point.

Il eſt conſtant que ſi la generoſité du Roy envers les Eſtats Generaux, les ſentimens d'amitié que Sa Majeſté leur avoit témoignée par ſes Lettres, & les facilitez qu'elle avoit apporté à faire leur Paix lors qu'ils avoient le plus à craindre, avoient d'un coſté entierement gagné les cœurs des Provinces Unies, de l'autre, les ennemis du repos du Roy, & les envieux de ſa gloire ſceurent ſi bien profiter de cette conjoncture, pour jeter la défiance dans l'eſprit des peuples, qu'ils commencerent à croire tout de bon que la France n'agiſſoit pas ſincerement avec eux, & que chaque Article du Traité contenoit quelque ſens deſavangeux à leur Païs.

Cepen-

Cependant les Ambaſſadeurs de France declarerent le 30 à ceux des Eſtats Generaux, qu'ils eſtoient preſts de ſigner la Paix aux conditions dont ils eſtoient convenus enſemble; & que comme ils ne s'eſtoient expliquez avec eux ſur le temps de la reſtitution de Maſtricht que le 25, ils n'avoient pu auſſi donner plutoſt avis au Roy de la nouvelle clauſe qu'ils prétendoient ajouſter à l'Article qu'ils avoient eux-meſmes dreſſé touchant cette reſtitution; mais que cependant ils s'offroient de ſigner les Traitez de Paix & de Commerce de la maniere dont ils eſtoient demeurez d'accord, afin de faire voir à tout le monde qu'ils ne vouloient pas differer d'un ſeul jour la ſignature d'une Paix aprés laquelle tous les peuples ſoupiroient.

Quant à l'Eſpagne, les meſmes Ambaſſadeurs de France diſoient, que ſi cette Couronne, qui n'avoit encore ouvertement accepté ny la Paix, ny la Tréve, declaroit formellement & ſans delay qu'elle acceptoit la Paix aux conditions propoſées, & choiſiſſoit une des deux Alternatives touchant Dinant & Charlemont, on verroit que le Roy n'avoit

rien

rien tant à cœur que de faire au-plutoſt joüir la Chreſtienté du repos qu'elle devoit attendre de l'execution de ſes promeſſes.

Pendant toutes ces conteſtations M. d'Odijk ſecond Ambaſſadeur des Eſtats Generaux, qui n'avoit encore fait que quelques voyages d'un ou deux jours à Nimegue, s'y eſtoit rendu avec toute ſa famille. Il eſt de la Maiſon de Naſſau par le Prince Maurice Frere du Prince Henry Ayeul du Prince d'Orange, aux intereſts duquel il eſt entierement attaché. Auſſi en reçoit-il de grands bien-faits, & tire un revenu conſiderable de ce que comme premier Noble de Zelande en la place du Prince d'Orange, il repreſente la Nobleſſe dans les Eſtats & dans le Conſeil de cette Province: Il eſt honneſte & magnifique, aimant le monde & les plaiſirs, & ayant un genie particulier pour les faire naître.

On avoit toujours quelque eſperance de voir bien-toſt ajuſtées toutes les difficultez qui arreſtoient la ſignature de la Paix: Mais par un Courrier de la Cour, qui arriva le 10, les Ambaſſadeurs de France ayant eu ordre de ſignifier à ceux de Hollande que le Roy ne ſe relâchoit point

ſur

sur la retention des Places, pour obtenir la satisfaction de la Suede; on ne sceut plus ce qu'on devoit esperer de la conclusion de la Paix.

Pendant que les choses estoient en cet Estat douteux, on apprit à Nimegue qu'il s'estoit donné le 6 de Juil'et un rude combat à la teste du pont de Rinfeld, entre un grand détachement de l'Armée du Roy, & un pareil nombre des Ennemis, qui furent si vigoureusement attaquez dans leurs retranchemens, & si vertement poussez sur le pont, qu'il y en eut un grand nombre de tuez & de noyez, avec quelques-uns de leurs Generaux; enforte que si l'on n'eust promptement mis le feu au pont, il seroit peut-estre arrivé à cette Ville ce qui arriva à Valenciennes; puisqu'il y estoit déja entré un assez grand nombre de Soldats François pesle-mesle avec les fuyards.

M. le Duc de la Trimouille envoya pour lors à Nimegue le Sieur de Sanguiniere Conseiller au Chastelet de Paris, avec une Procuration & les Titres justificatifs des pretentions qu'il a sur le Royaume de Naples, afin de faire aux Mediateurs la mesme protestation qui fut faite à ceux du

Traité

Traité de Munſter, pour la conſervation des droits qu'il a ſur ce Royaume, à cauſe d'Anne de Laval de la Maiſon d'Arragon, dont ce Duc deſcend en droite ligne. Madame la Mareſchalle d'Eſtrades arriva à Nimegue le 12. Les Ambaſſadeurs de France furent deux lieües audevant d'elle juſques à Moock ſur la Meuſe, où elle débarqua: Et ſi tous les François avoient beaucoup de curioſité pour aſſiſter à cette premiere entreveüe, tout le peuple de Nimegue n'en témoigna pas moins de voir cette Dame: Tous les Ambaſſadeurs & les Ambaſſadrices luy rendirent viſite en Ceremonie, incontinent aprés ſon arrivée.

M. le Nonce receut pour lors un Courrier de Rome; mais on ne ſceut pas preciſément le ſujet pour lequel il avoit eſté expedié. Cependant comme le bruit de la Paix s'eſtoit déja répandu par toute l'Europe, on ne douta point que cette Cour-là ne ſouhaitaſt de trouver quelque expedient qui puſt lever les obſtacles qui avoient empeſché les Ambaſſadeurs de France d'accepter le Bref facultatif du Nonce, à cauſe que le Pape n'y avoit nommé que l'Empereur tout ſeul.

Le

Le Nonce offrit pour lors trois moyens pour ſatisfaire les Ambaſſadeurs de France: Le premier, de preſenter un Bref dans lequel il n'y auroit aucun Prince nommé: Le ſecond, de donner autant de Brefs qu'il y avoit de Princes Chrétiens en Guerre, où chacun auroit le rang qu'il pouvoit ſouhaitter: Le troiſiéme, de ſuivre le ſtyle des Plein-pouvoirs des Mediateurs Anglois, en donnant un Bref facultatif pour terminer la Guerre qui eſtoit entre l'Empereur, l'Eſpagne, la Hollande & leurs Alliez, d'une part: Et le Roy Tres-Chreſtien, celuy de Suede, & leurs Alliez, de l'autre. Mais les Ambaſſadeurs de France tinrent ferme, & voulurent, ſuivant l'ancien uſage, que le Roy fuſt nommé immediatement aprés l'Empereur: Et pour ce ſujet il n'a eſté fait aucune mention de la Mediation du Pape, dans tous les Traités de Paix qui ſe ſont faits.

Cette conduite du Nonce n'empeſcha pas neanmoins que les ſoins qu'il prit pour l'avancement de la Paix, ne fuſſent autant agreables aux Ambaſſadeurs de France, qu'ils eſtoient utiles pour procurer le repos de la Chreſtienté. Ce Mediateur

ſe

ſe conduiſit auſſi d'une maniere ſi differente de celle qui avoit eſté cy-devant pratiquée par les Nonces des Papes à l'égard des Princes Proteſtants, qu'il ne tint pas à luy qu'il ne viſt volontiers tous les Ambaſſadeurs qui eſtoient à Nimegue. Il rendit viſite à l'Envoyé d'Oſnabrug qui l'avoit viſité, & ne recevoit pas avec moins d'honneſteté les Proteſtants, que les Catholiques: Ce qui faiſoit un ſi bon effet dans toutes ces Provinces, & répondoit ſi bien à la grande reputation du Pape, qu'au ſujet de la Bulle qu'on croyoit alors que le Pape donneroit contre le Nepotiſme, un des plus conſiderables ſujets des Eſtats Generaux dit, que leurs Miniſtres avoient beau preſcher que le Pape eſtoit l'Antechriſt, que pour luy il eſtoit bien perſuadé que celuy-cy ne l'éſtoit pas.

On aprit le 13 que M. le Mareſchal de Schomberg s'eſtoit avancé avec douze mille hommes du coſté de Duren dans le Païs de Juliers, & qu'il avoit envoyé demander à la Ville de Cologne les 40 mille écus, & douze mille d'intereſts que cette Ville devoit reſtituer au Roy; puiſque contre la ſeureté & la neutralité

lité, accordée à la premiere Assemblée, qu'on y avoit faite pour la Paix, les Magistrats avoient souffert que cet argent fust enlevé par la Garnison. L'Envoyé de Cologne, qui estoit à Nimegue, fit demander audiance aux Ambassadeurs de France ; mais ils la luy refuserent, parce qu'il estoit venu à l'Assemblée, sans avoir un passe-port de France.

L'armée du Roy, qui estoit campée aux portes de Bruxelles, inquietoit si fort les Espagnols, & incommodoit tellement tout le Païs, qu'il y eut quelque émotion dans la ville, où l'on accusoit Dom Pedro Ronquillo d'estre l'auteur des Conseils, qui faisoient differer la conclusion de la Paix : desorte qu'on asseuroit que le Duc de Villahermosa avoit écrit au Marquis de los Balbases, qu'il le rendoit responsable de la perte des Païs-bas, s'il ne concluoit au-plutost la Paix.

Les Ambassadeurs de France attendoient toujours la derniere resolution des Estats Generaux, pour renvoyer à M. le Mareschal de Luxembourg un Courrier qu'il avoit à Nimegue, pour luy porter les nouvelles sur lesquelles il devoit se

regler, pour faire agir, ou pour retirer l'armée. Il avoit déja eſté ſur le point de la faire repaſſer vers les frontieres, ſur la Lettre des Eſtats Generaux, par laquelle ils luy avoient fait ſçavoir l'ordre qu'ils avoient donné à leurs Ambaſſadeurs de ſigner la Paix à Nimegue; mais l'avis que les Ambaſſadeurs de France luy donnerent en diligence de la nouvelle difficulté qui en empeſchoit la ſignature, le fit encore demeurer dans ce quartier-là.

M. Temple partit le 14 pour la Haye, où ne voyant pas une entiere diſpoſition à la concluſion de la Paix, ſi l'on ne levoit l'obſtacle qui en retardoit la ſignature. Il fit de ſon coſté tout ſon poſſible pour porter les Eſtats Generaux à entrer avec le Roy ſon Maiſtre dans de nouveaux engagemens, qui pourroient leur faire obtenir & à leurs Alliez, des conditions plus avantageuſes, que celles que la France leur avoit propoſées. Les Ambaſſadeurs du Roy jugerent cependant à propos de faire connoiſtre au public les raiſons que Sa Majeſté avoit de retenir les Places juſques à la ſatisfaction de la Suede; & pour ce ſujet ils firent imprimer

mer le Memoire qu'ils donnerent le 17 aux Ambaſſadeurs de Hollande.

L'on voit par cet Ecrit que le Roy n'ayant fait qu'une meſme affaire de ſes intereſts & de ceux de la Suede, & ne s'eſtant porté à abandonner tant de Places, dont les Hollandois ne profitoient pas moins que les Eſpagnols, que pour obtenir la ſatisfaction de ſon Allié, Sa Majeſté avoit dû eſperer que ces Puiſſances contribueroient avec Elle au reſtabliſſement de cette Couronne, ou du moins qu'elles ne s'oppoſeroient pas au deſſein qu'elle avoit de ſe ſervir de ces Places, comme d'un moyen trés-propre pour faire executer une condition, dont ils eſtoient convenus en acceptant la Paix. Mais que puiſque les ennemis du Roy taſchoient de rendre ſuſpecte la parole de Sa Majeſté, elle vouloit bien entrer avec les Eſtats Generaux dans tous les moyens qu'ils jugeroient les plus propres pour procurer la ſatisfaction de la Suede.

Comme ce Memoire fort eſtendu, & rendu public eſtoit une maniere de Manifeſte, les Eſtats Generaux y firent faire par leurs Ambaſſadeurs, une réponſe

de trente pages, laquelle fut imprimée en François & en Flamand, & donnée le 24 aux Ambaſſadeurs de France.

Elle contenoit un long recit de toute la Negotiation, par où ils faiſoient voir qu'aprés toutes les expreſſions favorables avec leſquelles il avoit plû au Roy de ſe declarer particulierement à leur égard, ils ne pouvoient croire que les ſentimens de Sa Majeſté fuſſent conformes aux expreſſions, qui ſe trouvoient dans le Memoire de ſes Ambaſſadeurs : qu'ils ne pouvoient imputer cet incident qu'aux artifices de ceux, qui pour des intereſts particuliers, ne trouvoient pas leur compte dans l'accompliſſement de la Paix. Que dans toute la Negotiation n'ayant jamais eſté fait mention de la Suede à leur égard, on auroit tort de prétendre, qu'aprés la Neutralité, que le Roy avoit demandée aux Eſtats Generaux, comme une condition eſſentielle à leur Paix particuliere, ils deuſſent donner leurs Places pour faire la guerre à leurs Alliez. Que les Eſtats promettoient, comme ils avoient toujours fait, de contribuer de tout leur pouvoir à l'accommodement des Puiſſances du Nord par tous les offices

dont

dont ils estoient capables, & qu'ils protestoient présentement qu'il ne tenoit pas à eux que la Paix ne fust conduite à une heureuse fin.

Cette réponse faisoit évidemment connoistre que les Estats Generaux n'étoient pas dans le dessein de se relascher: aussi pensérent-ils à prendre d'autres mesures, & leurs Deputez aux affaires étrangeres, signerent à la Haye le 26 avec M. Temple un second Traité, lequel estoit fondé sur ce que les Estats Generaux, aprés avoir donné les mains aux offres de Sa Majesté Trés-Chrestienne, & l'avoir asseurée que Sa Majesté Catholique en feroit demesme, pour ce qui la concernoit, ils voyoient avec tant de douleur que les Ministres de France s'y opposoient par le refus de la restitution des Places, qu'ils estoient obligez d'avoir recours à Sa Majesté Britannique, afin que si ses soins auprés du Roy Trés-Chrestien étoient inutiles, elle vouluſt bien appuyer une cause si juste, & les assister de ses forces.

Ce Traité estoit encore conditionné par une circonstance du temps, & ne devoit avoir aucun effet qu'en cas qu'il ne

puſſent obtenir du Roy avant l'onziéme d'Aouſt une déclaration favorable à leurs prétenſions, & que Sa Majeſté ne refuſaſt abſolument de rendre les Places aprés l'échange des ratifications. En cas d'un pareil refus ils convenoient avec Sa Majeſté Britannique de déclarer la guerre à la France, pour l'obliger, à forces communes, aux conditions dont ils demeuroient d'accord par ce Traité. Ces conditions eſtoient fort differentes de celles que le Roy avoit propoſées le 9 Avril; mais elles n'eſtoient ſpecifiées que pour l'Empire, l'Eſpagne & la Lorraine.

Pendant que ce Traité ſe concluoit à la Haye, & qu'on eſtoit à Nimegue dans une grande impatience de voir quelle ſeroit la derniere reſolution qu'on prendroit de part & d'autre touchant la reſtitution des Places, le Marquis de los Balbaſes fit quelques inſtances aux Ambaſſadeurs de France, pour les porter à reconnoiſtre le Marquis de la Fuente, afin qu'il n'euſt pas le déplaiſir d'eſtre venu à cette Aſſemblée ſans y ſigner la Paix: mais ils n'y conſentirent qu'aprés que cet Ambaſſadeur eut donné un Pleinpouvoir particulier dans la forme des autres,

tres, & ils ſe contenterent de la Copie, collationnée que leur en donna l'Auditeur de M. le Nonce, ſans recevoir la viſite de cet Ambaſſadeur, pour la raiſon que j'ay dite cy-devant.

Le Marquis de la Fuente; qui fait profeſſion d'eſtre fort galant, voulut donner aux Ambaſſadrices une Feſte à la maniere d'Eſpagne; mais comme elles n'alloient point chez les Ambaſſadeurs qui n'avoient point de femmes, il les fit inviter au nom de la Marquiſe de Quintana, qui en faiſoit les honneurs. Les deux Ambaſſadrices de France y allerent, mais les Ambaſſadeurs s'en excuſerent, parce qu'ils ne voyoient pas le Marquis de la Fuente. Que ce fuſt cela, ou qu'il y euſt déja eu quelque different entre les Gens de Monſieur Colbert & ceux du Marquis de la Fuente, qui puſt avoir donné lieu à quelque aigreur; il arriva qu'en cette occaſion un Laquais de Monſieur Colbert fut un peu maltraité à la porte: celuy-cy voulut faire rendre la pareille à un des gens du Marquis de la Fuente, le premier jour qu'on s'aſſembla chez Monſieur Colbert; de-ſorte que ce different écla-

ta aſſez pour meriter que M. le Nonce en priſt connoiſſance, & tiraſt parole de part & d'autre que les choſes ne paſſeroient pas plus avant.

Le meſme jour 29 les Ambaſſadeurs de France receurent, par un Courier exprés, des dépêches de la Cour, ſur leſquelles ils dreſſerent un Memoire qu'ils donnerent aux Ambaſſadeurs de Hollande, par lequel ils faiſoient connoiſtre que la ſatisfaction d'un Roy allié du Roy leur Maiſtre, eſtant la fin unique que Sa Majeſté s'eſtoit propoſée dans l'affaire préſente de la retention des Places, elle admettroit volontiers toutes les propoſitions qui tendroient à cette fin, & que pour cet effet elle vouloit bien s'avancer juſques à Saint Quentin, pour écouter ce que les Eſtats avoient à luy propoſer par leurs Deputez, les aſſeurant qu'ils trouveroient en elle des ſentimens ſi équitables, qu'ils n'auroient plus de ſujet de douter de la ſincerité avec laquelle Sa Majeſté avoit commencé & continuoit d'agir pour avoir la Paix.

Les Ambaſſadeurs de Hollande n'avoient rien à répondre à ces propoſitions: ils diſoient qu'il ne voyoient aucun expe-

pedient pour terminer la difficulté qu'on faisoit sur la restitution des Places : que si les Ambassadeurs de France en avoient quelqu'un, ils n'avoient qu'à le proposer ; & que leurs Maistres ne croyoient pas qu'une deputation sur ce sujet pust estre d'aucune utilité.

Il sembloit que la deffiance que les Ambassadeurs avoient pris les uns des autres, au sujet de l'obstacle qui arrestoit la conclusion de la Paix, eust passé jusques aux Domestiques : car l'accommodement, dont je viens de parler, qui s'estoit fait depuis deux jours, n'avoit pas si bien appaisé les uns ni les autres, que la nuit du dernier Juillet, ce même different ne donnât lieu à un démêlé d'une consequence beaucoup plus dangereuse.

Il y avoit ce soir-là une grande Assemblée chez M. d'Odyck ; & comme c'estoit un Samedy, on y devoit faire *Medianoche*. Les Ambassadeurs de France y furent avertis sur les dix heures, que les gens du Duc de Saint-Pierre y avoient esté avec des armes. Ils en firent incontinent donner avis à M. le Nonce, que la suite de ce démêlé regardoit. Aussi ne manqua-t-il pas d'y faire donner ordre ;

Mais ſur les onze heures, des Pages du Marquis de la Fuente, qui avoient eſté les premiers autheurs du premier different, allerent tirer quelques coups de piſtolets autour de la Maiſon de M. Colbert. Cela fit que tous les Domeſtiques des Ambaſſadeurs de France ſe précautionnerent contre ce qui pourroit arriver.

Comme toute la Compagnie eſtoit à table chez M. d'Odyk, les Ambaſſadeurs de France s'apperceurent que tous les domeſtiques des Eſpagnols eſtoient autour de la table & rempliſſoient la ſalle, pendant qu'eux eſtoient ſeuls, ſuivant leur coûtume, afin de ne pas embaraſſer les maiſons où ils alloient. Cela fit qu'ils envoyerent dire à tous leurs Gentilshommes de les venir trouver, de ſe tenir derriere eux, & de faire appeller leurs Pages pour les ſervir. Ces ordres executez ſur le champ, ſurprirent ſi fort les Eſpagnols, & les Dames ſur tout parurent ſi ſaiſies, qu'on fut quelque temps ſans parler. M. d'Odyk crut eſtre obligé de ſe lever de table pour raſſeurer les Dames, en les priant de manger: mais il ne fut pas plutoſt debout que les Eſpagnols ſe leverent, & toute la Compagnie

avec

avec eux. Le Marquis de los Balbaſes avec toute ſa maiſon, & le Marquis de la Fuente, prirent congé de l'Aſſemblée dans le meſme moment, & ſe retirerent tous dans quatre carroſſes, ſans dire pourquoy, ni ſans demander aucun éclairciſſement.

Les Ambaſſadeurs d'Eſpagne paſſoient devant la maiſon de M. le Mareſchal d'Eſtrades, qui n'eſtoit qu'à deux cens pas de-là; on y avoit enfermé tous les gens de livrée des Ambaſſadeurs de France, dans la crainte de quelque deſordre, où l'on avoit veu beaucoup de diſpoſition. Il y avoit déja trois carroſſes paſſez, lors que quelques-uns de ceux qui eſtoient dans le quatriéme avec des armes, lâcherent un coup de mouſqueton dans la porte de M. le Mareſchal d'Eſtrades. Peut-eſtre ne le firent-ils que par bravade, croyant le pouvoir faire impunément, puis qu'ils la voyoient fermée; mais à ce coup, dont les bales demeurerent imprimées dans la porte, tous les domeſtiques qui eſtoient dans la maiſon, ſe ſentant inſultez, ſe jeterent ſur ce qu'ils purent rencontrer d'armes, ouvrirent la porte, & coururent aux carroſſes; d'où

eſtant partis encore quelques coups, ceux-cy y répondirent de meſme.

Les Ambaſſadeurs de France s'entretenoient pour lors avec M. d'Odijk, & ſe plaignoient du procedé extraordinaire des Eſpagnols, & de leur grande eſcorte; mais les Gentils-hommes qui eſtoient avec eux, ayant entendu les premiers coups, y coururent avec precipitation, & ayant joint cette troupe de valets qui alloient donner ſur les Carroſſes, les arreſterent avec beaucoup de peine. Il eſt conſtant qu'ils y arriverent tres-à-propos; car ne voyant perſonne de bleſſé de leur coſté, & qu'il n'y avoit de l'autre que des Carroſſes, où y il avoit tant de Dames de qualité, parmy leſquelles la Ducheſſe de Saint-Pierre eſtoit preſte d'accoucher; ils firent en-ſorte, en menaçant leurs gens, que le deſordre n'alla pas plus loin.

Les Eſpagnols eurent ſujet d'avoir peur dans cette occaſion; leurs Laquais jeterent leurs flambeaux, & leurs Cochers prirent le galop à travers la Place & dans une ruë qui va beaucoup en pente, au bout de laquelle ils eſtoient logez. Toute la Ville fut allarmée au bruit de ces

coups.

coups tirez à deux heures aprés minuit : La Garde Bourgeoiſe ferma le Corps de Garde, & ne parut point ; tout le monde courut aux feneſtres. Mais ce deſordre fut arreſté en un inſtant, & il n'y eut parmy tant de gens qu'un Cocher Eſpagnol bleſſé au pied, & un laquais François à la main.

Les Mediateurs, & particulierement M. le Nonce s'entremirent le lendemain pour accommoder ce different. Les Eſpagnols ne voulurent jamais avoüer publiquement qu'ils euſſent été les aggreſſeurs. Cependant comme c'eſtoit un démeſlé arrivé entre les domeſtiques, on conſentit de part & d'autre que les Ambaſſadeurs de France, & le Marquis de los Balbaſes, envoyaſſent chacun chez M. le Nonce & chez M. Jenkins, un Gentil-homme avec quelques valets de livrées pour les leur mettre entre leurs mains, & les prier de les faire punir comme ils le jugeroient à propos, pour avoir contrevenu aux défenſes de porter des armes. Mais comme les Ambaſſadeurs de France n'avoient pas reconnu le Marquis de la Fuente, ils ne voulurent pas qu'il fiſt faire aucune ſorte de ſatis-

faction, bien-que ſes gens euſſent eſté reconnus pour les premiers auteurs du deſordre.

Cela s'executa le 3 du mois; mais comme les Dames Eſpagnoles avoient eſté extrémement inquietées d'un accident auquel elles ne s'eſtoient pas aſſurément attenduës, les Ambaſſadeurs de France leur en firent faire un compliment à chacune en particulier. Le Gentil-homme qu'ils envoyerent pour ce ſujet, parla à la Marquiſe de los Balbaſes en préſence de M. „ ſon mary, & luy dit en Italien: Que „ les Ambaſſadeurs ſes Maiſtres eſtoient „ fâchez que l'accident, qui eſtoit inopiné- „ ment arrivé, luy euſt pu donner quel- „ que inquiétude; mais qu'ils ne doutoient „ pas qu'elle ne fuſt bien perſuadée que „ comme ils avoient toujours contribué à „ maintenir la bonne correſpondance, ils „ ne condamnaſſent auſſi tout ce qui pou- „ voit la troubler, & tout ce qui eſtoit „ contraire au reſpect, qu'ils faiſoient pro- „ feſſion d'avoir pour les perſonnes de ſa „ qualité. Ce Gentil-homme fit à peu prés le meſme compliment à la Ducheſſe de Saint-Pierre & à la Marquiſe de Quintana; & quelques jours aprés les Aſſemblées de

de divertiſſement, qu'on avoit crû entierement rompuës, recommencerent comme auparavant.

M. Boreel Envoyé Extraordinaire des Eſtats Generaux, eſtoit pour lors arrivé à Nimegue: on prit ſa venuë pour un bon augure de la Paix de Hollande; car les Eſtats, comme j'ay dit, s'eſtoient ſervis de luy pour porter le Duc de Villahermoſa à accepter les conditions propoſées par le Roy. Et comme les intereſts de la ville d'Amſterdam ſa patrie, luy eſtoient fort chers, on ne douta pas qu'il ne fuſt trés-bien intentionné pour la Paix.

M. le Mareſchal de Luxembourg envoya dans ce meſme temps à Nimegue le Sieur de Villevrar Capitaine de ſes Gardes, pour faire une proteſtation aux Mediateurs contre la détention du Duché de Luxembourg, lequel tombant en quenouille, doit luy appartenir par ſa femme, comme il le prouve par ſa Genealogie, & par les Loix & Coutumes de ce Duché.

L'Ambaſſadeur de Brandebourg, qui avoit veu par la copie du Memoire que les Ambaſſadeurs de France avoient donné

donné à ceux de Hollande, pour juſtifier la retention des Places, que le Roy y declaroit ouvertement que ſon deſſein eſtoit de s'en ſervir pour porter la Guerre dans les Eſtats de l'Electeur ſon Maiſtre, en faveur de la Suede, fit une grande remonſtrance qu'il donna aux Ambaſſadeurs des Eſtats Generaux. Il leur faiſoit voir que ce Prince leur voiſin & bon amy, avoit tout riſqué & beaucoup ſouffert pour la conſervation & pour le reſtabliſſement de leur Republique; qu'il avoit ſujet d'eſperer que les Eſtats Generaux ne donneroient pas les mains à des deſſeins ſi pernicieux contre la foy de leurs Traitez; mais qu'au-contraire, ils n'auroient pas moins de ſoin de ſe faire une barriere du coſté du Rhin, qu'ils en avoient eu pour en obtenir une en Flandre; & que la conſervation du Païs de Cleves n'eſtoit pas moins neceſſaire à leur ſureté que leurs propres frontieres.

Le 2 Aouſt, les Ambaſſadeurs de France receurent ordre de la Cour, par un Courrier exprés, de faire de nouvelles inſtances pour porter les Eſtats Generaux à envoyer leurs Deputez à Gand, avec aſſu-

assurance qu'ils y trouveroient de la part de Sa Majesté toutes les dispositions qu'on pouvoit desirer, pour surmonter les obstacles qui arrestoient la conclusion de la Paix. On ne doutoit pas que le Roy n'eust veritablement le dessein de faire cesser toutes ces difficultez : Mais tous les Alliez s'efforcerent également pour empescher les Estats de correspondre en toutes choses aux bonnes intentions de Sa Majesté ; & parmy toutes les raisons dont ils se servirent pour les détourner d'envoyer leurs Deputez, celle de la honte qu'il y avoit pour eux, disoient-ils, que leur Paix ne se fist point par leurs Ambassadeurs dans l'Assemblée generale de Nimegue, ne fit pas peu d'impression sur leur esprit.

De-sorte que par la réponse que les Ambassadeurs & l'Envoyé extraordinaire des Estats donnerent le 4, on ne voyoit pas qu'il y eust esperance de trouver des moyens propres à faire cesser l'obstacle qui retardoit la Paix : Ils disoient que les Estats estoient ravis de voir que le Roy témoignast toujours une sincere inclination pour la Paix ; mais que c'étoit avec une extrême regret qu'ils la voyoient attachée à la satisfaction de la Sue-

Suede, de qui ny l'Eſpagne, ny les Eſtats ne poſſedoient rien de ce qui en devoit faire la plus grande partie ; qu'ils feroient toujours profeſſion d'un profond reſpect envers Sa Majeſté, & qu'ils auroient pour elle toute la déference qu'elle pouvoit deſirer d'eux ; mais qu'ils ne voyoient pas qu'il pût eſtre d'aucune utilité d'envoyer leurs Deputez à S. Quentin, ni à Gand, puis qu'ils n'avoient aucun expedient à propoſer, que l'évacuation des Places ; que s'il plaiſoit à Sa Majeſté d'en propoſer quelqu'un pour la concluſion de la Paix, ils eſtoient preſts de la ſigner ; qu'ils n'eſtoient entrez dans des engagemens contraires qu'avec cet égard pour Sa Majeſté, qu'ils n'auroient aucun effet, qu'en cas, que pour obtenir la ſatisfaction de la Suede, elle ne ſe puſt reſoudre à évacuer les Places, aprés l'échange des Ratifications.

Tous les Alliez eſtoient dans de grandes inquietudes de voir qu'il ne tenoit qu'à une parole du Roy, pour ſigner une Paix, qui renverſoit tous leurs projets, & leur faiſoit perdre toutes les eſperances dont ils ſe flatoient encore. Mais le Roy avoit ſi hautement declaré qu'il ne faiſoit qu'une

qu'une ſeule affaire des intereſts de la Suede & des ſiens, que ſans un deſiſtement de cette Couronne, il ne pouvoit ſe départir de l'engagement où il eſtoit, pour en procurer la ſatisfaction.

Comme les Alliez ne ſe perſuadoient pas qu'un obſtacle attaché à de telles conditions, ſe puſt lever facilement, veu meſme qu'il ne reſtoit plus que cinq jours du terme que les Eſtats avoient pris pour entrer avec l'Angleterre dans des engagemens dont ils ne pourroient plus ſe retirer: Ils ne deſeſperoient pas de voir échoüer la Paix de Hollande. La nouvelle cependant qui fut apportée à Nimegue de la naiſſance de l'Archiduc, leur fut à tous un ſujet d'une tres-grande joye, & ſur tout aux Imperiaux, qui la firent éclater par des rejoüiſſances & par des largeſſes publiques.

Cependant les Ambaſſadeurs de France receurent le lendemain un Courrier de la Cour, & ſur les dépeſches qu'il leur avoit apportées, ils dreſſerent le Memoire du 6 par lequel ils declarerent aux Ambaſſadeurs des Eſtats Generaux, que comme le Roy n'eſtoit entré dans le deſſein de retenir les Places, que parce que

les

les Ambaſſadeurs de Suede l'avoient crû neceſſaire pour le reſtabliſſement de leurs affaires, Sa Majeſté vouloit bien s'en déſiſter à preſent que ces meſmes Ambaſſadeurs y conſentoient : mais dans ce Memoire les Ambaſſadeurs de France ajoûterent que les Eſtats Generaux envoyeroient des Deputez au Roy, tant pour convenir des moyens de luy garantir l'obligation de la neutralité, en laquelle ils promettoient que l'Eſpagne entreroit, que pour concerter les expediens de procurer la ſatisfaction de la Suede.

La defiance s'eſtoit tellement emparée des eſprits, & elle y avoit eſté ſi bien fomentée par ceux qui avoient ſujet de craindre cette Paix, qu'il ne fut pas eſtonnant que cette propoſition toute ſimple qu'elle eſtoit, cauſaſt de nouveaux ombrages aux Hollandois. Ils craignoient qu'on ne les vouluſt engager plus avant qu'ils ne ſouhaittoient, & ils diſoient que puis qu'il avoit plu au Roy de lever le grand obſtacle qui avoit empeſché la Paix, les Ambaſſadeurs de France ne pouvoient pas perſiſter plus long-temps dans la demande qu'ils leur faiſoient d'envoyer leurs Deputez vers ſa Majeſté, que pour

pour quelques raiſons qui cachoient aſſurément des deſſeins tout differents du pretexte qu'ils prenoient: De ſorte qu'ils parurent dans un plus grand éloignement qu'ils n'eſtoient auparavant.

Le meſme Courrier rapporta la declaration que les Ambaſſadeurs de Suede avoient donnée à ceux de France le 17 Juillet, touchant le deſiſtement de la retention des Places, mais ils n'en avoient voulu donner aucune communication, ſans ſçavoir ſi le Roy l'approuveroit de la maniere qu'elle eſtoit dreſſée.

Cette Declaration portoit que quelque juſte & genereux que fuſt le deſſein du Roy pour procurer la ſatisfaction du Roy leur Maiſtre, ils laiſſoient à ſa Majeſté Trés-Chreſtienne de voir, ſi aprés toutes les oppoſitions qu'elle y trouvoit, il valoit mieux differer la reſtitution des Places dans la veuë d'une Paix generale, que de l'accorder pour obtenir une Paix particuliere avec l'Eſpagne & la Hollande; que pour eux qui n'avoient point une libre correſpondance avec le Roy leur Maiſtre, & qui avoient des ordres en general de ſe conformer aux volontez

tez de la France, ils eſtoient aſſurez que le Roy de Suede ſeroit ſatisfait de tout ce que Sa Majeſté Tres-Chreſtienne trouveroit à propos de reſoudre, ne doutant pas que ſa prudence Royale ne luy fourniſt aſſez de moyens auſſi convenables à ſa gloire, & au reſtabliſſement de ſon Allié, que l'eſtoit la retention des Places.

Ces Ambaſſadeurs ajoûtoient enſuite ſept raiſons, pour faire voir qu'il eſtoit du commun intereſt des deux Couronnes, de conclure inceſſamment une Paix particuliere avec l'Eſpagne & la Hollande, pour détacher ces deux Puiſſances qui ſoutenoient leurs ennemis; & par ſept autres raiſons, ils montroient que Sa Majeſté Tres-Chreſtienne pouvoit trouver ſa gloire toute entiere, en executant ſes deſſeins par d'autres moyens, qui feroient connoiſtre à tout le monde la ſincerité de ſes intentions, & qui luy donneroient lieu en meſme temps de témoigner ſon reſſentiment contre les mal-intentionnez, qui avoient voulu les rendre ſuſpectes.

Il ſembloit en cela que les Ambaſſadeurs de Suede fuſſent auſſi-bien inſtruits

ſtruits de l'avenir, comme ils pouvoient l'eſtre du preſent ; quoy qu'il en ſoit, ils voyoient clairement que les obſtacles de la Paix eſtoient autrement inſurmontables, & puiſqu'ils eſtoient obligez de conſentir à l'évacuation des Places, ils devoient eſperer que le Roy ne manqueroit pas d'autres moyens, pour faire obtenir au Roy de Suede une entiere ſatisfaction. Ce Prince neanmoins avoit trouvé la retention des Places ſi importante au reſtabliſſement de ſes affaires, que n'ayant pu ſçavoir dans le temps les preſſantes raiſons, qui avoient obligé ſes Ambaſſadeurs de conſentir à ce deſiſtement, il avoit témoigné d'eſtre fort fâché de leur conduite.

Le Comte de Provana, Envoyé de Madame la Ducheſſe de Savoye, arriva à Nimegue le huitieſme ; il venoit demander aux Eſpagnols le payement de la dot de l'Infante Catherine biſayeule du jeune Duc de Savoye ; ou du moins il venoit faire reconnoiſtre cette dette par un article du Traité qui devoit ſe faire entre la France & l'Eſpagne, ainſi qu'elle l'avoit eſté au Traité de Munſter, &

& des Pyrenées. Quelque repugnance qu'il trouvaſt de la part des Eſpagnols, les François luy firent obtenir l'effet de ſa demande.

Monſieur Temple, qui voyoit approcher la fin du terme que les Eſtats Generaux avoient pris, avant que d'entrer dans les engagemens du Traité, qu'il avoit ſigné avec eux, ſe rendit le huitieſme à Nimegue. On eſtoit fort perſuadé qu'il n'y venoit pas pour apporter des facilitez à la ſignature de la Paix, & pour tâcher de faire ſortir les uns & les autres de l'éloignement où ils paroiſſoient eſtre encore touchant la concluſion. Toutes les démarches qu'on luy avoit veu faire, eſtoient trop oppoſées au caractere qu'il avoit de Mediateur, pour avoir lieu de croire le contraire. Cependant les Ambaſſadeurs des Eſtats Generaux eurent le 9 au ſoir une longue conference avec ceux de France. Ils leur alloient repreſenter le peu de temps qui leur reſtoit pour terminer ce grand Ouvrage, dont l'accompliſſement n'eſtoit plus empêché, que par une difficulté, qui leur devoit paroiſtre de peu d'importance, en

tance, en comparaiſon des avantages que la Paix produiroit; Et comme ils n'avoient pas eu le temps de traduire en François le Memoire qu'ils avoient à donner là-deſſus, ils ſe contenterent de leur en dire la ſubſtance.

Les Ambaſſadeurs de France ne faiſoient aucune réponſe aux inſtances des Hollandois, ſinon qu'ils avoient les mains liées, & que ſans de nouveaux ordres, ils ne pouvoient paſſer outre. Enfin on eſtoit arrivé au 10, qui eſtoit la grande journée, qui devoit donner un heureux commencement au repos de toute l'Europe; ou qui devoit en faire perdre l'eſperance, pour un long-temps. On ne voyoit cependant aucune apparence que la Paix puſt eſtre ſignée ce jour-là, & l'on ne comprenoit pas comment le refus d'une Deputation, qui n'eſtoit point abſolument neceſſaire, pouvoit arrêter l'accompliſſement d'un ſi grand bien. M. d'Odijck eſtoit meſme retourné à la Haye dés le 7. parce qu'il avoit perdu toute eſperance de la Paix; mais tant à cauſe qu'il crut que le dixiéme pourroit apporter quelque changement aux affaires, que parce qu'il avoit ordre du Prince d'Orange de faire

le onziéme une proteſtation de la part des Eſtats, contre tout ce qui ſe pourroit conclure, ſi cette Journée s'eſtoit paſſée ſans ſigner la Paix : il ſe rendit en diligence ce meſme jour-là à Nimegue.

M. Boreel Envoyé Extraordinaire des Eſtats Generaux fut à neuf heures du matin chez M. le Mareſchal d'Eſtrades, & luy remit le Memoire du jour precedent, par lequel les Eſtats Generaux remercioient Sa Majeſté du ſoin qu'elle continuoit de prendre à lever tous les obſtacles qui ſe rencontroient dans la concluſion de la Paix, tant avec eux, qu'avec l'Eſpagne, & prioient Sa Majeſté de conſiderer que les ennemis de leur Eſtat leur ayant repreſenté l'évacuation des Places, & la Paix en meſme temps comme deſeſperée, ils avoient eſté obligez d'entrer dans des engagemens avec le Roy de la Grande Bretagne, non pour éloigner la Paix; mais pour leur oſter le pretexte dont ils ſe ſervoient, & pour faire qu'on ne puſt pas en attribuer la cauſe à Sa Majeſté : Que pour cette fin ils s'éſtoient reſervé un temps dont le terme preſt à expirer ne leur permettoit pas de

de faire la Deputation que Sa Majeſté avoit deſirée; mais que ne doutant pas que puiſqu'on eſtoit preſentement d'accord de toutes les conditions, la Paix ne fuſt ſignée devant le onziéme, ils ne manqueroient pas de faire une Deputation, non à S. Quentin, mais à Paris, pour témoigner à Sa Majeſté leur reſpect, & la ſatisfaction qu'ils avoient de la concluſion de la Paix.

M. Colbert, & M. le Comte d'Avaux alloient dans ce moment chez M. le Maréchal d'Eſtrade, mais comme ils n'y vouloient pas rencontrer M. Boreel, parce qu'ils avoient deſſein d'aller tous trois ce matin-là chez les Ambaſſadeurs de Hollande; & leur expliquer leur derniere reſolution; ils laiſſerent ſortir M. Boreel ſans ſe montrer. Ils monterent incontinent tous trois en Carroſſe, & furent chez les Ambaſſadeurs de Hollande.

On eſtoit ſi fort perſuadé que les Ambaſſadeurs de France n'avoient pas pouvoir de ſigner la Paix, que M. Temple meſme conſeilloit à ceux de Hollande de les en preſſer, parce qu'il croyoit effectivement qu'ils ne le pouvoient faire.

Mais dans cette Conference les Ambaſſadeurs de France leur declarerent qu'ils avoient pouvoir de ſigner leurs Traitez de Paix, & de Commerce; & qu'il falloit que ce fuſt ce meſme matin-là, s'il eſtoit poſſible. Comme les Hollandois ne s'eſtoient pas moins perſuadez, que les autres Alliez, que ſans des ordres nouveaux, les François ne pouvoient rien conclure, cette propoſition ne leur cauſa pas moins de ſurpriſe, que de joye. L'on relut tous les articles ſur leſquels il y avoit eu quelque conteſtation, & l'on tomba d'accord de ſigner la Paix ce jour-là. Mais comme cette Conference avoit déja duré depuis dix heures du matin juſqu'à deux heures & demie aprés midy, & qu'il falloit encore beaucoup de temps pour mettre les Traitez au net, la ſignature fut remiſe au ſoir.

Les Ambaſſadeurs de France avoient déja veu par experience, combien le ſecret eſtoit important, pour conduire une pareille Negotiation à une heureuſe fin, dans une ſi grande Aſſemblée, où ils avoient preſque autant de perſonnes à craindre, qu'il y avoit d'Ambaſſadeurs, & où on ne voyoit pas moins de diſpoſition à con-

cevoir

cevoir des ombrages de la conduite de la France, qu'il ſe trouvoit de facilité de la part des Alliez, à faire naiſtre des ſujets de défiance. Ce fut cette conſideration qui obligea les Ambaſſadeurs de France à feindre juſqu'au bout de ne pouvoir ſigner la Paix, ſous pretexte d'un obſtacle tres-leger, afin que la concluſion ne tenant, pour ainſi dire, à rien, ils puſſent en un inſtant ſurprendre ceux qui ne s'attendoient à rien moins, qu'à un tel changement.

La ſeule longueur de la Conference des François & des Hollandois, avoit déja donné tant d'inquietude aux Alliez, qu'ils en eſtoient tous en mouvement, avant qu'elle fut finie: Mais leur déplaiſir fut tres-ſenſible, lorſqu'ils ſceurent que la Paix eſtoit concluë, & qu'elle devoit eſtre ſignée ce jour-là, ſans qu'il leur fuſt poſſible d'y mettre aucun obſtacle. Ils en furent d'autant plus touchez qu'ils voyoient que l'Angleterre agiſſoit déja en leur faveur de la maniere qu'ils l'avoient ſouhaité depuis long-temps.

M. Temple ne put s'empécher d'en témoigner ſon chagrin aux Ambaſſadeurs de France, qui l'allerent voir tous trois l'a-

pres-dîné, pour luy dire que s'il vouloit, ils ſigneroient le Traité chez luy ; car ſous pretexte de quelque indiſpoſition, il les receut en bonnet-de nuit, & en robbe de chambre, & il refuſa abſolument leurs offres pleines d'honneſteté, ſoit qu'il euſt des ordres pour en uſer ainſi ; ſoit que quelque avancée que l'affaire paruſt eſtre, il ne deſeſperaſt pas encore que dans cette meſme journée il ne puſt naiſtre quelque obſtacle qui en rompiſt la concluſion.

Ce Mediateur s'eſtoit ſi peu attendu que la Paix fuſt ſignée ce jour-là; qu'il tenoit un Courrier tout preſt chez luy, pour le faire partir à minuit, & porter aux Eſtats la nouvelle de l'expiration du terme, qui les engageoit à l'execution du Traité qu'ils avoient ſigné: Et pour mieux témoigner aux Ambaſſadeurs de France, que la Mediation n'approuvoit point ce Traité, il les pria d'oſter du préambule ſon nom, & celuy de ſes Collegues, diſant que le Roy leur Maiſtre ne les avoit pas Envoyez Mediateurs dans une Aſſemblée generale, pour ſigner une Paix particuliere.

Les Ambaſſadeurs de Dannemark & de Brandebourg, avec l'Envoyé de l'Eveſ-

que

que de Munſter, firent de leur coſté tout ce qu'ils purent, pour s'oppoſer à la ſignature de la Paix. Ils dreſſerent une proteſtation avec les termes les plus propres à exprimer leur reſſentiment ; ils declaroient aux Ambaſſadeurs des Eſtats Generaux, que la reſolution qu'ils venoient de prendre d'abandonner leurs Alliez, ſans leur en avoir donné aucune communication, eſtoit contre la foy de leurs Alliances ſi religieuſement contractées ; qu'ils les requeroient par tout ce qu'il y avoit de plus ſaint, de ne pas proceder avec tant de precipitation à la ſignature d'une Paix particuliere, dans un temps où ils avoient tous pris des reſolutions vigoureuſes, & conformes aux deſirs des Eſtats Generaux, en envoyant des Troupes tres-nombreuſes aux Païs-Bas Eſpagnols, pour tirer Mons de l'extrémité où il eſtoit reduit.

Ils ajoûtoient enſuite que cette conduite precipitée eſtoit indigne d'un Eſtat, qui s'eſtoit toujours gouverné par la raiſon & par la juſtice, & qu'une démarche ſi extraordinaire feroit une tache éternelle à l'honneur, & à la gloire des

Eſtats Generaux; que ſi non-obſtant cela, ils eſtoient reſolus de paſſer outre, & d'entrer dans une Neutralité ſi contraire à leurs engagemens, ils proteſtoient contre ce Traité ſeparé ; & de tous les malheurs que la Chreſtienté en general, & les Princes leurs Maiſtres en particulier, pourroient ſouffrir de cette ſeparation.

Ceux qui conſideroient ſans paſſion la conduite des Hollandois, trouvoient qu'on les accuſoit à tort d'avoir agi ſans la participation de leurs Alliez ; puiſque par les declarations publiques qu'ils avoient données eux-meſmes aux Ambaſſadeurs de Hollande le 10. & le 20. du mois precedent, on voyoit qu'ils entroient dans les raiſons de la neceſſité, où ſe trouvoient les Provinces-Unies. Et les Eſtats Generaux eſtoient bien éloignez d'agir avec precipitation, veu qu'ils ne ſignoient la Paix que le dernier jour du terme qu'ils avoient pris avec l'Angleterre, en cas que la France levaſt, comme elle venoit de faire, tous les obſtacles, qui en arreſtoient la ſignature, depuis plus de ſix ſemaines. Enfin il eſtoit bien aiſé aux Alliez du Nord, d'exhorter les Hollandois à attendre patiemment, eux qui leur avoüoient que leurs af-

affaires estoient en meilleur estat, & qui trouvoient tous les jours de nouveaux avantages dans la continuation de la Guerre qu'ils faisoient à la Suede; pendant que malgré toutes les forces qu'il y avoit dans les Païs-Bas, le Roy y prenoit autant de Places qu'il vouloit, & que la Hollande achevoit de se ruiner inutilement.

Comme le desir des Estats Generaux se trouvoit conforme aux sinceres intentions que le Roy avoit de faire la Paix; il n'y eut rien qui pust en arrester la signature: l'on fit toute la diligence possible pour mettre les Traitez en estat, & à onze heures du soir les Ambassadeurs de Hollande se rendirent chez M. le Mareschal d'Estrades avec deux Carrosses éclairez de plusieurs flambeaux: les deux Traitez de Paix, & de Commerce y furent signez entre onze heures, & minuit, avec un article separé touchant la restitution des biens que le Prince d'Orange possede dans les Provinces, qui sont sous la domination du Roy.

Les Ambassadeurs se feliciterent sur le rétablissement de la bonne correspondance, qui avoit esté interrompuë par la Guerre, la joye fut grande & reciproque entre

tout ce qu'il y avoit de gens à leur ſuite; mais elle éclatta ſur-tout parmy les Valets de ceux de Hollande, leſquels en s'en retournant frappoient à toutes les portes des Bourgeois, & leur crioient en Flamand que la Paix eſtoit faite. Dés le lendemain le Marquis d'Eſtrades qui eſtoit à Nimegue, partit pour porter ces deux Traitez au Roy. Et ſes Ambaſſadeurs eurent la ſatisfaction de voir par les premieres dépeſches qu'ils en receurent, avant meſme que cette nouvelle fuſt arrivée à la Cour, que tout ce qu'ils avoient fait, ſeroit conforme aux intentions de Sa Majeſté, laquelle aprés avoir ſceu la ſignature de la Paix, leur témoigna qu'Elle eſtoit tres-contente de la ſage conduite qu'ils avoient euë dans une ſi grande affaire.

Comme les Eſpagnols s'eſtoient engagez avec les Eſtats Generaux d'accepter conjointement la Paix aux conditions propoſées par la France, & que ceux-cy par l'Article 13 du Traité qu'ils venoient de ſigner, demeuroient garants envers le Roy de toutes les obligations dans leſquelles l'Eſpagne devoit entrer, & de celle ſur-tout d'une tres-exacte Neutralité: Les Ambaſſadeurs de Hollande ne voulurent

lurent perdre aucun temps pour avancer la concluſion de la Paix d'Eſpagne, faiſants dans cette rencontre la fonction de Mediateurs, comme il eſtoit neceſſaire qu'ils fiſſent; puiſque les Anglois s'eſtoient comme excuſez de la Mediation, en refuſant de propoſer les conditions du 9 Avril, & de ſigner la Paix de Hollande.

Les nouvelles qu'on recevoit des avantages que l'Armée du Roy avoit tous les jours ſur celle de l'Empire, faiſoient eſperer qu'aprés la Paix d'Eſpagne, à laquelle on commençoit de travailler avec beaucoup d'application; l'Empereur & l'Empire ne pourroient pas eſtre long-temps ſans faire leur Traité. Le Maréchal de Crequi venoit de prendre & de ruiner le Fort de Kehl, qui eſt à la teſte du Pont de Strasbourg, du coſté de l'Allemagne, & ayant brûlé le Pont, & raſé le Fort qui eſt de l'autre coſté, il incommodoit fort cette grande Ville, & luy donnoit lieu de craindre le meſme ſort qu'avoient eu toutes celles que les Armes du Roy avoient voulu attaquer.

Les Eſtats Generaux cependant qui ne croyoient pas la Paix d'Eſpagne moins

neceſſaire à leur repos, & au rétabliſſement de leur Commerce, que leur propre Paix, faiſoient leur affaire particuliere du ſuccés de cette Negotiation. On avoit même eſperé en Hollande que ces deux Traitez ſeroient ſignez en meſme temps; c'eſt pourquoy la joye que le Peuple eut de la concluſion de la premiere, fut beaucoup diminuée par la crainte qu'on eut de ne voir pas la ſeconde finie auſſi-toſt qu'on le ſouhaittoit: Mais comme de tous les coſtez les deſirs eſtoient conformes ſur ce ſujet, les Ambaſſadeurs de France allerent les premiers chez ceux des Eſtats Generaux, & ils y firent l'échange des Projets de Paix, entre la France & l'Eſpagne.

Pour pouvoir travailler à l'avancement du Traité avec plus de facilité, & le terminer avec le moins de perte de temps qu'il ſeroit poſſible; on tomba d'accord de s'aſſembler chez les Ambaſſadeurs de Hollande. Et pour cet effet, ils donnerent une de leurs chambres, qui eſtoit au bout de leur ſale d'Audiance, aux Ambaſſadeurs de France; une autre dans laquelle on entroit par le veſtibule, fut pour les Ambaſſadeurs d'Eſpagne, & tout ce qu'il y avoit de Gentils-hommes des Ambaſſadeurs

deurs de part & d'autre, ſe tenoit dans la ſale d'Audiance qui ſervoit de paſſage à M. de Beverningh, lequel accompagné de M. Haaren s'appliquoit avec beaucoup de ſoin à applanir les difficultez qui ſe rencontroient dans cette Negotiation, portant & rapportant d'une chambre à l'autre tous les Articles conteſtez.

Comme M. de Beverningh eſt un homme qui n'eſt pas moins habile qu'expeditif, il arriva que dés les deux premieres Conferences du 13, qui durerent quatre heures le matin, & autant l'aprés-dinée : une grande partie des Articles du Traité d'Eſpagne furent arreſtez & accordez; mais comme le 14 eſtoit un Dimanche, les Conferences furent interrompuës, & chacun fut ſurpris cette journée-là, d'apprendre que Monſieur Temple eſtoit bruſquement parti de Nimegue à quatre heures du matin pour retourner à la Haye, où il ne deſeſperoit peut-eſtre pas de pouvoir apporter quelque obſtacle à la ratification du Traité, dont il n'avoit pû empêcher la ſignature.

Cependant comme il eſt preſque impoſſible qu'une affaire auſſi importante, que la Negotiation d'une Paix entre deux

Puiſſans Eſtats, ſe puiſſe heureuſement terminer, ſans qu'il arrive des incidens imprevûs, qui en retardent la concluſion: il ſe forma dans le cours de celle-cy divers obſtacles, qui la prolongerent beaucoup au de-là du temps, dans lequel on avoit crû, qu'elle dûſt eſtre terminée. On eſperoit de recommencer les Conferences le 15. Mais ce jour-là les Ambaſſadeurs de Hollande rapporterent à ceux de France, que le deſſein que le Roy avoit de retenir Bouvignes & Beaumont, arreſtoit le Traité, & pourroit le rompre entierement, ſi Sa Majeſté s'attachoit à la prétention de ces deux lieux, dont l'un eſt une petite Ville preſque détruite, ſituée ſur une montagne, du coſté & au-deſſous de Dinant; & l'autre eſt un Bourg ſans Fortifications, qui avance du coſté de France dans le Païs d'entre Sambre & Meuſe.

Il eſt vray que dans le Projet de Paix il n'eſtoit fait aucune mention de Bouvignes ny de Beaumont, & que dans les conditions qu'on avoit imprimées, ils n'eſtoient pas énoncez. Mais les Ambaſſadeurs de France répondoient à cela, qu'ils l'eſtoient dans les conditions, dont

le

le Roy s'eſtoit expliqué avec Sa Majeſté Britannique, qui en avoit fait donner communication par ſes Ambaſſadeurs à tous les Miniſtres des Princes, qui eſtoient à Nimegue; & que comme le Roy avoit préciſément declaré dans ſes conditions du neuf Avril, toutes les Places qu'il vouloit rendre à l'Eſpagne, & non toutes celles que Sa Majeſté retiendroit; celles-cy ſe trouvoient neceſſairement parmy ces dernieres, puiſqu'elles eſtoient actuellement occupées par les armes de France, & qu'elles eſtoient d'ailleurs de trop peu d'importance, pour eſtre nommées dans les conditions.

Pendant qu'on s'arreſtoit à Nimegue ſur ces difficultez, il s'y répandit un bruit de la défaite de l'armée du Roy devant Mons, où l'on aſſuroit qu'il eſtoit entré un grand ſecours pendant le combat. La verité eſtoit que le Prince d'Orange ayant aſſemblé tout ce qu'il y avoit de troupes de Hollande, d'Eſpagne, & des Alliez, voulut tenter le ſecours le 14 aprés midy. L'eſperance qu'il conceut de reüſſir dans cette entrepriſe avec de ſi grandes forces, & de pouvoir terminer par une action d'éclat,

d'éclat, tant de Campagnes, juſques-là ſi peu avantageuſes, jointe aux preſſantes inſtances du Marquis de Grana, Envoyé extraordinaire de l'Empereur, fut un motif aſſez puiſſant pour le porter à donner le combat, & à profiter d'une ſi belle occaſion. Beaucoup de perſonnes ont voulu croire que ce Prince avoit appris, par un Courrier exprés de Nimegue que la Paix y avoit eſté concluë le 10. Mais quoy qu'il en ſoit, n'en ayant pas ſceu la nouvelle par le Canal des Eſtats Generaux, il eſtoit en droit de l'ignorer.

M. le Mareſchal de Luxembourg, qui avoit receu l'avis de la Paix, par un Courrier des Ambaſſadeurs de France, ne pouvoit ſe perſuader que les ennemis, qui paroiſſoient ſur les hauteurs de l'Abbaye de Saint Denis, euſſent deſſein de l'attaquer: mais lorſqu'il n'eut plus ſujet d'en douter, & qu'il vit qu'ils avoient occupé le village du Caſteau, il paſſa le ruiſſeau qui ſéparoit ſon Camp de ce Poſte, ſuivi de quelques Regimens de Cavalerie, de Dragons & d'Infanterie. Ces troupes conduites par les meilleurs Officiers de l'armée du Roy, allerent par des défilez, des ravines, & des chemins impraticquables,

quables, & qui eſtoient occupez à droite & à gauche par les ennemis. Le combat y fut ſanglant; les François reprirent le Caſteau, & ils y mirent le feu, avec moins de perte de leur coſté que de celuy des ennemis, & la nuit ſeule finit cette action.

Un Deputé du Prince d'Orange alla le lendemain du matin au Camp, pour avertir le Mareſchal de Luxembourg que la Paix avoit eſté ſignée le 10 entre la France & les Eſtats Generaux; & que ce Prince n'en avoit receu la nouvelle que la nuit. Il demanda que puiſque les affaires avoient changé de face, il fuſt permis d'envoyer un convoy dans Mons. Mais ce General le refuſa, ne pouvant y conſentir, qu'il n'euſt receu des ordres de la Cour.

L'action du Prince d'Orange fut diverſement interpretée, & elle n'eut pas une entiere approbation des Eſtats Generaux, qui ne voyoient qu'avec regret, qu'on euſt inutilement ſacrifié tant de braves Soldats à des intereſts particuliers. On en fut encore plus fâché en Angleterre; parce que deux mille hommes de vieilles troupes Angloiſes, qui eſtoient au ſervice des Eſtats, y avoient eſté entierement défaits. Le détail de ce combat raporté

à

à Nimegue, y deſabuſa unchacun des nouvelles que les Alliez en avoient répanduës d'abord à leur avantage.

Monſieur le Nonce, qui travailloit toujours avec beaucoup d'application à l'avancement de la Paix generale, avoit porté tous les Alliez, par le moyen des Imperiaux, à conſentir à une Tréve d'un mois. Il eſperoit que pendant ce temps-là, on auroit pu negocier avec ſuccez; & cette Tréve alloit eſtre concluë, ſi Monſieur l'Eveſque de Gurck, qui revint pour lors d'un voyage qu'il avoit fait à Cologne, n'euſt rompu toutes les meſures qu'on avoit priſes en ſon abſence. L'obſtacle que les Alliez voyoient à la Paix d'Eſpagne, eſtoit cauſe qu'ils penſoient moins à faire la leur: mais le départ de Monſieur de Beverningh pour la Haye, donnoit lieu d'eſperer que ce Miniſtre en rapporteroit quelque expedient, pour faire ceſſer les difficultez, qui arreſtoient cette Negotiation, & qu'il auroit en meſme temps les aſſurances des ratifications de la Paix de Hollande.

Cependant, comme par la lettre que les Eſtats Generaux avoient écrite au Roy le 22 Juin, ils avoient ſupplié Sa Majeſté d'ac-

d'accorder des passe-ports pour la sureté de leurs Vaisseaux Marchands ; Un Courrier de la Cour en apporta pour lors grand nombre aux Ambassadeurs de France ; mais ils ne voulurent pas les échanger à Nimegue avec les Ambassadeurs de Hollande contre un pareil nombre. Il fallut que les Hollandois livrassent auparavant les leurs à Mastricht, entre les mains du Maistre de la Poste de France, & qu'on eust nouvelle de leurs receptions: mais comme il n'auroit pas esté juste que les sujets des Estats Generaux eussent pu naviger seulement avec les seuls passe-ports de France, pendant que les sujets du Roy auroient pu estre endommagez par les Armateurs Espagnols, nonobstant les passe-ports des Estats, les Ambassadeurs des Estats de Hollande s'engagerent de faire donner par le Duc de Villahermosa, autant de passe-ports à la France, que la France en donneroit aux Estats.

Le Roy voulut continuer de témoigner la sincerité de ses intentions, en ratifiant le Traité de Paix, sans aucun delay. Un Courrier en apporta la ratification à Nimegue le 22, & Sa Majesté nomma en

en meſme temps M. le Comte d'Avaux pour ſon Ambaſſadeur extraordinaire auprés des Eſtats Generaux. Les termes de la Lettre que le Roy leur écrivoit ſur ce ſujet, marquoient l'affection que Sa Majeſté avoit pour la Republique, par le choix qu'elle faiſoit du ſujet qu'elle jugeoit le plus propre pour rétablir les liaiſons d'amitié, que les derniers temps avoient interrompuës.

Les Ambaſſadeurs de Dannemarck & de Brandebourg, qui ne pouvoient voir ſans un déplaiſir trés-ſenſible la grande diſpoſition qu'il y avoit à la Paix d'Eſpagne, firent le meſme jour une forte remontrance aux Ambaſſadeurs de cette Couronne. Ils loüoient la conſtance que l'Eſpagne a toujours fait paroiſtre envers ſes Alliez. Ils ne doutoient pas que la gloire qu'il y avoit à acquerir en ſignalant cette meſme fermeté, aprés la ſignature impreveuë de la Paix de Hollande, ne les rendiſt inébranlables dans l'obſervation de leurs Traitez d'Alliance. Ils diſoient que leurs Maiſtres ne ſouhaitoient rien tant que le repos de la Chreſtienté: mais que l'ennemy leur propoſoit des loix, au-lieu de ſouffrir qu'on traitaſt

traitaſt ſous des conditions, qui pourroient conduire à la Paix generale.

Ces Ambaſſadeurs employerent enſuite toute leur éloquence, pour détourner l'Eſpagne de la démarche qu'ils luy voyoient faire. Ils repreſentoient que la conſtance de cette Couronne eſtoit ſeule capable de ramener ceux qui s'eſtoient laiſſez écarter de leur devoir, par la cabale, & par la legereté de certains eſprits, qui ne connoiſſoient pas combien la bonne foy doit eſtre chere à un Eſtat libre. Que ce que la France laiſſoit par cette Paix à l'Eſpagne dans les Païs-Bas, eſtoit plutoſt pour luy faire épuiſer ſes treſors, que pour luy en laiſſer une paiſible jouïſſance. Qu'ils eſperoient que cette Couronne ne voudroit pas ceder à l'ennemy commun la gloire d'eſtre plus conſtant qu'elle en faveur de ſes Alliez. Enfin, que ſi les Princes leurs Maiſtres ſe voyoient abandonnez & maltraitez, ils n'auroient garde de courir une autrefois à l'embraſement, pour en eſtre ſi mal recompenſez.

Le 24 on receut à Nimegue les Articles du Traité, qui avoit eſté fait entre les deux armées. Elles devoient ſe retirer

en

en meſme temps de devant Mons, & s'en éloigner également : mais les troupes, qui formoient le bloccus de cette Place, ne devoient décamper que deux jours aprés. L'on parloit cependant fort diverſement de la Ratification des Eſtats Generaux. Toutes les Provinces tenoient pour lors leurs Aſſemblées particulieres, pour envoyer ſur ce ſujet leurs avis aux Eſtats, où il ſembloit qu'il y euſt moins de diſpoſition, que dans les Provinces, pour répondre à la bonne foy, & à l'exactitude avec laquelle la France agiſſoit à leur égard, en execution du Traité ſigné.

M. de Beverningh fut de retour à Nimegue le 27, où aprés avoir conferé avec M. Jenkins, qui avoit receu de nouvelles inſtructions d'Angleterre, il prit audiance des Ambaſſadeurs de France, & il voulut bien qu'ils compriſſent que ſes Maiſtres eſtoient entrez dans de ſi grands engagemens pour procurer la Paix à l'Eſpagne, qu'ils ſeroient bien-aiſes de voir ceſſer toutes les difficultez qui en arrêtoient la concluſion, avant que de ratifier celle qu'ils venoient de faire, & que Sa Majeſté Britannique leur avoit fait ſur ce ſujet en faveur de l'Eſpagne, des inſtances trés-

trés-preſſantes par M. Hyde ſon Ambaſſadeur Extraordinaire & Plenipotentiaire, qu'elle avoit envoyé exprés à la Haye.

Il eſt vray que les expreſſions du Memoire que cet Ambaſſadeur donna aux Eſtats Generaux le 25, ne répondoient point aux démarches que le Roy d'Angleterre avoit faites juſques-icy, pour avancer la Paix. Ce Prince faiſoit témoigner aux Eſtats la ſurpriſe que luy avoit cauſé la ſignature de leur Traité particulier, ſans l'incluſion de l'Eſpagne, & ſans aucune garantie pour l'évacuation des Places dans le temps requis. Que puiſque les nouvelles prétentions que la France formoit ſur le Comté de Beaumont & ſur la ville de Bouvignes, retardoient l'accompliſſement de la Paix, Sa Majeſté Britannique croyoit que le cas porté par le dernier Traité eſtoit écheu; & qu'elle & les Eſtats Generaux eſtoient également obligez d'entrer conjointement en guerre contre la France: que ſi les Eſtats vouloient refuſer de ratifier ce qu'ils avoient ſigné à Nimegue, Sa Majeſté Britannique offroit de déclarer actuellement la guerre à la France.

Comme les Eſtats Generaux avoient déja

déja fait de grandes inſtances au Roy d'Angleterre, pour leur faire obtenir du Roy Trés-Chreſtien la Neutralité du païs de Cleves & de Juliers, l'Ambaſſadeur de Sa Majeſté Britannique les aſſuroit par le meſme Memoire, que le Roy ſon Maître connoiſſant qu'il n'eſtoit pas moins neceſſaire aux Eſtats que leurs Provinces fuſſent à couvert de ce côté-là qu'elles devoient l'eſtre de celuy de la Flandre, il eſtoit preſt de prendre avec eux ſur ce ſujet toutes les meſures qu'ils trouveroient à propos, & qu'il ne dépendroit que d'eux d'obtenir cette ſureté.

Cependant les nouvelles troupes qu'on avoit levées en Angleterre pour le ſecours des Païs-Bas, paſſoient inceſſamment en Flandre par Oſtende. Il y en avoit dans Bruges, qui avoient déja cauſé quelques deſordres au ſujet de la Religion; de-ſorte que les Flamans, qui ſont bons Catholiques, ne voyoient qu'à regret dans leur païs un ſecours ſi hors de ſaiſon: mais les Eſpagnols, qui trouvoient dans leurs Alliez & dans ce Roy Mediateur tant de diſpoſition à ſoutenir leurs intereſts, ſe tenoient en repos de leur coſté, & ne témoignoient plus aucun em-

empreſſement pour la concluſion de la Paix.

Ils trouvoient que ce retardement leur produiſoit quelque ſorte d'avantage; car les Armes du Roy, qui s'eſtoient retirées hors des terres d'Eſpagne par le Traité de Mons, ne faiſoient plus aucune entrepriſe, & dans l'incertitude où la France eſtoit de ce qui arriveroit de la Paix d'Eſpagne & de la ratification de celle de Hollande, les troupes ne pouvoient paſſer en Allemagne, où elles avoient achevé de ruiner les affaires de l'Empereur & de l'Empire. De plus, par les conteſtations que les Eſpagnols faiſoient naiſtre ſur les difficultez dans leſquelles ils ſe voyoient ſi-bien ſoutenus, ils ſauvoient en quelque façon l'honneur de la Nation; & ils avoient au-moins l'avantage de ne pas recevoir la loy ſans des diſputes & des oppoſitions, qui bien-loin de rendre leurs conditions pires, ne pouvoient au contraire que les leur faire obtenir plus avantageuſes.

Les Ambaſſadeurs de France receurent de nouveaux ordres le premier Septembre, par un Courrier exprés, & dans la Conference qu'ils eurent le meſme jour

avec les Ambaſſadeurs de Hollande, ils leur témoignerent que pour le bien general de la Paix, ils avoient pouvoir de ſe relâcher. De-ſorte que dés le lendemain les Conferences recommencerent chez les Ambaſſadeurs des Eſtats Generaux, qui portoient la parole aux François & aux Eſpagnols dans les Chambres ſeparées. Les Articles qui eſtoient en conteſtation, furent reglez dans les ſéances du matin, & de l'aprés midy. On les continua le jour ſuivant: mais les difficultez qui ſe firent ſur l'eſtat des Places que le Roy rendoit, tant à l'égard des munitions & de l'artillerie, qu'au ſujet des fortifications, furent cauſe qu'on n'avança pas beaucoup le Traité.

Ceux qui avoient le plus d'intereſt d'empeſcher la concluſion de la Paix d'Eſpagne, n'oublioient rien de tout ce qui eſtoit capable d'y apporter quelque obſtacle; & ſous pretexte que la France ne s'en tenoit pas aux ſeules conditions du 9 Avril, ils faiſoient grand bruit en Angleterre, & engageoient inſenſiblement Sa Majeſté Britannique ſi avant par tant de démarches conformes à leurs intentions, que dans la ſuite il luy ſeroit difficile

cile de se separer de leurs interests. Un des principaux moyens, dont ils se servirent à Nimegue pour rompre la conclusion de la Paix d'Espagne, fut de faire proposer par les Mediateurs une Treve de six mois, pendant lesquels ils se promettoient que les differens de tous les Princes qui estoient en guerre, pourroient estre heureusement terminez. Mais ils avoient eu jusques-là des sentimens bien contraires à ceux-cy, puis qu'ils avoient refusé toutes les Tréves qu'on leur avoit offertes. Les Alliez du Nord faisoient cependant de grands preparatifs pour l'execution d'une nouvelle entrepriſe sur l'Isle de Rugen.

Il sembloit pour lors qu'une difficulté terminée en dust necessairement faire naistre une nouvelle; & qu'une aussi grande production que celle de la Paix, ne peust éclorre qu'avec des efforts extraordinaires. Le 7 & le 8 se passerent en de frequentes allées & venuës de M. de Beverningh, pour demander aux Ambassadeurs de France l'éclaircissement de plusieurs doutes, que les Espagnols formoient sur toutes les clauses du Traité, disant qu'ils recevoient des avis secrets, lesquels

n'eſtant que confus, les rendoient ſcrupuleux & défiants ſur les moindres apparences. Ils demanderent enfin une explication ſur la Châtellenie d'Aath, laquelle fut le ſujet d'une difficulté guére moins grande que celle de Bouvignes & de Beaumont.

Depuis que cette Châtellenie avoit eſté cedée à la France, par le Traité d'Aix-la-Chapelle, le Roy en avoit démembré pluſieurs villages, pour les joindre au Gouvernement de Tournay, & c'eſtoit en l'eſtat où ſe trouvoit cette Châtellenie, que le Roy avoit prétendu la rendre: mais ſoit que les Ambaſſadeurs d'Eſpagne ſe fuſſent eux-meſmes aviſez de demander éclairciſſement là-deſſus; ſoit qu'ils en euſſent receu l'avis d'ailleurs, ils en voulurent mettre une clauſe particuliere dans le Traité; & ſur le refus qu'en firent les Ambaſſadeurs de France, ils dreſſerent un Memoire, qu'ils donnerent aux Eſtats Generaux.

Ils diſoient que le démembrement que le Roy Trés-Chreſtien avoit fait de la Châtellenie d'Aath, en abſorboit la principale partie; qu'il ne s'agiſſoit pas moins que de ſoixante & dix villages, & de

la

la ville de Leuze, qui n'eſt diſtante que d'une lieuë & demie de celle d'Aath. Que puiſque Sa Majeſté Trés-Chreſtienne n'avoit fait dans ces conditions aucune reſerve des dépendances de cette Châtellenie, comme elle avoit fait de la Verge de Menin, dépendant de Courtray, les Ambaſſadeurs de France, en refuſant la clauſe qu'on leur demandoit, ne pouvoient avoir qu'un motif captieux, pour ne rendre à l'Eſpagne qu'une partie d'une Châtellenie ſi conſiderable.

On eſtoit fort en peine de ſçavoir ce qui pouvoit avoir donné lieu aux Eſpagnols de faire pour lors cette reflexion ſur le démembrement de la Châtellenie d'Aath, & de penſer que le deſſein des François eſtoit de ſe prévaloir de l'omiſſion, qui en auroit eſté faite dans le Traité. Il eſt vray que les Eſpagnols n'auroient pas eu lieu de ſe plaindre, en leur rendant Aath & ſa Châtellenie en l'état qu'elle eſtoit depuis ſi long-temps.

On ne pouvoit s'imaginer ce qui avoit donné occaſion à ce nouvel incident: mais il fut aiſé de juger que le Prince de Lignes, qui a de grands biens dans la partie démembrée de cette Châtellenie,

ayant envoyé un Secretaire à Nimegue, à cauſe de l'intereſt qu'il avoit que ſes terres retournaſſent ſous la domination d'Eſpagne; il falloit ſans doute, que ce fuſt de-là que les Eſpagnols euſſent tiré les lumieres de cette affaire, & connu la neceſſité qu'il y avoit d'en faire une clauſe dans le Traité.

M. de Beverningh n'agiſſoit pas dans cette negotiation avec la meſme chaleur qu'il avoit fait paroiſtre auparavant. Les dégouts qu'il avoit receus à ſon dernier voyage de la Haye, le faiſoient aller beaucoup plus lentement, que ſon zele ordinaire ne luy permettoit: Car aprés toutes les peines qu'il s'eſtoit données pour terminer une guerre, que les Provinces Unies ne pouvoient plus ſoutenir, il ne s'eſtoit pas attendu qu'on euſt dû trouver à redire à ſa conduite. On avoit toutefois tâché de luy faire voir qu'il y avoit pluſieurs defauts & pluſieurs omiſſions conſiderables dans ce Traité qu'il avoit ſigné.

L'on y en remarquoit cinq principaux. Le premier, que dans le préambule le Roy paroiſſoit eſtre le Protecteur des Eſtats Generaux, bien-qu'il n'y ait aucun

cun terme, qui ne ſoit conforme au ſtile des Lettres de Sa Majeſté, & des Réponſes des Eſtats. Le ſecond, que la Neutralité dans laquelle les Eſtats Generaux eſtoient engagez par le Traité, eſtoit indefinie, & que par conſequent elle pouvoit s'eſtendre au de-là de la guerre preſente. Le troiſiéme, que M. de Beverningh avoit outrepaſſé ſon pouvoir, en ſtipulant la garantie de la Neutralité d'Eſpagne. Le quatriéme, qu'il avoit omis un article de l'Amniſtie, qui doit eſtre reciproquement accordée dans tous les Traitez de Paix. Et en dernier lieu, qu'il avoit oublié de faire mention de la barriere, que le Roy accordoit à l'Eſpagne, en conſideration des Eſtats Generaux, & en meſme temps pour leur ſureté.

Bien-que la pluſpart de ces defauts fuſſent autant fondez ſur le chagrin de ceux qui n'avoient veu qu'à regret la concluſion de la Paix, que ſur l'importance de quelque conſequence dangereuſe. Le Roy voulut neanmoins ſatisfaire les Eſtats Generaux, en ce qui pouvoit les toucher d'avantage. Et comme le terme indefini de leur Neutralité, & la garantie de celle dans laquelle l'Eſpagne

devoit entrer, eſtoient les points qui leur paroiſſoient les plus importans, l'explication que les Ambaſſadeurs de France en donnerent à ceux de Hollande, conformément au deſir des Eſtats, fut approuvée & ratifiée par Sa Majeſté à Fontaine-bleau le 5 Septembre, de-même que ſi elle euſt eſté inſerée dans le Traité.

Les Ambaſſadeurs de France connurent par les dépeſches d'un Courrier, qui arriva le 9 qu'on eſtoit trés-perſuadé à la Cour qu'il y auroit plus de difficulté à finir le Traité d'Eſpagne, qu'on ne ſe l'eſtoit d'abord imaginé, & c'eſtoit en partie à cauſe de cela que le Roy donnoit ordre à Monſieur le Comte d'Avaux de ſe tranſporter auplutoſt à la Haye, où Sa Majeſté le jugeoit neceſſaire. Mais comme les choſes paroiſſoient eſtre pour lors à Nimegue dans une meilleure diſpoſition qu'on ne croyoit à la Cour, cet Ambaſſadeur ne partit point. Mais le 10, un autre Courrier ayant apporté un Compromis du Roy, par lequel Sa Majeſté remettoit à l'arbitrage des Eſtats Generaux la deciſion de tous les differens, qui retardoient l'accompliſſement de la Paix d'Eſ-

d'Eſpagne; Monſieur le Comte d'Avaux ſe rendit le 11 à la Haye, où il ne luy fut pas difficile de s'appercevoir qu'il ne manquoit pas d'y avoir des eſprits trés-diſpoſez à apporter, s'ils avoient pu quelque changement à l'eſtat, où la ſignature de la Paix avoit mis les affaires de Hollande.

On ſçavoit déja neanmoins que toutes les Provinces avoient donné leur conſentement aux ratifications de la Paix, les unes abſolument, & les autres ſous des conditions, dont elles ſe rapportoient aux Eſtats: de-ſorte qu'avant l'expiration des ſix ſemaines, les ratifications pouvoient eſtre échangées, s'il n'y avoit plus de difficulté qui arreſtaſt la concluſion du Traité d'Eſpagne.

L'on prenoit cependant de grands ombrages en Hollande, de tant de troupes Angloiſes qui paſſoient dans les Païs-Bas: le peuple ne ſçavoit à quoy pouvoit eſtre bon un ſecours, qui ne venoit qu'aprés la Paix. Et comme l'on n'eſtoit pas encore revenu des doutes qu'on avoit conceus de la ſincerité de la France, non plus que de l'ombrage que quelques-uns avoient de la grande autorité du Prince d'Orange, la

pluſpart ne ſçavoient ſi la Paix qui avoit été faite, ne devoit pas eſtre une occaſion pour les faire plus facilement tomber ſous une puiſſance dont la plus grande augmentation eſtoit peut-eſtre une des raiſons, qui leur avoit fait embraſſer la Paix.

Enfin le 13, un Courier ayant apporté la Dépeſche du Roy, par laquelle Sa Majeſté levoit tous les obſtacles, qui empeſchoient la concluſion de la Paix d'Eſpagne, M. le Comte d'Avaux revint le 17 à Nimegue, & dans la Conference qu'il y eut ce jour-là chez les Ambaſſadeurs de Hollande juſques à deux heures aprés midy, tous les Articles furent arrêtez; & l'on tomba d'accord de ſigner le Traité le ſoir. Les Ambaſſadeurs d'Eſpagne le firent traduire en Eſpagnol, & la traduction en fut examinée par M. Colbert, qui trouva deux ou trois mots à reformer, leſquels ne répondoient pas juſtement au ſens François.

Comme les Ambaſſadeurs des Eſtats Generaux avoient eſté les Mediateurs de la Paix entre la France & l'Eſpagne, on ne pouvoit trouver de lieu plus convenable pour ſigner la Paix que chez eux. Ils firent preparer leur Salle d'Audiance pour

cette

cette ceremonie. On y entroit par une grande porte, qui répondoit dans le milieu. Le dais estoit à un bout du costé gauche en entrant, & la cheminée vis à vis à main droite. La Chambre des Ambassadeurs de France communiquoit dans la Salle par le costé de la cheminée; & celle qu'on destinoit aux Ambassadeurs d'Espagne y avoit entrée par le costé du dais. On mit une longue table en travers dans le milieu de la Salle, un des bouts tourné vers la porte, & l'autre vers les fenestres: Mais comme les François ne voulurent pas que le dais fust du costé des Espagnols, il fallut l'oster: & la cheminée qui estoit à droite en entrant, faisant une trop grande distinction de ce costé-là, les Ambassadeurs de Hollande la firent couvrir d'une tapisserie, pour ne donner chez eux aucun sujet de mécontentement à personne.

Les Ambassadeurs de France se rendirent chez ceux des Estats Generaux à neuf heures du soir, avec plusieurs carrosses remplis de Gentils-hommes. Ils ne furent pas plutost dans leur chambre, que M. de Beverningh les avertit que tout

eſtoit preſt, & ayant luy-meſme les Traitez en main, il s'alla mettre au haut bout de la table, & M. Haaren ſon Collegue à l'autre bout. On ouvrit les portes des deux chambres en meſme temps, & les Ambaſſadeurs s'avancerent également de part & d'autre, marchant tous trois de front. On trouvoit que dans cette diſpoſition les Ambaſſadeurs d'Eſpagne avoient deux deſavantages: Le premier, qu'ils eſtoient à gauche en entrant dans la ſalle: Le ſecond, que pour marcher dans le rang qu'ils devoient tenir à la table, le Marquis de los Balbaſes eſtoit obligé de donner la droite à ſes Collegues, ſans quoy il n'euſt pas eſté aſſis vis à vis du Mareſchal d'Eſtrades, ni au haut bout de la table.

Tous les Ambaſſadeurs s'aſſirent en meſme temps, les Gentils-hommes de part & d'autre reſtant debout derriere leurs chaiſes. M. le Mareſchal d'Eſtrades & M. le Marquis de los Balbaſes prirent chacun une plume, & ſignerent en même temps le Traité, que M. de Beverningh leur avoit preſenté. Les autres Ambaſſadeurs prirent enſuite le Traité & la plume, ſuivant leur ordre, & ils ſignerent ſous

une

une meſme colomne, chacun à main droite de ſon Traité; ils les échangerent aprés la premiere ſignature. Les François ſignerent celuy d'Eſpagne, & les Eſpagnols celuy de France ſous une colomne à gauche de la premiere, y laiſſant l'eſpace pour les cachets, que les Secretaires eurent le ſoin de mettre vis à vis de chaque nom. Tous les Ambaſſadeurs ſe leverent, & ſe firent des complimens tout debout pendant un demy quart-d'heure; aprés quoy ils rentrerent dans leurs chambres comme auparavant, d'où chacun ſe retira de ſon coſté.

Le jour aprés la ſignature de la Paix d'Eſpagne, Monſieur le Comte d'Avaux partit de Nimegue en bateau, avec tout ſon train, pour ſon Ambaſſade extraordinaire auprés des Eſtats Generaux, qui luy firent ſçavoir en arrivant, que la ratification du Traité eſtoit envoyée à Nimegue, où l'on en fit échange le 20 avec tous les témoignages d'une ſatisfaction reciproque entre les Ambaſſadeurs, qui donnerent des marques de leur bonne intelligence, par les feſtes & les réjoüiſſances qu'ils firent entr'eux.

Les Alliez du Nord eſtoient alors plus

diſpoſez que jamais à conſentir une Tréve; mais les Suedois n'en convenoient pas abſolument: ils l'auroient bien acceptée en Pomeranie, parce qu'ils avoient ſujet de craindre que les grandes pertes qu'ils avoient faites, ne fuſſent ſuivies par d'autres encore plus conſiderables; mais ils ne la vouloient point en Schanie, où leurs affaires eſtoient en meilleur eſtat, par la priſe de Chriſtianſtat, dont ils s'eſtoient enfin rendus maîtres. Toutefois les pertes qu'ils faiſoient en Pomeranie, devoient leur paroître d'une importance bien plus grande, que tout ce qu'ils pouvoient gagner ailleurs.

La nouvelle qui arriva pour lors à Nimegue de la mort de l'Eveſque de Munſter, ſurprit fort les Alliez: ils avoient à craindre qu'elle n'apportaſt quelque changement aux projets qu'ils formoient. Toutefois les grands preparatifs que faiſoient le Roy de Dannemark & l'Electeur de Brandebourg contre l'Iſle de Rugen, n'en furent pas retardez. L'Electeur fit embarquer ſes troupes ſur pluſieurs Vaiſſeaux, & fut preſent luy-même à la deſcente, qui fut ſi heureuſement

ment conduite, qu'en moins d'une journée il se rendit maistre de toute l'Isle, & sans perdre temps, il alla assieger Stralsonde, & la prit deux jours aprés qu'il eut commencé de la faire battre.

La Paix de Hollande fut publiée à la Haye le 28 Septembre, & les réjouïssances ne s'en firent que le 5 d'Octobre dans toutes les villes des Provinces-Unies, excepté à Nimegue; parce que cette ville-là estant neutre & destinée à l'Assemblée de la Paix generale, il ne paroissoit pas à propos que ceux, qui par un Traité particulier sortoient des malheurs de la guerre, s'en réjouïssent en presence de ceux qui y restoient encore. Ce fut sur ce fondement que les Ambassadeurs de l'Empereur & ceux des autres Alliez, prierent les Ambassadeurs des Estats Generaux, d'empescher qu'il ne se fist aucune réjouïssance publique jusqu'à la conclusion de la Paix generale.

Le Roy, qui ne desiroit pas moins la Paix de l'Empire que celle d'Espagne, se mit en estat d'y faire consentir les Princes qui s'estoient engagez dans cette guerre; & pour cet effet il fit entrer un corps considerable de ses troupes dans le païs

païs de Juliers, ſous le commandement de M. Calvo, qui occupa Aix la Chapelle, où l'on tranſporta une partie des munitions de Maſtricht, qu'on évacuoit pour le rendre aux Eſtats Généraux, & l'autre partie fut portée par la Meuſe à Huy, qu'on rétablit autant qu'il eſtoit neceſſaire pour la ſureté des magazins.

Quelque facilité cependant que le Roy apportaſt à la Paix d'Allemagne, les Miniſtres de l'Empereur s'efforçoient toujours de perſuader à la Diette de Ratisbonne, que le Roy ne vouloit point la Paix, puiſqu'il propoſoit une Alternative, dont les deux parties eſtoient également impraticables. Ils diſoient que l'Empereur ne pouvoit pas rendre Philipsbourg, parce que par les Traitez d'alliance qu'il avoit faits avec la pluſpart des Princes de l'Empire, il s'eſtoit obligé de le démolir, comme une Place préjudiciable à leur liberté; & que s'il cedoit Fribourg, c'eſtoit laiſſer tout le Brisgauw & les villes foreſtieres dans la dépendance de la France, & mettre les François dans l'Empire avec plus d'avantage, qu'ils n'y étoient auparavant par la poſſeſſion de Philipsbourg.

Pour

Pour détruire toutes ces raisons, qui n'estoient que des prétextes pour éloigner la Paix, & rendre suspectes les intentions du Roy, les Ambassadeurs de France declarerent de la part de Sa Majesté qu'elle consentoit à la démolition de Philipsbourg; & que pour oster à l'Empereur & à l'Empire tous sujets de jalousie & de crainte touchant le Brisgaw & les villes forestieres, elle se contentoit de la seule ville de Fribourg, avec trois villages qui en dépendent. Cette proposition rendit vaines toutes les raisons d'impossibilité, qu'on avoit voulu trouver dans la pratique de l'Alternative, d'où dépendoit la Paix d'Allemagne.

On apporta cependant toute la diligence possible pour mettre Mastricht en estat d'estre restitué auplutost aux Estats Generaux, en execution du Traité de Paix. Et en effet Monsieur le Comte d'Avaux ayant donné parole aux Estats Generaux qu'elle leur seroit remise le 6, ils en prirent possession ce jour-là, avec d'autant plus de satisfaction pour les Hollandois, qu'il ne manquoit pas d'y avoir des gens parmi eux, qui ne cessoient d'y semer encore la deffiance, & de vouloir persuader

ſuader aux peuples que la France n'avoit cherché qu'à les tromper, & que le Roy ne leur rendroit point Maſtricht.

Les armées du Roy, qui occupoient preſque tous les bords du Rhin, donnoient de grandes inquietudes à tous les Princes voiſins, qui eſtoient engagez dans la guerre. Le Duc de Neubourg, qui avoit le plus à craindre, fut le premier qui demanda aux Eſtats Generaux d'eſtre compris dans leur Traité, & de jouïr du benefice de la Paix qu'ils avoient faite avec la France, ſuivant l'Article 19, qui leur permettoit de declarer leurs Alliez dans l'eſpace de ſix ſemaines, pour eſtre inclus au Traité. Ce Prince eſperoit d'autant plus aiſément de ſe pouvoir mettre à couvert par ce moyen; qu'il eſtoit veritablement Allié des Eſtats, & qu'il avoit déclaré qu'il acceptoit la Paix, avant l'expiration des ſix ſemaines.

Les Electeurs de Mayence & de Treves firent la meſme declaration, & la meſme demande aux Eſtats Generaux, par un Memoire que le Baron de Leyen preſenta de leur part à la Haye. Mais quelques inſtances que les Eſtats fiſſent en faveur de ces Princes, & quelques aſ-

ſu-

ſurances qu'ils donnaſſent que l'Empereur meſme ne ſeroit pas long-temps ſans accepter la Paix, ils ne purent rien obtenir en une choſe qu'ils crurent neanmoins juſte, & conforme à l'Article de leur Traité, juſqu'à ce qu'ils euſſent entendu les raiſons, qui faiſoient voir clairement le peu de fondement qu'il y avoit dans cette pretention.

Le 30 du Mois le Marquis de los Balbaſes retourna de Bruxelles, où il eſtoit allé depuis la ſignature de la Paix d'Eſpagne. On croyoit qu'il apportoit la ratification du Traité, parce que le terme de ſix ſemaines, dans lequel s'en devoit faire l'échange, eſtoit expiré le jour precedent. Cependant il ne l'apporta pas: mais le Roy ayant envoyé ſes ordres à Monſieur le Comte d'Avaux par un Courier exprés, cet Ambaſſadeur declara le 5 aux Eſtats Generaux que Sa Majeſté, nonobſtant la negligence inexcuſable de l'Eſpagne, vouloit bien, à leur conſideration, prolonger le terme de l'échange des ratifications juſqu'au 20. Et par le premier Courier on apprit qu'en conſequence des inſtances que les Ambaſſadeurs des Eſtats Generaux avoient faites

faites, Sa Majeſté avoit accordé le mois entier.

Le Plenipotentiaire de Lorraine declara pour lors que ſon Maiſtre acceptoit la Paix aux conditions propoſées par le Roy, le 9 Avril, & il fit choix en meſme temps de la ſeconde partie de l'Alternative, par laquelle Nancy demeuroit à Sa Majeſté, qui en échange luy donnoit la Ville de Toul, aux charges & conditions énoncées dans l'Article du Projet du Roy qui regarde ce Prince. M. le Nonce qui ſe promettoit que toutes ces acceptations particulieres de Paix, alloient ſe terminer par la concluſion de la Paix generale, ne ceſſoit de s'employer avec beaucoup de ſoin & beaucoup de zele, pour porter les Ambaſſadeurs de l'Empereur & les Miniſtres des autres Princes Catholiques, à ne pas differer davantage l'accompliſſement d'un ſi grand bien.

Le Roy voyoit bien cependant que ces Princes de l'Empire ne conſentoient ſeparément à la Paix, que dans la veüe de ſe mettre à couvert de ſes armes, & non dans le deſſein de la conclure ſous les conditions qui regardoient l'Empire en general, puis qu'ils ne demandoient que d'eſtre in-

inclus au Traité de Hollande, & qu'ils ne consentoient point au rétablissement des Traitez de Westphalie, qui accordoient dans l'Empire un passage aux troupes de Sa Majesté toutes les fois qu'il seroit besoin de les y faire passer, pour l'execution de ces mesmes Traitez. C'est pourquoy le Roy n'acquiesça pas aux demandes de ces Princes, bienque les Estats Generaux, qui se faisoient un point d'honneur de les pouvoir faire jouïr du benefice de leur Paix au milieu de la Guerre, pretendissent avoir droit de les inclure dans leur Traité.

M. le Comte de Bauveau d'Espense à qui le Roy avoit permis le Printemps dernier, de faire un voyage à Berlin, pour y voir M. l'Electeur de Brandebourg son ancien Maistre, revint pour lors à Nimegue : Quelque attachement qu'il eust eu pour son Alteſſe Electorale avant la Guerre, Sa Majesté n'en prenoit pas pour cela moins de confiance en luy ; car depuis qu'il estoit de retour de Berlin, & qu'il estoit allé trouver le Roy en Flandre aprés la prise de Gand ; Sa Majesté avoit agréé qu'il la suivist, dans le dessein qu'il avoit de profiter de toutes les occasions qui se pourroient

roient preſenter de faire rentrer M. l'Electeur dans les bonnes graces du Roy: Auſſi vint-il à Nimegue avec des inſtructions particulieres de la Cour, pour contribuer à cette Paix; & les Ambaſſadeurs de France n'agirent que de concert avec luy dans ce qui ſe paſſa à Nimegue touchant cette Negotiation.

Les Ambaſſadeurs de l'Empereur ne pouvoient encore ſe reſoudre à conſentir à l'entier rétabliſſement des Traitez de Weſtphalie: c'eſtoit ce qui leur faiſoit le plus de peine, & qui eſtoit le plus préjudiciable à l'authorité que l'Empereur s'eſtoit acquiſe pendant cette guerre. Ils declaroient comme les autres, que Sa Majeſté Imperiale acceptoit la Paix; mais ils ne conſentoient point aux paſſages des troupes de France dans l'Empire, & ils ne deſeſperoient pas meſme de pouvoir donner quelque atteinte à ces Traitez, par ceux qu'ils devoient faire avec la France & avec la Suede. Et quant à l'Alternative de Fribourg & de Philipsbourg, ils declarerent que l'Empereur cederoit Fribourg au Roy, de la maniere que les Ambaſſadeurs de France s'en eſtoient expliquez.

Comme

Comme les Estats Generaux prétendoient toujours d'estre bien fondez de donner un acte d'inclusion à tous les Princes, qui estant leurs Alliez, avoient declaré dans le terme de six semaines depuis l'échange des ratifications qu'ils acceptoient la Paix. Le Roy leur fit connoistre par le Memoire que M. le Comte d'Avaux leur donna à la Haye le 18 Novembre, que dans cette occasion les Princes particuliers de l'Empire ne pouvoient pas estre considerez separément de l'Empereur & de l'Empire, & qu'ils ne pouvoient pas même accepter separément la Paix sous les conditions proposées par le Roy, puisque Sa Majesté n'avoit point fait de conditions pour eux en particulier, mais seulement pour l'Empereur & pour l'Empire en general, & qu'ils devoient tous estre compris dans un mesme Traité.

Cette raison n'eust pas esté si forte à l'égard de l'Empereur, dont il estoit fait mention expresse dans le projet du Roy, aussi les Estats Generaux se seroient volontiers restraints à l'inclure seul; mais on leur fit encore voir que Sa Majesté Imperiale estoit plus éloignée qu'aucun autre Prince de pouvoir jouïr du benefice de la

Paix

Paix d'Hollande, puisque le terme de six semaines depuis l'échange des Ratifications, s'estoit écoulé, sans que les Ambassadeurs eussent formellement declaré qu'ils acceptoient les conditions de Paix, en la maniere qu'elles estoient proposées, car l'Empereur n'avoit pas encore consenti au passage que les Traitez de Westphalie donnent au Roy dans l'Empire; de-sorte que le manque de consentement au rétablissement de ces mêmes Traitez, dont l'execution devoit donner le repos à l'Allemagne, rendoit nulle l'acceptation que l'Empereur avoit de la Paix.

Les Estats Generaux se desisterent de cette pretention, & comme ils voyoient que les Espagnols ne ratifioient point, & qu'on ne sçavoit à quoy aboutiroit ce grand retardement, ils commencerent à craindre, que si le delay accordé par le Roy se passoit sans que la Paix d'Espagne fust ratifiée, la Guerre ne recommençast dans les Provinces qui leur estoient voisines, & qu'ils ne fussent privez par là du plus considerable avantage qu'ils avoient attendu de leur Paix. Cette consideration porta les Estats

à sup-

à ſupplier Sa Majeſté de proroger encore le terme de l'échange des ratifications; mais le Roy ne leur fit pas ſeulement ſçavoir le 30. qu'en leur conſideration il vouloit bien accorder encore quinze jours pour le dernier delay; mais Sa Majeſté les aſſuroit qu'Elle eſtoit diſpoſée à leur oſter toutes les apprehenſions qu'ils avoient pour les Villes d'Eſpagne qui ſont à leurs frontieres, & meſme qu'elle leur mettroit entre les mains celles qu'elle vouloit bien rendre à l'Eſpagne pour les garder juſqu'à l'accompliſſement de la Paix de cette Couronne.

Dans ce meſme temps le Roy fit demander aux Eſtats Generaux qu'en execution du Traité de Paix, on luy fit payer le reſte des contributions du pays de Kuyck, de la Mairie de Bois-le-Duc, de la Baronnie de Breda, & du Marquiſat de Berg-op-zoom, & leur fit dire en meſme temps qu'ils fiſſent ſortir leurs Troupes du pays de Liege; qu'autrement Sa Majeſté auroit ſujet de prendre pour une infraction du Traité, & pour un ſecours tacite donné au Prince de Liege ſon Ennemy, le plus long ſejour que leurs Troupes feroient dans ce pays-là.

La Negotiation de la Paix de l'Empire alloit toûjours fort lentement, & les Eſpagnols ne ſe haſtoient point de fournir leur Ratification; C'eſt pourquoy le Roy fit declarer aux Ambaſſadeurs de l'Empereur que ſi dans tout le mois de Decembre ils ne concluoient la Paix, Sa Majeſté ne la feroit plus aux meſmes conditions: Et pour obliger l'Eſpagne à ratifier plutoſt, le Roy ordonna que dans Gand & dans le pays de Waas, on levaſt des ſommes proportionnées au grand nombre de troupes qu'il eſtoit obligé d'entretenir dans les Païs-Bas juſques à la Ratification de la Paix: De-ſorte que tout le Païs qui devoit eſtre rendu à l'Eſpagne, ſouffrit plus pendant ce peu de temps, qu'ils n'avoient fait pendant tout le cours de cette guerre; Et cela, afin qu'il ne fuſt pas dit que les Eſpanols euſſent abandonné l'Empereur en ratifiant leur Paix avant que celle de Sa Majeſté Imperiale euſt eſté concluë.

La terreur eſtoit pour lors ſi grande dans tout le Duché de Cleves, qu'au bruit de l'approche des troupes Françoiſes, la pluſpart des habitans abandonnoient le pays, ne doutant pas que quelque Traité qu'ils euſſent fait pour les contribu-

tions,

tions, le Roy ne vouluſt occuper le Duché de Cleves, pour obliger l'Electeur de Brandebourg à ſatisfaire la Suede, dont les affaires ne pouvoient aller plus mal qu'elles alloient en Pomeranie, puiſque Gripswalde, qui eſtoit la ſeule Place qui reſtoit aux Suedois dans cette Province-là, s'eſtoit renduë à l'Electeur de Brandebourg, & que par ce moyen les Suedois eſtoient entierement hors d'Allemagne.

Le Roy de Dannemarck voyoit bien neanmoins que quelque avantage que ſes armes & celles de ſes Alliez puſſent avoir ſur la Suede, la France s'eſtoit trop declarée d'en vouloir l'entiere ſatisfaction, & elle en ſoutenoit trop hautement les intereſts, pour s'imaginer qu'il puſt jamais remporter de cette guerre, d'autres avantages que ceux que la France voudroit luy accorder. Dans cette veüe Sa Majeſté Danoiſe faiſoit ſecrettement negotier par ſon Envoyé à la Haye, avec M. le Comte d'Avaux: Ce Prince proteſtoit qu'il remettoit tous ſes intereſts entre les mains du Roy; qu'il ne vouloit point d'autre Mediation que celle de Sa Majeſté, & qu'il en paſſeroit par tout ce qu'il luy plairoit d'en ordonner:

Mais à toutes ces propoſitions generales, on ne faiſoit point de réponſe poſitive; il falloit parler plus preciſément ſi l'on vouloit ſortir d'affaire.

Les Ambaſſadeurs d'Eſpagne receurent la Ratification de la Paix au commencement de ce mois: Mais comme le Roy leur avoit accordé juſqu'au 15 pour en faire l'échange, ils voulurent tâcher de tirer quelque avantage du temps qui leur reſtoit encore, diſant qu'ils ne pouvoient délivrer la Ratification, qu'on ne leur euſt accordé l'interpretation qu'ils demandoient de quelques Articles du Traité, & ſur tout que les Meſſinois fuſſent exclus de l'amniſtie dans laquelle ils ſe trouvoient compris par l'Article du Traité qui étendoit l'amniſtie ſur tous les ſujets rebelles de Sa Majeſté Catholique.

La raiſon qu'on donnoit de l'inſtance que les Eſpagnols faiſoient pour empeſcher les Meſſinois de pouvoir jouïr de la grace que le Roy leur avoit procurée par le Traité, eſtoit que pluſieurs Grands d'Eſpagne avoient obtenu la confiſcation des principaux fugitifs de Meſſine, & que l'intereſt qu'ils avoient de faire enſorte qu'à la faveur du Traité ils ne peuſſent diſpoſer de

leurs

leurs biens, estoit une des principales raisons qui avoit fait si long-temps differer la Ratification, & qui avoit par consequent ruïné un si grand nombre de particuliers en Flandre.

Les Espagnols demandoient aussi qu'en cas que les Commissaires qui seroient deputez de la part des deux Roys, pour faire l'échange des Villages qui se trouveroient apporter quelque obstacle au Reglement des limites, ne pussent convenir ensemble touchant l'équivalent des échanges, le different fust remis au jugement du Roy d'Angleterre : Mais sur toutes les demandes que les Espagnols faisoient hors de saison, les Ambassadeurs de France ne se relâcherent en aucune maniere, resolus de rompre plutost que d'innover la moindre chose aux Articles dont on estoit demeuré d'accord.

Les Estats Generaux firent mesme declarer à M. le Comte d'Avaux, le 13. que non seulement ils se desistoient de l'inclusion qu'ils avoient pretendu donner à l'Empereur & aux Princes de l'Empire, mais encore qu'ils abandonnoient les Espagnols, s'ils ne ratifioient dans le 15. ne voulant plus importuner le Roy pour leur

faire accorder de plus long delay ; & qu'ils eſperoient de porter l'Empereur dans peu de temps à conſentir à la Paix.

En effet, les Imperiaux avoient donné dés le 12. leur Contre-projet, dans lequel neanmoins on voyoit qu'ils changeoient de ſentimens ſur l'option qu'ils avoient déja faite de Philipsbourg, & qu'ils ajoûtoient pluſieurs Articles qui n'eſtoient pas conformes à ce dont on eſtoit convenu avec les Mediateurs. Ils demandoient que le Roy indemniſaſt tous les particuliers de l'Empire, qui avoient ſouffert quelques dommages pendant la guerre ; Que les Princes de Furſtemberg fiſſent par leurs ſoumiſſions une ſatisfaction publique à l'Empereur, & à l'Empire pour avoir eſté dans des intereſts contraires ; & que le Roy n'euſt point en Souveraineté toutes les routes qu'il avoit demandées en Lorraine.

Ces propoſitions toutes contraires au projet que les Ambaſſadeurs de France avoient donné aux Mediateurs, qui en avoient approuvé tous les Articles, faiſoient douter que le deſir & la conduite des Imperiaux fuſſent ſinceres, ou du moins elles faiſoient voir leur irreſolution ordi-

ordinaire, particulierement touchant le choix de l'Alternative, ſur laquelle s'eſtant une fois declarez, ils ne devoient plus eſtre receus à changer. Mais la verité eſtoit qu'ils ne s'eſtoient jamais imaginez que le Roy n'aymaſt mieux Philipsbourg que Fribourg, & qu'en optant le premier, ils embarraſſeroient Sa Majeſté, enſorte que le deſir qu'elle auroit de faire changer leur choix, leur produiroit quelque avantage. Mais ils ne ſe trouverent pas moins trompez ſur ce point, que ſur l'eſperance qu'ils avoient conceüe d'inſerer de nouveaux Articles dans le Traité: Car les Ambaſſadeurs de France n'en voulurent jamais admettre aucun, ny deroger de quelque maniere que ce puſt eſtre aux Traitez de Weſtphalie, excepté en ce qui regardoit l'Alternative de Fribourg & de Philipsbourg.

Les deſordres qu'on voyoit commencer en Angleterre, faiſoient voir à tous les Alliez le peu de fondement qu'ils avoient dû faire ſur le ſecours d'un peuple auſſi inconſtant que celuy-là. La pretenduë conſpiration tramée par les Catholiques contre le Roy, le gouvernement & la Religion, ſe trouvoit veritablement n'e-

tre autre choſe qu'une conſpiration contre l'authorité du Roy, formée par ceux du païs, qui cherchoient tous les moyens de la diminuer. L'impunité cependant, dont les delateurs ſont aſſurez dans ce Royaume-là, ne porta pas ſeulement les Oates & Bedlow à faire perir par leurs accuſations le Secretaire du Duc d'Yorck, & pluſieurs autres innocens Religieux, qui n'avoüérent jamais rien en mourant; mais encore elle fit aller leur temerité juſqu'à accuſer la Reine meſme, afin de faire conſentir le Roy à la cruelle perſecution, que leur haine particuliere a excitée contre les Catholiques.

Les Eſpagnols ſe voyoient au bout du dernier delay que le Roy leur avoit accordé, ils ne trouvoient aucun moyen de differer d'avantage l'échange des ratifications; & la fermeté des Ambaſſadeurs de France leur avoit fait perdre l'eſperance de pouvoir obtenir la moindre choſe de ce qu'ils avoient demandé depuis la ſignature du Traité: de-ſorte que le 15 ils délivrerent leur ratification, dont l'échange ſe fit ſans aucune ceremonie chez les Ambaſſadeurs des Eſtats Generaux, où les Secretaires les allerent prendre. Mais comme

me les Ambaſſadeurs de France trouverent que la ratification d'Eſpagne n'eſtoit pas tout-à-fait dans la forme qu'elle auroit dû eſtre, ils declarerent qu'ils ne l'acceptoient qu'entant qu'elle ſeroit agrée par le Roy leur Maiſtre.

Les Imperiaux de leur coſté, qui trouvoient les Ambaſſadeurs de France auſſi inflexibles à leur égard, qu'ils l'avoient eſté envers les Eſpagnols, deſeſpererent de pouvoir obtenir de changer le choix qu'ils avoient déja fait ſur l'Alternative : ainſi ils declarerent le 24 qu'ils s'en tenoient à l'option qu'ils avoient faite de Philipsbourg ; & pour ne pas laiſſer écouler tout le mois, aprés lequel les Ambaſſadeurs de France leur avoient fait entendre que le Roy ne tiendroit plus les conditions du 9 Avril, ils entrerent en Conference publique pour travailler tout de bon à la concluſion du Traité. Ces conferences ſe firent dans l'Hoſtel de Ville, où les Ambaſſadeurs de l'Empereur, ceux de France & de Suede, & M. Jenckins Mediateur, avoient leurs Chambres ſeparées.

Bien-que M. le Nonce ſe fuſt trés-utilement employé à l'avancement de cette Paix, il ne parut pourtant point dans la

Mediation publique, à cauſe que celle de Rome & celle d'Angleterre eſtoient incompatibles, & que celle-cy eſtoit reconnuë de tous les autres Princes qui prenoient intereſt dans cette Negotiation. Les Ambaſſadeurs de Dannemarck & de Brandebourg tâcherent d'abord d'arreſter le cours de ces Conferences, & repreſenterent fortement aux Imperiaux que toutes les demarches qu'ils faiſoient, eſtoient autant de contraventions aux Traitez d'Alliance que Sa Majeſté Imperiale avoit faits avec les Princes leurs Maiſtres.

Les Ambaſſadeurs des Eſtats Generaux qui voyoient que dans le peu de temps qui reſtoit de ce mois, il n'eſtoit pas poſſible de terminer un Traité, où dés le commencement on remarquoit tant de difficultez, prierent les Ambaſſadeurs de France de prolonger le delay que le Roy avoit accordé. Ils répondirent qu'ils n'avoient pas le pouvoir de le faire, mais qu'ils croyoient neanmoins que ſi on mettoit le Traité en eſtat d'eſtre ſigné, Sa Majeſté pourroit donner un nouveau delay.

Dans la premiere Séance des Conferen-

ces,

ces, les quatre premiers Articles du Projet des Imperiaux furent reduits à un seul; les François ne voulant pas remplir le Traité d'Articles inutiles, & qui sur tout ne concernoient que des choses que la France pretendoit avoir esté suffisamment reglées par les Traitez de Westphalie, dont elle demandoit le rétablissement & l'execution. Et comme par le Traité, l'Empereur, & tous les Princes de l'Empire ne devoient pas seulement demeurer dans une exacte neutralité, mais encore ils devoient oster aux ennemis de la France & de la Suede tous moyens de tirer aucune commodité, ny aucun avantage des pays de l'Empire, pendant que le Roy pourroit s'en prevaloir pour le rétablissement de la Suede, Sa Majesté fit demander par ses Ambassadeurs les Places dont elle avoit besoin aprés la Paix de l'Empire, pour en faire une route depuis ses frontieres jusqu'au Rhin.

Le 5 Janvier les Ambassadeurs de France declarerent que les Places que le Roy pretendoit retenir, estoient le Cassellet, Huys, Verviers, Aix-la-Chapelle, Duren, Linninch, Nuys & Ordingen. Cette route estoit la plus droite & la

plus courte que les troupes du Roy puſſent tenir pour aller juſques au Rhin. Sa Majeſté eſtoit déja en poſſeſſion de tous ces poſtes, & l'on voyoit qu'eſtant tous des lieux ouverts & ſans fortification, le deſſein que le Roy avoit, n'eſtoit que de s'en ſervir pour obliger à l'execution des Traitez de Weſtphalie les Princes, qui, contre la foy de ces meſmes Traitez, ne vouloient continuer la guerre, aprés la Paix de l'Empire, que pour tâcher de ſe maintenir en la poſſeſſion des païs, dont ils avoient dépouillé la Suede, pendant que Sa Majeſté pour procurer la ſatisfaction de ce Roy ſon Allié, avoit bien voulu ceder un grand nombre de bonnes Places, & faire la Paix dans un temps où elle pouvoit tout attendre de la puiſſance & du bonheur de ſes armes.

L'on apprit pour lors que l'armée de Suede eſtoit ſortie de la Livonie. Il y avoit deux ans entiers qu'on parloit de ſa marche, ſans qu'elle euſt fait encore un ſeul pas: mais enfin, elle eſtoit entrée en la Pruſſe Ducale, & ayant occupé des paſſages ſur la riviere de Memel, elle s'eſtoit avancée juſqu'au milieu de cette Province. Il y avoit d'autant plus d'apparence

que

que l'entrepriſe des Suedois contribueroit à leur Paix avec l'Electeur de Brandebourg, que pendant que ce Prince faiſoit marcher tout ce qu'il avoit de troupes en Pomeranie & en Allemagne pour s'oppoſer à cette irruption : il donnoit ordre en meſme temps à M. de Mainders, ſon Miniſtre & Conſeiller d'Eſtat, de ſe rendre au plutoſt auprés du Roy, qui luy avoit accordé un paſſe-port pour ce ſujet. M. de Mainders eſtoit alors à Nimegue, de retour du voyage qu'il avoit fait vers l'Electeur ſon Maiſtre au ſujet des propoſitions que M. le Comte d'Eſpenſes avoit apportées : mais comme ces propoſitions contenoient principalement la clauſe de l'entiere reſtitution de toutes les Conquêtes que l'Electeur avoit faites ſur la Suede, les obſtacles qui ſe rencontroient dans la concluſion du Traité, eſtoient ſi difficiles à ſurmonter, que ſon Alteſſe Electorale crut qu'il luy ſeroit beaucoup plus avantageux de faire negocier ſa Paix auprés de Sa Majeſté, que de traiter à Nimegue. Ce Prince ſe reſolut d'autant plus aiſément à prendre ce party, que ceux qui reſtoient encore en guerre, penſoient chacun de leur coſté à faire leurs Traitez ſeparez.

Les Conferences cependant ſe continuoient à l'Hoſtel de Ville, entre les Ambaſſadeurs de l'Empereur & ceux de France, & l'on commençoit d'eſperer une heureuſe iſſuë de cette Negotiation; Le Plenipotentiaire du Duc de Lorraine voulut pour lors tâcher d'obtenir ce que les Ambaſſadeurs de l'Empereur avoient inutilement tenté: il ſuppoſa que ſon Maiſtre n'avoit pas entendu que les routes que le Roy avoit demandées de Nancy à Mets, en Alſace, en la Franche Comté & en France, dûſſent appartenir à Sa Majeſté en pleine Souveraineté: Et ſous ce pretexte il pretendit changer l'option qu'il avoit faite de l'Alternative, & prendre Nancy au-lieu de Toul: Mais comme la raiſon qu'il alleguoit, n'avoit pas la moindre apparence de fondement, il ne put non plus obtenir la liberté de faire un nouveau choix, que ceux de l'Empereur, aprés qu'ils eurent une fois accepté Philipsbourg; Deſorte que le Duc de Lorraine eut ſujet de connoître, dans tout le cours de cette Negotiation, qu'il s'eſtoit trompé, lorſqu'il avoit eſperé de trouver des avantages beaucoup plus conſiderables, s'il entroit en poſſeſſion de la Lorraine avec la protection de

de l'Empereur, que s'il la recevoit de la grace & de la generosité du Roy.

Comme il se trouvoit tous les jours de nouvelles difficultez dans la Negotiation de la Paix de l'Empire, le Roy voulut bien prolonger jusqu'à la fin du mois le delay qu'il avoit accordé : Mais cela rallentit plus le cours de la Negotiation, qu'il n'avança le Traité : car outre que les Imperiaux, qui avoient toûjours paru tres-irresolus sur la conclusion, ne demandoient pas mieux que de ne point presser les affaires, quand ils avoient du temps devant eux : Ils avoient esté d'ailleurs si sensiblement touchez des conditions onereuses, sous lesquelles le Roy accordoit cette prorogation, que s'ils avoient veu aux maux de l'Empire quelque autre remede qu'une prompte Paix avec la France, ils n'auroient pas dissimulé leur ressentiment. Le Roy ne consentoit à ce delay, qu'à condition que si la Paix n'estoit pas signée dans tout le mois, Philipsbourg seroit démoli pour le dédommagement des frais que Sa Majesté estoit obligée de faire pour l'entretien de ses troupes : Et si le mois de Février se passoit encore sans que la Paix fust concluë, Sa Majesté vouloit avoir

de

de plus tout le Briſgau pour le meſme dédommagement.

Il eſt vray que pour impoſer une telle neceſſité aux Imperiaux, il falloit eſtre comme le Roy, l'arbitre de la Paix & de la Guerre. Cependant, ſoit que la crainte de ſe voir expoſés à ſubir ces conditions, ou qu'un ſincere deſir de délivrer au-plutoſt l'Empire d'une Guerre ſi fâcheuſe, fiſt agir les Ambaſſadeurs de l'Empereur, les Negotiations de la Paix s'échaufferent plus qu'auparavant: On s'aſſembloit le ſoir & le matin; les Conferences eſtoient fort longues. M. Jenkins avoit beaucoup affaire à aller & venir inceſſamment, pour tâcher de lever les obſtacles qui retardoient la Negotiation: on n'en faiſoit neanmoins guere plus de chemin vers la Paix.

Les Imperiaux formerent de grandes difficultez ſur le 26 & 27 Article du Traité; Et comme elles tendoient toutes à leur principal but, qui eſtoit d'aneantir les Droits que la France s'eſt acquis dans l'Empire, par la Paix de Weſtphalie, & ſur tout ceux qui luy ont eſté cedez ſur les dix Villes d'Alſace, les conteſtations qu'il y eut ſur ce ſujet, furent grandes & difficiles à ſurmonter.

Com-

Comme les Ambaſſadeurs de l'Empereur virent qu'ils ne gagnoient rien par ces conteſtations, & que les Ambaſſadeurs de France ne conſentiroient point qu'on touchaſt, par ce Traité, à des choſes qui avoient eſté arrêtées par la Paix de Munſter : Ils s'efforcerent d'obtenir au moins, que les Points dont les François ne vouloient pas demeurer d'accord, fuſſent mis en compromis. Mais tout cela ne leur fut pas moins inutile, que l'extrême repugnance qu'ils firent paroître à conſentir à la Neutralité que l'Empereur ſeroit obligé de garder dans l'Empire pendant que le Roy y pourroit porter ſes armes pour le ſecours de ſes Alliez. Cependant tous ces Points furent enfin accordez de la maniere que les Ambaſſadeurs de France le demandoient.

Les réjouïſſances du Carnaval eſtoient pour lors tres-grandes à Nimegue, où le peuple, qui depuis le changement qu'il y a eu en la Religion & au Gouvernement, n'eſt point accoûtumé à voir des maſcarades, prenoit beaucoup de plaiſir à ces nouveautez, & ſur tout à une feſte des Eſpagnols qui eſtoient magnifiquement déguiſez, & qui alloient par toute la Ville

en

en traîneaux ſur la neige. A une aſſemblée qu'il y eut le 24 chez l'Ambaſſadeur de Dannemarck, il parut deux maſques vêtus en Capucins, un deſquels aprés avoir danſé avec la Niéce de l'Ambaſſadrice de Dannemarck, preſenta la main à Mademoiſelle Colbert; mais M. Colbert qui ſe trouva preſent, arreſta le maſque, & luy dit, que ce n'eſtoit pas la couſtume en France de danſer avec de pareils habits, & que s'il eſtoit chez luy, il le feroit traiter comme il meritoit.

L'avancement de la Paix de l'Empire donnoit beaucoup à penſer aux Alliez du Nord; car quelque union qu'il y euſt entr'eux, lors qu'il s'agiſſoit de s'oppoſer à ceux qui ſe mettoient en eſtat de faire leur Paix ſeparément, on voyoit neanmoins qu'ils ne laiſſoient pas de ſonger à leurs intereſts particuliers. Le voyage de M. Mainders Envoyé de M. l'Electeur de Brandebourg en France, leur donnoit beaucoup d'ombrage, & leur faiſoit craindre qu'une Paix particuliere de ce Prince, ne perdiſt entierement leurs affaires: C'eſt pourquoy ils penſerent chacun de leur coſté à prevenir le deſavantage qu'il y auroit à reſter le dernier en Guerre. Mais leur

Paix

Paix dépendoit des Suedois, leſquels ſe voyant ſi hautement ſoutenus par la France, ne paroiſſoient pas moins fiers à toutes les propoſitions qu'on leur faiſoit, que s'ils euſſent eſté eux-meſmes en eſtat de donner la loy à leurs ennemis.

Les Conferences du 29 & du 30 furent trés-longues le matin & le ſoir ; les Ambaſſadeurs s'y virent & parlerent enſemble: de-ſorte qu'on ne douta plus de l'heureux ſuccez de la Negotiation. Monſieur Temple, qui, ſur l'avis qu'il avoit receu que le Traité eſtoit ſur le point de la concluſion, eſtoit parti de la Haye le 29, arriva le 30 à Nimegue pour ſigner cette Paix. Il reſtoit neanmoins encore pluſieurs points à regler. Les Ambaſſadeurs furent à l'Hoſtel de ville depuis huit heures du matin juſques à deux heures aprés midy. Et comme l'on ne doutoit pas que ce dernier jour du mois ne terminaſt ce grand Ouvrage, on attendit avec impatience la fin de la Conference du ſoir, qui commença à quatre heures ; mais elle dura juſqu'au lendemain cinq heures du matin, ſans que la Paix fût encore en eſtat d'être ſignée.

Les Affaires de M. le Duc de Lorraine occuperent long-temps les Ambaſſadeurs.

M. Strat-

M. Stratman fit dans cette Conference un long & tres-beau Diſcours en Latin, ſur les pretentions & ſur les intereſts de ce Prince : Bien que M. Colbert ne s'y fuſt pas attendu, & qu'il n'euſt pas le temps de ſe preparer à y répondre, il le fit neanmoins ſur le champ avec tant de force & de netteté, que toute l'Aſſemblée en demeura ſurpriſe.

Il ſembloit que les Imperiaux voyant expirer avec le jour precedant le delay accordé par le Roy, avoient voulu à deſſein ſe laiſſer entraîner au de-là de ce terme par la continuation des affaires, afin qu'on ne puſt pas dire qu'ils l'euſſent laiſſé écouler ſans concluſion, & qu'ils fuſſent tombez dans les peines que le Roy avoit miſes à une ſeconde prorogation. Il ne reſtoit plus d'autres intereſts à regler que ceux de la Maiſon de Furſtemberg, & la poſſeſſion du Duché de Bouillon, & qu'à accorder la demande des Ambaſſadeurs de France, qui vouloient que dans le Traité il fuſt fait mention du Reſultat de la Diette de Ratisbonne, par lequel on pouvoit voir que les Ambaſſadeurs de l'Empereur eſtoient ſuffiſamment authoriſez pour ſtipuler au nom de tout l'Empire.

Com-

Comme les plus grandes difficultez eſtoient enfin terminées, les Ambaſſadeurs de France declarerent qu'ils avoient pouvoir de prolonger de deux jours le dernier terme que le Roy avoit donné. Mais les Ambaſſadeurs de Dannemarck & de Brandebourg voyant qu'aucun obſtacle ne pouvoit empeſcher la concluſion de la Paix de l'Empire, (quelques aſſeurances que les Miniſtres de leurs Maiſtres qui eſtoient auprés de l'Empereur, leur donnaſſent du contraire par toutes leurs Lettres; & quelque proteſtation que leur fiſſent les Ambaſſadeurs meſmes de Sa Majeſté Imperiale à Nimegue, de n'agir à leur égard qu'en fideles Alliez): Ils firent le premier Février à onze heures du ſoir une longue & forte Remontrance à l'Ambaſſade Imperiale, pour tâcher autant qu'il leur eſtoit poſſible, de parer le coup qu'ils voyoient alors de plus prés, qu'ils n'avoient encore fait.

Ils diſoient aux Ambaſſadeurs de l'Empereur, que toutes les démarches qu'ils leur voyoient faire avec l'ennemy commun, les allarmoient d'autant plus que dans le lieu où ils s'enfermoient, ils ne pouvoient approcher de leurs perſonnes,

pour

pour leur témoigner le ſenſible déplaiſir qu'ils avoient de voir qu'ils leurs fiſſent des ſecrets de ce que l'ennemy ſçavoit bien rendre public; qu'ils conſideraſſent la foy de leurs Alliances, les Decrets de l'Empire, & le tort qu'ils feroient aux Princes leurs Maiſtres, s'ils remettoient la Suede en poſſeſſion des Traitez de Weſtphalie, au préjudice des concluſions ſolemnelles qui les en declarent déchûs; qu'ils les prioient ſur tout de ne rien donner de ce qui leur appartenoit, & de ne pas permettre que ſous le nom de la Paix, la guerre fuſt portée dans les quartiers de l'Empire, où les forces de l'ennemy n'avoient encore pu penetrer.

Ces Ambaſſadeurs ajoûtoient meſme à leur remontrance une eſpece de menaces, diſant que ſi les Imperiaux les abandonnoient à la diſcretion de leurs ennemis, ils ne devoient pas trouver mauvais qu'ils ſe ſerviſſent de leurs propres malheurs, pour en obtenir quelque ſatisfaction contre ceux qui auroient voulu les ſacrifier de cette ſorte. Enfin, ils les conjuroient par la Majeſté du Saint Empire, de ne rien conclure contre les droits de leurs Maîtres, puiſqu'ils eſtoient preſts de faire la

Paix

Paix conjointement avec eux à des conditions équitables, ou de prendre toutes les mesures necessaires pour une vigoureuse resistance.

Cette remontrance estoit faite fort à propos pour les Alliez, puisque la Conference, d'où les Ambassadeurs de l'Empereur & du Roy ne faisoient que de sortir, s'estoit terminée par une entiere rupture, & avec tant d'aigreur de part & d'autre, que ceux qui souhaitoient sincerement la Paix, avoient sujet de craindre qu'on n'en pust reprendre le Traité que bien difficilement: mais nonobstant cela, M. Jenkins, qui n'a pas fait paroistre moins de prudence que de zele dans sa conduite, sceut si bien faire, que les Conferences recommencerent dés le lendemain 2 du mois.

Comme le different qui restoit touchant le Duché de Bouillon, estoit celuy qui portoit alors le plus grand obstacle à la conclusion de la Paix, jusques-là méme qu'on le croyoit capable de rompre le Traité. M. le Nonce, qui craignoit que cette seule difficulté ne fist perdre tout le fruit d'une si longue & si difficile negotiation, fit en-sorte que les Sieurs Charnu & Van-

Vanderveck Envoyez du Prince & du Chapitre de Liege, declarerent que puiſqu'il ne tenoit plus qu'à la pretention que leur Maiſtre avoit ſur le Duché de Bouillon, que la Paix ne ſe fiſt, ils conſentoient qu'on ne retardaſt pas d'avantage le bien & le repos de tout l'Empire, pour ce ſeul intereſt particulier. Tout fut ajuſté par ce moyen, & dans cette meſme Conference, qui dura juſques à minuit, les Ambaſſadeurs convinrent de ſigner le Traité.

Encore que la Paix arreſtée entre l'Empereur & la France, pourveuſt ſuffiſamment à la ſeureté & à la ſatisfaction de la Suede, puis qu'elle rétabliſſoit cette Couronne dans tout ce que les Traitez de Weſtphalie luy donnoient dans l'Empire, il falloit neanmoins un Traité ſeparé pour la Suede, parce qu'elle avoit eſté declarée ennemie de l'Empire & décheuë de tous les avantages qu'elle s'y eſt acquis par la Paix de Munſter. On travailla donc à ce Traité avec beaucoup d'application & avec tout le ſuccez dont pouvoit eſtre ſuivi le ſoin particulier que le Roy prenoit des intereſts de ſon Allié. La Paix de Weſtphalie fut eſtablie pour la regle & le fondement de celle-cy, tous les Actes, Decrets & Mande-

demens faits au contraire, demeuroient nuls & caſſez par ce Traité, comme des changemens introduits pendant les troubles de la Guerre; la neutralité de l'Empereur, & le rétabliſſement du Duc de Holſtein Gottorp y furent ſtipulez, & toutes les proteſtations qui pourroient eſtre faites au contraire declarées de nulle valeur.

Les Ambaſſadeurs de Dannemarck & de Brandebourg qui voyoient la Paix tout-à-fait concluë, firent leur proteſtation le 3 du mois. Ils ſe plaignoient que les Ambaſſadeurs de l'Empereur euſſent conſenti à des choſes qui touchoient de ſi prés les Princes leurs Maiſtres; que non ſeulement ils en euſſent negligé tous les intereſts: Mais encore qu'ils euſſent donné la liberté aux ennemis de leur porter la Guerre juſques dans le cœur de leur propre païs: Qu'ils euſſent traité des Droits de tous les Eſtats de l'Empire, meſme juſques à en abolir les Decrets, ſans la participation des Princes, qui y eſtoient les plus intereſſez. Enfin ils proteſtoient ſolemnellement contre cette Paix particuliere qui devoit eſtre tenuë pour nulle, ſans pouvoir jamais préjudicier à leurs

Traitez d'Alliance, ny aux Decrets de l'Empire.

Ces meſmes Ambaſſadeurs ne voulurent pas omettre aucune des formalitez qu'ils jugeoient neceſſaires pour ſoutenir les pretentions de leurs Maiſtres. Dans cette veue ils firent le 4 une Proteſtation conditionnée contre la Paix de l'Empereur avec la Suede, parce qu'ils la voyoient ſur le point d'eſtre concluë & d'eſtre ſignée le meſme jour que celle de l'Empereur avec la France. Ils diſoient qu'ils pouvoient d'autant moins ſe perſuader que l'Ambaſſade Imperiale vouluſt faire une pareille injuſtice aux Princes leurs Maiſtres; que la Suede avoit eſté traitée dans cette guerre comme un Eſtat & Membre de l'Empire coupable d'infraction de la Paix publique, & en cette qualité ajournée & condamnée par l'Empire dans toutes les formes. De-ſorte que de quelque maniere que l'Empereur puſt ſe reconcilier avec cette Couronne, ils avoient droit de proteſter de nullité contre cette Paix, & de tous les dommages en même temps, que leurs Maiſtres en pouvoient recevoir.

Les Miniſtres & Plenipotentiaires des Prin-

Princes de Brunſwick-Lunebourg, qui juſques icy n'avoient fait aucun acte public de leur fonction, proteſterent contre ces deux Traitez le meſme jour, dans les meſmes termes & ſous les meſmes pretextes que les Ambaſſadeurs de Dannemarck & de Brandebourg. Peut-eſtre ne ſçavoient-ils pas que les Princes leurs Maiſtres concluoient chez eux leur Paix particuliere avec la France & la Suede, pendant qu'ils ſe plaignoient ſi hautement à Nimegue contre celle de l'Empereur. Toutes ces procedures neanmoins n'empeſcherent pas que la Paix ne fuſt ſignée le lendemain, encore que les Ambaſſadeurs de l'Empereur tâchaſſent, ſous divers pretextes, d'en faire differer la ſignature.

Le 5 à midy ces Ambaſſadeurs envoyerent prier ceux de France, par l'Auditeur de M. le Nonce, de remettre la choſe au jour ſuivant, ſur ce qu'il y avoit tant à écrire pour mettre le Traité au net, qu'il n'eſtoit pas poſſible qu'il fuſt preſt pour eſtre ſigné le ſoir. Mais ils n'en eurent point d'autre réponſe, ſinon qu'il y avoit plus de temps qu'il ne falloit pour mettre les choſes en eſtat, & que ſi à dix heures la Paix n'eſtoit ſignée, ils avoient ordre du Roy

leur Maiſtre de ne la pas ſigner le lendemain.

Il ſembloit que les Mediateurs fuſſent deſtinez à ne ſigner aucun Traité de Paix : Ils avoient refuſé de ſigner celle de Hollande, parce qu'elle eſtoit particuliere, & qu'elle avoit eſté negotiée ſans leur participation ; & ils ne s'étoient point mélez de celle d'Eſpagne, qui eſtoit une ſuite de la premiere : Mais comme ils avoient eſté les Mediateurs du Traité de l'Empire, ils ne croyoient pas que rien duſt les empeſcher de ſigner cette Paix. Cependant comme les Ambaſſadeurs de Sa Majeſté Imperiale n'avoient point cedé les honneurs aux Anglois en qualité de Mediateurs, ſuivant ce qui s'eſtoit pratiqué à Cologne & à Nimegue, & que cela n'apportoit aucun obſtacle & ne faiſoit naiſtre aucune difficulté dans le cours de la Negotiation ; les Imperiaux ne s'eſtoient point expliquez nettement, lors que les Mediateurs leur avoient fait demander comment ils pretendoient en uſer dans la ſignature du Traité.

Mais lors qu'on fut ſur le point d'aller ſigner, les Ambaſſadeurs de l'Empereur declarerent poſitivement qu'ils ne conſen-

ſentiroient pas que les Anglois ſignaſſent les premiers : De-ſorte que ne pouvant ſigner, ou que comme Mediateurs, auquel cas ils devoient avoir le premier rang, que les François leur accordoient en cette qualité, ou que comme Anglois, & pour lors ils ne pouvoient avoir que la troiſiéme place : il ne fut pas poſſible de trouver aucun temperament. Ainſi il arriva que M. Temple n'avoit jamais dit plus vray que lors qu'il avoit proteſté, il y avoit déja quelque temps, qu'il ne ſigneroit point la Paix, tant que les affaires de la France ſeroient en eſtat de la faire conclure avantageuſement pour cette Couronne : Auſſi ne rapporta-t-il autre fruit du voyage qu'il avoit fait à Nimegue avec beaucoup de diligence, pour aller ſigner une Paix ſi avantageuſe à la France, que le déplaiſir de s'eſtre mis en chemin pendant la rigueur du plus grand froid qu'il euſt fait en Hollande depuis plus de vingt-cinq ans.

Sur le refus que les Ambaſſadeurs de France avoient fait de differer au lendemain la ſignature de la Paix, les Imperiaux ne perdirent point de temps, & tout fut preſt pour le ſoir. Sur les dix heures

tous les Ambaſſadeurs ſe rendirent à l'Hoſtel de Ville avec pluſieurs Carroſſes éclairez d'un grand nombre de flambeaux : Auſſi-toſt que les Ambaſſadeurs de France furent entrez dans leur Chambre, ils envoyerent faire un Compliment à ceux de l'Empereur, & leur dire que quand il leur plairoit, ils ſe rendroient dans la Salle qui eſtoit preparée pour la ſignature de la Paix. Les Imperiaux leur répondirent par un ſemblable Compliment. Les François entrerent les premiers dans la Salle qui eſtoit en haut vis à vis de leur Chambre, & ils ſe placerent auprés de la Table du coſté gauche en entrant.

Les Ambaſſadeurs de l'Empereur monterent incontinent dans la meſme Salle, & ſe mirent vis à vis de ceux de France. Les portes eſtoient ouvertes, un grand nombre de Gentils-hommes des deux Nations, & pluſieurs autres perſonnes que la curioſité de voir cette illuſtre Ceremonie, avoit attirez à Nimegue, eſtoient debout derriere les Ambaſſadeurs. M. Stratman portoit le Traité de l'Empire, & M. Colbert celuy de France. M. le Comte d'Avaux ne put quitter pour lors les affai-

affaires de la Haye pour assister à cette signature. Les deux Traitez estoient écrits en Latin; & pour les collationner, M. Stratman en commença la Lecture: Mais aprés qu'il en eut lû quelques pages, M. Colbert s'offrit de le soulager, & tout le Traité ayant ainsi esté lu alternativement, les Imperiaux le signerent suivant l'ordre de leur rang, sur une mesme colomne à main droite: Ils prirent ensuite celuy de France, qu'ils signerent de la mesme maniere, pendant que les François signoient celuy des Imperiaux sur une mesme colomne à main gauche, ainsi qu'ils firent sur le Traité de France. Mais comme M. le Comte d'Avaux estoit absent, on laissa un endroit en blanc pour son nom, comme l'on avoit mis un fauteuil à la place où il devoit estre.

M. l'Evesque de Gurck témoigna ensuite par un Compliment la joye qu'il avoit de voir enfin heureusement terminée une affaire aussi grande qu'estoit celle de la Paix de l'Empire, qui alloit donner le repos & la tranquillité à tout ce qui estoit encore en guerre dans la Chrestienté. Les Ministres des Princes du Nord qui n'estoient pas compris dans cette Paix,

parloient bien d'autres termes, dans le déplaiſir que leur donnoit la conduite des Imperiaux. M. Heug Ambaſſadeur de Dannemarck en témoigna publiquement ſon chagrin dés le lendemain chez M. le Mareſchal d'Eſtrades. Il ne feignit pas de dire en pleine aſſemblée, & de le repeter meſme pluſieurs fois, que s'il plaiſoit au Roy, il eſtoit aſſez autoriſé pour conclure un Traité avec Sa Majeſté Tres-Chreſtienne, & de le faire ratifier à Sa Majeſté Danoiſe, qui s'obligeroit de faire la Guerre à l'Empereur de la maniere & auſſi long-temps que Sa Majeſté Tres-Chreſtienne le deſireroit.

Comme les Ambaſſadeurs de l'Empereur n'avoient pu obtenir de ceux de France, qu'il fuſt mis dans le Traité un Article, par lequel le Roy conſentiroit de mettre en arbitrage les difficultez qu'ils formoient touchant les droits des dix Villes d'Alſace, de la Nobleſſe Immediate de cette Province-là, & des trois Eveſchez de Lorraine, ils firent, avant que de ſigner la Paix, une proteſtation pour eſtre inſerée dans les Cahiers de la Mediation, afin qu'on viſt que quoyqu'ils euſſent droit de prétendre que ces choſes fuſſent miſes

miſes en compromis, ils aimoient toutefois mieux conſentir qu'il n'en fuſt fait aucune mention dans le Traité, que de differer davantage la concluſion de la Paix pour des choſes dont les Ambaſſadeurs de France refuſoient abſolument d'entrer en connoiſſance, ſe contentant de proteſter que cette omiſſion ne pourroit porter aucun préjudice aux droits de l'Empire.

Les Ambaſſadeurs de Suede avoient auſſi refuſé d'énoncer dans leur Traité avec l'Empereur la declaration verbale du ſens qu'ils donnoient au troiſiéme Article, en avoüant qu'ils ne pretendoient pas que cet Article duſt obliger les Princes de l'Empire qui reſtoient en guerre, au rétabliſſement des Traitez de Weſtphalie pour ce qui regardoit la Suede, reconnoiſſant que c'eſtoient-là des intereſts qui devoient eſtre reglez par des Traitez particuliers.

Sur le refus toutesfois que les Ambaſſadeurs de Suede faiſoient de mettre cette interpretation dans le Traité, l'Ambaſſade Imperiale pria les Mediateurs de faire mention de cette explication dans leurs Cahiers, & d'y marquer par forme de proteſta-

ſtation, que ſi dans le Traité de l'Empereur avec la Suede, il n'eſtoit pas parlé de la doüane qui ſe leve à Termeude, des droits des Ducs de Mecklebourg, ny de ceux de la Ville de Breme; Ce n'eſtoit que parce que les Ambaſſadeurs de Suede avoient ſoutenu que pour n'avoir pas une libre correſpondance avec Sa Majeſté Suedoiſe, ils n'avoient pu eſtre inſtruits ſur ces Points, pour leſquels l'Ambaſſade Imperiale n'avoit pas voulu differer la ſignature de la Paix, puiſque meſme ſans cette clauſe, ces droits n'en eſtoient pas moins ſeurement établis, ſous l'authorité & ſous la protection de l'Empire.

Bien-que le Traité de Paix fait entre l'Empereur & la Suede ne fût ſigné que le 7, on le data neanmoins du meſme jour que celuy de l'Empereur avec la France, parce qu'il y en eſtoit fait mention ſous la meſme date: & l'on apprit quelques jours aprés que la Paix de la France & de la Suede avec les Princes de la Maiſon de Brunſwick-Lunebourg, avoit eſté ſignée le 6. à Zell par M. de Rebenac, qui depuis que les Suedois eſtoit entierement hors de la Pomeranie, s'eſtant arreſté à Hambourg, eſtoit allé par ordre du Roy à la Cour de

ces.

ces Princes, lesquels par ce Traité restituent à la Couronne de Suede le Duché de Breme, & toute la part qu'ils avoient eue aux dépouilles des Suedois, excepté le Baillage de Tedinghausen, qui a toujours esté en quelque contestation, parce qu'il est meslé dans les terres de la Maison de Brunswick, & la Prevosté de Dowen, qui est entre le Weser & l'Elbe.

Les Suedois cedent encore à ces Princes quelques revenus de bien d'Eglise, consistant en des Dixmes qui leur appartenoient à cause de l'Evesché de Breme & de quelques autres Benefices. Mais le Roy voulant pleinement indemniser la Maison de Brunswick & affermir tout-à-fait la Paix dans l'Empire, Sa Majesté promet par ce Traité de faire compter à ces Princes trois cens mille écus au temps que la restitution se fera à la Suede de la maniere dont on est convenu.

M. de Meyerkron continuoit de faire des Propositions à la Haye, où il auroit bien voulu lier une negotiation avec M. le Comte d'Avaux; mais les offres qu'il faisoit, estoient toujours si generales, qu'il n'y avoit pas lieu d'y répondre préciſément:

ment: C'eſt pourquoy cet Ambaſſadeur luy fit la meſme declaration que les autres Ambaſſadeurs de France avoient faite à Nimegue, luy diſant que pour eſtre plus favorablement écouté, il falloit que le Roy de Dannemarck commençaſt par mettre en liberté les troupes Suedoiſes, qui depuis le naufrage qu'elles avoient fait à l'Iſle de Bornholm, eſtoient non ſeulement retenuës contre la foy des Paſſeports qu'elles avoient; mais qui ſouffroient encore tous les jours des violences, qu'on leur faiſoit à deſſein de les obliger à prendre party, ou à deſerter. Que le Roy de Dannemarck ſe diſculperoit par-là des ſoupçons de ce naufrage, que le Roy vouloit bien neanmoins attribuer au hazard, plutoſt qu'à un deſſein premedité, & à l'erreur des Pilotes; mais qu'il eſtoit cependant impoſſible de ne pas trouver étrange la maniere inhumaine dont on traitoit & on retenoit ces troupes.

Quelques inſtances qu'on euſt faites depuis le commencement de l'Aſſemblée, & quelque expedient que la France & l'Angleterre euſſent propoſé pour procurer aux Ambaſſadeurs de Suede la liber-

té:

té des Courriers, ou du moins celle des seules Lettres de Sa Majesté Suedoise, on n'avoit pu l'obtenir du Roy de Dannemarck; cela faisoit craindre que la rigueur qu'on tenoit dans ce Royaume-là sur ce sujet, n'empeschast de faire passer en Suede le Traité qui venoit d'estre signé avec l'Empereur, & que la Ratification n'en fust point apportée dans le temps qu'il falloit: C'est pourquoy les Ambassadeurs de Suede firent loüer, sous main, une Galiotte à Amsterdam, qui porta le Courrier à Gottembourg, d'où il pouvoit aller par terre en quelque endroit que fust la Cour de Suede.

Comme les Ambassadeurs de l'Empereur n'avoient stipulé pour tout l'Empire, dans les Traitez de France & de Suede, qu'en vertu de la conclusion de la Diéte de Ratisbonne, du 31 May 1677. l'Ambassadeur de Brandebourg en avoit fait lever une Copie, qu'il produisit à Nimegue le 18 du mois avec une nouvelle protestation, soutenant que cette conclusion de l'Empire n'estoit pas conforme au sens qu'on luy avoit donné dans le 36 Article du Traité de l'Empereur avec la France, & dans le 12 de celuy de l'Empereur avec

la Suede, & que bien-loin que l'Ambaſſade Imperiale fuſt par ce moyen ſuffiſamment authoriſée pour traiter au nom de tout l'Empire, l'Empereur y eſtoit au contraire requis de ne rien conclure à Nimegue, ſans en avoir fait donner communication à la Diéte, pour en déliberer; & que les Ambaſſadeurs de Sa Majeſté Imperiale, en ajoûtant dans ces Articles que toutes les Proteſtations qui ſe pourroient faire dans l'Empire contre cette Paix, devoient eſtre de nulle valeur, avoient commis la plus grande de toutes les infractions, & avoient manifeſtement contrevenu à la Bulle-d'Or, aux Capitulations Imperiales, aux Conſtitutions de l'Empire, & aux meſmes Traitez de Weſtphalie, ſur leſquels on prétendoit établir la Paix de l'Empire.

Quoy que le Roy de Dannemarck & l'Electeur de Brandebourg ſe viſſent ſeuls en guerre, abandonnez de tous leurs Alliez & expoſez à tout ce que la France pouvoit entreprendre contre eux par mer & par terre, ils ne pouvoient neanmoins ſe reſoudre à reſtituer toutes les Conquêtes qu'ils avoient faites ſur la Suede; ils faiſoient negocier auprés du Roy & auprés

prés de ſes Ambaſſadeurs : mais Sa Majeſté leur répondoit, & leur faiſoit répondre en meſme temps, qu'elle ne pouvoit écouter les propoſitions qu'ils luy faiſoient; qu'elle n'avoit rien à démêler avec le Roy de Dannemarck, ny avec l'Electeur de Brandebourg; qu'ils donnaſſent ſatisfaction à la Suede, & que lors que cette Couronne ſeroit contente, Sa Majeſté le ſeroit auſſi.

Mais le Roy ne ſe contenta pas de ces ſimples démarches; car aprés que la Paix eut eſté ſignée, Sa Majeſté deſirant de donner au-plutoſt le repos au reſte de l'Allemagne, fit declarer le 24 Fevr. par ſes Ambaſſadeurs, à M. Jenckins Mediateur d'Angleterre, que ſi dans tout le mois de Mars, le Roy de Dannemarck & l'Electeur de Brandebourg n'avoient donné une ſatisfaction entiere à la Suede, Sa Majeſté prétendoit d'eſtre libre alors de demander de nouvelles conditions, qui ſeroient que Lipſtad fuſt remis à l'Electeur de Cologne, & que le Roy de Dannemarck & l'Electeur de Brandebourg payaſſent à Sa Majeſté tous les frais de la guerre.

Cette declaration du Roy & les réponſes que Sa Majeſté faiſoit à toutes les propo-

poſitions qui n'alloient point à l'entiere ſatisfaction de la Suede, eſtoient d'autant plus fâcheuſes pour l'Electeur de Brandebourg, qu'il venoit d'obliger l'Armée Suedoiſe d'abandonner la Pruſſe & de retourner en Livonie avec beaucoup de precipitation, mais plus affoiblie par les maladies & par les longues marches, que par les pertes qu'elle euſt faites dans les diverſes eſcarmouches qu'il y avoit eu dans cette retraite entre l'Arriere-garde de l'Armée Suedoiſe, & les detachemens des troupes de l'Electeur.

Les Ambaſſadeurs de Suede qui depuis la Paix voyoient leurs affaires dans une meilleure diſpoſition, ne croyoient pas devoir rien rabattre de leurs pretentions: Auſſi ils attendoient patiemment les effets que produiroit la declaration du Roy, & ce que Sa Majeſté ſe mettoit en eſtat d'executer en leur faveur. Ils ne doutoient pas que ſans qu'il fuſt beſoin que la Suede fiſt de grands efforts, tout ne ſe terminaſt à ſa ſatisfaction. Ils voyoient que les forces du Dannemarck s'alloient affoiblir en Schanie, parce que l'Eveſque de Munſter redemandoit déja les troupes que ſon Predeceſſeur avoit envoyées à Sa Majeſté Danoi-

noiſe, laquelle ſans ce ſecours, auroit de la peine à reſiſter en Schanie aux forces de la Suede. Les Suedois contoient déja pour fait le Traité de cet Eveſque, qui a veritablement les inclinations portées à la Paix, mais qui a neanmoins toute la vigueur & toute la fermeté d'un grand Prince pour ſoûtenir ſes juſtes pretentions par la voye des armes: La concluſion de ſon Traité ne tenoit en effet qu'à cent mille écus, & ce Prelat ſe contentoit en attendant le payement de cette ſomme, que la Suede luy laiſſaſt en engagement le ſeul Bailliage de Wilshouſen.

M. l'Electeur de Baviere faiſoit repreſenter de ſon coſté à la Diete de Ratisbonne la neceſſité qu'il y avoit de rendre le calme à l'Empire par la Paix du Nord, & que cela ne ſe pouvoit faire que par le rétabliſſement des Traitez de Weſtphalie & la ſatisfaction de la Suede, à laquelle tout l'Empire devoit s'intereſſer. Les Miniſtres de l'Empereur qui eſtoient à cette Diéte, avoient trouvé que la proteſtation que l'Electeur de Brandebourg y avoit fait faite, bleſſoit l'autorité de Sa Majeſté Imperiale: La pluſpart des Princes d'Allemagne voyoient clai-

clairement qu'il n'y avoit que ceux qui trouvoient leur avantage dans la continuation de la guerre, qui ne vouloient pas la Paix : de-ſorte qu'il y avoit lieu d'eſperer que les intereſts des particuliers cederoient enfin à ceux de tout l'Empire, & que la paſſion que ces Princes avoient de dépouiller la Suede, ne pourroit pas éloigner pour long-temps une Paix aprés laquelle tant de peuples ſoupiroient ſi ardemment.

L'Empereur avoit déja témoigné combien il s'intereſſoit à la ſatisfaction de la Suede, par le deſir qu'il avoit de procurer le repos à l'Empire. La lettre que M. l'Electeur de Brandebourg avoit écrite à Sa Majeſté Imperiale le 24 Novembre, avoit donné lieu à une réponſe, qui luy faiſoit clairement connoiſtre qu'il n'avoit pas ſujet d'eſperer que l'Empire appuyaſt ſes intereſts. Il s'eſtoit plaint de la diſpoſition que l'Empereur avoit fait paroître pour la Paix, à l'excluſion des autres Princes, qui reſtoient en guerre, & que le projet de la Paix de l'Empire, que les Ambaſſadeurs de Sa Majeſté Imperiale avoient donné à Nimegue, offriſt & continſt des conditions que ny la France

ny

ny la Suede n'auroient pas voulu demander, dans un temps sur tout, où aprés avoir eu l'avantage de mettre les Suedois tout à fait hors de l'Empire, il en avoit asseuré la tranquillité pour toujours.

Mais toutes les raisons que Son Alteſſe Electorale alleguoit pour porter l'Empereur à continuer la guerre, & à luy faire obtenir de meilleures conditions, étoient renverſées par cette réponſe, qui diſoit que Monſieur l'Electeur de Brandebourg euſt beaucoup mieux fait de ne pas croire que l'Empereur euſt jamais eu deſſein d'agir contre l'équité, ny de faire quelque démarche, qui ne fuſt conforme aux concluſions de la Diéte de l'Empire; que Sa Majeſté Imperiale voyoit évidemment que tous ſes Alliez n'avoient fait la guerre que pour leurs propres intereſts, puiſqu'ils n'avoient fait leur Paix particuliére que pour l'abandonner; mais qu'elle n'agiſſoit pas de même, puiſqu'elle ne vouloit pas ſeparer ſes interêts de ceux de tout l'Empire, ſur lequel Elle auroit ſans doute attiré les derniers malheurs, ſi Elle avoit ſuivi ces exemples. De-plus, que dans le Traité d'Alliance, qui eſtoit entre Sa Majeſté Imperiale & Son Alteſſe Electo-

Electorale, il ne ſe trouveroit rien qui obligeaſt l'Empereur à faire obtenir à ſon Alteſſe la poſſeſſion des conqueſtes qu'elle avoit faites ſur la Suede; qu'au-contraire les conſtitutions de l'Empire vouloient que cette Couronne en fuſt toujours un des principaux membres. Enfin, que l'Empereur meſme, bien-loin de ſe laiſſer aller aux raiſons qu'il auroit de continuer la guerre, cedoit volontairement une partie de ſon propre bien pour avoir la Paix.

Dans cette meſme réponſe l'Empereur faiſoit ſouvenir M. l'Electeur de Brandebourg, qu'aprés avoir pris des engagemens avec les Eſtats Generaux des Provinces Unies dans le commencement de cette guerre, avec le conſentement de l'Empereur & de l'Empire, il avoit enſuite changé de conduite contre toutes ſortes de raiſons, & s'eſtoit rangé du parti de la France, ſans leur participation; que Sa Majeſté Imperiale n'avoit pu le retirer delà ſans beaucoup de peine, ſans s'attirer de grands ennemis, & ſans luy faire des avantages trés-conſiderables; qu'en menaçant, comme il avoit fait, de conclure ſon accommodement particulier, toutes les fois

que

que Sa Majeſté Imperiale luy avoit fait faire des propoſitions de Paix par ſes Miniſtres, il luy avoit donné ſujet luy-meſme de penſer à traiter la ſienne & de le laiſſer agir de ſon coſté, comme bon luy ſembleroit. En un mot, que ce n'eſtoit pas le bien de l'Empire que la Suede, en perdant les Fiefs qu'elle y poſſedoit, demeuraſt occupée à chercher les moyens de les recouvrer, & fuſt toujours appliquée à troubler pour ce ſujet la tranquillité publique, & par conſequent qu'il feroit fort bien de ſonger à s'accommoder avec cette Couronne.

Bien-que les Ambaſſadeurs de Dannemarck & de Brandebourg n'euſſent pas ſujet de faire beaucoup de fondement ſur toutes leurs Negotiations, & qu'ils viſſent clairement que les conditions de la Paix dépendoient abſolument de la volonté du Roy, ils ne laiſſoient pas neanmoins de faire à Nimegue toutes les procedures qu'ils jugeoient neceſſaires pour ſoutenir leurs prétentions. L'Ambaſſadeur de Brandebourg, qui voyoit que la declaration que ceux de France avoient faite le 24, menaçoit ſon Alteſſe Electorale de la perte de Lipſtad, & du rembourſement des frais

de

de la guerre, s'il ne concluoit la Paix dans tout le mois de Mars, fit le 26 une eſpece de ſommation aux Ambaſſadeurs des Princes, qui avoient fait leur Paix avec la France, pour leur faire voir l'obligation dans laquelle ils eſtoient de garantir les Traitez d'Alliance que ſon Alteſſe Electorale avoit faits avec eux au ſujet de la guerre preſente.

Toutes ces declarations eſtoient à peu prés en meſmes termes; mais dans celle que cet Ambaſſadeur donna à ceux d'Eſpagne, il diſoit que la rigueur que le Roy faiſoit paroiſtre à l'égard de Son Alteſſe Electorale, eſtoit un effet des Traitez particuliers que quelques-uns des Alliez avoient faits avec la France, au préjudice de ſon Maiſtre, & il declaroit qu'avant que de répondre aux Ambaſſadeurs de France, il eſtoit neceſſaire qu'il ſceuſt comment Sa Majeſté Catholique prétendoit s'acquiter de l'obligation dans laquelle elle eſtoit entrée avec l'Electeur ſon Maiſtre, par les 14 & 24 Articles de leur Traité d'Alliance, par leſquels le Roy d'Eſpagne devoit non-ſeulement procurer la Paix à Son Alteſſe Electorale; mais encore la dédom-

mager

mager des pertes qu'elle pourroit souffrir dans le païs de Cleves. Et comme le terme que la France prescrivoit à son Maître estoit fort court, il prioit les Ambassadeurs d'Espagne de vouloir au-plustost l'informer de l'intention de Sa Majesté Catholique sur l'accomplissement de ces deux Articles, afin qu'il sceust comment il devoit répondre à la declaration du Roy Trés-Chrestien.

Toutes ces formalitez n'estoient point de veritables démarches qui conduisissent à la Paix. Les Ambassadeurs du Nord se flattoient mesme encore, que la ratification de la Paix de l'Empereur pourroit trouver d'assez grands obstacles dans la Diéte de Ratisbonne, pour faire changer l'estat des affaires. L'on voyoit cependant dans cette Diéte une disposition toute contraire, & il n'y avoit que les interests du Duc de Lorraine, qui apportassent quelque retardement à cette ratification de la part de l'Empereur.

Je dois faire souvenir icy de ce que j'ay remarqué cy-devant, que le Roy aprés avoir accordé cinq Pleinpouvoirs differens à ses Ambassadeurs, pour traiter avec les cinq principaux Alliez qui estoient en

guerre

guerre avec Sa Majeſté, n'en avoit point voulu donner de particuliers pour ce qui regardoit le Duc de Lorraine (quelque inſtance que tous les Alliez euſſent faite ſur ce ſujet par le moyen des Mediateurs) c'eſt pourquoy ce Prince ayant eſté obligé de ſe ranger ſous quelques-uns des Alliez, avoit remis ſes intereſts entre les mains des Ambaſſadeurs de l'Empereur, leſquels, dans le Traité qui avoit eſté conclu entre l'Empire & la France, ayant ſtipulé pour ſes prétentions, c'eſtoit à l'Empereur à fournir la ratification des Articles qui regardoient le Duc de Lorraine.

L'Ambaſſade Imperiale declara neanmoins le 12 Mars, que les conditions, qui concernoient ce Prince, étoient ſi dures, que ſi la France ne les vouloit pas moderer, pour les rendre plus recevables, il falloit les rayer du Traité, ou déclarer qu'elles fuſſent cenſées comme non compriſes, puiſque l'Empereur ne pouvoit les faire agréer: ny promettre par conſequent d'en fournir la ratification. Les Ambaſſadeurs de France répondirent que la ratification du Roy, qu'ils avoient entre leurs mains, eſtant pure & ſimple, celle de l'Empereur devoit

voit l'estre aussi. De-sorte que le Duc de Lorraine éprouva plus d'une fois, qu'en quelques mains qu'il eust dû mettre ses interests, il n'avoit pas dû esperer d'obtenir des conditions aussi avantageuses que celles qu'il auroit pu avoir du Roy, s'il s'en fust rapporté à la generosité de Sa Majesté.

L'Ambassadeur de Brandebourg avoit pris pour pretexte la réponse qu'il attendoit des autres Ambassadeurs, pour differer celle qu'il devoit faire à la declaration de ceux de France, jusqu'à ce qu'il eust les ordres de l'Electeur son Maistre: de-sorte que bien qu'il eust répondu le 11, il avoit declaré que ce n'estoit qu'en attendant, & afin qu'on ne pust tirer avantage de son silence. Mais l'on voyoit que ne voulant pas se plaindre directement de la France, il rejettoit sur la Suede la cause de toute la dureté qu'il trouvoit dans la declaration du 24 Fevrier.

Cet Ambassadeur disoit qu'une declaration de cette sorte ne pouvoit avoir esté faite qu'aux instances de la Suede; que son Alteſſe Electorale seroit bien surprise, de voir que cette Couronne luy imputast de n'avoir pas voulu accepter

des propoſitions de Paix raiſonnables, puiſque les Ambaſſadeurs de Suede ne pouvoient diſconvenir que c'eſtoient eux qui n'avoient pas voulu répondre aux projets qu'il en avoit remis à M. Jenkins Mediateur d'Angleterre, par les ordres exprés de ſon Maiſtre; que d'ailleurs il ne croyoit pas que l'intention des Ambaſſadeurs de France fuſt de faire croire que la ſatisfaction que ſon Alteſſe Electorale pretendoit, portoit atteinte aux Traitez de Weſtphalie, ny que ce que la Suede poſſedoit dans l'Empire, fuſt devenu inalienable, puiſque les Eſtats & les Terres de l'Empire ne peuvent paſſer d'une main à l'autre de ſes membres, ſans violer ces Traitez. Que ce n'eſtoit que ſur ce pied que Sa Majeſté Trés-Chreſtienne venoit de conclure la Paix avec les Princes de la Maiſon de Brunſwik, à qui il reſtoit quelque partie de ce que la Suede poſſedoit cy-devant dans l'Empire, & que l'Electeur ſon Maiſtre pouvoit prétendre avec beaucoup plus de juſtice, une ſatisfaction de meſme nature. Il ajoûtoit encore que Son Alteſſe Electorale ſeroit fort eſtonnée d'apprendre qu'on prétendiſt de luy faire payer les frais de

la

la Guerre, & sur tout de la dépossеder de Lipstad sans aucune formalité, contre les Constitutions de l'Empire, & contre les mesmes Traitez de Westphalie, & cela avec d'autant moins de raison, que le Comte de Lippe, à qui la moitié de Lipstad appartient, n'avoit rien à démêler avec la Suede.

Tous ceux qui s'interessoient moins que la France au rétablissement de la Suede, & les Mediateurs mesmes disoient hautement, que le trop d'opiniastreté avec laquelle cette Couronne s'attachoit à la restitution entiere de tout ce qu'elle avoit perdu pendant cette Guerre, seroit pour la Paix un obstacle insurmontable. Qu'il ne falloit pas s'attendre que la Suede se hâtast de finir si-tost la Guerre, puisque les huit cens mille écus de subsides qu'elle tiroit de la France, luy valoient beaucoup plus que ne faisoient les revenus de la Pomeranie, & de tout ce qu'elle possedoit en Allemagne. Que si le Roy ne faisoit de plein droit la Paix de la Suede, cette Couronne ne feroit jamais aucune démarche pour y parvenir, sur tout pendant qu'elle se verroit si-bien soutenuë par

les armes, & par les ſubſides de la France.

Cependant, les Ambaſſadeurs du Roy ayant veu la réponſe que celuy de Dannemarck avoit faite, trouverent à propos d'y repliquer le 14: diſant que dans le deſſein que le Roy avoit eu de rendre generale la Paix de l'Empire, Sa Majeſté y avoit fait ſtipuler qu'elle employeroit de ſon coſté ſes offices auprés du Roy de Suede, & l'Empereur les ſiens auprés de ſes Alliez, pour les porter à conſentir à un Armiſtice convenable, pour arriver à la Paix. Que les Ambaſſadeurs de Suede y avoient conſenti les premiers, par le Traité même, pendant que ceux de Dannemarck & de Brandebourg, bien-loin de donner les mains à ce qui avoit eſté ſtipulé en leur faveur, avoient au-contraire, proteſté contre ce Traité, & n'omettoient encore rien de tout ce qui pouvoit porter l'Empire à preferer la continuation de la Guerre, à la ratification de la Paix.

Les Ambaſſadeurs de France ajoûtoient enſuite, que c'eſtoit ce procedé des Alliez, qui avoit donné lieu à Sa Ma-

Majesté de prendre des mesures plus efficaces, pour parvenir à la Paix Generale, aussi promptement que le requeroit le bien des peuples, & de faire pour ce sujet la declaration du 24 Fevrier, laquelle estoit d'autant plus juste dans les pretentions qu'elle contenoit; que toutes les raisons de l'équité vouloient que ceux qui ont eu le plus de part aux incommoditez de la Guerre, en tirent aussi les plus grands émolumens. Que Monsieur l'Electeur de Cologne, avec qui la Paix estoit faite, se trouvoit presentement le plus exposé au passage des troupes: Et comme Sa Majesté ne desiroit pas se prevaloir de l'avantage de ses armes au préjudice de l'Empire, elle vouloit pouvoir en gratifier celuy de tous les Princes, à qui la continuation d'une Guerre, que la seule obstination de Monsieur l'Electeur de Brandebourg faisoit durer dans l'Empire, estoit plus préjudiciable. Enfin, les Ambassadeurs de France declaroient qu'ils ne consentiroient jamais à aucune proposition, que sous l'acceptation de l'entier rétablissement des Traitez de Westphalie.

Il n'y avoit personne qui ne regar-

daſt, comme le moyen le plus propre pour arriver à la Paix du Nord, l'Armiſtice, dont les Ambaſſadeurs de l'Empereur & du Roy avoient fait mention dans le Traité qui avoit eſté ſigné entre l'Empire & la France. C'eſt pourquoy l'Ambaſſadeur de Brandebourg, qui voyoit que ceux de France le chargeoient dans leur replique de n'avoir pas voulu accepter cet Armiſtice, & qu'ils luy declaroient en meſme temps qu'ils ne pouvoient admettre aucune propoſition, qui n'euſt pour fondement les Traitez de Weſtphalie, crut devoir répondre ſans delay, comme il fit le 16.

Il diſoit que ſi par des oppoſitions, qui ſont ordinaires en pareilles rencontres, il avoit deſaprouvé ce que l'Ambaſſade Imperiale avoit conclu avec la France au préjudice de ſon Maiſtre, on ne pouvoit pas inferer de-là qu'il n'euſt pas voulu accepter l'Armiſtice, puiſqu'il avoit fait ſçavoir aux Ambaſſadeurs de France, par ceux d'Angleterre, qu'il eſtoit preſt de le conclure à des conditions équitables. Que comme le Roy de Dannemarck & l'Electeur de Brandebourg avoient ſujet d'eſtre trés-ſatisfaits

faits des Mediateurs, leurs Ambaſſadeurs n'avoient pas dû, ſans ordre exprés, avoir le meſme égard aux offres de l'Ambaſſade Imperiale, que ceux de Suede devoient avoir aux ſoins que les Ambaſſadeurs de France prenoient des intereſts de cette Couronne, d'autant plus que ſi dans cette rencontre la France executoit ponctuellement le Traité d'Alliance, qu'il y avoit entre elle & la Suede, il eſtoit conſtant que l'Empereur violoit celle qui eſtoit entre luy & les Princes qu'il abandonnoit.

Cet Ambaſſadeur ajoutoit que l'Electeur ſon Maiſtre ne s'eſtoit engagé dans cette Guerre que pour maintenir la Paix de Weſtphalie contre l'invaſion de la Suede. Que Son Alteſſe Electorale vouloit concourir à ce que cette Paix ne puſt jamais rien perdre de ſa vigueur: mais que comme la meſme Paix veut que ceux qui l'auroient violée au préjudice de ceux qui y ſont compris, en faſſent la reparation, ſuivant ce qui ſeroit arreſté par l'Empereur & par l'Empire, rien n'eſtoit plus juſte que de faire executer l'Arreſt que l'Empereur & l'Empire

avoient prononcé contre la Suede dans la cauſe preſente ; & qu'il y avoit bien plus d'obſtination à refuſer ce qui eſtoit raiſonnable, qu'il n'y en avoit à prétendre ce qui eſtoit dû legitimement.

Les Mediateurs cependant & les Ambaſſadeurs de tous les Princes, qui avoient fait leur Paix, voyant que le mois de Mars, que le Roy avoit donné pour tout delay à Monſieur l'Electeur de Brandebourg, ſe paſſoit en conteſtations par écrit, ſans qu'on s'attachaſt aux veritables moyens de conclure la Paix, ſolliciterent les Ambaſſadeurs de France de conſentir à une ceſſation d'armes, pendant tout le mois ſuivant, ne doutant pas qu'avec ce delay on ne puſt enfin terminer toutes les difficultez qui ſe rencontroient dans l'accompliſſement de la Paix generale.

Ces ſollicitations firent que les Ambaſſadeurs de France declarerent le 26 aux Mediateurs, qu'en conſequence des Inſtances qui leur avoient eſté faites tant par eux, que par Monſieur l'Eveſque de Gurck, au nom des Ambaſſadeurs de Dannemarck & de Brandebourg, à ce qu'il fuſt convenu d'une ſuſpenſion d'armes

mes juſques au premier jour de May; ils conſentoient pour le Roy leur Maiſtre & pour ſes Alliez, à un Armiſtice pendant tout le mois d'Avril, en cas que les meſmes Ambaſſadeurs de Dannemarck & de Brandebourg l'acceptaſſent ſans aucun delay, diſant qu'il n'avoit point tenu à eux ny à leurs Alliez, que cette Treve n'euſt eſté accordée dés lors qu'ils avoient ſigné la Paix avec l'Empereur, ſuivant les offres qu'ils y en avoient faites; mais que les ſeules Proteſtations des Ambaſſadeurs de Dannemarck & de Brandebourg en avoient retardé l'effet.

Les Ambaſſadeurs de France declaroient en meſme temps aux Mediateurs, que non ſeulement ils avoient receu la ratification de la Paix, qu'ils avoient ſignée avec les Ambaſſadeurs de l'Empereur le 5 Fevrier: mais encore que Sa Majeſté Trés-Chreſtienne deſirant voir au-plutoſt cette Paix executée pour le repos de l'Empire, elle leur avoit envoyé la Commiſſion pour l'execution du Traité, de-ſorte que puis qu'il ne tenoit point à elle que l'Empire ne jouïſt inceſſamment des fruits d'une Paix

ſi ſouhaitée, s'il arrivoit que la ratification de l'Empereur ne fuſt pas échangée dans le temps porté par le Traité, ils demandoient dés cette heure au nom du Roy, que la démolition de Philispbourg, & la ceſſion de tout le Briſgaw fuſſent accordées à Sa Majeſté, & ajoutées au Traité, pour la dédommager des frais qu'elle eſtoit obligée de faire. Et à l'égard du Duc de Lorraine, que ſi ce Prince ne ratifioit purement & ſimplement dans le meſme temps tout ce que l'Ambaſſade Imperiale avoit ſtipulé pour luy; Sa Majeſté ſe tiendroit alors dégagée de toutes les conditions qu'elle luy avoit accordées.

La circonſtance que les Ambaſſadeurs de France avoient ajoutée à leur declaration, de l'inſtance qu'ils diſoient leur avoir eſté faite par Monſieur l'Evêque de Gurck au nom des Ambaſſadeurs de Dannemarck & de Brandebourg, & en conſequence de laquelle ils conſentoient à l'Armiſtice, fut un point ſi ſenſible à ces deux Ambaſſadeurs, que ſe perſuadant que leur honneur en ſouffroit une atteinte trés-conſiderable, ils prirent beaucoup de peine à faire

faire voir le contraire, par les longues réponſes qu'ils firent ſur ce ſujet le dix-huitiéme, ſoutenant qu'ils n'avoient jamais ny rejeté l'Armiſtice ; mais que neanmoins pour n'omettre de leur part aucune des choſes, qui avoient la moindre apparence de pouvoir conduire à la Paix, ils acceptoient la Tréve aux conditions, dont on conviendroit de part & d'autre.

Jamais Ambaſſadeurs n'ont plus aimé à écrire que ceux de Dannemarck & de Brandebourg : Leurs conteſtations avoient déja donné lieu à preſque autant d'écritures publiques, pendant le ſeul mois de Mars, qu'il s'en eſtoit fait pendant la Negotiation de tous les autres Traitez enſemble. Les Ambaſſadeurs de France cependant, voulurent ſur un point ſi ſenſible, donner à ces Ambaſſadeurs toute la ſatisfaction qu'ils pouvoient deſirer. Et pour cet effet ils declarerent le vingt-neuf.

Que puiſque les Ambaſſadeurs de Dannemarck & de Brandebourg ſe tenoient offenſez, qu'on les puſt ſoupçonner d'avoir demandé, ou ſouhaité

une ceſſation d'armes, ils conſentoient qu'il leur en fuſt donné un acte par la Mediation, pour eſtre joint aux Proteſtations qu'ils avoient faites contre la Paix de l'Empire, pendant qu'eux au-contraire eſtant bien perſuadez que toutes les démarches que le Roy faiſoit pour l'avancement de la Paix Generale, dans le temps qu'il eſtoit en eſtat de faire la Guerre avec avantage, acqueroient à Sa Majeſté une trés-grande gloire; ils offroient encore l'Armiſtice aux meſmes conditions qu'ils avoient communiquées à la Mediation d'Angleterre, ſans déroger toutefois à leur declaration du 24 Fevrier, en cas que la Paix ne fuſt pas ſignée dans le mois de Mars, & qu'ils n'acceptaſſent pas l'Armiſtice: mais que s'ils y conſentoient pour tout le mois d'Avril, Sa Majeſté vouloit bien, que, pendant tout ce mois, le Roy de Dannemarck, & l'Electeur de Brandebourg, fuſſent dans la liberté de conclure la Paix, ſans exiger les nouvelles conditions qui leur avoient eſté demandées.

Enfin, aprés tant de conteſtations & de procedures peu neceſſaires, le Traité d'Ar-

d'Armiſtice fut ſigné à Nimegue le dernier Mars, pour durer juſques au premier May, & l'échange en fut fait tant au nom de Sa Majeſté Tres-Chreſtienne, que du Roy de Suede, entre les Ambaſſadeurs de France d'une-part, & ceux de Dannemarck & de Brandebourg, de l'autre. Mais comme avant la ſignature de ce Traité, l'Intendant de France avoit fait demander des contributions au Païs de Cleves qui eſt delà le Rhin, & que les Ambaſſadeurs de France ne pouvoient pas promettre qu'elles ne ſeroient pas pretenduës, nonobſtant la concluſion du Traité d'Armiſtice, ces Ambaſſadeurs conſentirent, par un Acte public, que les Ambaſſadeurs des Eſtats Generaux donnaſſent parole pour eux, qu'ils en écriroient au Roy, pour ſçavoir ſes intentions, & que cependant il ne ſe feroit aucune execution pendant quinze jours, aprés leſquels, ſi Sa Majeſté avoit jugé que ces contributions duſſent eſtre exigées, ils s'engageoient de donner encore trois jours de temps aux Habitans du Païs, pour prendre telles meſures que bon leur ſembleroit.

Au-lieu que la Tréve qu'on venoit de ſigner, euſt dû ſervir à avancer la Negotiation, elle en arreſta au-contraire le cours pendant tout le temps qu'elle dura; parce que les Ambaſſadeurs de France s'en tenant à leurs declarations, il n'y avoit plus rien à répondre: de-ſorte que les deux Princes qui eſtoient encore en guerre, jugérent plus à propos de negotier leur Paix auprés du Roy, qu'à Nimegue, ne doutant pas qu'ils ne dûſſent ſe promettre quelque ſorte d'avantage de traiter leurs intereſts auprés d'un ſi grand Prince, plutoſt que de s'opiniâtrer à les ſoutenir à Nimegue, par une longue ſuite de procedures, dont ils n'avoient pas ſujet d'eſperer un heureux ſuccez.

M. l'Electeur de Brandebourg avoit déja envoyé pour ce ſujet M. Mainders à la Cour, & Sa Majeſté Danoiſe donna ordre pour lors à M. de Meyerkoon ſon Envoyé auprés des Eſtats Generaux, de ſe rendre inceſſamment auprés du Roy. Cependant une grande partie de l'Europe eſtoit allarmée des Vaiſſeaux que le Roy faiſoit équiper: l'Italie, & ſur tout la Republique de Genes en eſtoit dans de gran-

grandes inquietudes. Le Dannemarck craignoit une descente dans le païs de Holstein, & le Parlement d'Angleterre, (où les esprits estoient si agitez, que le Duc d'York avoit esté obligé de sortir du Royaume aprés s'estre declaré Catholique,) concevoit de grands ombrages de l'armement de mer qu'on faisoit en France.

Cependant comme les Ambassadeurs de Suede avoient envoyé au Roy leur Maistre, par deux differens Courriers, & par des routes contraires, le Traité de Paix qu'ils avoient signé avec l'Empereur, afin que par ce moyen, malgré la severité que les Danois avoient touchant la liberté des passages, ils en pussent recevoir la ratification à temps, ces deux Courriers arriverent de differens endroits à Nimegue le 17 & le 18, avec la ratification en bonne forme; Mais Sa Majesté Suedoise refusa celle du Traité, qui avoit esté conclu avec les Princes de Brunswick; parce qu'on trouvoit en Suede qu'on leur avoit beaucoup trop cedé, d'autant plus que le Roy Trés-Chrestien indemnisoit tous ces Princes de ses propres deniers.

En

En ce meſme temps le Preſident Canon Plenipotentiaire du Duc de Lorraine renouvela ſes Offices auprés des Ambaſſadeurs de France, pour tâcher d'obtenir quelque moderation des conditions, qui avoient eſté ſtipulées pour ſon Maiſtre. Les Ambaſſadeurs de l'Empereur firent auſſi des inſtances pour ce ſujet ſans aucun ſuccez : De-ſorte qu'ils ſe contenterent de declarer que Sa Majeſté Imperiale ne pretendoit pas eſtre plus obligée aux Articles qui regardoient ce Prince, que Sa Majeſté Tres-Chrêtienne avoit Elle meſme declaré y eſtre obligée, & ils demanderent que cette paix fût remiſe à un autre temps ; de-ſorte que les Imperiaux ne voulant pas laiſſer expirer le terme porté par le Traité, ſans échanger les Ratifications, à cauſe des pretentions que les Ambaſſadeurs de France avoient formées dans leur derniere declaration du 26 du paſſé, ils ſe reſolurent d'en faire l'échange le 19 Avril.

Il ſe trouva une difficulté qu'on n'avoit pas preveuë touchant l'échange de ces Ratifications : Car les Mediateurs, qui n'avoient pas ſigné le Traité de

Paix,

Paix, ne voulurent pas s'en charger: M. le Nonce s'excusa aussi de le faire; parce qu'il avoit fait ses protestations contre cette mesme Paix; à cause qu'elle estoit concluë sur le pied des Traitez de Westphalie, contre lesquels Rome avoit alors protesté au sujet des biens d'Eglise, qu'on fut obligé de seculariser, & de ceder aux Protestans, sans quoy il eust esté impossible de donner la Paix à l'Allemagne. De-sorte que le temperament qu'on trouva fut de faire l'échange des Ratifications par les mains des Secretaires, qui furent reciproquement Envoyez de part & d'autre. Et comme les Ratifications de Suede estoient heureusement arrivées le jour precedent, l'échange s'en fit de la mesme maniere, si-bien que ce fut la journée des Ratifications; puisque celles du Traité de Paix conclu entre la France & l'Evesque de Munster furent échangées le mesme jour.

L'Envoyé de Lorraine protesta le 20 devant les Mediateurs, que le Duc son Maistre ne pretendoit pas estre obligé aux Articles stipulez pour luy dans le Traité de l'Empire, & huit jours aprés il declara

clara aux meſmes Mediateurs, que bien-que ſon Alteſſe de Lorraine euſt creu qu'il ne luy convenoit pas d'accepter, ny de ratifier les Articles qui le regardoient, il n'entendoit pas pour cela de demeurer ny de devoir eſtre cenſé ennemy de la France, ny de Sa Majeſté Trés-Chreſtienne, de laquelle il proteſtoit d'eſtre trés-humble ſerviteur; là meſme declaration fut faite verbalement aux Ambaſſadeurs de France, par le même Envoyé, qui ajoûta qu'il la faiſoit par ordre exprés de ſon Maiſtre, & non par forme de compliment.

Cependant les Troupes du Roy, qui eſtoient dans le païs de Cleves & de Juliers, voyant expirer le Terme de l'Armiſtice, ſans avoir avis qu'il y euſt quelque apparence que l'Electeur de Brandebourg ſe diſpoſaſt à conclure la Paix, ſous les conditions que le Roy demandoit, ſe mirent en eſtat dés le premier de May, de paſſer le Rhin, ſur lequel elles avoient fait un pont à Ordinghen. Le General Spaan, qui commandoit les troupes de Brandebourg, ſembloit vouloir s'oppoſer à leur paſſage, avec ce qu'il avoit de gens de guerre & de milice

de

de l'autre coſté de cette riviere: mais il ſe retira bien-toſt, quand il ſceut que l'armée du Roy l'avoit paſſée ſur des ponts-volants au-deſſus & au-deſſous à Angerort, qui eſt le Conflans de l'Anger & du Rhin; de-ſorte que le plus court expedient que ce General & l'Ambaſſadeur de Son Alteſſe Electorale purent trouver, pour garantir autant qu'il eſtoit alors poſſible, les païs, où les troupes Françoiſes alloient entrer, fut de moyenner une Conference à Santhen avec M. Colbert, pour tâcher de faire proroger l'Armiſtice.

Santhen eſt une petite ville à trois lieuës de Weſel, où Monſieur de Blaſpiel & le General Spaan ſe trouverent. Monſieur Colbert s'y rendit le 3 du mois, & Monſieur de Calvo qui commandoit les Troupes du Roy, eut ordre d'y aſſiſter, afin que ſuivant le ſuccez de cette Negotiation, il puſt ſurſeoir, ou pourſuivre ſans delay, les executions qu'il eſtoit en eſtat de faire; c'eſt pourquoy, comme le temps preſſoit extrémement, & que les Generaux ne pouvoient quitter leurs quartiers, on choiſit cet endroit, qui n'en eſtoit pas éloigné, pour tenir cette Confe-

ference, dans laquelle, le meſme jour, le Traité d'Armiſtice qui avoit eſté ſigné à Nimegue juſques au premier May, fut prorogé de quinze jours, à compter du lendemain quatriéme du mois; ce qui eſtendoit la ceſſation d'Armes juſques au 19, le Roy n'ayant pas voulu accorder un terme plus long, afin de ne pas éloigner davantage la Paix, & ne pas rendre incertain un bien deſiré par tant de Peuples.

Les principales conditions que M. Colbert obtint pour la prorogation de l'Armiſtice, furent que pour preuve de la bonne foy avec laquelle M. l'Electeur vouloit agir avec le Roy, le General Spaan mettoit les Places de Weſel & de Lipſtad au pouvoir de Sa Majeſté, pour eſtre gardées juſques à ce que la Paix entre Sa Majeſté & ſes Alliez d'une part, & ſon Alteſſe Electorale de l'autre, fût ſignée & ratifiée. On fut d'autant plus ſurpris de ces conditions, que M. l'Electeur de Brandebourg ne ſe rendit pas difficile à les accorder, s'offrant meſme de mettre auſſi le Fort de Schenck entre les mains de Sa Majeſté, qui le refuſa, pour ne donner aucune inquietude

aux

aux Eſtats Generaux, auxquels Elle fit donner ce témoignage de ſes bonnes intentions par M. le Comte d'Avaux ſon Ambaſſadeur Extraordinaire.

On avoit de la peine à comprendre quelle eſtoit la Politique de M. de Brandebourg, en livrant volontairement ſes meilleures Places; que s'il deſiroit effectivement la Paix, comme il y avoit apparence; puiſque par là il ſe mettoit dans une plus grande neceſſité de la conclure, quel avantage trouvoit-il à faire ruiner ſon Païs pour differer de quelques Semaines la concluſion de ſon Traité? Que s'il avoit deſſein de ſe défendre, & s'il eſperoit de le pouvoir faire avec ſuccez contre une puiſſante Armée, il pouvoit commencer par Weſel, qui eſtoit une aſſez bonne Place, & où il avoit une aſſez forte Garniſon, pour pouvoir donner de l'occupation à ſes Ennemis dans l'entrée de ſon Païs.

On crut que M. l'Electeur de Brandebourg voyoit bien qu'il ne pouvoit pas tenir long-temps dans ces premieres Places, & qu'il ne doutoit pas que ſi les François y entroient par force, non-ſeulement tout ce Païs ſeroit entie-

tierement ruiné, mais encore l'épouvante ſeroit ſi grande dans tous ſes Eſtats, qu'il ne pourroit plus en garantir aucune partie; que ces conſiderations l'avoient determiné à ceder ces Places pour les mieux conſerver; d'autant plus qu'avec ce qu'il tiroit de Troupes de Weſel & de Lipſtad, il ſe trouveroit en eſtat de faire une vigoureuſe reſiſtance à Minden, & de pouvoir obtenir de la France des conditions plus avantageuſes, que celles, qu'il n'avoit encore pu ſe reſoudre d'accepter: Mais avant que l'experience eût fait voir le peu de ſeureté qu'il y avoit à prendre ce party, il n'eſtoit pas difficile de prevoir que M. l'Electeur de Brandebourg n'y trouveroit aucun avantage.

Pendant ce temps-là M. le Maréchal d'Eſtrade ayant receu la permiſſion du Roy pour quitter Nimegue, partit le cinquiéme avec toute ſa Maiſon, & M. Colbert à qui ſeul Sa Majeſté commit ce qui reſtoit de Negotiation à Nimegue, ſigna le meſme jour la prorogation de l'Armiſtice avec l'Ambaſſadeur de Dannemarck, ſous les meſmes conditions qui avoient eſté arreſtées à Santhen avec

avec l'Ambaſſadeur de Brandebourg, excepté l'Article des Places qui devoient eſtre remiſes à Sa Majeſté.

Comme la Negotiation de M. Mainders n'avoit eu aucun ſuccez auprés du Roy, & que ce Miniſtre eſtoit parti de la Cour pour aller trouver l'Electeur ſon Maiſtre, afin d'en recevoir de plus amples inſtructions & un Pleinpouvoir plus étendu, il revint pour lors à Nimegue, où dés le lendemain 11 du mois, il eut une fort longue Conference avec M. Colbert, ce qui faiſoit eſperer, qu'on verroit bien-toſt la concluſion de la Paix de Brandebourg; mais peu de jours aprés M. Mainders reprit la route de Paris.

L'Empereur cependant ne donnoit aucun ordre à ſes Ambaſſadeurs à Nimegue touchant l'execution de la Paix de l'Empire; ce qui donnoit lieu à tous les peuples des païs que les François occupoient dans l'Empire, de faire de grandes plaintes; puiſque bien-loin de joüir des fruits de la Paix, ils ſe voyoient au-contraire preſque accablez par la continuation des groſſes contributions qu'ils payoient pour la ſubſiſtance des troupes de

tomboient dans ſon païs de la Marck, le mettoient dans un grand embarras, & celles qu'il avoit conduites en Pruſſe contre les Suedois, ſouffroient beaucoup, & ſe ruinoient par les grandes marches qu'il leur faiſoit faire, pour venir deffendre Minden. C'eſt pourquoy Son Alteſſe Electorale ne voulant rien oublier de tout ce qui pouvoit luy eſtre avantageux, ſe reſolut d'écrire à Sa Majeſté, & d'eſſayer d'obtenir de ſa pure generoſité ce qu'il ne pouvoit eſperer par aucun autre moyen.

J'ay crû que je devois mettre icy cette Lettre tout au-long, parce que j'ay trouvé qu'il me ſeroit bien difficile de pouvoir exprimer toute la force d'une ſi belle Lettre, par l'extrait que j'en aurois pu faire; outre qu'à moins que d'en donner une copie exacte, on auroit peut-eſtre de la peine à ſe perſuader qu'un Grand Prince, comme eſt Monſieur l'Electeur de Brandebourg, écriviſt avec tant de témoignage de reſpect & de ſoumiſſion pour Sa Majeſté.

Lettre écrite au ROY, par M. l'Electeur de BRANDEBOURG.

De Potsdam le 16 May 1679.

MONSEIGNEUR,

Il est impossible que Vôtre Majesté, selon les lumieres de ce grand esprit, dont Dieu l'a douée, ne comprenne aisément la Moderation & la Justice de mes prétentions: & cela étant, qu'Elle ne fasse violence à cette généroſité & Grandeur d'Ame, qui est née avec Elle, pour me forcer à des conditions de Paix, qui seroient pour moy iniques & honteuses. Dieu, qui est juste, voyant le droit de ma cause avoit décidé par le sort des armes de toute la Poméranie en ma faveur; & Vôtre Majesté m'en fait rendre la meilleure partie, que je remets entre ses mains pour conserver le reste, qui est fort peu de chose, à l'égard de tout ce que j'avois gagné au prix de mon sang, & par la ruine de tous mes sujets. N'est-il donc pas juste, MONSEIGNEUR, que puisque Vôtre Majesté m'oblige de quitter de si grandes & de si belles villes, & tant de païs à mes ennemis, Elle oblige aussi les Suedois à me laisser le reste,

&

& que Vôtre Majesté s'étant si fort interessée pour la Partie qui n'avoit pas droit de rien demander, s'interesse aussi pour celuy qui avoit droit de tout garder, mais qui en céde la plus grande partie à la seule considération de Vôtre Majesté. J'ay bien entendu que ses Ministres m'opposent l'interest de sa gloire; & je sçay que c'est un puissant motif d'agir pour une ame grande; mais Elle me permettra de la faire souvenir que la Justice fait naître & régle la gloire, & que celle-là étant toute de mon côté, il y aura une bien plus grande & plus solide gloire à acquerir, en appuyant une prétention juste & modérée, qu'en favorisant celle qui n'est rien moins. Et certes, si Vôtre Majesté pouvoit entendre les raisonnemens du reste de toute l'Europe, auprés de celuy que l'interest fait pousser à mes ennemis, je suis assuré qu'Elle décideroit aussitost en ma faveur, & préviendroit en cela le jugement de la postérité desinteressée. Aprés tout, MONSEIGNEUR, je comprens bien que le party est trop inégal des forces de Vôtre Majesté aux miennes, & que je ne pourrois être capable de résister à celles d'un Roy qui seul a porté le fardeau de la guerre contre les plus grandes Puissances de l'Europe; & qui s'en est démêlé avec tant de gloire & de

ſuccez: mais Vôtre Majeſté trouvera-t-Elle ſon avantage dans la ruine d'un Prince, qui a un deſir extrême de la ſervir, & qui étant conſervé pourroit apporter à ſon ſervice quelque choſe de plus que la ſeule volonté? Certes, Vôtre Majeſté en me détruiſant s'en repentiroit la premiere, puis qu'Elle auroit de la péne à trouver dans tout le monde une perſonne, qui fuſt plus véritablement que moy, & avec plus de reſpect & de zele, &c.

Monſieur le Duc de Lorraine, qui ne vouloit non plus rien negliger de tout ce qui pouvoit ſervir à donner au Roy quelque nouvelle marque du deſir qu'il témoignoit de pouvoir meriter ſes bonnes graces, ne ſe contenta pas des aſſurances qu'il en avoit déja fait donner à Sa Majeſté; mais il fit encore declarer à M. Colbert par les Mediateurs, que l'Empereur avoit pris à ſon ſervice toutes les troupes Lorraines; & dans la declaration publique qu'il en fit à Nimegue, il diſoit qu'il avoit remis ſes troupes à un Prince amy de la France, pour témoigner au Roy, que bien qu'il fuſt exclus de ſes Eſtats, il ne vouloit neanmoins rien faire qui puſt donner ſujet à Sa Majeſté

de

de le priver de l'honneur de ſes bonnes graces.

L'on ne voyoit pas cependant que l'Allemagne dûſt ſi-toſt goûter les fruits de la Paix ; parce qu'on ne ſe mettoit pas en eſtat d'executer le Traité. Car bien-que cette execution fuſt trés-neceſſaire au ſoulagement d'un grand nombre de Provinces de l'Empire, toutefois les Ambaſſadeurs de l'Empereur ne faiſoient paroiſtre aucun empreſſement pour arriver à une fin ſi deſirée : mais Monſieur Colbert leur ayant fait communiquer par les Mediateurs, la commiſſion qu'il avoit receuë du Roy ſon Maiſtre pour agir ſeul, touchant l'execution des Traitez, ils tomberent d'accord de s'aſſembler le 22 à l'Hoſtel de ville de Nimegue, en preſence de Monſieur Jenkins Mediateur. Cette Conference dura quatre heures, ſans qu'on puſt neanmoins convenir ſur l'explication du 27 Article du Traité de Paix. Les Imperiaux diſoient qu'ils étoient preſts de retirer leurs troupes des Places qu'elles occupoient, lors qu'ils en ſeroient requis par les Eſtats de l'Empire : mais l'Ambaſſadeur de France

ſoutenoit que l'Empereur devoit les retirer ſans attendre aucune requiſition; puiſque cet Article eſtoit abſolu, & ſans condition, obligeant également les Parties à évacuer de bonne foy tous les lieux occupez dans l'eſpace d'un mois, aprés l'échange des ratifications ſans un plus long delay.

La reſolution que le Roy de Dannemarck avoit déja priſe de faire traiter ſa paix auprés du Roy, avoit mis fin à la Negotiation de l'Ambaſſadeur de cette Cour-là, à Nimegue. M. de Meyerkroon neanmoins n'avoit pas d'abord eſté favorablement écouté de Sa Majeſté, qui avoit refuſé de recevoir la Lettre du Roy de Dannemarck; parce que dans cette Lettre il ne luy donnoit par le titre de Majeſté. Cela retarda toutefois de fort peu cette Negotiation. Le Roy approuva les meſures qu'on avoit priſes pour traiter en Scanie la Paix des deux Couronnes du Nord; & M. Heugh Ambaſſadeur de Sa Majeſté Danoiſe à Nimegue, donna part le 26 à M. Colbert de la Conference qui devoit ſe tenir à Londen, où M. de Feuquieres Ambaſſadeur du Roy en Suede devoit ſe trouver avec les Mi-

Miniſtres de Sa Majeſté Danoiſe. La ratification de Suede pour le Traité de Paix entre cette Couronne & l'Eveſque de Munſter arriva pour lors à Nimegue; mais elle ne fut pas encore échangée, à cauſe de quelques difficultez, qui ſe rencontroient dans le Traité, qui avoit eſté ſigné le 22 Mars.

Les Troupes du Roy commençoient déja à s'étendre dans la Marche de Brandebourg, & il en arrivoit tous les jours de nouvelles à Weſel, pour groſſir l'Armée, que Monſieur le Mareſchal de Crequi devoit commander. L'on faiſoit inceſſamment paſſer les équipages, l'artillerie, & toutes les munitions neceſſaires, & l'on perdoit d'autant moins de temps à ſe mettre en état d'entreprendre quelque choſe, que Monſieur Mainders ne preſſoit plus ſa negotiation auprés du Roy; il en parloit preſque indifferemment; & il diſoit que l'Electeur ſon Maiſtre ne pouvoit pas faire la Paix, ſi on ne luy cedoit Stettin avec le païs qui eſt au de-là de l'Oder.

La pluſpart des Puiſſances de l'Allemagne ſe vouloient entremettre pour l'ac-

compliſſement de cette Paix. Monſieur l'Electeur de Saxe offroit ſa Mediation, mais la Lettre qu'il écrivoit au Roy ſur ce ſujet, ayant eſté donnée par M. de Blaſpiel à M. Colbert, pour la faire rendre à Sa Majeſté, cet Ambaſſadeur refuſa de s'en charger, puiſque Monſieur l'Electeur de Brandebourg avoit un Miniſtre à la Cour, qui pouvoit s'acquiter de cette commiſſion. Les Princes de Brunſwick faiſoient auſſi quelques inſtances en faveur de S. A. E. pour tâcher de faire differer les executions militaires, témoignant eſtre perſuadez que ce Prince ne manqueroit pas de donner au Roy toute ſorte de ſatisfaction.

C'eſtoit cependant une choſe aſſez ſinguliere, de voir qu'il falloit que l'Ambaſſadeur de France preſſaſt les Imperiaux pour les faire conſentir au ſoulagement de l'Empire, par l'execution de la Paix. Monſieur Colbert crut que pour y parvenir, il falloit avoir une ſeconde Conference dans laquelle les Imperiaux ne puſſent ſoutenir les raiſons qu'ils avoient alleguées dans la premiere, ſans faire évidemment connoiſtre qu'elles manquoient de fondement. Il propoſa donc le 2

Juin

Juin aux Mediateurs de moyenner cette Conference, à laquelle il seroit à propos que ce qu'il y avoit de Ministres des Princes de l'Empire à Nimegue, fussent présens, afin qu'on visť à qui de l'Empereur, où du Roy, l'on devoit attribuer les causes du retardement d'une execution, d'où dépendoit le repos de tant de peuples; mais les Ambassadeurs de l'Empereur croyant qu'une Conference, en presence des Ministres des Princes de l'Empire, choqueroit l'authorité de Sa Majesté Imperiale, la refuserent absolument, disant, que le Decret qu'ils avoient de la Diéte de Ratisbonne authorisoit l'Empereur autant qu'il estoit necessaire, pour agir ainsi que Sa Majesté Imperiale le trouveroit à propos, touchant tout ce qui regardoit la Paix & la guerre presente.

Alors le Ministre de l'Electeur de Cologne presenta un Memoire à la Mediation, pour demander que Bonne fust évacuée par la Garnison Imperiale; & publia en mesme temps la resolution que la Diéte de Ratisbonne avoit prise le 22 du mois passé, par laquelle l'Empereur estoit supplié d'ordonner

l'évacuation des Places, que les Troupes Imperiales occupoient dans l'Empire, deſorte que les Imperiaux ne purent s'empeſcher d'avoir ſur ce ſujet une ſeconde Conference à l'Hoſtel de ville: mais il ne fut pas pour cela poſſible de les faire convenir de l'évacuation des Places; diſant qu'ils n'avoient encore eu aucun avis de ce reſultat de la Diéte de l'Empire; que neanmoins, eu égard à l'inſtance qui avoit eſté faite par le Miniſtre de l'Electeur de Cologne, ils offroient de retirer les Troupes de tout ſon païs, pourveu que les François retiraſſent celles qu'ils avoient dans les païs de Liege & de Juilliers.

Monſieur Colbert ne donna point les mains à cette propoſition; mais il offrit de faire exactement vivre aux dépens du Roy, toutes les Garniſons des Places que Sa Majeſté s'eſtoit reſervées dans l'Empire, pour s'en ſervir à procurer la Paix du Nord, & la ſatisfaction de la Suede. Les Ambaſſadeurs de l'Empereur répondoient que Sa Majeſté Trés-Chrétienne eſtoit obligée à cela dés le jour que les ratifications de la Paix avoient eſté échangées; & ainſi cette ſeconde Con-

Conference n'eut pas un meilleur succez que la premiere.

Ce qui chagrinoit le plus les Imperiaux, estoit de n'avoir pu obtenir par la Paix, que la France remist les dix villes d'Alsace en l'estat qu'elles estoient devant la Guerre; que le Roy en retirast ses garnisons; & que Sa Majesté ne les possedast pas, comme luy appartenant en propre. C'est pourquoy, comme cela leur tenoit extrémement au cœur, ils auroient bien voulu, en faisant le Traité de l'execution de la Paix, comprendre ces dix villes parmy les Places que la France devoit évacuer, & pour cela ils les mirent dans la liste qu'ils donnerent alors de tous les lieux de l'Empire, d'où le Roy devoit retirer ses troupes. M. Colbert répondit en general que Sa Majesté estoit preste de faire sortir ses Garnisons de toutes les Places qu'elles occupoient dans l'Empire, à la reserve de celles qui avoient esté cedées à la France, par les Traitez de Munster & de Nimegue.

Cette réponse ne donnoit pas lieu aux Imperiaux d'esperer qu'ils pussent obtenir par cette Negotiation ce qu'ils n'avoient pu gagner par celle de la

Paix, bien qu'on voulut ſoutenir que le Traité de Munſter n'eſtoit pas ſi precis touchant la ceſſion des dix villes d'Alſace, qu'un Article du meſme Traité ne ſemblaſt contre dire, ce qui avoit eſté clairement expliqué ailleurs à l'égard de cette ceſſion. Mais les Imperiaux ſe rendant enfin touchant cette pretention, declarerent le 15, qu'ils conſentoient que l'évacuation ſe fiſt par la France de toutes les Places que les Troupes tenoient dans l'Empire, à la reſerve de celles qui luy avoient été cedées par les Traitez de Munſter & de Nimegue; & que de leur coſté ils eſtoient preſts de faire ſortir de leurs Garniſons, non ſeulement de Bonne, mais encore de Treves & de Keyſerslutern, en conſequence des inſtances, qui en avoient eſté faites par les Electeurs de Cologne, de Treves, & Palatin; mais que pour les autres places de l'Empire, ils attendoient encore de ſçavoir quelle ſeroit la reſolution de la Diéte de Ratisbonne, aſſurant qu'ils ne doutoient pas que l'Empereur ne s'accommodaſt au deſir des Eſtats de l'Empire.

Cette réponſe ayant eſté communiquée à M. Colbert le 16, par les Mediateurs,

cet.

cet Ambaſſadeur vit ſi peu de diſpoſition du coſté des Imperiaux à executer de bonne foy le 27 Article du Traité de Paix, qu'il s'en tint à la derniere declaration, qu'il avoit donnée, dautant que l'Empire qui avoit beaucoup plus d'intereſts que la France à faire faire au-plutoſt cette évacuation, devoit auſſi y faire apporter plus de facilité, afin que des difficultez qui n'avoient apparemment d'autre but, que l'avantage particulier de l'Empereur, ne retardaſſent pas plus long-temps le ſoulagement general des Eſtats de l'Empire.

L'Armée de France eſtoit aux environs de Minden, & commençoit d'incommoder fort cette Place, où le General Spaan pretendoit faire une vigoureuſe reſiſtance. Mais le Mareſchal de Crequi fit paſſer le Weſer le 30 du mois M. Calvo avec une partie de la Cavalerie & de l'Infanterie ſur un pont de bateaux, qu'il avoit fait conſtruire, pendant qu'avec un Corps de Cavalerie il alla paſſer à un gué, qu'il paſſa en partie à nage, ſous le feu d'un Chaſteau, & à la veuë du retranchement des Ennemis. Le Chaſteau fut enſuite emporté avec une vigueur extraordinaire par l'Infanterie, ſous le Commandement du

Marquis d'Uxelles. Dans ce meſme temps le Mareſchal de Crequi, qui n'avoit paſſé la riviere que pour obliger le plat-païs aux Contributions qu'il avoit demandées, voyant que le General Spaan eſtoit ſorti de la Ville avec plus de trois mille Hommes, & du Canon pour luy diſputer le paſſage de la riviere, attaqua bruſquement & deffit ces Troupes. Le General Spaan fuſt pouſſé juſques dans Minden avec une perte conſiderable, & plus de quatre cens Priſonniers: De-ſorte que M. l'Electeur de Brandebourg eut ſujet d'eſtre tout convaincu, qu'il n'y avoit que la Paix qui le puſt guarantir des malheurs, dont la continuation de la Guerre le menaçoit.

Ce fut-là la derniere action qui termina une ſi grande Guerre, & ſi M. l'Electeur de Brandebourg euſt avancé de quelques jours la Negotiation de la Paix, qui avoit eſté ſignée à S. Germain le jour precedent, la nouvelle en ſeroit venuë à temps pour ſauver beaucoup de braves gens, en prevenant ce Combat.

Le rétabliſſement des Traitez de Weſtphalie furent le fondement de celuy de Brandebourg, & ils en compoſerent le principal Article ſans y deroger en aucune

ne choſe, ſi ce n'eſt que pour éviter à l'avenir les differens, qui naiſſent d'ordinaire entre les Princes pour le trop grand mélange des limites, la Suede à cedé à l'Electeur de Brandebourg les Terres qu'elle poſſedoit devant la Guerre au delà de l'Oder, excepté les Villes de Dam & de Golnau & leurs dépendances; ſon Alteſſe Electorale cependant doit demeurer en poſſeſſion de Golnau, juſques à ce que la Couronne de Suede luy paye la ſomme de cinquante mille eſcus.

La Suede a encore cedé la moitié qu'elle avoit aux droits des Peages, qui ſe levent ſur le port de la Ville de Colberg, & ſur les autres havres de la Pomeranie Electorale, & qui luy avoient eſté accordez par le Traité de Stettin fait en 1653. Mais la Riviere de l'Oder demeurera toujours en Souveraineté à la Suede; ſans que l'Electeur de Brandebourg y puiſſe eſtablir aucun Peage.

Ce Prince ne fut pas exempt de la clauſe qui avoit eſté commune à tous les autres Princes, qui avoient fait leur Traité avec la France; à ſçavoir, qu'il ne pourroit ſecourir directement ny indirectement le Roy de Dannemarck ſon Allié, s'il continuoit

nuoit de faire la Guerre à la Suede : Mais le Roy, par un effet de ſa bonne volonté, & pour le bien de la Paix, promit par un Article ſeparé de faire payer à M. l'Electeur la ſomme de trois cens mille écus dans le terme de deux ans, pour le dédommager en quelque façon des frais qu'il avoit faits, pendant le cours de cette Guerre.

Il ne reſtoit plus aucune Negotiation importante à terminer à Nimegue, que celle du Traité de l'execution de la Paix concluë entre l'Empereur & la France : Car les Conferences que l'on continuoit à Londen en Scanie, ou plutoſt la Negotiation que M. de Meyerkroon avoit commencée à la Cour, faiſoit eſperer qu'on ne ſeroit pas long-temps ſans voir la Paix concluë entre la Suede & le Danemarck : Ce fut dans le deſſein d'en haſter la concluſion, qu'un détachement conſiderable de Cavalerie commandé par le Marquis de Joyeuſe, paſſa des Terres de l'Electeur de Brandebourg dans les Comtez d'Oldembourg & Delmenhorſt, & mit tout ce païs ſous la contribution.

M. le Comte d'Eſpenſe paſſa pour lors à Nimegue, allant porter le Traité à M. l'Electeur de Brandebourg, & bien-que cette

te Paix eust esté signée à S. Germain, les Ratifications en furent neanmoins échangées à Nimegue le 22 Juillet : De-sorte que M. Colbert n'estoit plus retenu à Nimegue, que pour conclure avec les Imperiaux le Traité de l'execution de la Paix : Mais il ne voyoit pas qu'ils témoignassent beaucoup de disposition à vouloir bientost sortir de cette affaire, dont la conclusion toutefois estoit si necessaire au bien & au repos de l'Empire ; que sans cela la Paix luy estoit entierement inutile.

Les choses estant en cet estat, M. Colbert crut qu'il devoit échauffer les Imperiaux plus qu'ils ne l'estoient, & les conduire à son but par toutes sortes de moyens. Il n'en trouva pas de plus propre, ny de plus naturel que de feindre un prompt depart, dont il disoit qu'il avoit receu les ordres, & dans ce dessein il renvoya la plus grande partie de son bagage & de ses domestiques. Les Ambassadeurs de l'Empereur ne douterent plus que M. Colbert n'eust des ordres tels qu'il les disoit : M. le Nonce de son costé s'employoit auprés des Imperiaux avec tout le zele d'un veritable Mediateur, afin que tant de Peuples desolez

par

par les malheurs de la Guerre, ne fuſſent pas plus long-temps ſans goûter les fruits de la Paix.

Ces conſiderations determinerent enfin les Ambaſſadeurs de l'Empereur : car bien qu'ils ne ſe fuſſent pas rendus moins difficiles ſur la concluſion du Traité de l'execution, qu'ils l'avoient eſté à l'égard de celuy de la Paix meſme, ils voyoient bien toutefois que la forte tentative qu'ils avoient cy-devant faite, pour tâcher d'expliquer en leur faveur dans le Traité de Nimegue, ce qu'ils trouvoient trop avantageux à la France dans le Traité de Munſter, n'ayant ſervi qu'à faire mieux eſtablir le droit de la France touchant particulierement la Souveraineté des dix Villes d'Alſace ; ils devoient auſſi s'aſſeurer qu'ils perdoient leurs temps à vouloir pretendre de gagner par le Traité de l'execution, plus qu'ils n'avoient pu faire par le Traité de Paix : De-ſorte que voyant le jour fixé pour le depart de M. Colbert, ils conſentirent de ſigner le Traité, plutoſt que de laiſſer un ſi grand Ouvrage imparfait.

Par ce Traité, qui fut ſigné le 17 l'évacuation ſe devoit faire de part & d'autre de-

vant le 10 Aouſt generalement & de bonne foy de toutes les Places, qui par les Traitez de Weſtphalie & de Nimegue n'appartenoient ny à Sa Majeſté Imperiale, ny à Sa Majeſté tres-Chreſtienne; à la reſerve toutefois des huit Places, dont il eſt fait mention dans le 8 Article du Traité de Paix ſigné à Nimegue le 5 Février, leſquelles le Roy devoit occuper dans l'Empire, juſques à la concluſion de la Paix du Nord.

Comme ce Traité devoit eſtre executé ſans qu'il fût beſoin d'en fournir, ny d'en échanger aucune Ratification; il ne fut pas plutoſt ſigné que M. Colbert quitta Nimegue, pour retourner en France, prenant ſa route par la Hollande: De-ſorte que l'on peut dire que ce fut icy la fin de l'Aſſemblée de Nimegue; puiſque la principale partie s'en ſeparoit, & qu'elle n'avoit plus rien à y traiter. Les Mediateurs neanmoins, une partie des Imperiaux & des Eſpagnols, les Ambaſſadeurs de Suede & ceux des Eſtats Generaux firent encore quelque ſejour à Nimegue, pour y ſigner les Traitez entre l'Eſpagne & la Suede, entre la Suede & les Eſtats Generaux. Et M. le Nonce voulant continuer juſ-

juſques au bout à donner des preuves de la ſincerité des intentions qu'il avoit apportées dans cette Aſſemblée fut auſſi des derniers à s'en retirer.

Comme tous les Princes qui avoient encore quelques intereſts à regler, eſtoient compris dans les Traitez que la France avoit conclus avec les principales Parties, & que par conſequent toutes les hoſtilitez eſtoient ceſſées entre eux, les plus grandes difficultez qui reſtoient à terminer, eſtoient touchant le Commerce de la Suede & des Eſtats Generaux.

La Paix entre l'Eſpagne & la Suede ne devoit recevoir aucune difficulté; puiſque dans cette Negotiation il n'y avoit aucun nouvel intereſt à ménager entre ces deux Couronnes: Auſſi ne fut-il pas beſoin de faire aucun Traité pour cette Paix, & l'on ſe contenta de convenir des conditions ſous leſquelles elle ſeroit publiée dans les Païs qui ſont de la domination d'Eſpagne & dans ceux qui dependent de la Suede.

Le plus grand embarras qui ſe trouva dans cette affaire vint de ce que M. Jenkins Mediateur, & les Ambaſſadeurs de Suede n'avoient point veu non plus que ceux de France, pour les raiſons que j'ay dites cy-

cy-devant, le Marquis de la Fuente Ambaſſadeur d'Eſpagne, de-ſorte que ce Mediateur ne pouvant dans cette rencontre, s'entremettre immediatement entre cét Ambaſſadeur d'Eſpagne & ceux de Suede, il fallut que la Negotiation de la part d'Eſpagne ſe fiſt entre M. Jenkins & le Marquis de la Fuente par l'entremiſe des Ambaſſadeurs de l'Empereur; par ce moyen & par les grands ſoins que M. Jenkins apporta en cette affaire, les Parties convinrent d'un Formulaire pour le rétabliſſement & la publication de la Paix entre les deux Couronnes d'Eſpagne & de Suede; & aprés avoir donné de part & d'autre des Actes ſeparez d'acceptation, le Formulaire fut Envoyé en Eſpagne & en Suede, pour eſtre ſigné des deux Roys, & publié enſuite à Madrid & à Bruxelles, à Stokholm & à Riga en Livonie.

Ce Formulaire portoit en ſubſtance, que la declaration de Guerre qu'il y avoit euë depuis quelques années entre les Roys de Suede & d'Eſpagne, ſeroit reputée comme s'il n'y en avoit jamais eu, principalement depuis le 17 Septembre de l'année précedente, que Sa Majeſté Catholique avoit conſenti que le Roy de Suede

fût

fut compris dans le Traité de Paix qui avoit eſté ſigné & enſuite Ratifié entre la France & l'Eſpagne, & depuis auſſi que Sa Majeſté Suedoiſe avoit approuvé que le Roy d'Eſpagne fût pareillement compris dans le Traité de Paix qui avoit eſté ſigné & ratifié entre Sa Majeſté Imperiale & Sa Majeſté Tres-Chreſtienne; ces deux Roys ordonnant & declarant également que la Paix Chreſtienne, veritable & ſincere, ſera renouvellée & rétablie entr'eux, leurs Royaumes & Sujets, auſſi parfaitement que s'il n'y avoit jamais eu de Guerre ny d'Actes d'hoſtilité.

Les intereſts de la Suede & de la Hollande furent accompagnez de tant de difficultez, que les deux Traitez de Paix & de Commerce entre ces deux Puiſſances, furent les derniers qui ſe conclurent à Nimegue. Il ſe trouva ſur tout tant d'obſtacles à ſurmonter touchant la Navigation, qu'il ſeroit ennuyeux & contre le deſſein que je me ſuis propoſé en écrivant, ſi je m'étendois ſur ce détail; je remarqueray ſeulement les principaux Points ſur leſquels ont eſté fondées des difficultez qui ont duré ſi long-temps.

Depuis que la Paix avoit eſté ſignée entre

tre la France & les Eſtats Generaux, l'on avoit commencé la Negotiation de celle de la Suede avec les meſmes Eſtats. Le Point le plus difficile à regler dans la Negotiation de cette Paix, fut le renouvellement des Traitez d'Alliance & de Commerce qu'il y a eu entre les deux Nations. Les Suedois inſiſterent fort pour faire renouveller celuy de 1673. Mais comme ce Traité avoit eſté fait dans le mauvais eſtat des affaires de Hollande, & dans l'eſperance que les Suedois s'eſtant rendus les Mediateurs de la Paix, ils n'auroient pas ſujet de ſe declarer, comme ils firent pour la France: Dans cette veüe, les Eſtats Generaux n'avoient pas fait difficulté d'accorder par ce Traité de grands avantages à la Suede: Mais ils ne voulurent jamais conſentir qu'il en fût fait mention dans le quatriéme Article du Traité de Paix, où l'on n'a renouvelé que ceux de 1640, 1645, 1646 & 1667.

Des trente-ſept Articles qui compoſent le Traité de Commerce & de Navigation, il n'y en eut preſque pas un qui ne fiſt naiſtre quelque difficulté. Il y avoit déja prés d'un an qu'on travailloit inutilement à ſurmonter ces obſtacles; C'eſt pour-

pourquoy on ſe perſuada qu'on trouveroit plus aiſément à la Haye qu'à Nimegue, les moyens de convenir ſur les principaux Points conteſtez. Dans cette eſperance M. Olivenkrans alla à la Haye dés le mois de May, & les Eſtats Generaux ayant nommé des Commiſſaires pour traiter avec cet Ambaſſadeur, ils s'aſſemblerent chez M. le Comte d'Avaux, qui fit dans cette occaſion la fonction de Mediateur. D'ailleurs les intereſts particuliers que la Ville d'Amſterdam & quelques autres Villes de Hollande ont au Commerce de Suede, requerant qu'on euſt des informations plus préciſes ſur chaque difficulté; on eſperoit avec raiſon de ſortir plus facilement de cette affaire à la Haye qu'à Nimegue.

Il y eut pluſieurs Conferences ſur ce ſujet. Les Eſtats demandoient la diminution des Impoſitions qu'on avoit miſes en Suede ſur les groſſes Marchandiſes, ſur tout depuis le Traité que la Suede avoit fait avec les Eſtats en 1640. Ces ſortes de Marchandiſes ſont celles qui ſont d'un grand volume & d'un bas prix, comme *la Pierre & le Marbre*, *le Chanvre*, *la Cire*, *le Godron*, *la Poix*, *& les Cendres*, dont ont fait le Savon, *les Grains & le Bois.* Mais les Eſtats

Eſtats ſe relâcherent ſur les trois premieres ſortes de groſſes Marchandiſes, & l'Ambaſſadeur de Suede aprés avoir témoigné beaucoup de repugnance dans deux Conferences de ſuite, conſentit enfin que les Impoſitions des quatre autres ſortes de groſſes Marchandiſes fuſſent reglées ſur le pied du Tarif de 1659 qui neanmoins n'eſt guere moins haut que celuy dont les Eſtats ſe plaignoient.

Il fut auſſi arreſté que toutes charges & tous les droits inégalement impoſez, qui tendoient à la diminution de la liberté mutuelle du Commerce, & qui ont eſté introduits en Suede depuis l'année 1656 ceſſeront à l'avenir, & que les Sujets de part & d'autre ne payeront d'autres droits que ceux qui ſe levent ſur les Sujets naturels. Cette égalité cependant ne s'obſervera pas dans le Royaume de Suede & en Finlande, c'eſt-à-dire que cette clauſe du Traité n'aura lieu qu'à Riga en Livonie, en Ingrie, en Pomeranie & dans les autres dépendances de la Suede ſur la Mer Baltique : Les Provinces cependant de Scanie, de Blekingue & de Halland, eſtant reputées comme parties de l'ancien Royaume de Suede,

encore qu'elles ne ſoient pas ſpecifiées dans le Traité.

Les Vaiſſeaux de Suede francs & demy-francs, donnerent lieu à une autre difficulté. Les Vaiſſeaux francs ſont des Baſtimens conſtruits pour la guerre, montez depuis 24 juſques à 30 pieces de canon; & ils ſont obligez de ſervir le Roy dans l'Armée Navalle en temps de guerre; c'eſt pourquoy le Roy les a privilegiez dans le commerce à l'égard des droits de péage, afin que l'avantage, dont ils jouïſſent, compenſe leur ſervice, & ſupplée aux frais qu'ils font pour leur armement, & pour leur équipage de guerre, dont les Vaiſſeaux Marchands ſont exempts. Par ce moyen le Roy de Suede a toûjours des gens exercez à la mer, & une Eſcadre d'environ 30 Vaiſſeaux.

Les Baſtimens demy-francs, ne ſont que du port d'environ cent tonneaux. Leurs privileges & leur nombre ſont ſi peu conſiderables, qu'ils ne peuvent pas eſtre d'un grand préjudice au commerce des ſujets des Eſtats. On trouvoit cependant en Hollande que tous ces Bâtimens privilegiez pourroient abſorber la plus grande partie du commerce de la Mer Baltique;

c'eſt

c'eſt pourquoy les Eſtats inſiſterent puiſſamment ſur l'abrogation de tous ces privileges, comme contraires à l'égalité d'avantage, dont doivent jouïr les ſujets des deux Nations; mais dans la conteſtation de ce point, l'on prit le meſme milieu qui avoit ſervi à lever la difficulté precedente, & l'on tomba d'accord que tous ces Vaiſſeaux ne jouïroient de leurs exemptions que dans les terres qui ſont du Royaume de Suede & de la Finlande, & que dans les autres Provinces de la Mer Baltique, dépendant de la Couronne de Suede, il n'y aura aucune diſtinction entre les Vaiſſeaux Suedois & ceux des Eſtats Generaux.

On n'euſt pas cru aprés cela que quelque nouvelle difficulté euſt pu retarder la concluſion du Traité de commerce, dont la negociation duroit depuis plus d'un an; il y en eut neanmoins une qui arreſta entierement l'affaire. Les Ambaſſadeurs de Hollande avoient mis dans le 7 Article de leur Projet, que les ſujets de part & d'autre ſeroient traitez comme la Nation la plus amie, *ut quæque gens amiciſſima.*

Les Suedois ſe fonderent ſur cela pour demander qu'on ôtaſt les droits qu'on avoit impoſé en Hollande ſur les marchan-

diſes Suedoiſes qui paſſoient le Sund; d'autant plus que l'impoſition de ces droits n'avoit eſté miſe que depuis que les Suedois avoient obtenu des Danois, par des Traitez conclus à leur avantage, l'exemption d'une partie des droits qui ſe levent au Sund. Il eſt conſtant que les Eſtats voulant empeſcher que cette exemption des Suedois n'apportaſt quelque préjudice au commerce de leurs ſujets, qui ne jouïſſent pas d'un pareil avantage, établirent alors dans leur païs ſur les Privilegiez au Sund, une impoſition, qui équivaloit à peu-prés cette exemption.

Les Hollandois diſoient que l'égalité qui devoit eſtre obſervée dans le commerce des deux Nations, n'eſtoit pas lézée par cette eſpece de compenſation; & ils ſoutenoient qu'elle y eſtoit ſi peu contraire, que dans tous les Traitez, qui s'eſtoient conclus depuis le long-temps qu'il y avoit que ces droits eſtoient impoſez, on n'avoit jamais ſongé à la faire ceſſer, lors qu'on avoit fait d'autres Traitez.

Les Suedois cependant, qui ne vouloient pas perdre au profit de la Hollande, ce qu'ils avoient acquis au prejudice du Dannemarck, tinrent ferme ſur ce point: de-

ſorte

sorte que les Conferences furent rompuës à la Haye, sans que M. le Comte d'Avaux pust se promettre de les renoüer sur ce sujet, avec le mesme succez qu'on avoit fait touchant les autres difficultez : de-sorte que M. Olivenkrantz retourna à Nimegue, où l'Assemblée venant à se separer entierement peu de temps aprés, on ne put prolonger davantage la conclusion de ces Traitez, qui ne furent signez que le 2 d'Octobre. La cassation de ces impostz mis en Hollande, & la reduction de ceux de Suede sur le pied du Traité de 1640, estant demeurez indécis & remis à d'autres Conferences, qui se devoient terminer à la Haye, pour en convenir dans l'espace de 18 mois, depuis la signature du Traité.

M. de Meyerkroon cependant, qui estoit depuis long-temps à la Cour, ne voyant pas que les Conferences, qui se tenoient en Scanie, avançassent la Negociation de la Paix entre la Suede & le Dannemarck, commença de témoigner plus de disposition à conclure le Traité du Roy son Maistre, bien qu'il n'eüst pas lieu de se promettre des conditions plus avantageuses que celles qu'il eust euës dés le commencement ; au contraire, l'exem-

ple fit voir qu'il ne pouvoit eſtre que deſavantageux au Roy de Dannemark d'eſtre le dernier à ſortir de la guerre.

Le Roy, qui de ſon coſté ne deſiroit rien tant que de répondre à cette bonne diſpoſition, & de rendre la Paix generale par la concluſion de celle de Danemarck, donna pour ce ſujet le 24 Aouſt, un plein-pouvoir à M. de Pompone, & par ce moyen le Traité fut conclu dans peu de jours entre Sa Majeſté & les Rois de Suede & de Danemarck, & il fut ſigné à Saint Germain le 2 Septembre, aux meſmes conditions que le Roy avoit toujours propoſées pour l'entiere ſatisfaction de ſon Allié.

On ſçait que Sa Majeſté s'eſtoit declarée dés le commencement, qu'elle ne pouvoit faire la Paix avec le Roy de Danemarck, qu'à condition de la reſtitution entiere de la Suede. Tous les delais & toutes les difficultez qu'on apporta là-deſſus, ne firent point relâcher Sa Majeſté du rétabliſſement des Traitez de Roſchilde, de Copenhague, & de Weſtphalie; auſſi ces Traitez furent le fondement de celuy de Dannemarck; & Sa Majeſté Danoiſe declare dans le 4 Article, qu'en conſideration de Sa Majeſté Trés-Chrétienne,

tienne, elle consent que la Couronne de Suede soit restablie dans tout ce qu'elle possedoit devant la guerre, & dans toutes les Terres, Estats, Provinces, Villes & Places qui luy ont esté cedées & acquises par ces trois Traitez, & par consequent dans tout ce que les armes Danoises avoient occupé pendant cette guerre.

Quant aux differens qui arrivoient cy-devant entre les sujets des deux Nations, à cause des Privileges & des Exemptions, dont les Suedois jouïssent, comme j'ay dit, d'une partie des droits que le Roy de Danemarck perçoit au Sund & au Détroit du Belt, Sa Majesté Trés-Chrestienne estant bien persuadée que l'intention du Roy de Suede n'est pas que ses sujets abusent en aucune maniere de leurs Privileges, au prejudice des revenus du Roy de Danemarck, a trouvé bon de convenir par le Traité, que des Commissaires nommez de part & d'autre, s'assembleront trois mois aprés l'échange des ratifications, & que par l'intervention d'un Ministre deputé de Sa Majesté, tous ces differends seront reglez à l'amiable.

Comme le rétablissement du Duc de Slesvick Holstein-Gottorp, avoit esté u-

ne des conditions que le Roy avoit miſes à cette Paix; elle avoit fait auſſi une des plus grandes difficultez qu'il y ait eu dans la concluſion du Traité. Ce Prince n'avoit eſté dépouillé de ſes Eſtats par le Roy de Danemarck, que parce qu'il eſt Allié de la Suede: il falloit donc qu'il fuſt entierement rétabli; c'eſt pourquoy le Roy de Danemarck, pour donner des preuves du deſir qu'il avoit de finir au plutoſt la guerre, a conſenti, à la requiſition & à la conſideration particuliere du Roy, que le Duc de Sleſwick Holſtein Gottorp fuſt rétabli dans ſes Terres, Provinces, Villes, & Places, en l'eſtat qu'elles ſe ſont trouvées dans le temps de la ſignature du Traité, & dans toute la Souveraineté qui luy appartient en vertu des Traitez de Roſchilde, de Copenhague & de Weſtphalie. C'eſtoit-là preſque tout ce que ce Prince pouvoit pretendre aux dommages prés, que ſes Eſtats avoient ſoufferts dans cette guerre, par les grandes ſommes que le Roy de Danemarck en avoit tirées, comme du meilleur païs de tout le Nord.

M. l'Electeur de Brandebourg, les Princes de la Maiſon de Brunſwick, & l'Evêque de Munſter, qui avoient fait leurs

Traitez

Traitez ſeparez depuis la Paix de la France avec la Hollande, avoient receu des témoignages avantageux du deſir que le Roy avoit de donner au plutoſt le repos à toute l'Europe; car Sa Majeſté a bien voulu les indemniſer d'une partie des frais qu'ils avoient faits dans la guerre, en leur donnant de grandes ſommes, en conſideration des bonnes diſpoſitions qu'ils témoignoient pour la Paix, & particulierement en faveur de la Suede, qui de ſon coſté n'a pas laiſſé de faire à tous ces Princes quelques avantages conſiderables: mais le Roy de Dannemarck a eſté le ſeul à qui non ſeulement il n'eſt rien reſté de ſes conqueſtes; mais encore le ſeul des ennemis de la Suede, à qui la France n'a accordé aucun dédommagement.

Comme le Roy de Danemarck ſe trouvoit pour lors en eſtat de ſe faire faire raiſon par ceux de Hambourg, touchant pluſieurs pretentions qu'il a ſur cette ville, & particulierement touchant le droit d'hommage qu'il en pretend. Il en fit approcher toutes ſes troupes d'abord aprés la concluſion de la Paix avec la Suede. Sa Majeſté Danoiſe n'avoit pas à la verité une armée auſſi puiſſante qu'il l'euſt fallu pour

forcer une ville comme Hambourg, d'autant plus que les Princes voiſins s'intereſſoient en ſa conſervation : mais le Roy de Danemarck pouvant s'en approcher d'abord, comme il fit auſſi prés qu'il luy plut, à cauſe du voiſinage d'Altena, avoit fait dreſſer des batteries pour l'Artillerie & pour les bombes, avec quoy il auroit extrémement incommodé la ville.

Le Roy écrivit au Roy de Danemarck, & l'exhorta à ne pas troubler le repos que la Paix generale venoit de donner à preſque toute l'Europe. Les Princes de la Maiſon de Brunſwick, qui avoient déja fait entrer de leurs troupes dans Hambourg, pour pourvoir à ſa defenſe; s'entremirent puiſſamment de cet accommodement, qui fut conclu proviſionnellement le premier Novembre : Les droits du Roy de Danemarck; & ceux de la ville de Hambourg demeurant en leur entier, juſques à ce que le point de l'hommage, & les autres differends qui ſont entre Sa Majeſté Danoiſe & la Ville, ſoient vuidez à l'amiable, par forme de procez.

La principale condition de cet accommo-

modement fut une reconnoissance de deux cens & vingt mille écus, que la ville de Hambourg doit donner au Roy de Danemarck, payables en cinq termes, moyennant quoy Sa Majesté Danoise fit cesser l'indignation qu'elle avoit prise contre cette ville, renonça aux pretentions qu'elle avoit sur les Terres possedées conjointement par Hambourg & par Lubeck, & promit de faire rendre les Vaisseaux, les marchandises, & les biens de la ville & des habitans de Hambourg, qui avoient esté saisis à cause de ces prétentions.

Voilà quelle a esté la fin de cette grande guerre, dans laquelle presque tous les Princes de l'Europe s'estoient trouvez engagez depuis l'année 1672. Mais ce n'estoit pas encore assez pour le bien & pour le repos de l'Europe, que la Paix Generale eust fait cesser tous les malheurs qu'avoit causé la guerre. Il falloit de plus que les tristes incidens d'une tragedie si sanglante, eussent enfin quelque agreable catastrophe, qui adoucist le souvenir des miseres passées, & qui fist concevoir au peuple de plus douces esperances. Il n'y avoit rien qui pust mieux produire un tel effet que les Mariages des

principaux Princes, qui avoient eu part en cette guerre, puiſque ces nouvelles Alliances eſtoient les nœuds ſacrez qui devoient rendre la Paix indiſſoluble,

Le Roy d'Eſpagne n'eut pas plutoſt ratifié la Paix avec la France, qu'il ne ſongea plus qu'à l'affermir davantage par une nouvelle Alliance avec le Roy; deſorte que quelques grands que fuſſent les engagemens où la Cour d'Eſpagne eſtoit entrée avec l'Empereur pour le Mariage de la Princeſſe Imperiale avec Sa Majeſté Catholique, ils n'empeſcherent pas neanmoins ce Prince de tourner toutes ſes penſées vers la France. Le Portrait de Mademoiſelle de Valois, & toutes les belles qualitez de cette Princeſſe, luy avoient fait prendre la réſolution dés le Printemps dernier, de faire paſſer de Nimegue à la Cour de France, le Marquis de los Balbaſes, en qualité d'Ambaſſadeur Extraordinaire pour en faire la demande.

Ce Miniſtre s'eſtoit rendu en peu de temps en France, & dans une Audiance particuliere qu'il eut du Roy au commencement du mois de May, il demanda à Sa Majeſté, Mademoiſelle en mariage pour

le

le Roy ſon Maiſtre; mais ſur une affaire auſſi importante que celle-là l'eſtoit, le Roy ne rendit réponſe à l'Ambaſſadeur d'Eſpagne qu'au commencement de Juillet, qu'il luy déclara qu'il accordoit Mademoiſelle au Roy d'Eſpagne. Comme l'on n'a pas oublié dans ce Royaume-là, que la France ne leur a donné que de bonnes Reines, la joye que cette nouvelle y apporta, parut exceſſive parmi les peuples; mais elle fut particulierement trés ſenſible à ce jeune Monarque, qui eſtoit vivement touché du merite de cette Princeſſe.

La ceremonie du mariage ſe fit à Fontaine-bleau le dernier jour du mois d'Aouſt, avec toute la magnificence qui eſt ordinaire à la Cour de France. La Procuration que le Roy d'Eſpagne avoit envoyée en blanc, pour eſtre remplie du nom de celuy qu'il plairoit au Roy de nommer pour épouſer la Reine, fut remiſe à M. le Prince de Conty, qui donna la main à cette Princeſſe au nom de Sa Majeſté Catholique, & la Reine prit quelque temps aprés la route d'Eſpagne, non ſans répandre des larmes, qui marquoient que le regret de quitter la France luy eſtoit plus ſenſible que la joye de poſſeder une Couronne.

La vertu, les grandes qualitez, & tous les avantages de l'eſprit & du corps, qui ſe rencontrent en la perſonne de M. le Prince de Conty, luy ont fait meriter ſi legitimement l'eſtime & l'affection du Roy, que Sa Majeſté ne ſe contenta pas de luy en donner une marque tres-particuliere, en le choiſiſſant pour épouſer la Reine d'Eſpagne; mais elle voulut encore luy en faire ſentir les effets bien-toſt aprés, en luy donnant en Mariage Mademoiſelle de Blois, que Sa Majeſté aime tendrement. Ce Mariage fut celebré avec tant d'éclat, & avec une approbation ſi generale, que la Cour ne parut jamais ny plus magnifique ny plus ſatisfaite qu'en cette occaſion.

Le Mariage du Roy de Suede avec la Princeſſe Ulrica de Danemarck, avoit eſté arreſté avant que la Suede & le Danemarck entraſſent en rupture au ſujet de cette Guerre. L'on travailloit meſme déslors en France à de ſuperbes Carroſſes, & à une partie des choſes neceſſaires à la pompe de ce Mariage: De-ſorte qu'aprés que la Paix eut eſté faite entre ces deux Rois, il ne fut pas bien difficile de conclûre de nouveau ce Mariage. Mais comme.

me il restoit encore à ces Princes de grandes occupations pour regler les affaires du dedans & du dehors de leurs Royaumes, & sur tout au Roy de Suede, qui avoit à se remettre en possession de plusieurs Provinces, & à donner tous les ordres necessaires pour les restablir en l'estat où elles estoient avant la Guerre, la Ceremonie & la consommation de ce Mariage furent remis au Printemps. L'on travailloit cependant à Hambourg à une partie des Equipages; & l'on attendoit de France, les Habits & toutes les choses qu'on y avoit commandées pour ce sujet.

La Cour de France avoit aussi mis bas toutes les pensées de la Guerre. Les Festes & les divertissemens s'y renouveloient tous les jours; & le Mariage de la Reine d'Espagne fut à peine achevé, que le Roy songea à celuy de Monseigneur le Dauphin. Chacun jetoit les yeux sur toutes les Princesses de l'Europe, dans la curiosité où l'on estoit de sçavoir à qui le Ciel destinoit un si grand avantage. Sa Majesté les arresta sur la Princesse Anne Marie Christine de Baviere, pour laquelle aussi M. le Dauphin témoigna plus de penchant & plus d'inclination. M. Colbert qui ne faisoit

ſoit que de revenir de Nimegue, fut Envoyé en Baviere pour traiter le Mariage. Il en arreſta tous les Articles, & les ſigna le 30 Decembre. Le Roy choiſit enſuite M. le Duc de Crequi pour l'envoyer en Baviere, & le chargea de Preſens pour la Princeſſe. Il fit le Voyage en poſte, accompagné de quarante Gentils-hommes.

La Cour ſe diſpoſa dés-lors au Voyage qu'elle devoit faire le mois de Février, pour aller au devant de Madame la Dauphine juſques à Châlons, où ſe devoit faire la Ceremonie & la conſommation du Mariage, M. le Duc de Baviere ayant épouſé Madame la Dauphine à Muncken au nom de Monſeigneur le Dauphin. Le Roy avoit cependant donné part de ce Mariage à tous les Princes ſes Amis, par les Lettres qu'il leur en écrivit, où l'on voyoit que la Pieté & les grandes Vertus dont cette Princeſſe eſt doüée, ont fait legitimement eſperer à Sa Majeſté que cette Alliance donnera à la France des Princes qui répondront dignement à la grandeur d'une ſi Auguſte Naiſſance.

F I N.

TA-

TABLE

Des Matieres contenuës dans ce Traité.

A.

ACcommodement de la plus grande partie des difficultez du Traité de Commerce entre la Suede & les Estats. 319. *Sur l'incident arrivé à la visite du Comte d'Oxenstiern renduë à Mademoiselle Barclay.* 18

Adresse peu respectueuse de la Chambre-Basse. 119

Ajustement du démêlé arrivé entre les François & les Espagnols. 157

Aix-la-Chapelle est occupé par les Troupes du Roy. 208

Les Alliez sont allarmez de la disposition où ils voyent les Estats de faire la Paix. 112. *déclarent que le terme prescrit par le Roy est trop court pour résoudre une si grande affaire.* 112. *Sont disposez à une Tréve que la Suede n'accepte pas absolument.* 106. *Engagent insensiblement le Roy d'Angleterre dans leurs interests.* 194. *Proposent une Tréve.* 145. *Négligent les Négotiations de Nimegue pour recourir à l'Angleterre.* 105. *Paroissent trés-éloignez d'accepter les conditions de Paix.* 102. *Se plaignent de l'inclination que les Estats Generaux ont pour la Paix.* 128. *Sont pressez par les Hollandois de se déclarer.* 124. *Font vainement tous leurs efforts en Angleterre.* 80. *Ne croyent pas que l'obstacle de la rétention des Places se puisse lever facilement.* 163

Les Ambassadeurs ne font point d'entrée à Nime-

gue; & pourquoy. 26. *Ne mangeoient pas chez les Mediateurs, & pourquoy.* 13

Les Ambaſſadeurs de France ne conſentent pas que le Marquis de la Fuente entre dans l'ajuſtement du démêlé. 158. *Prennent réſolution de faire leurs viſites publiques tous trois enſemble, & pourquoy.* 29. *Choiſiſſent le plus commode Appartement de l'Hoſtel de ville.* 31. *Produiſent autant de Pleins-pouvoirs qu'il y a de principaux Alliez, & pourquoy.* 34. *N'ont point de Plein-pouvoirs particuliers pour traiter les intereſts du Duc de Lorraine.* 41. *Refuſent la viſite de Monſieur Stratman; & pourquoy.* 43. 44. 45. 46. *Suivent le vieux ſtyle, & pourquoy.* 71. *Se déclarent pour la preſſéance des Mediateurs.* 81. *Soutiennent l'honneur de la Mediation.* 118. *Refuſent le Plein-pouvoir du Marquis de la Fuente; & pourquoy.* 119. *Se relâchent touchant la rétention des Places.* 140. *Refuſent audiance à l'Envoyé de Cologne, & pourquoy.* 145. *Ne peuvent, à ce qu'il ſemble, ſigner la Paix.* 171. *Déclarent qu'ils ſigneront la Paix.* 172. *Ont feint juſques au bout de ne pouvoir ſigner la Paix; & pourquoy.* 172. *Se relâchent ſur Bouvignes & Beaumont.* 194. *Font voir par leur déclaration que les Suedois ont donné la main à un Armiſtice.* 268. *Conſentent à l'Armiſtice.* 273. *Déclarent qu'ils ont la Commiſſion du Roy, pour convenir de l'execution de la Paix.* 273. *Demandent des dédommagemens, ſi les Ratifications de la Paix de l'Empire ne ſont pas échangées dans le temps.* 274. *Satisfont ceux de Danemarck & de Brandebourg ſur le point de l'Armiſtice.* 275. *Donnent un Acte de ſeureté pour le pais de*

de Cléves. 277. *Les Ambaſſadeurs de l'Empire tâchent en vain de differer la ſignature du traité.* 243
Les Ambaſſadeurs des Alliez proteſtent contre la Paix. 175
Les Ambaſſadeurs des Eſtats Generaux menacent leurs Alliez de faire leur Paix particuliere. 21. *hâtent la concluſion de la Paix d'Eſpagne; & pourquoy* 179. *Sollicitent une prorogation du terme preſcrit par le Roy pour la Paix de l'Empire.* 226
Les Ambaſſadeurs de Dannemarck ſe deffendent d'avoir demandé l'Armiſtice; & ils y conſentent. 275
Les Ambaſſadeurs de Danemarck & de Brandebourg ſe juſtifient ſur le refus de l'Armiſtice. 270. *Font une forte remontrance aux Ambaſſadeurs de l'Empereur.* 273. *Proteſtent contre la Paix de l'Empire.* 241. *Menacent les Imperiaux.* 238. *Eſperent de pouvoir empêcher la ratification de la Paix de l'Empire.* 263
L'Ambaſſadeur de Brandebourg rejette ſur la Suede la dureté qu'il trouve dans la déclaration des Ambaſſadeurs de France. 265. *Fait voir que ſans violer la Paix de Munſter, les Eſtats de l'Empire peuvent paſſer d'une main à une autre.* 266. *Appuye les prétentions de ſon Maître par un écrit imprimé.* 48. *Repréſente le tort que la retention des Places feroit à l'Electeur ſon Maître.* 160
Amſterdam veut la Paix; & pourquoy. 109
Le Roy d'Angleterre s'excuſe de retirer ſes Troupes du ſervice de France, & pourquoy. 80. *S'offre de déclarer la guerre à la France.* 191. *Offre aux Eſtats de leur faire obtenir la Neutralité du païs de Cléves.* 192. *Approuve les démarches*

que les Hollandois font pour la Paix. 123. *Change de ſtyle envers ſon Parlement.* 24. *Ses Troupes paſſent en Flandres.* 152

Deſordres d'Angleterre, & de la prétenduë conſpiration. 223

Apparence de la Paix particuliere de Hollande. 58

Appointemens des Ambaſſadeurs d'Angleterre. 8. *du Nonce.* 66. *De l'Ambaſſadeur de Danemarck.* 15

L'Armée de Suede eſt contrainte d'abandonner la Pruſſe. 256. *Entre dans la Pruſſe Ducale* 228

L'Armement de mer qui ſe fait en France, allarme pluſieurs Miniſtres. 278

Arrivée de Monſieur le Mareſchal d'Eſtrades à Nimegue. 7. *de Monſieur Hyde, ſecond des Mediateurs Anglois.* 28. *Des Ambaſſadeurs de Suede.* 13. *Du Marquis de la Fuente. Ses qualitez.* 111. *De Monſieur Stratman.* 33. *De Monſieur l'Evêque de Gurck.* 87. *De Monſieur Heugh, Ambaſſadeur de Danemarck.* 15. *De Mylord Barclay.* 16. *Du Comte de Kinski.* 22. *De Monſieur Chriſtin.* 52. *Du Marquis de los Balbaſes.* 70. *Du Baron de Platen. Son caractere.* 101. *De Mad. la Mareſchalle d'Eſtrades.* 142. *Du Comte de Provana, Envoyé de Savoye.* 167. *Des Paſſe-ports de France pour les Vaiſſeaux Hollandois; & pourquoy l'échange ne s'en fait pas à Nimegue.* 187. *De la Ratification de France, pour la Paix de Hollande.* 16. *De Monſ. d'Odyck à Nimegue: & ſes qualitez.* 140. *Du Comte Antoine d'Oldembourg.* 90. *De Monſieur Boreel, Envoyé Extraordinaire des Eſtats Generaux.* 159. *De Monſieur le Nonce Bevilaqua.* 64

Ar-

Articles principaux du Traité de Brandebourg. 305
Assemblées commencées pour convenir de l'Execution de la Paix de l'Empire. 295
Avantage des troupes du Roy en Allemagne. 179
M. le Comte d'Avaux ne trouve pas à la Haye tous les esprits bien disposés. 201. *Reçoit de nouveaux ordres pour se rendre à la Haye.* 200. *Retourne à Nimegue pour y signer la Paix.* 202. *Retourne à la Haye pour l'Ambassade Extraordinaire.* 205. *Fait voir aux Estats qu'ils ne peuvent inclurre dans leur Paix ni l'Empereur ni les Princes de l'Empire.*

B.

LE Marquis de los Balbases est peu satisfait de son voyage d'Amsterdam. 81. *Fait s'expliquer les Hollandous sur la restitution des places.* 136. *Tâche de faire reconnoître le Marquis de la Fuente par les Ambassadeurs de France.* 150. *N'apporte pas dans le temps les Ratifications de la Paix.* 211
Bataille de Mont-Cassel. 56
M. de Beverningh est deputé au Roy. 115. *Son Caractere.* 116. *Il est touché des grandes qualitez du Roy.* 117. *Fait douter de la Ratification de Hollande.* 190. *Agit lentement & pourquoy.* 198

C.

LE Président Canon rejette les deux parties de l'Alternative offerte au Duc de Lorraine. 132
Caractere des deux Ambassadeur de Suede. 14. *de Mr. Temple.* 7. *de Mr. Jenkins.* 7
Causes du long sejour des Ambassadeurs des France à Charleville. 4. *Arrivée des passeports des Ambassadeurs de France.* Ibid. *Causes de la rupture de*

de l'assemblée de Cologne. 1. *Causes de la demande de l'Eclaircissement sur la Chatellainie d'Ath.* 197

Changemens en la Cour d'Espagne. 25

Chapelles publiques des Ambassadeurs pour les Catholiques. 69

Second Siege de Charle-Roy par le Prince d'Orange. 86. *Levée de ce Siege & retraitte du Duc de Lorraine.* 87

Certitude apparente de la Paix. 112

Circonstances de la Signature de la Paix de l'Empire. 246. *De la Signature de la Paix entre la France & l'Espagne.* 309

Mr. Colbert proroge l'Armistice à Nimegue avec l'Ambassadeur de Dannemarck. 286. *Offre de faire evacuer les postes occupés dans l'Empire, si l'Empereur fait la mesme chose.* 288. *Fait donner un acte de conclusion à ces Princes pour estre compris dans le Traité de l'Empire.* ibid. *Soutient que les Imperiaux doivent evacuer les Places de l'Empire sans en estre requis.* 296. *Voit peu de disposition du Costé des Imperiaux à l'execution de la Paix.* 302. *Feint de partir de Nimegue pour obliger les Imperiaux à conclure le Traité de l'Execution de la Paix.* 307. *Quitte Nimegue.* 309

L'Electeur de Cologne fait demander l'Evacuation de Bonne. 299

Combat donné au Pont de Rhinfeld avec avantage pour les troupes de France. 141. *Donné proche de Minden à l'avantage des François.* 15. *Combat de S. Denis.* 183

Premiers compliments faits à la Marquise de los Balbases par les Ambassadeurs de France. 77

Conclusion de la Paix des Princes de Brunswyck negotiée

tiée par M. de Rebenac. 250
Concluſion du Mariage de la Reine d'Eſpagne. 327
Les Conditions du deſiſtement éloignent les Hollandois de la Signature de la Paix. 164. *Conditions de Paix données par le Roy.* 102. *Conditions principales du Traité de la Suede avec les Eſtats.* 241. & 315. *De la Paix de Danemarck.* 320
Conduite des Ambaſſadeurs d'Angleterre à l'égard de ceux de Brandebourg. 20. *De l'Ambaſſadeur de Danemarck à l'égard de ceux de Brandebourg:* ibid. *Des Ambaſſadeurs de Suede à l'égard de ceux de Brandebourg.* 20. *Des Eſtats Generaux à l'égard de l'Eveſque de Munſter.* 21. *Conduite irreguliere de Bernardo de Salinas.* 55. *Des Ambaſſadeurs de France approuvée par le Roy.* 178
Conference à Santen où l'armiſtice eſt prorogé. 282. *Les Conferences pour les Traitez de la Suede & des Eſtats ſe rompent à la Haye.* 317. *Conference des Alliez à Weſel.* 57. *Les Conferences pour la Paix de l'Empire s'échauffent.* 232. *Longue Conference pendant toute la nuit du dernier Fevrier & pourquoy.* 235. *Les Conferences de la Paix entre l'Empire & la France ſe rompent avec aigreur de part & d'autre.* 239. *Elles recommencent par la Paix d'Eſpagne.* 194. *Conferences en Scanie pour la Paix du Danemarck.* 296
Conſentement & raiſons des Suedois pour la reſtitution des Places. 165
Conteſtations ſur la maniere de traiter la Paix. 51
Grand Conſeil de Guerre des Alliez. 47
Mr. le Duc de Crequi va porter les Preſens à la Princeſſe de Baviere. 330

D.

LE Roy de Danemarck fait negotier ſecretement & remet ſes intereſts au Roy. 219. *Il blocque Hambourg.* 323

Le Roy de Danemarck & l'Electeur de Brandebourg font negotier en vain auprés du Roy n'accordant pas l'entiere ſatisfaction de la Suede. 255. *Il reſtituë tout ſans dédommagement.* 323

Declaration exigée des Ambaſſadeurs d'Eſpagne ſur leur conduite à l'égard de ceux de l'Empereur. 83. *Declaration du Preſident Canon ſur la Paix de la Hollande.* 132. *Declaration des Ambaſſadeurs de France en faveur des Meſſinois.* 107. *A ceux de Hollande touchant la ſignature de la Paix.* 139

La Deciſion des obſtacles de la Paix d'Eſpagne eſt remiſe au jugement des Eſtats. 200

Deffauts qu'on pretend eſtre dans le Traité ſigné entre la France & les Eſtats. 198

Déference des Ambaſſadeurs de France pour le Nonce. 66

Demandes du Duc de Zell pour continuer à joindre ſes troupes avec celles des Alliez. 62

Démarches du Comte de Kinski deſaprouvées par les Ambaſſadeurs de France, & pourquoy. 26

Démêlé arrivé entre les François & les Eſpagnols. 153. *Entre les Ambaſſadrices de France & de Suede.* 99

Depart inopiné de M. Temple pour la Haye. 181

Premiers devoirs des Ambaſſadeurs d'Eſpagne rendus à ceux de France. 75

Difficultés ſur les Vaiſſeaux francs & demi-francs de la Suede. 316. *Les difficultez touchant les droits du Zund ſe termineront à l'amiable.* 321

Grandes difficultez au Traité de commerce entre la

la Suede & les Estats. 313. *Difficultez de l'Ambassadeur de Danemarck sur les Plein-pouvoirs des Ambassadeurs de France.* 34. *Difficultez sur les visites du Marquis de la Fuente.* 117. *Nouvelle difficulté, qui empêche la conclusion de des Traitez de la Suede avec les Estats Generaux.* 317. *La difficulté touchant le Duché de Boüillon est levée par la déclaration des Deputez de Liege.* 240.

Discours en Latin fait par M. Stratman, & la réponse de M. Colbert faite sur le champ. 236

Disposition de l'Electeur de Baviere, pour procurer la satisfaction de la Suede. 257

E.

Effet de la conduite du Nonce dans les Paix Protestans. 144

Effet de la Lettre du Roy à cause du mot de Liberté. 121

Effets des Conquestes du Roy à l'égard des Hollandois. 18

L'Electeur de Brandebourg livre Wesel & Lipstat. 284. *Se trouve embaraſſé & écrit une belle lettre au Roy.* 289. *Envoye Mr. Meinders en France & pourquoy.* 229

L'Empereur ne pretend pas estre obligé à l'execution des Articles qui regardent le Duc de Lorraine. 280

Empressement de ceux de Nimegue pour voir le Nonce. 67

Entrée des Ambassadeurs de France à Nimegue. 5.

Envoy de M. le Duc de Crequi en Angleterre pour offrir une Treve. 59

Echange de Ratifications de la Paix entre la France & l'Espagne. 224

Echange des Ratifications du Traité de l'Empereur. 280

L'Espagne & la Suede ne font point de Traité. 310.

l'Espagne tache en vain de changer quelque chose à son Traité. 220
Les Espagnols ne contestent Point les Qualitez aux autres Couronnes, & pourquoy. 49. *Le Roy d'Espagne demande Mademoiselle de Valois en mariage.* 326. *Les Espagnols demandent explication sur la Chatellenie d'Aath.* 196. *Declarent qu'ils acceptent la Paix.* 127. *Trouvent de l'avantage à differer la conclusion de leur Paix.* 193
Mr. le Comte d'Espence agit pour la Paix de Mr. l'Electeur de Brandebourg. 213
Esperance des Alliez fondées sur l'Allemagne & sur l'Angleterre. 54. *Esperance de Mr. Temple trompée.* 174
Les Estats Gen. assurent que les Espagn. accepteront la Paix. 134. *Se desistent de donner un Acte d'inclusion à leurs Alliez.* 216. *Envoyent des Deputez à Londres & à Bruxelles.* 106. *Prient le Roy de faire retirer ses troupes & de donner des passepors pour leurs Vaisseaux.* 134. *Ny l'Angleterre n'approuvent pas le Combat de S. Denis & pourquoy.* 185. *Donnent ordre à leurs Ambassadeurs de signer la Paix.* 133
Estime d'un Seigneur Protestant pour le Pape regnant Innocent IX. 144
Estenduë de la Neutralité demandée à la France aux environs de Nimegue. 10
De la Neutralité accordée à Nimegue. 12
Eclaircissemens du procedé du Comte de Kinski. 27
Mr. le Mareschal d'Estrades quitte Nimegue. 286. *donne la Mairie à ses Collegues.* 29
Le Marquis d'Estrades porte les Traitez au Roy. 178

F.

FIn de la Guerre par le rétablissement de la Paix Generale. 335
Formulaire de la Publication de la Paix entre la Suede & l'Espagne. 311
La Bonne Foy de la France renduë suspecte par les mal-

mal-intentionnez. 137
Les François rejettent tous les Articles qui touchent ce qui a eſté reglé par le Traité de Munſter. 227. *Veulent ſeurieuſement la Paix.* 23
Froideur entre les Ambaſſadeurs de France & de Suede. 99
Le Marquis de la Fuente refuſe de donner la meſme Declaration que ſes Collegues. 118. *Donne une feſte aux Ambaſſadrices.* 151

G.

LEs Gentils-hommes preſentent la Chaiſe au Nonce & pourquoy. 85
Mr. l'Eveſque de Gurck & ſon Caractere. 89. *Il eſt obligé de donner aux Mediateurs & aux Ambaſſadeurs de France la meſme Declaration que ceux d'Eſpagne.* 88. *Il donne aux Ambaſſadeurs de France la Preference qui leur eſt deuë.* 88. *Eloigne la Tréve moyennée par le Nonce.* 891

H.

Mr. Heugh Ambaſſadeur de Dannemarck témoigne le chagrin qu'il a contre les Imperiaux pour la ſignature de la Paix. 248
La Province de Hollande entraîne toutes les autres Provinces. 110. *Les Hollandois declarent aux Alliez qu'ils ne peuvent plus differer de conclurre la Paix.* 129. *Ils declarent en particulier qu'ils acceptent les conditions de Paix.* 110
Honnêteté des Bourguemaiſtres de Nimegue envers le Nonce. 63
Mr. Hyde détourne les Eſtats de Ratification de leur Paix & pourquoy. 191

I.

Mr. Jenkins refuſe de communiquer aux Alliez les conditions de Paix & pourquoy. 103
Les Imperiaux ſont preſſés par les François de faire la Paix. 218. *Declarent qu'ils s'en tiennent à l'option qu'ils ont faite de Philipsbourg.* 225. *Changent ſur l'option faite de Philipsbourg ſur d'autres*

Points. 222. *Croyent que le Roy aimera mieux Philipsbourg, que Fribourg.* 223. *Ne peuvent convenir de l'entiere Execution de la Paix.* 300. *Veulent compromettre pour la decision des difficultés qu'ils font.* 233. *Trouvent l'Alternative de Fribourg & de Philipsbourg impratiquable.* 208. *N'acceptent pas absolument la Paix & font option de Philipsbourg.* 214. *Ont une Conference avec M. Colbert en presence des Ministres des Princes de l'Empire, & pourquoy.* 299. *S'excusent de ratifier les Articles qui regardent le Duc de Lorraine.* 264. *Ne peuvent admettre l'Alternative & de Fribourg & de Philipsbourg.* 130. *Font inutilement leur possible pour comprendre les Villes d'Alsace parmy celles que le Roy doit evacuer.* 331. *Signent l'Execution de la Paix.* 308

Importance de la prise de Fribourg. 92

Incident entre les Mediateurs & les Imperiaux pour les visites du Comte Antoine d'Oldembourg. 90

Incident arrivé à la visite du Comte d'Oxenstiern renduë à Mademoiselle Barçklay. 17

Inquietude des Alliez sur les apparences de la conclusion de la Paix. 193

meschante Interpretation donnée à la facilité que le Roy apporte à la Paix. 128. *Donnée à l'offre que le Roy fait d'une tréve.* 60

Instances des Princes de Brunswyck pour faire declarer leur Traité faire part de celuy de l'Empire. 288

La Joye de la signature de la Paix est diminuée en Hollande & pourquoy. 180

Irresolution des Espagnols. 25

Justification de la conduite des Hollandois. 176

K.

Mr. Le Comte de Kinski n'a pouvoir de convenir que des preliminaires. 63

L.

Premiere Lettre du Roy aux Estats & ses effets. 112

Seconde Lettre du Roy aux Estats Generaux. 121

Sens de la Lettre de l'Electeur de Brandebourg écrite à l'Empereur. 258

L'Envoyé de Lorraine asseure que pour n'accepter pas les Articles de la Paix qui regardent le Duc de Lorraine, son Maistre ne pretend pas estre pour cela censé ennemy du Roy. 282. *Le Duc de Lorraine est obligé de mettre ses interests entre les mains de l'Ambassade Imperiale.* 264. *Veut changer sur l'Alternative.* 230. *Accepte la Paix & fait option de la seconde partie de l'Alternative.* 212. *Fait declarer au Roy qu'il a remis ses troupes à Sa Maj. Imp.* 294

Mr. le Mar. de Luxembourg refuse de laisser entrer un convoy dans Mons. 185. *Fait faire des protestations pour ce Duché.* 159

M.

LE Mariage du Roy de Suede est differé jusques au Printemps & pourquoy. 324

Mariage de Mr. le Prince de Conty. 328

Mastricht est rendu aux Estats Generaux. 209

Les Mediateurs & le Nonce refusent de faire l'échange des Ratifications de la Paix entre l'Empereur & la France. 281. *Les Mediateurs Anglois ne signent point la Paix de l Empire & pourquoy.* 245. *Les Mediateurs & les Imperiaux sollicitent les Ambassadeurs de consentir à un Armistice.* 272

Mr. Meinders retourne à la Cour avec de plus grandes Instructions. 278. *Ne presse pas la Negotiation de Brandebourg & les troupes du Roy se mettent en Estat d'agir vers Minden.* 297

Memoire des Ambassadeurs de France donné à ceux des Estats pour faire Deputer à S. Quintin ou à Gand. 160. *Des Estats sur les obstacles qui arrêtent la Paix.* 70. *Leur Memoire contenant les raisons de la retention des Places.* 147

Messine abandonnée par les troupes de France. 103

Mr. de Meyerkron n'est pas d'abord écouté à la Cour de France & pourquoy. 296. *Se rend plus facile*

pour la Paix de Danemarck, qui ſe ſigne à S. Germain. 320

Les Miniſtres des Princes de Brunſwyck proteſtent contre la Paix de l'Empire. 243. *Ne peuvent obtenir la qualité d'Ambaſſadeurs.* 42

Tous les Miniſtres conſentent à traiter de bouche. 51

Mort de Mr. de Sommitz. 96. *Mort tragique du Frere de l'Ambaſſadrice de Danemarck.* 100. *Mort de l'Eveſque de Munſter.* 206. *Mort de Mr. Ruyter.* 9.

Motifs du Prince d'Orange pour tenter le ſecours de Mons. 183. *Motifs du Roy pour renoüer l'aſſemblée à Nimegue.* 2. *Motifs des Eſtats Generaux pour faire la Paix.* 107

N.

Naiſſance de l'Archi-Duc d'Auſtriche. 163

Negotiation commencée avec les Ambaſſadeurs de Hollande par un Traité de Commerce. 61. *Negotiation de la Paix de Munſter avancée & Caractere du Prince-Eveſque de Munſter.* 257. *La Negotiat. de la Paix d'Eſp. s'avance d'abord.* 181

Le Duc de Neubourg, les Electeurs de Mayence & de Treves demandent d'eſtre compris dans la Paix des Eſtats. 210

Nominations des trois Ambaſſadeurs de France. 3. *De Mr. le Comte d'Avaux à l'Ambaſſade Extraordinaire de Hollande.* 287

Mr. le Nonce part de Nimegue des derniers. 310. *Fait agir les Eſpagnols ſuivant les pretenſions des François, & pourquoy.* 77. *Offre trois moyens pour faire accepter ſon Bref Facultatif.* 143. *Ne ſe trouve pas aux Conferences de la Paix de l'Empire & pourquoy.* 225. *Proteſte contre la Paix de l'Empire & pourquoy.* 287

O.

Obſtacle à la Paix à cauſe de Bourvignes & de Beaumont. 182

Oppoſitions des bien-intentionnés à la retention des places d'Eſpagne, & pourquoy. 138

Om-

Ombrages que l'on conçoit en Hollande du secours d'Angleterre. 201

P.

LA Paix de Brandebourg est signée à S. Germain. 304. *La Paix d'Espagne se Traite chez les Hollandois & pourquoy.* 180. *L'avancement de la Paix de l'Empire allarme les Alliez & les fait songer à eux.* 234. *La Paix est sonhaitée en Hollande.* 106. *La Paix paroît plus éloignée que jamais.* 169. *L'on traite à la Haye la Paix de Suede & pourquoy.* 314.

Plaintes des peuples de l'Empire faute de l'execution de la Paix. 287. *Plaintes de l'Electeur de Brandebourg sur le refus que la France fait de reconnoître ses deux Ambassadeurs.* 64. *Plainte des Ambassadeurs de France sur l'appartement que les Alliez avoient pris à l'Hostel de Ville.* 30.

Les Points qui empeschent de signer la Paix de l'Empire avant l'expiration du terme. 236

Précautions des Ambassadeurs de Suede sur Envoy du Traité de Paix à Sa Maj. Suedoise. 253

La Preference donnée par le Nonce aux Ambassadeurs de France. 67

Presséance accordée aux Mediateurs. 49. *Dispute entre les Alliez dans leurs Conferences.* 31

Pretentions du Comte d'Auvergne opposées à celles du Prince d'Orange. 39. *Des Ambassadeurs de Brandebourg rejettée par ceux de France.* 19

Plusieurs Princes offrent leur Mediation pour la paix du Nord. 298. *Les Princes qui restent en guerre aiment mieux négotier auprés du Roy qu'à Nimegue.* 278. *Les Princes de Brunswick s'interessent à la conservation de Hambourg.* 324

Prise d'Aire & du Fort de Linck. 9. *De Condé & de Bouchain.* 8. *De Cambray.* 55. *de Fribourg.* 91. *de Philipsbourg par l'armée Imperiale.* 154. *De Valenciennes.* 53. *De Tabago.* 95. *De S. Guillain.* 96. *D'Ypres.* 98

Propoſitions de paix de chaque Prince intereſſé en la guerre. 35. 36. 37 38. 39. 40. *Les Propoſitions du Roy de Danemarck ne ſont pas écoutées, & pourquoy.* 252. *les Propoſitions du Duc de Lorraine démeurent ſans réponſe, & pourquoy.* 41. *Les Propoſitions des Envoyez du Duc de Holſtein-Gottorp demeurent ſans réponſe, & pourquoy.* 41. *Des Miniſtres de la Maiſon de Brunſwick ne furent pas publiques.* 42

Prorogation du Parlement d'Angleterre. 119

Proteſtation de l'Envoyé de Lorraine contre la paix de l'Empire. 281. *Proteſtation des Imperiaux avant que de ſigner la Paix, à cauſe du refus que les François ont fait de compromettre pour les difficultez qui regardent l'Alſace, ou les trois Evêchez.* 248. *Proteſtation conditionnée des Ambaſſadeurs de Dannemarck & de Brandebourg contre la Paix de la Suede.* 242. *Proteſtation accompagnée de reproches.* 175. *Proteſtation des Imperiaux avant que de ſigner la Paix de Suede, à cauſe du refus que les Suedois ont fait d'interpreter dans leur Traité l'Article 3 de la paix,* 249. *Nouvelles Proteſtations de l'Ambaſſ. de Dan. en produiſant la concluſion de la Diéte de l'Empire.* 253

Publication, & réjouïſſances de la paix en Holl. 207

Q.

Qualitez du Nonce. 65. *Du Comte Antoine d'Oldembourg.* 91 *Du Comte de Kinski.* 22. *De M. Stratman.* 46. *Du Marquis de los Balbaſes.* 70. *De Mrs de Somnits & de Blaſpiel, & leurs appointemens.* 96. *de Don Pedro Ronquillo.* 105. *Qualité de Duc de Lorraine accordée au Prince Charles.* 40. *Qualitez de Monſieur de Petkum, Envoyé de Danemarck.* 84. *De M. de Haaren.* 116

R.

Raiſons de l'Electeur de Brandebourg pour livrer Weſel & Lipſtadt. 285. *Raiſons pour leſquelles le Roy prétend avantager l'Electeur*

de

de Cologne de la ville de Lipſtadt. 269. *Raiſons de l'Empereur pour procurer la ſatisfaction de la Suede.* 361. *Des Ambaſſadeurs de France pour la retention des Places.* 136. *Du delay que les Eſpagnols apportent à fournir leur ratification.* 220. *Des prétentions du Roy ſur Bouvignes & ſur Beaumont.* 182. *Du Marquis de los Balbaſes, pour donner à ſes Collegues le caractere d'Ambaſſadeur.* 78. *Raiſons pourquoy il n'a eſté fait aucune mention de la Mediation du Pape.* 143. *Des Alliez, pour détourner les Eſtats de faire une députation à S. Quentin, ou à Gand.* 161

Les Ratifications de la paix de Brandebourg échangées à Nimegue. 307.

Réflexion ſur la continuation de la guerre. 24. 25

Réglement des Mediateurs pour prévenir toutes ſortes de deſordres. 50. *Renouvellé, & pourquoy.* 79.

Réglement des Magiſtrats de Nimegue touchant les Religieux. 69.

Réjouiſſances faites au carneval à Nimegue. 233 *Incident à l'égard d'un maſque vêtu en Capucin.* 234. *Réjouïſſances pour la paix omiſes à Nimegue, & pourquoy.* 207

Remarque ſur les progrez de la Langue Françoiſe. 78

Remontrance des Ambaſſadeurs de Danemarck & de Brandebourg faite à ceux d'Eſpagne, pour les détourner de la paix. 188. *Remontrance offençante du Parlement d'Angleterre à Sa Maj. Brit.* 73. *De l'Envoyé Extraordinaire d'Eſpagne au Roy d'Angleterre.* 123

Réponſe de l'Ambaſſadeur de Brandebourg touchant la paix des Eſtats Generaux. 132. *De l'Ambaſſadeur de Danemarck aux inſtances de ceux de Hollande.* 131. *Des Eſtats Generaux à la Lettre du Roy.* 114. *Des Eſtats Generaux en forme de Manifeſte, ſur la reſtitution des Places.* 148. *Des Imperiaux touchant la paix de la Hollande.* 124. *De l'Ambaſſadeur de Danemarck touchant la paix de*

la Hollande. 126. *Réponſe vigoureuſe du Roy d'Angleterre à la remontrance offençante de ſon Parlement.* 74. *Des Ambaſſadeurs des Eſtats touchant la Députation demandée pour S. Quentin, ou pour Gand.* 162. *Seconde réponſe des Imperiaux aux inſtances des Hollandois.* 129

Reproches de l'Empereur à l'Electeur de Brandebourg ſur ſa conduite paſſée. 360

Réſolution des Eſtats Generaux de ne plus continuer les ſubſides à leurs Alliez. 20

Rétabliſſement du Duc de Holſtein-Gottorp. 322

Don Ped. Ronquillo demeure incognito, & pourquoy. 19

Rotterdam tire des avantages de la guerre. 109

Le Roy donne une entiere aſſurance aux Eſtats, quand même les Eſpagnols ne ratifieroient pas la paix. 217. *Refuſe le Fort de Schenck, & pourquoy.* 284. *Leve tous les obſtacles qui retardent la paix d'Eſpagne.* 202. *Fait preſcrire un terme pour la concluſion de la paix du Nord.* 255. *Prolonge à des conditions onereuſes le terme preſcrit pour la paix de l'Empire.* 231. *Donne les mains à l'Armiſtice, lorſqu'il peut tout eſperer de ſes Armes.* 276. *Conſent à la démolition de Philipsbourg.* 209. *Exhorte le Roy de Dannemarck de ne pas troubler la Paix Generale.* 324. *Prolonge le terme de la Ratification d'Eſpagne à la conſideration des Etats.* 211. *Demande des Places dans l'Empire pour procurer la ſatisfaction de la Suede.* 227. *Rejette toutes les acceptations de paix particulieres des Princes de l'Empire.* 212. *Tombe inopinément ſur Gand & le prend.* 97. *Donne part du mariage de Mr. le Dauphin à tous les Princes ſes Amis.* 330. *Fait déclarer aux Hollandois qu'il admettra tous les moyens qui tendront à la ſatisfaction de la Suede.* 152. *Fait demander aux Eſtats les reſtes des Contributions.* 117. *Satisfait les Eſtats ſur les principaux points qui manquent au Traité.* 200

L'Iſle de Ruguen priſe par Monſieur l'Electeur de Brandebourg. 206

S.

LE Mareſchal de Schomberg ſait demander à Cologne les 40000 Ecus, & les intereſts dûs au Roy. 144
Sens de la réponſe de l'Empereur à l'Electeur de Brandebourg. 259
Sens du Memoire remis par l'ordre du Roy à M. de Beverningh. 122
Siége de Maſtricht par le Prince d'Orange. 8
La Signature de la Paix eſt arreſtée par la prétention de retenir les Places juſques à la Paix Generale. 135
Sommation faite aux Alliez par l'Ambaſſadeur de Brandebourg, ſur l'execution de leurs Alliances avec ſon Maître. 262
Subſtance du Traité des Princes de Brunſwyk. 251
Les Suedois ſont privilegiez au Sund. 318. Leur inflexibilité paroiſt un obſtacle inſurmontable à la Paix du Nord, & pourquoy 267. Les intereſts de la Suede avec la Hollande ſont les derniers à terminer, & pourquoy. 312. Mauvais état des Suedois en Pomeranie. 93. On travaille au Traité de la Suede avec les Eſtats. 240. Le Roy de Suede ne ratifie pas ſon Traité avec les Princes de Brunſwick. & pourquoy. 279. Il avoit jugé la retention des Places entierement neceſſaires pour obtenir ſa ſatisfaction. 174. Les Suedois ſont mis entierement hors de l'Allemagne. 219. Ne rabattent rien de leurs prétentions. 235. Se repoſent ſur la proteſtation du Roy. 156
Suite dangereuſe du démêlé arrivé entre les François & les Eſpagnols. 156
Suites du combat de S. Denis. 185
M. Temple part de la Haye pour aller ſigner la Paix de l'Empire. 235. Va à la Haye pour éloigner la Paix. 196. Son retour à Nimegue ne fait pas bien eſperer de la Paix. 168. Il prie les Ambaſſadeurs de France d'ôter du Traité ſon nom & celuy de ſon Collegue, & pourquoy. 174

T.

TRaité fait entre les deux Armées devant Mons. 189. Traité ſigné à la Haye entre les Eſtats

Estats & l'Angleterre, pour ne pas faire la Paix, si elle n'est signée avant le 11 d'Aoust. 149. *Le Traité d'Armistice jusques au 1 May est signé.* 277. *Le Traité de Suede est daté du mesme jour que celuy de l'Empire, & pourquoy.* 250. *Traitez de Paix & de Commerce entre la France & les Estats Gen.* 177
Traité de Ligue entre l'Anglet. & les Estats Gen. 94
La Tréve ralentit la Negotiation du Nord. 278
M. le Duc de la Tremouille fait faire des protestations contre les Espgnols pour ses Droits sur le Royaume de Naples. 141
Les Troupes de France incommodent Minden. 303. *Leur entrée dans le païs d'Oldembourg.* 306. *Elles bloquent à la fois toutes les meilleures Places des Esp.* 97 *passent le Rhin.* 282

V.

LE Duc de Villa-Hermosa presse la conclusion de la Paix, & pourquoy. 145
Premieres visites des Ambassadeurs de France. 6. *Des Envoyez de Lorraine & de l'Electeur Palatin.* 63. *Du Nonce, & l'ordre qu'il y tient.* 72. *Visites des Envoyez du Duc de Holstein-Gottorp.* 82. *Visite des Ambass. de France renduë à ceux d'Espagne.* 83. *Visites renduës par les Ambass. d'Esp. à ceux de France.* 84
Voyage de M. Temple en Angleterre. 81. *Du Prince d'Orange en Angleterre & son mariage.* 92

Y.

LE Duc d'Yorck sort d'Angleterre, & pourquoy. 279

Fautes survenuës à l'Impression.

pag. 7. lig. 4. plustoſt, *lisez*, au plustoſt.
p. 29. l. 33. ayant avis donné, *lisez*, ayant donné part.
p. 54. l. 14. ſe faiſoient joüer, *lisez*, ils faiſoient joüer.
p. 58. l. 28. ſe retirer, *lisez*, ſe tirer.
p. 76. l. 4. donner Caractere, *lisez*, donner ce Caractere.
p. 95. l. 10. diſpenſer, *lisez*, depenſer.
p. 108. l. 14. barreaux, *lisez*, batteaux.
p. 124. l. 4. prendre tous, *lisez*, perdre tous.
p. 187. l. 14. ſeulement, *lisez*, ſeurement.
p. 193. l. 12. avoient, *lisez*, auroient.
p. 250. l. 26. les Suedois eſtoit, *lisez*, les Suedois eſtoient.
p. 226. l. 15. ne pouvoient paſſer, *lisez*, pouvoient paſſer.

ANT 1317624

B31.

XVII
B43